THÉORIE DU TRAVAIL.

ORLÉANS, IMP. D'ALPHONSE GATINEAU.

THÉORIE

DU

TRAVAIL

PAR M. DE TELLAM,

Membre correspondant de plusieurs Académies de Village.

Improbus labor omnia vincit.



TOME SECOND.



ORLÉANS,

ALPHONSE GATINEAU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

rues Royale et Jeanne-d'Arc.



1845

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.



De la nature des fonds, de leur accumulation et de leur emploi.

En me servant de cette expression, nature de fonds, j'entends désigner tout amas de produit de la terre ou du travail; l'or et l'argent font partie des produits de la terre, comme le blé, la laine et les produits manufacturés. Pour s'exprimer convenablement, on devrait dire que tout amas des produits de la terre ou du travail sont des moyens de travail inoccupés, et qui d'un instant à l'autre peuvent être convertis en d'autres moyens de travail.

Les moyens de travail inoccupés sont le résultat de la stagnation des affaires ou d'une telle activité, que ceux qu'on a prêtés d'un côté, rentrent presqu'aussitôt dans la même main sous d'autres formes.

Les moyens de travail sont constamment muables; à chaque instant ils se convertissent en autres choses, et ces autres choses sont de nouveaux moyens de travail d'une valeur plus con-

sidérable, par l'addition d'un nouveau travail, que celle des premiers.

On se procure les moyens de travail par le commerce d'échange, mais c'est le plus adroit qui se les y procure; et il ne se les procure qu'en échangeant un produit d'une égale valeur à celui qu'il reçoit à un plus haut prix qu'il ne convient. Ce sont les moyens de travail d'un autre qu'il possède et qu'il ajoute aux siens; ce sont les avances que tout homme qui naît trouve disposées pour lui procurer le travail indépendant et sa subsistance.

On se les procure aussi par une sordide avarice en ne dépensant que la moindre partie de son revenu, ou même, sans qu'il y ait avarice, par la possession d'une telle fortune que, nécessairement, une partie peut être épargnée dans la dépense et doive accroître ainsi les moyens de travail qu'on possède déjà.

L'homme en se livrant à la culture n'eut d'abord pour but que de fournir à sa subsistance, mais il fallait aussi qu'il prévît les besoins du lendemain, les besoins d'une famille naissante. Son travail dut donc s'étendre à lui fournir tout ce dont il aurait besoin dans le cours de l'année, parce qu'il n'était pas en état de faire produire à la terre autrement qu'une fois l'an; son approvisionnement devint donc un fonds ou moyen de travail.

Quand plus tard la division du travail l'eut exempté des soins qu'il avait à prendre pour se procurer des vêtements et les arranger à sa convenance et à celle de sa famille, son travail dut se développer pour fournir aux besoins an-

nuels d'alimentation et de matières premières de ceux qui ne cultivaient pas la terre, afin de lui procurer des vêtements et de satisfaire à ses autres besoins. Les moyens de travail de ce cultivateur augmentèrent donc par la nécessité où il était de fournir des produits qui lui étaient demandés.

On ne peut voir la nature des moyens de travail ailleurs que dans l'agriculture ; c'est le revenu général annuel de la terre en chaque pays qui le constitue ; c'est ce revenu général qui se distribue à tous sous différentes formes, qui donne les moyens de commercer, de vivre et de s'enrichir.

Les moyens de travail d'une nation ne peuvent pas être autre chose que ce revenu général de la terre. En France, par exemple, ces moyens ne peuvent être l'argent ou l'or qui y existe ; car il n'y a que deux milliards cinq cent millions à peine, ce qui ne serait pour une population de trente trois millions d'habitants que 75 f. par tête ; ces moyens de travail ne peuvent être tout le produit du commerce, tout ce qui existe en marchandises, car on ne trouverait pas peut-être pour trois milliards de marchandises existantes, encore ces marchandises sont-elles la représentation des matières premières de l'agriculture ou celle des salaires des ouvriers, qui y ont ajouté la valeur de leur consommation en produits directs ou indirects de l'agriculture ; ils ne peuvent être des lettres de change, des billets de crédit ou de banque, qui ne sont comme les comptes courants des marchands, les maisons, usines, terres, que la représentation du revenu général annuel de la culture.

Ainsi le fonds ou plutôt les moyens de travail partent tous de la culture de la terre et de la nécessité où l'homme a été de se prémunir pendant un an de la rigueur que la terre mettrait dans l'intervalle à lui refuser tout secours pour sa subsistance et ses autres besoins.

Ce n'est pas cependant que l'homme ait pu calculer tellement ses efforts pour faire produire à la terre tout ce qui devait satisfaire ses besoins, qu'il ne s'en produise pas au-delà; car pour moins, son existence était compromise, tandis qu'un excédant était une précaution utile; d'ailleurs la marche croissante de la population lui indiquait le devoir de pourvoir à l'existence des nouveaux arrivants. Ainsi le revenu général annuel d'une nation offre les moyens de travail, non seulement de la population actuelle, mais de celle qui vient ajouter au nombre de cette population.

C'est donc par la continuité du travail des premiers hommes que successivement ils se sont procuré les moyens de travail, et par celui des hommes qui se sont successivement ajoutés à leur société que les moyens de travail se trouvent préparés pour leurs successeurs.

Ainsi tout amas des produits de la terre ou du travail des manufactures, ou leur représentation en billets de crédit, en comptes courants, etc., sont des moyens de travail. En effet, on ne les possède que pour les livrer aux consommateurs ou pour faire des échanges. Si on ne les livrait pas aux consommateurs, ils ne pourraient ni se vêtir ni se nourrir. Si on ne faisait pas usage des billets de crédit, on ne pourrait produire et

recevoir un salaire pour la production qui serait le résultat de leur mise en circulation.

Le travail des premiers hommes n'a pas dû être suivi, opiniâtre, intelligent, comme celui des hommes de nos jours. Toutes leurs heures n'y étaient pas données, parce que les besoins n'étaient pas aussi absolus qu'aujourd'hui; mais avec l'accroissement de la population, le travail est devenu plus complet, parce que la terre a été sollicitée de produire même jusque dans ses parties les moins fertiles. Les moyens de travail se sont donc accrus de tout le temps mieux employé au travail.

Il n'y a pas de doute que la population de chaque société augmentant, les terres les moins fertiles seront mises en culture, et dès-lors les moyens de travail seront portés à leur maximum par le revenu annuel de ces terres.

C'est ainsi que, par l'effet de la demande incessante des produits de la terre auquel donne lieu une nombreuse population, le travail a dû recevoir toutes les subdivisions ultérieures par les moyens de travail qui lui étaient préparés par les cultivateurs.

La quantité de matières à travailler devance toujours un peu la marche de la population, et elle s'accroît encore quand celle-ci s'accroît; elle diminue aussi quand celle-ci diminue, parce que les besoins ne se faisant plus sentir avec la même force, le prix des produits diminue. Chaque individu ne produit toujours qu'à peu près ce qu'il peut vendre, le reste serait un travail superflu qui n'aurait aucune valeur pour lui. Les moyens de travail disparaissent donc

en cette circonstance du sein de la société; il faut bien que la matière première devance la population, car comment celle-ci pourrait-elle exister, et comment pourrait-elle demander, si elle existait, ce qu'elle ne connaît pas?

Dans toute société, il y a d'autant plus de matières premières, qu'il y a une nombreuse population qui peut d'un moment à l'autre en avoir besoin, d'où il suit qu'il y a dans cette société plus de travail, parce que le travail ne peut y être sans récompense suffisante, et du moment qu'il y a plus de matières propres au travail, dès ce moment-là il y a plus de moyens de travail, puisque les matières propres au travail sont des moyens de travail.

Ainsi les moyens de travail suivent la progression des matières premières et de la population, ils font subsister d'un côté ceux qui les possèdent. Ils leur procurent leur besoin, et d'un autre côté, ils en agissent de même à l'égard de ceux qui ont satisfait aux besoins des premiers.

C'est sur le fonds de la prolongation du travail des premiers hommes en société et de ceux qui leur ont succédé, que les moyens de travail ont augmenté. Leur circulation a depuis entretenu la vie dans le sein des sociétés; non seulement elle l'a entretenue, mais en a augmenté l'intensité. Ce qui tous les jours forme de nouveaux moyens de travail, n'est que le développement, la continuité du travail et de l'augmentation de la population.

Le travail ne peut acquérir une grande extension de force productive, que par une plus grande population, que par les besoins qu'elle

éprouve, que par les moyens de travail qui aussitôt produits, sont rapidement mis en œuvre par la population, que par le temps plus ou moins long que celle-ci donne au travail, que par l'intelligence mise à produire, intelligence qui est plus grande chez une nation dont la population est agglomérée que chez celle où elle ne l'est pas.

Ce n'est donc pas l'accumulation des moyens de travail qui amène l'extension du travail. L'accumulation des moyens de travail est un mot vide de sens : en effet, à combien de milliards ne s'élèverait pas cette accumulation ! et nous avons vu cependant qu'en France il existait à peine huit milliards de revenu général par le travail de la terre, et que ce revenu était le total de ses moyens de travail.

Une accumulation de moyens de travail (observez que je ne me refuse pas à un accroissement de moyens de travail par l'ascension graduelle de la population, ce qui est bien différent) est de toute impossibilité. Celui qui s'enrichit, s'enrichit toujours aux dépens d'un autre par l'inégalité des échanges; mais dans toutes les transactions humaines, il ne peut y avoir rien de plus. On ne peut s'enrichir par un profit autre que celui que je dis ; où le trouverait-on ? tout le monde des commerçants clôt, dit-on, ses inventaires, fin d'année, avec des profits ; mais si tout le monde a fait des profits, où donc les a-t-on pris ? le commerçant a fait des profits sur le laboureur en lui vendant des vêtements ; le laboureur en a fait sur le commerçant en lui vendant des laines ; cependant l'un et l'autre n'ont rien perdu de leurs

moyens de travail: tous les deux les ont accrus au contraire, mais tous deux les ont accrus par un travail plus opiniâtre ou par des valeurs d'échange inégal. Cependant il est vrai que, quand je dis que j'ai gagné 10 p. 0/0 en vendant au laboureur, et que le laboureur en dit autant de ce qu'il m'a vendu, nous n'avons gagné ni l'un ni l'autre réellement. Nous avons gagné nominalement, et nos profits se sont neutralisés. Il est évident qu'il n'y a pas ici d'aucune part possibilité d'accumuler des moyens de travail, autrement que je ne l'ai dit ci-dessus.

Je comprends fort bien pourquoi quelques personnes s'imaginent qu'on accumule des moyens de travail, parce qu'elles les voient plus fréquemment dans la circulation; elles s'imaginent que ce sont de nouvelles richesses acquises; mais ces moyens paraissent d'autant plus dans la circulation que le pays jouit d'un plus grand repos. Quelquefois cependant, ce n'est que par un retour sur notre jeunesse que nous pensons ainsi à l'accumulation des moyens de travail. Alors nous avons vu en France une population de 24 millions se livrer au travail, maintenant il y en a 33 millions; il y a donc en ce moment et plus de circulation des moyens de travail et plus de moyens de travail, puisqu'il y a ceux de 9 millions d'individus de plus; il doit aussi y avoir plus de riches que dans notre jeunesse, parce qu'un plus grand nombre d'individus a perdu ses moyens de travail.

L'accumulation des moyens de travail dans un très petit nombre de mains est possible; mais cela ne prouve que leur changement de

maître. Ceux-là possèdent ce que d'autres ne possèdent plus; un état qui change à chaque instant le mode de ses impôts, qui diminue la rente de ses créanciers, ouvre aux financiers les moyens de posséder ce que d'autres ont perdu. Dans telles mains que soient les moyens de travail, la puissance productive du travail est celle de la population.

Le travail est commandé par les besoins incessants et de toute nature d'une société civilisée. Plus ces besoins sont grands, plus il y a de travail; plus il y a de travail, plus il y a de moyens de travail, parce que partout le travail donne un produit qui est un moyen de travail.

Je parle ici de nation civilisée, et je crois utile de faire entendre, ce qu'est une nation civilisée en économie politique; pour moi c'est le développement des forces productives du corps et de l'intelligence, en égard aux effets matériels. Quant à l'effet moral, je ne vois pas qu'aucune nation ait fait à cet égard le moindre pas depuis 1500 ans; mais laissons cela de côté.

Le chef d'industrie n'emploie pas plus de moyens de travail en occupant un certain nombre d'ouvriers, que ceux-ci n'en auraient employés, si, au lieu d'être privés de ces moyens de travail, ils avaient pu les employer directement. Quand le chef d'industrie produit, il ne produit que ce qui est nécessaire, comme les ouvriers, à leur compte, l'auraient produit.

Quand des moyens de travail suffisent tout au plus pour faire subsister un homme pendant quelques semaines, il les consomme en les ménageant le plus qu'il peut, en même temps qu'il

produit quelques denrées qui lui donnent les moyens de les remplacer, qui véritablement les remplace. Dans ce cas son travail ne fait que lui restituer ce qu'il a dépensé pour le faire, en matières premières et en nourriture : c'est là la condition de tous les ouvriers dans tous les pays.

Quand un homme a par devers lui de grands moyens de travail suffisants pour le faire vivre pendant une ou deux années, quand il les emploie dans des opérations de longue haleine, il peut certainement attendre un salaire plus élevé des moyens de travail qu'il a ainsi occupés; mais le produit qu'il établit, lorsqu'il le vend, ne fait encore que lui restituer les moyens de travail qu'il avait employés. Le plus grand salaire qu'il retire de ses moyens de travail, dépend et du longtemps pendant lequel ils ont été employés et de leur quotité, de la même manière que le moindre salaire de l'ouvrier qui travaille avec ses moyens de travail dépend du peu de temps pendant lequel il les a employés et de leur petite quantité.

Les moyens de travail s'emploient dans l'agriculture comme dans le commerce, mais ils ne rendent de salaires qu'autant qu'on les emploie. Le cultivateur, le marchand qui ne vendraient pas les produits qu'ils ont chez eux, ne recevraient aucun salaire, verraient disparaître leurs moyens de travail, si la possibilité de vendre venait à manquer; il en est de même de ceux qui sont intermédiaires entre le fermier et le manufacturier, de ceux qui revendent en détail ce qu'ils ont acheté en gros; ils ne sauraient recevoir de salaire pour leurs moyens de travail

qu'ils ne vendissent. Toute marchandise ne produit un salaire qu'autant qu'on la convertit en nouveaux moyens de travail, et ce nouveau moyen de travail ne procurera pas à personne un nouveau salaire, si on ne l'échange encore avec un autre.

Les moyens de travail peuvent aussi être employés à l'amélioration du sol; les produits qu'il donne, renouvellent les moyens de travail consommés.

Ceux qu'on emploie à acheter des machines, se renouvellent aussi par les salaires que ces machines procurent.

Dans toute société, les moyens de travail sont productifs de salaires ou d'autres moyens de travail pour tous comme pour chacun en particulier.

Tout moyen de travail qui se consomme dans la nourriture, les vêtements, les meubles, etc., des producteurs, se renouvelle par la production; mais ce qui n'est pas consommé ne se renouvelle qu'en partie; ainsi une usine ne se renouvelle comme moyen de travail que par partie, par l'amortissement.

Tout moyen de travail qui rapporte un salaire et qui ne change pas de maître, comme les talents utiles, donnent un salaire d'autant plus élevé qu'il y a eu plus de moyens de travail consommés pour obtenir ce talent, et qu'un amortissement considérable doit s'y trouver, puisque le talent n'est que viager.

L'or et l'argent qui sont comme les autres marchandises des moyens de travail, rapportent comme eux un salaire, alors que cette marchandise passe d'une main à l'autre.

Les moyens de travail, soit qu'ils consistent en usines, en maisons, ou soit qu'ils consistent en instruments de métier, redeviennent d'autres moyens de travail, par les hauts salaires qu'ils produisent ; quand on obtient d'abord une partie de ce salaire, on n'obtient qu'une représentation insuffisante des moyens de travail employé ; il faut toute la partie qu'on appelle amortissement pour conserver la plénitude de ces moyens de travail.

Ceux qui reçoivent ces moyens de travail, en paiement de la construction d'une usine, les font agir dans la circulation, comme s'ils avaient eu une autre destination : c'est un instant de déviation de leur cours naturel, de l'agriculture d'une part, à l'industrie des fabriques d'autre part.

Les moyens de travail entretiennent les moyens de consommations. Leur extrême mobilité à cet égard annonce le bon état de la société ; plus ces moyens de travail circulent, ce qui augmente nécessairement les consommations, plus ils produisent de travail ; plus ils produisent de travail, plus ils perpétuent les salaires.

Les machines qui renferment une assez grande masse de moyens de travail, ne diminuent pas les moyens de travail des hommes. Tout ce qu'elles produisent n'est toujours que la représentation de ce qu'elles consomment. Leur travail vaut un salaire moindre que celui des hommes ; leur produit vaut des moyens de travail moindres que celui des hommes.

Quand une machine conduite par vingt ouvriers produit autant de draps que cent hommes

le font naturellement, elle ne produit que la cinquième partie des moyens de travail que ceux-ci produisent, et ne reçoit en salaires que le cinquième de celui qu'ils reçoivent. Elle rend à la vérité plus commun ce qu'elle produit, dont elle peut abaisser le prix, puisqu'il y entre moins de salaires; ainsi elle donne à tout le monde la faculté de se le procurer; mais la durée des produits étant moindre, établit l'équilibre entre le travail des hommes et celui des machines.

L'activité du mouvement des moyens de travail est la cause du bien-être des peuples. Elle procure le travail abondant, une subsistance assurée, des vêtements convenables, et l'aisance intérieure dans chaque ménage d'ouvriers. Les gens sont riches ou pauvres suivant que leurs moyens de consommations destinés à leur entretien sont abondamment fournis par l'activité du mouvement des moyens de travail, par le travail.

Les objets principaux de la consommation de l'homme, sa subsistance, son vêtement, etc., veulent constamment être renouvelés ; les moyens de travail leur en procurent la facilité, la culture en prépare les premiers matériaux, le commerce achève de les perfectionner; ainsi constamment la terre rend de nouveaux moyens de subsistances aux populations qui les consomment; ainsi le commerce procure de nouveaux vêtements à ceux qui les consomment; les moyens de travail retournent donc insensiblement par le commerce vers l'agriculture pour lui donner la force de produire de nouveaux moyens de consommations qui sont en même

temps de nouveaux moyens de travail, et par l'agriculture vers le commerce et tous les individus qui existent dans la société.

Ce va et vient des moyens de travail non interrompu, non troublé, fait la prospérité des nations.

La terre, les mines, les pêcheries ne peuvent s'exploiter que par des moyens de travail qui sont toujours représentés par leurs produits; les salaires qu'elles ajoutent aux moyens de travail d'exploitation sont l'égalité des moyens de travail consommés par l'ouvrier pendant l'exploitation.

Deux terres de même fécondité peuvent donner des produits différents; chacune d'elles donnera toujours des moyens de travail égaux à ceux qui auront été employés à l'exploitation, pourvu que ces moyens de travail soient employés également et judicieusement sur ces deux terres ou peu fertiles, ou fécondes.

Mais en employant des moyens de travail égaux entre eux, la production de la terre la moins fertile, avant l'application de ces moyens, restera proportionnelle à la production d'une terre fertile, à laquelle de semblables moyens auront aussi été appliqués.

Dans tous les pays où les personnes et les propriétés sont sous la protection des lois, tout homme cherche à employer les moyens de travail qu'il possède pour en retirer soit une jouissance, soit de nouveaux moyens de travail; s'il les emploie à se procurer une jouissance actuelle, il les emploie ainsi en consommation, si bien qu'un autre reproduit ce qu'il a consommé au moyen

des moyens de travail qu'il en a reçus ; mais s'il les emploie à se procurer de nouveaux moyens de travail, il ne peut les obtenir que par le travail; dans le premier cas, il cesse de posséder les moyens de travail qu'il a employés en jouissance; dans le second, il les récupère intégralement.

Quand une nation est dans le trouble, il arrive souvent que l'on cache une partie, même la totalité des moyens de travail que l'on possède, afin de les ravir à l'injustice et pour se ménager une existence assurée ; alors les moyens de travail disparaissent de toutes parts; le travail cesse et la misère exerce ses fureurs homicides sur les malheureux ouvriers.

L'or et l'argent, moyens de travail, peuvent mieux échapper à la rapacité, en raison de leur peu de volume que les autres moyens de travail. Ces produits du travail, peuvent donc se conserver pour redonner une nouvelle énergie au travail, quand des temps plus heureux se présentent; mais le pillage des fermes, la destruction de la culture, l'abandon des ateliers détruisent tous les moyens de travail, le revenu annuel d'une nation, par une consommation affreuse sans reproduction.

Les Etats-Unis d'Amérique possèdent incontestablement moins de moyens de travail que les nations européenes. Cependant ils ont fait dans ces derniers temps d'immenses travaux d'utilité publique, tels que canaux et chemins de fer, sans que les moyens de travail leur aient jamais manqué ; c'est que les moyens de travail dépensés se réforment instantanément dans d'autres mains que celles qui les possédaient, et qui les

reçoivent pour prix du travail auquel de nouveaux travailleurs se sont livrés pour procurer aux premiers possesseurs des moyens de travail les matières qui leur étaient nécessaires pour l'accomplissement de leurs travaux. Il y a donc eu dès ce moment-là une nouvelle agglomération en quelques mains, de moyens de travail suffisants pour de nouveaux travaux, pour des travaux sans fin qui engendrent une nouvelle population pour accomplir les travaux, un plus grand développement de la culture pour fournir à sa nourriture, une plus grande masse de moyens de travail par l'augmentation des revenus fonciers du pays.



CHAPITRE II.



De l'argent considéré comme fonds général de la société et de la dépense qu'exige l'entretien du capital national.

J'ai fait voir, je crois, que le prix des marchandises était en général composé des salaires des ouvriers, des salaires des moyens de travail, des salaires des propriétaires ou fermiers; que tous ces salaires concouraient à la production des marchandises, que celles-ci n'en sont que la représentation, et qu'il y avait cependant des marchandises qui n'étaient que la représentation des salaires de l'ouvrier et des salaires des moyens de travail, tandis que d'autres ne représentaient que les salaires du travail. Ainsi il n'y a pas de doute que le prix des marchandises se distribue entre les différents habitants d'un pays en salaires de travail, en salaires de moyens de travail, en salaires du cultivateur.

Pour aucun d'eux, il ne s'agit ici de revenu brut ou de revenu net. L'analyse la plus exacte des salaires ne saurait trouver l'un ou l'autre de

ces résultats. En effet, chacun croit faire annuellement un profit quelconque. Ses livres de compte lui montrent clairement qu'il a mille francs de plus que l'année précédente; or, si tout le monde venait à avoir mille francs de plus dans ses comptes chaque année, où peut-on, je le demande, les trouver? ce qu'on appelle le revenu net d'un individu n'est jamais que la différence qui existe entre la valeur qu'il a donnée à ses produits et entre celle qu'il a donnée à ceux qu'il a reçus; il gagne parce qu'un autre perd.

J'ai fait voir que les salaires de tous les hommes, à quelque titre qu'ils les reçoivent, comprennent tous les frais généraux qu'ils font pendant qu'ils produisent; que leur nourriture, leurs vêtements, leurs impôts, leur loyer, leur étaient payés par ces salaires, et que si parfois quelques-uns d'eux ne dépensaient pas leurs salaires pendant leur production, ce qui était ainsi économisé, l'était toujours aux dépens d'un autre qui perdait son travail et devait cesser d'exister, si l'économie faite ne lui était prêtée par quelqu'autre voie pour fournir à sa subsistance.

J'ai fait voir aussi que le revenu d'une société comprenait tous les produits de la culture, que le commerce n'ajoutait à ce même revenu que les produits de la culture qu'il consommait en mettant les matières premières en état de satisfaire aux besoins de la société.

Ainsi il reste constant que tout ce qui est dépensé annuellement, est également reproduit chaque année, et que, quel que soit l'objet de l'emploi des produits, ils sont dépensés pour produire un nouveau revenu, pour réformer les

moyens de travail (en supposant quc la société n'éprouve aucune révolution), qui s'accroissent si la population augmente, qui diminucnt alors qu'elle décroît.

Dans tous les travaux qui s'exécutent, le prix des matières se rend toujours à la consommation, de même qu'il y est puisé. Quand on bâtit une maison, le prix de cette maison est dépensé, par les ouvriers, eu eonsommation. On l'emploierait en marchandises que le prix irait aussi en consommation il n'y a que celui qui a bâti la maison qui perd l'usage de changer à ehaque instant ses moyens de travail contre d'autres. Il a fait emploi de la possession qu'il avait des moyens de travail pour bâtir une maison, eomme il l'aurait pu faire en aehetant des terres; mais dans l'un comme dans l'autre eas, les moyens de travail se trouvent restitués à la population, eomme s'il n'y avait eu aucun aehat de terres ou aucune construction de maison. L'usage de la maison restitue avec le temps à son possesseur les moyens de travail qu'il y a employés.

Les moyens de travail, or ou argent d'un individu qui les prête au commerce, reviennent à lui, tels qu'il les a prêtés. Lorsqu'il est remboursé, il ne peut en faire un autre usage qu'en les faisant passer à d'autres qui alors sont possesseurs de ces mêmes moyens, et peuvent les faire changer dc forme, sans cependant les anéantir, puisque lorsqu'ils ne sont plus dans leurs mains, ils sont dans la main de quelqu'autre. Ainsi ils sont constamment la représentation de tous les moyens de travail existant dans la société.

Il importe peu à une nation de posséder beaucoup d'or ou d'argent, pourvu qu'il en existe la quantité indispensable pour faciliter les appoints des échanges, des ventes et des achats. Une nation se procure toujours cette partie des moyens de travail, en échangeant une autre partie de ses moyens de travail agricoles ou industriels.

Quand elle posséderait une quantité d'or ou d'argent moindre que celle qu'elle possède, l'or et l'argent n'auraient pas chez elle une plus grande valeur, on n'en donnerait pas une moindre quantité pour une marchandise quelconque. La valeur de l'or et de l'argent est indépendante chez toutes les nations de leur abondance ou de leur rareté; l'argent et l'or sont en moindre quantité en Angleterre qu'en France; et ils y ont une moindre valeur.

L'argent monnayé qui circule dans un pays y vaut toujours la dépense qu'il a exigée pour le tirer des mines, l'amener au pays, le former en monnaie et l'entretenir dans son poids

L'argent fait, disons-nous, partie des moyens de travail d'un pays,puisqu'il représente une partie des moyens du travail industriel qui en sont sortis pour le procurer; il est dans la circulation du travail autant qu'une pièce de drap; comme elle, il est marchandise.

L'argent dans cette position n'est point un revenu pour la société, mais c'est l'objet qu'il représente qui l'est, de même que lui-même représentait l'objet qui l'était et dont il a pris la place: La pièce de drap a cessé d'être dans l'état, lorsque l'argent y a paru : il y tient donc la même place; il cause comme elle la production

d'autres marchandises, et la société n'a pas perdu un des moyens de travail qu'elle possédait.

Quoique le revenu d'une nation s'exprime en argent, son revenu n'est pas de l'argent, mais toutes les productions qu'il représente successivement. Ce sont ces productions, elles seules, qui sont le revenu d'une nation. Le revenu territorial de la France est de sept à huit milliards; l'argent qui y existe n'y est que de deux à trois milliards à peine; il y représente donc tout son revenu sans être pour cela son revenu. Ainsi l'argent n'est point le revenu d'une nation, et il ne peut être davantage le revenu des particuliers qui consiste aussi en produits territoriaux plus ou moins métamorphorsés par le travail.

L'argent n'est donc qu'un moyen de travail substitué à un autre, qui procure à tous les hommes les objets nécessaires à leurs besoins. et ce sont ces objets même qui sont les salaires de tous les producteurs directs ou indirects.

Quand on exprime en argent le revenu ou le salaire d'une personne, on exprime ainsi la puissance indirecte qu'elle a d'acheter annuellement de nouveaux produits agricoles et industriels avec des produits agricoles ou industriels qui ont été changés par elle ou par d'autres pour son compte en pièces d'or ou d'argent.

Une nation qui accroît chez elle la facilité de la circulation des moyens de travail, en ajoutant aux espèces d'or ou d'argent qu'elle possède, une certaine quantité de billets à terme, qui, pour donner crédit à ces mêmes billets, établit des billets de banque, n'augmente pas ses moyens

de travail, puisque les billets de crédit, et les billets de banque ne sont eux-mêmes qu'une double représentation des moyens de travail pour lesquels ils ont été créés.

Quand les banques prêtent leurs billets contre d'autres billets qu'elles escomptent, elles ne font que donner une plus grande facilité aux échanges, parce que les prêteurs de monnaie d'or et d'argent se reposent sur elles des soins de distinguer les lettres de change de nulle valeur ou d'une valeur équivoque; ainsi en prenant facilement en échange des leurs, les lettres de change de toute bonté, elles donnent à ceux qui les possèdent, la faculté de faire usage immédiatement des billets de banque, comme moyens de travail; ainsi il n'y a pas d'arrêt dans le travail des producteurs par l'impuissance de transformer leurs créances en moyens de travail.

Une banque inspire confiance aux propriétaires de l'or et de l'argent par sa sagesse, sa probité; ils lui donnent donc tous leurs moyens de travail, qui faute de confiance de leur part envers d'autres, resteraient oisifs, et n'aideraient pas le travail.

Ainsi les billets de crédit, les billets de banque, sont la représentation des moyens de travail que l'or et l'argent auraient procuré et qu'ils remplacent instantanément.

Quand une nation possède des banques, elle acquiert la faculté d'envoyer au dehors une certaine quantité d'or et d'argent en échange d'autres moyens de travail de l'étranger; elle acquiert la faculté d'accroître par l'activité de la circulation qui en est la suite, la somme du travail national, et c'est ainsi que la somme de ses moyens de

travail augmente, parce que la population augmente quand il y a demande de travail.

Quel que soit l'emploi fait à l'étranger des moyens de travail, or et argent, la nation qui les envoie, en retire les mêmes avantages que ceux que lui produiraient d'autres moyens de travail envoyés comme draps ou blé; en achetant d'autres marchandises pour fournir à la consommation d'un autre pays, on y gagne seulement le salaire de tous ceux qui en font le transport; quelquefois on y gagne plus en raison de l'inégalité de valeur de l'objet qu'on vend avec celui qu'on achète.

En les employant à acheter pour l'intérieur des marchandises étrangères, elle donne la même activité à ses moyens de travail que son travail intérieur lui aurait procuré; elle ne multiplie pas ses échanges et n'en accroît pas ses moyens de travail, d'une autre manière, à moins qu'elle puisse disposer d'une partie de la population pour le travail destiné à l'étranger.

Quand le papier des banques est substitué aux monnaies d'or et d'argent, la quantité de matières, d'outils et de subsistances que peut fournir la masse totale des moyens de travail n'est pas augmentée de toute la valeur de l'or ou de l'argent qu'on avait coutume d'employer pour les acheter, seulement il y a plus de facilité de vendre et d'acheter, les marchandises restent moins longtemps en magasin, et le salaire du marchand devient moindre par cette raison qu'il peut vendre deux fois au lieu d'une, comme l'ouvrier peut acheter deux fois au lieu d'une.

L'entrepreneur d'industrie, en multipliant ses

produits par les machines, les produit à plus bas prix que lorsqu'il les fait multiplier par des bras humains ; il les donne même à d'autant plus bas prix que la perfection de ses machines est grande. La consommation s'agrandit donc par ce bas prix, ainsi est la position du marchand de produits étrangers ou intérieurs qui, par la machine des billets de banque, vient à obtenir un prompt débit.

En tout temps, une nation ne peut créer une valeur supérieure à celle qu'elle consomme, ni consommer une valeur supérieure à celle qu'elle produit; pour qu'elle consommât plus en quelque genre que ce soit de l'étranger, il faudrait que les valeurs qu'elle produit fussent supérieures à celles de l'étranger; cela ne peut pas être, car l'étranger serait promptement ruiné, puisqu'il perdrait dans la continuité de ses échanges tous ses moyens de travail en recevant constamment moins qu'il ne donnerait.

Les profits que les banques font dans l'escompte des lettres de change sont le salaire des risques qu'elles courent, en se mettant au lieu et place de ceux qui auraient escompté ces mêmes lettres de change à plus haut salaire; si elles n'existaient pas, peut-être même leur salaire est-il exagéré, vu les risques qu'elles courent; les hauts dividendes qu'elles se partagent indiquent qu'elles font des échanges qui les enrichit aux dépens de ceux qu'elles assistent; c'est parce qu'elles donnent à leurs services une plus haute valeur qu'ils ne méritent.

On a imaginé pour rendre le commerce plus actif des comptes de caisse, c'est-à-dire qu'on

donne crédit à un négociant, moyennant deux cautions solvables, sous la condition que la somme avancée en billets de la caisse sera remboursée à la première demande : ainsi on la peut rembourser peu-à-peu par semaine ; il trouve dans cette opération l'argent nécessaire pour son commerce actuel, et il ne se trouve jamais obligé de garder auprès de lui une somme plus ou moins importante en argent; mais cette opération ne produit pas de moyens nouveaux de travail, elle ne fait que faciliter la circulation de ceux qui existaient ; c'est cette facilité que l'on regarde mal à propos comme de nouveaux moyens de travail en l'absence de cette caisse; ceux qu'on possède inactifs, quand on ne fait pas usage de ces caisses, sont improductifs, puisqu'on ne pourrait en faire emploi, parce que tout commerçant a toujours besoin de fonds en caisse pour subvenir aux besoins imprévus, mais ils n'en existent pas moins, pour lui, alors qu'il les a employés, en raison de l'assistance de la caisse ; le compte de caisse ne fait que donner la faculté de les rendre productifs, la société gagne donc du travail lorsqu'ils peuvent être mis en circulation.

Cette mise en dehors des moyens de travail retenus par une nécessité qui n'existe plus, alors qu'il existe des comptes de caisse, pour satisfaire aux besoins les plus pressants des producteurs, donne aux cultivateurs les moyens de vendre plus promptement leurs produits, donne aux industriels la même faculté, donne aux propriétaires les moyens de recevoir plus promptement leurs fermages, et de les consommer aussi promptement. Le marchand en détail paie également plus

vite et peut se contenter d'un moindre salaire ; ainsi tout tend à accélérer la consommation du revenu actuel de la terre et à occuper constamment et sans périodicité les ouvriers.

Chez toutes les nations commerçantes, il y a des banquiers particuliers qui font à-peu-près l'office des banques générales ; mais leur position est différente; ils ne sont pas aussi bien instruits de la solvabilité de ceux qui se présentent chez eux, ils doivent avoir un plus grand fonds de réserve, pour satisfaire aux besoins de ceux en qui ils ont confiance. Enfin leur escompte est plus cher; c'est là leur désavantage vis-à-vis de ces banques générales; mais les moyens de travail qu'ils procurent sont les mêmes.

Les banques générales ne peuvent jamais émettre une somme plus considérable de billets que le tiers de la somme d'argent ou d'or existante dans la circonscription où elles sont établies; si elles la dépassent, on vient de tous côtés leur demander le remboursement, et là commencent de grands embarras pour elles qui ne reçoivent en paiement des lettres escomptées qui échoient que leurs billets et qui ne peuvent payer en remboursement qu'une faible partie de leurs billets en numéraire, jusqu'à ce qu'elles aient atteint la dernière échéance des lettres escomptées par elles, qui leur procurent leurs derniers billets les commerçants qui, comptant sur l'escompte des billets qu'ils possèdent, se sont livrés à des opérations exagérées, sont encore dans de plus grands embarras; car alors ils ne peuvent les escompter autre part, et il leur faut suspendre tout travail.

Alors il y a nécessité de faire revenir au pays

le fonds vrai, représentant la seule marchandise avec laquelle on puisse payer toutes les autres, et pour le faire revenir, il faut vendre à tout prix, car vous offrez des marchandises dont on n'a pas un besoin pressant, pour une marchandise dont vous avez actuellement besoin. C'est là la cause et la ruine d'un grand nombre de maisons de commerce qui veulent satisfaire à leurs obligations que les banques ont escomptées.

Ce qu'une banque sage peut avancer sans inconvénient à un commerçant, ce ne sont pas tous les moyens de travail avec lesquels il commerce, ni même une grande partie de ces moyens, mais seulement cette part qu'il serait obligé de garder chez lui sans emploi, en argent comptant, pour faire face aux demandes accidentelles. Si les billets de la banque n'excèdent jamais cette quantité, alors ils n'excèderont pas celle de l'or et de l'argent qui circulerait nécessairement dans le pays, supposé qu'il n'y eût pas de papier monnaie; ainsi la circulation du pays peut tenir employé le papier de banque qui se trouve dans cette limite.

Ainsi les banques ne donnent pas plus de moyens de travail qu'il n'en existe avant leur établissement; mais elles activent la circulation de ces mêmes moyens.

Mais le commerce, l'industrie ne sont pas si assurés dans leur marche avec le papier des banques qu'avec l'or et l'argent; ceux-ci ne peuvent jamais manquer aux besoins de la société dans les temps tranquilles; tandis que les banques peuvent être imprudentes dans leurs prêts et compromettre le commerce; il y a assez d'exemples

de cela. Mais alors qu'on supposerait les banques constamment bien dirigées, on aurait toujours à craindre que, dans une guerre malheureuse, les banques ne tombassent au pouvoir de l'ennemi qui, non seulement enlèverait leur réserve, mais encore leur portefeuille, tout en émettant de nouveaux billets à leur nom.

Le papier monnaie d'un état est loin d'inspirer la même confiance que celui des banques, parce qu'il n'est pas dans les mêmes conditions de paiement à vue en espèces d'or ou d'argent, parce que souvent il est à terme ou parce qu'il est fourni à des conditions qui ne conviennent pas au commerce. Aussi arrive-t-il rarement que ces billets ne perdent pas beaucoup, lorsqu'on les échange contre de l'or ou de l'argent; quand on veut donc les donner contre d'autres marchandises, celles-ci renchérissent, c'est-à-dire prennent un prix nominal plus élevé qui est toujours un peu au-dessus de la perte qu'éprouve le papier monnaie, car le producteur qui le reçoit en échange, ignore si, quand il le donnera en paiement, il sera reçu pour la valeur qu'il l'aura reçu; toutes les transactions ont lieu désormais sous la même influence et cela cause des désordres dans le pays, parce que les débiteurs de mauvaise foi paient leurs dettes avec une valeur moindre que celle qu'ils ont reçue.

La monnaie d'or et d'argent s'use à la longue dans la circulation; il arrive de là des nécessités de la refondre. L'état en fait les frais, l'impôt paie ces frais, les contribuables paient l'impôt, ils voient donc enchérir le prix de leurs produits; mais cela est tellement imperceptible au premier

moment, lorsque l'on considère l'impôt minime qui est nécessaire pour cela, indépendamment des autres, qu'on ne s'en aperçoit pas; d'ailleurs l'argent qui s'use, donne à l'argent qui reste, une plus grande valeur quand il n'en arrive pas d'autre. Ainsi ces vicissitudes n'ont aucune importance sur le travail et les moyens de travail.



CHAPITRE III.



Banque de circulation ou d'escompte et billets de confiance.

Ces banques se forment par la réunion de quelques grands possesseurs des moyens de travail qui fournissent, sous le nom d'action, à leur société une certaine quantité de ces moyens avec lesquels les banques rendent divers services pour lesquels elles reçoivent un salaire, non-seulement en raison des moyens qu'elles ont, mais encore du crédit qu'on leur accorde; elles escomptent particulièrement des lettres de change ou billets, et ainsi elles avancent, moyennant un intérêt ou salaire qu'on leur paie sous le nom d'escompte, la valeur des effets de commerce dont l'échéance n'est pas encore arrivée, et mettent ainsi les possesseurs de ces billets en état, par les moyens de travail contre lesquels ils les ont échangés, de se livrer à de nouveaux travaux.

Ces associations, pour accroître la masse de leurs moyens de travail et de leurs affaires, émettent toujours des billets à vue, stipulant une quantité

d'or ou d'argent; ces billets ont cours en raison du crédit qu'elles obtiennent, et le gage de ces billets existe dans leurs portefeuilles en effets de commerce souscrits par des particuliers solvables ou qui sont censés l'être, effets qui n'entrent dans leurs portefeuilles qu'en échange des billets des banques.

Quand les billets des particuliers sont à long terme, ils ne peuvent pas évidemment servir au remboursement des billets des banques qui sont à vue; aussi les banques de circulation n'avancent leurs billets que contre des billets à courte échéance, et de manière à recevoir autant d'argent par jour qu'elles en pourraient payer, s'il venait une crise qui engagerait les porteurs de leurs billets à venir en chercher le remboursement en monnaie, et pour mieux s'assurer contre ces crises, elles gardent toujours une somme considérable pour pouvoir satisfaire aux exigences du public; malgré ces précautions, elles sont quelquefois embarrassées par la précipitation des remboursements qu'elles ont à faire, par la crise qu'éprouve le commerce qui ne paie pas ses billets, paiement sur lequel elles comptaient, ce qui les amène quelquefois à ne payer qu'en petites pièces de monnaie, pour que la longueur du paiement leur laisse le temps d'atteindre les échéances des billets qu'elles ont encore en portefeuilles.

Les salaires que les banques tirent de leur établissement sont souvent non proportionnés aux dangers qu'elles courent; les billets à vue qu'elles donnent ne produisent aucun salaire aux porteurs; cependant elles en retirent un par l'escompte des lettres de change; la portion de billets qui

a pour gage des espèces gardées dans leur caisse, ne leur donne d'autre salaire que celui que les espèces même leur auraient données, si elles avaient été dans la circulation.

Les banques de France et d'Angleterre ajoutent à ce salaire celui qu'elles retirent des comptes courants qu'elles ouvrent aux commerçants et banquiers, ce qui laisse toujours à leur disposition une certaine quantité de numéraire qu'elles utilisent à leur avantage par l'escompte d'un plus grand nombre de billets que celui que leurs moyens d'escompte leur aurait permis d'accepter.

Elles se chargent en outre, moyennant une prime de quelques paiements pour leurs gouvernements; elles leur font aussi des avances en argent ou en billets sur bons du trésor; ces diverses opérations constituent pour elles de gros salaires, mais elles ne peuvent s'y abandonner qu'avec prudence, car quand elles en manquent, elles doivent recourir à l'autorité supérieure pour que la loi leur permette de suspendre le paiement en argent de leurs billets, et leur donnent un cours forcé. Qnand elles sont obligées à une telle suspension, il leur faut quelquefois un long terme pour pouvoir payer en argent, témoin la banque d'Angleterre, et alors leurs billets perdent de leur valeur, les marchandises augmentent; quoique les salaires des simples ouvriers n'augmentent pas, et le commerce est dans la plus grande stagnation ou pénurie.

Une seule banque dans une grande ville vaut mieux que plusieurs; quand il n'y en a qu'une, toutes les lettres de change s'y présentent successivement, et on est plus en état de connaître

la suite des relations de toutes les maisons de commerce, de connaître leur position plus ou moins hasardée. L'existence de plusieurs banques dans la même ville fait que l'homme le moins solvable peut masquer sa situation en ne présentant à l'escompte de chacune d'elles qu'une minime fraction des billets qu'il escompte, de sorte que l'attention sur sa position n'est pas éveillée et les banques deviennent sa dupe.

La rivalité des banques d'ailleurs compromettrait leur existence; comme elles escomptent en grande partie avec du papier qui ne leur coûte que la fabrication, qui leur rapporte un intérêt, elles peuvent vouloir pour se supplanter, baisser leur intérêt; et pour se dédommager de ce qu'elles ne gagnent plus de ce côté, multiplier leurs billets pour que la quantité de ceux-ci leur rapporte autant et plus qu'ils ne manquent de gagner par la baisse de l'escompte.

D'ailleurs les unes admettraient des billets à trop longues échéances à leur escompte, et se mettraient hors d'état de payer en temps utile leurs billets.

D'autres faisant peu d'affaires seraient forcés d'élever leur escompte pour couvrir leurs dépenses et deviendrait nulles.

Il y a un autre genre de banques que l'on connaît sous le nom de banque écossaise, parce qu'elle existe, je crois, seulement en Ecosse. Ces banques prêtent à intérêt à des personnes solvables, et les prêts sont faits en billets à vue et au porteur.

Le négociant accrédité dans ces banques en tire toutes les sommes nécessaires à ses affaires,

et il peut ainsi engager tous ses moyens de travail dans une entreprise, et n'en point conserver pour subvenir au mouvement ordinaire des marchandises, assuré qu'il est que ces banques paieront pour lui s'il lui survient un paiement accidentel à faire.

L'avantage que celui-ci trouve dans ces banques, les banques le trouvent aussi de leur côté avec lui par la certitude du bon placement de leurs moyens de travail.

L'utilité des banques est donc de garder en caisse le moins de moyens de travail possible pour subvenir aux besoins courants, d'en garder suffisamment pour maintenir leur crédit, de mettre leurs billets en circulation pour activer la production qui doit déterminer la consommation. Elles ne fournissent pas de moyens de travail nouveaux; mais elles donnent lieu à la plus active circulation de ceux qui existent et à la formation de ceux que la production nouvelle et la consommation nouvelle déterminent en favorisant l'accroissement de la population par le travail qui est demandé de plus en plus.

Les banques d'Europe ont adopté différents taux d'escompte pour les lettres de change qu'elles paient avec leurs billets; elles ont suivi le mouvement imprimé dans l'escompte que les particuliers font entre eux pour leurs obligations privées. Elles ont généralement admis un cours inférieur, mais ce cours inférieur est trop élevé; car il leur fait échapper l'escompte des lettres de change des maisons les plus solvables qui trouvent ailleurs de l'argent à plus bas prix que celui de la banque; car il influe sur le prix de revient de

chaque production en grossissant au-delà de ce qu'il faut les frais généraux de chaque producteur de toutes les sommes d'intérêt en plus qu'ils leur ont payées. Si l'on se rappelle que la baisse de l'intérêt porte sur les salaires distribués aux ouvriers, sur la matière première, sur les salaires des commerçants, sur ceux des débitants, on doit reconnaître qu'une différence de un pour cent sur l'escompte d'un billet peut devenir une baisse plus considérable sur la valeur des productions ; car si une marchandise passe dans cinq ou six mains qui prennent chacune deux pour cent, la marchandise est augmentée de 5 à 6 pour cent.

La baisse de l'escompte ne fait pas qu'il y a plus de demandes d'escompte aux banques, car leur exemple est suivi par les particuliers; les banquiers de province, les capitalistes devraient baisser leur escompte pour entrer en concurrence avec les banques, et le commerce ou plutôt le consommateur profiterait de cette baisse en achetant à moins haut prix qu'actuellement.

Les billets de banque payables à bureau ouvert, exercent une influence sur la production ; il convient donc d'en rechercher la nature, les effets, de voir s'ils ajoutent à la richesse, au travail national, ou si tout simplement ils ne font que la développer, et dans le cas où ils ajouteraient quelque chose, quel est le terme où s'arrête leur effet? car s'il n'y avait pas de terme, il n'y aurait pas de borne au travail qu'un état pourrait développer au moyen de quelques feuilles de papier.

Les nations n'ont besoin que d'une certaine quantité de marchandises de chaque sorte, en raison de leur civilisation ; par exemple, des

espèces monnayées, des laines ou des cotons ; les marchandises qui excèdent leurs besoins ne se produisent pas, à moins qu'elles ne soient demandées par l'étranger ; si elles se produisent et ne s'exportent pas, elles sont nécessairement consommées dans le pays.

La monnaie est une marchandise qui ne se produit ni en France, ni en Angleterre ; quand elle est suffisante pour la circulation et les échanges, il n'en arrive plus de l'étranger parce qu'il n'y a pas d'utilité à l'en faire venir ; s'il en vient par occasion, elle est envoyée aussitôt ailleurs, où elle est à plus haut prix.

Dans cet état de choses, si l'on trouve le moyen de remplacer le quart de la monnaie par des billets de banque, il est évident que dès cet instant il y a dans le pays surabondance de monnaie.

La monnaie qui devient inutile dans un pays y perd toujours de sa valeur ; elle se place donc partout ailleurs dans le monde où elle peut reprendre complètement sa valeur, elle s'y place au lieu d'autres marchandises du pays, au moyen de l'échange qu'on y fait d'autres denrées, et il revient ainsi au pays une valeur égale à celle qui est sortie en pièces d'or ou d'argent.

En d'autres termes, la monnaie cherche toujours les lieux où elle vaut, relativement plus chère, et où elle trouve à s'échanger contre une plus grande quantité de marchandises.

Il n'est pas nécessaire que la valeur de la différence de l'or et de l'argent soit très considérable d'un pays à l'autre, pour qu'ils sortent de l'un pour aller chez l'autre. Un huitième, un quart

pour cent de différence de valeur suffisent pour que peu-à-peu, tout ce qui excède les besoins du pays passe dans un autre pays.

La monnaie devient donc plus rare là où il existe des billets de banque qui remplissent son office, mais elle y est remplacée par des marchandises qui égalent sa valeur. Ces marchandises ne sont cependant appelées dans le pays qu'à raison de la population croissante qui peut les consommer. Si elles se trouvaient en face de l'ancienne population; avec celles que le commerce lui fournissait déjà, il y aurait concurrence entre elles pour entrer dans la consommation; ce qui produirait la baisse de leurs prix. On doit concevoir facilement que la monnaie remplaçant les marchandises du pays qui achetaient les marchandises étrangères, il faut que les marchandises du pays se consomment dans le pays, et qu'il faut alors que ce soit par une population croissante, ce qui rend compte de la lenteur du développement des banques partout où on en établit.

Ainsi la disparition de la monnaie d'or ou d'argent par l'effet des billets de banque, est graduée et proportionnée à la population qui s'élève d'année en année.

La monnaie qui disparaît ainsi d'un pays ne prive pas cependant la circulation intérieure des moyens de travail qui lui sont nécessaires, parce qu'elle est remplacée par les billets de banque qui font le même service qu'elle, sans peine et à chaque instant; s'il n'en était pas ainsi, on préférerait la monnaie qui peut aussi également s'échanger toujours sans peine et à chaque instant.

Quand les billets de banque n'inspirent plus la même confiance à leur possesseurs, alors la situation commerciale change. Le numéraire devenu rare est recherché, les autres marchandises ne se vendent pas par le défaut de confiance dans les billets de banque, et il faut nécessairement les vendre à un prix moins élevé à l'étranger pour en faire revenir le numéraire nécessaire à la circulation. C'est ainsi que l'équilibre des valeurs entre les marchandises monnaie et les autres marchandises se rétablit, et que les moyens de travail du pays se trouvent conservés.

Le crédit qu'obtiennent les billets de banque donne l'occasion de sortir du pays presque autant de numéraire que comporte leur émission de billets au-delà du fonds social; autant de temps que le fonds de réserve d'une banque est égal au tiers de ses billets, autant de temps que ceux-ci ne sont que la représentation du numéraire qu'elle possède; il n'y a pas accroissement de la marchandise monnaie, et il n'y a pas pour la nation le moyen d'en exporter parce qu'il est nécessaire à la circulation; mais aussitôt que l'émission de ces billets est supérieure au fonds de réserve ou social, il y a accroissement de la marchandise monnaie, et c'est la plus grande quantité de cet accroissement qui, dorénavant inutile au pays s'exporte dans les pays voisins ou au loin, en espèces d'or ou d'argent. La totalité de la monnaie égale à l'émission des billets, au-dessus du fonds de réserve, ne s'exporte pas, parce que sa circulation, plus rapide dans le commerce, en retient toujours une faible partie. Toute la monnaie au-delà de cette quantité ne

s'exporte pas, parce que la possibilité de son absence la rendrait chère et recherchée, ce qui serait un obstacle à sa sortie. L'Angleterre a moins de numéraire que la France; les billets de ses banques ont remplacé pour elle la marchandise monnaie qu'elle aurait pu avoir, qui s'est placée ailleurs, et sa population croissante a pu consommer tous les produits étrangers que la marchandise monnaie a pu acheter.

Il est très probable que la sortie de la monnaie excédant les besoins de l'Angleterre, a agi sur la valeur de la monnaie en France; que celle-ci n'en a accepté que ce qui était dans ses besoins; que de proche en proche, les localités n'en retiennent que ce qu'il leur faut, et que dès-lors l'équilibre de la valeur de la monnaie s'est rétabli.

Les banques qui émettent plus de billets que ne comportent les besoins du pays, perdent les frais qu'elles font pour ramener dans leur caisse un numéraire qui en sort toujours.

Les banques d'Angleterre et d'Ecosse ont souvent payé deux à trois pour cent par an pour avoir l'argent nécessaire pour faire leurs paiements; en faisant cette perte, elles ne se ruinent pas cependant; comme elles escomptent une très grande quantité de lettres de change avec leurs billets, ce qui leur procure un profit considérable, elles peuvent subir la perte de trois pour cent, sans éprouver de diminution dans le fonds social : ainsi nous supposons une banque établie avec vingt-cinq millions, pour ne jamais être gênée, elle ne devrait escompter que soixante-quinze millions; elle en escompte cent, c'est

donc pour elle un profit de un million sur vingt-cinq millions prêtés à quatre pour cent par ses billets, de plus qu'elle n'aurait dû faire. Si maintenant vient la nécessité pour elle de chercher la monnaie à deux ou trois pour cent, elle ne perd évidemment que cinq à sept cent cinquante mille francs sur le million d'intérêt extraordinaire qu'elle s'est procuré par un escompte exagéré; ce n'est pas qu'un tel état de choses n'ait ses dangers pour les banques et le commerce; tout ressort forcé doit se rompre un jour.

Les billets de banque mis en circulation ne sont jamais donnés gratuitement; ils supposent toujours dans les caisses et le portefeuille une valeur équivalente en espèces ou en titres portant intérêt; cette dernière portion de leur actif étant la seule qui constitue véritablement la somme prêtée par les banques, ne doit jamais se composer de titres à longue échéance, car ils sont le gage des billets de banque qui sont dans les mains du public, dont celui-ci peut exiger tout-à-coup le paiement; il convient donc que les banques n'escomptent que des billets à très courte échéance.

Ce que nous venons de dire fait voir que les billets de banque ne peuvent remplacer généralement qu'en partie cette portion des moyens de travail qui se trouve avoir la qualité de la monnaie en circulant de main en main, et que ces banques ne sauraient fournir aux entreprises agricoles et industrielles les moyens de construire des usines, des bâtiments, des moyens enfin qui seraient engagés de manière que leur restitution deviendrait longue ou douteuse; car la

nature des billets de banque étant d'être perpétuellement exigible, lorsque leur valeur ne se trouve pas en argent dans les caisses de banque, elle doit au moins s'y trouver en effets dont le terme soit rapproché. Une entreprise qui met ses moyens de travail dans un emploi d'où ils ne peuvent être retirés à volonté, ne saurait souscrire de tels engagements aux banques, et ne peut avoir de prétention à en obtenir un secours quelconque.

Les billets de banque ne sont pas une marchandise, mais la représentation d'une marchandise, tandis que la monnaie est une marchandise ; de là vient la différence de leur emploi dans la construction des usines, des maisons. Il faut que celui qui bâtit donne sa marchandise à l'entrepreneur de bâtiments. S'il empruntait à la banque pour payer celui-ci, il ne lui fournirait pas une marchandise, il lui fournirait des billets de banque que la banque ne pourrait pas acquitter, faute d'avoir reçu de l'emprunteur une marchandise, ou au moins un équivalent de la marchandise.

Une banque qui prêterait en ses billets valant de l'argent à un propriétaire 30,000 francs, hypothéqués sur des biens fonds, ne pourrait payer ses billets à l'entrepreneur de la maison que le propriétaire aurait fait construire, parce que la banque ne saurait se servir du gage qu'elle aurait et qui ne serait pas exigible.

Les obligations que possèdent les banques, lorsqu'elles sont souscrites par des personnes solvables, et quand elles ne sont pas à de longues échéances, suffisent toujours pour acquitter

les billets qui se trouvent dans la circulation : ainsi lorsqu'elles reçoivent de la monnaie, elles reçoivent de quoi acquitter leurs billets, et lorsqu'elles reçoivent leurs billets elles sont dispensées de les payer.

Quand une circonstance quelconque met obstacle à la circulation des billets de banque, ce ne sont pas les banques qui restent chargées du soin de remplacer leur monnaie fictive par la monnaie réelle, ce soin appartient au commerce général; de même qu'il a pris soin de transporter le numéraire qui était devenu superflu par l'intervention des banques dans toutes les opérations commerciales, de même il prend soin de le faire rentrer, alors que la monnaie devient nécessaire par le manque de confiance que l'on a dans les valeurs émises par les banques; celles-ci retirent alors leurs billets, en faisant recevoir à chaque échéance les lettres de change qui sont dans leur portefeuille, et s'acquittent ainsi complètement envers tous les porteurs de leurs billets, d'autant plus promptement que ne faisant plus d'émission de leurs billets, il faut que toutes les lettres de change leur soient payées en leurs billets ou en argent; s'ils sont payés en argent, cela leur donne l'occasion de faire le remboursement de leurs billets à tous ceux qui le désirent avoir. L'embarras que produit un tel événement retombe, comme on le voit, en entier sur le commerce qui est obligé de pourvoir à ses paiements par un nouvel agent de circulation, en faisant revenir de l'étranger, de la monnaie qu'il s'y procure en activant la vente des produits des pays.

On doit reconnaître de suite ici que le dérangement d'une banque ne doit pas seulement impressionner le pays dans lequel elle est établie, mais encore tous les pays qui sont en relation de commerce avec lui. La nécessité de se procurer la monnaie peut être telle, que toutes les marchandises soient affectées dans leurs prix; dès-lors il doit y avoir ralentissement de production, cessation de travail, et misère chez les ouvriers.

Les banques qui ont été établies sur des bases autres que celles que nous venons d'examiner, n'ont pu se soutenir, et il est resté démontré par l'expérience, que quand la monnaie était égale en valeur à des billets de toute solidité et payables à l'instant, qui étaient la représentation des billets de commerce payables à quelques jours de distance, la monnaie était supérieure en valeur à des billets payables à l'instant, dont la représentation ne consistait qu'en lettres de change appelées papier de circulation, parce que leur échéance arrivée, elles se paient avec d'autres lettres de change de même nature payables de nouveau à des époques éloignées, et qu'il est impossible qu'une banque puisse réellement et promptement payer quand elle n'a que ces lettres de change dans son portefeuille.

Les banques qui avancent aux gouvernements leurs billets pour n'en être payées que dans des temps éloignés, ou moyennant une rente perpétuelle, compromettent leur prospérité, car elles ne peuvent acquitter leurs billets à présentation, quand le fonds social est employé ailleurs; pour les tirer de la fausse position où les gouvernements ont mis quelques banques,

on les a vues alors donner un cours forcé aux billets des banques qui se sont trouvées dans l'impossibilité de rembourser en monnaie leurs billets prêtés aux gouvernements; mais dès ce moment la valeur nominale d'un billet de banque cesse d'être la même que celle de la monnaie, et il y a préjudice pour tous ceux qui les possèdent, parce qu'ils ne peuvent plus se procurer avec ces billets la même quantité de denrées qu'ils se procuraient auparavant, événement qui a des suites graves pour le corps social, car le rétablissement de l'équilibre entre la valeur de la monnaie et celle des billets, fait éprouver des pertes à tous les débiteurs qui doivent alors payer plus qu'ils ne pensaient devoir payer au moment où ils sont devenus débiteurs.

Une banque qui prête à son gouvernement contre des rentes du trésor, ne peut pas les vendre quand elle en a le besoin, sans nuire aux opérations, au crédit de son gouvernement.

Une banque bien administrée ne doit ni prêter ses billets contre des lettres de change à longue échéance, ni prêter à hypothèque, ni engager ses moyens de travail dans les rentes de l'état, ou en lui prêtant à de longs termes; si en agissant prudemment, il arrive un moment où la confiance en elle vient à manquer, si tout le monde veut le remboursement de ses billets tout à la fois, alors elle peut offrir de mettre chacun de ses créanciers en possession de bonnes lettres de change qui se trouvent dans son portefeuille, à courtes échéances, et avec bonification d'escompte, c'est-à-dire que ses créanciers seraient payés avec les mêmes lettres de change que la

banque aurait achetées avec ses billets, et qu'ils auraient de plus la garantie du fonds social de la banque.

Les banques présentent donc, quand elles sont bien conduites, bien administrées, des avantages; mais elles offrent aussi des dangers pour la stabilité du travail, lorsqu'elles sont formées indiscrètement ou quand elles sont mal administrées et à la discrétion du gouvernement. Elles offrent un danger de plus que celui de l'imprudence et de la maladresse de leurs directeurs par la possibilité qu'un ennemi étranger ne mette la main dans leur caisse, dans leurs portefeuilles, ne multiplie leurs billets pour les jeter dans la circulation sans en avoir donné la valeur; dans cette position, tous leurs billets perdraient leur valeur, et désormais toute leur utilité serait perdue.

Les impôts que les gouvernements auraient consenti à recevoir en billets de banques et qui continueraient à l'être pendant quelque temps, si les banques étaient mal administrées, ne leur produiraient plus les moyens de faire face à leurs dépenses; il est donc de l'intérêt des gouvernements que les banques ne multiplient pas leurs billets de confiance, de telle manière que leur émission devienne ruineuse pour elles et le pays, que les banques ne fassent pas de telles émissions, même modérées en apparence, qu'une très forte partie de la monnaie s'absente du pays.

Au nombre des dangers que courent les banques, nous ne devons pas omettre celui qui peut leur arriver par la contrefaçon de leurs billets, contrefaçon qui peut porter le désordre

dans les affaires de la banque la plus solide, car la contrefaçon est plus redoutable pour les billets que pour la monnaie. Le bruit avertit de l'existence de l'une, le silence protége celle de l'autre. Les contrefacteurs peuvent gagner davantage par l'imitation des billets, ils n'ont besoin que d'une feuille de papier dont la valeur, quelque perfection qu'ait le tamis qui la fait, n'a qu'une très petite valeur, alors que le chiffre des billets est élevé. La contrefaçon des matières d'or et d'argent exige au contraire, pour la rendre moins facile à reconnaître, l'emploi coûteux d'une assez grande quantité d'or et d'argent; d'ailleurs la seule opinion qu'il y a dans la circulation des billets faux assez bien imités, suffit pour faire refuser la totalité des billets d'une banque, afin de s'affranchir des risques de recevoir les mauvais.

Les billets de banque doivent toujours être de sommes assez considérables pour ne servir qu'à la circulation des marchandises qui passent d'un négociant à un autre, et pour être assez incommodes pour ne devoir pas servir entre le marchand et le consommateur; un gouvernement sage peut vouloir cela, comme il veut la destruction d'un édifice privé qui menace la sûreté publique.

Si le consommateur se présentait chez le débitant avec un billet de banque de cinquante francs pour payer deux francs qu'il achèterait, il y a lieu de croire que pour les quarante-huit francs que le débitant devrait lui rendre, il retiendrait un salaire suffisant pour l'indemniser lui-même des démarches qu'il devrait faire pour se mettre en état de satisfaire ainsi à la demande de tous ses consommateurs

Les banques ne produisent pas pour les nations de plus grands moyens de travail que ceux qu'elles possèdent réellement; leurs billets ne sont que la représentation des lettres de change qu'elles ont dans leurs portefeuilles; c'est une valeur échangée contre une autre valeur; mais la différence de cette valeur est que l'une est à vue, par conséquent actuellement disponible, tandis que l'autre est à terme, et indisponible pendant quelque temps.

Toute lettre de change peut en tout temps s'escompter quand l'endosseur est solvable. La monnaie,pour fairel'escompte,est toujours en raison suffisante chez toutes les nations; les banques ne font donc en escomptant des lettres de change contre leurs billets, que la même opération que fait le négociant de province ou le banquier, en escomptant les billets contre la monnaie. La différence qui existe est celle-ci, l'argent coûte plus cher au négociant que le billet de confiance à la banque; ainsi l'un demande six pour cent d'intérêt par an, quand l'autre se contente de quatre et pourrait se contenter de moins. Le consommateur, le producteur se trouvent donc bien de l'établissement des banques; puisque l'un peut vendre ce qu'il produit à plus bas prix, par la différence de l'escompte, différence qui se multiplie par elle-même, en raison des moyens de travail employés plus ou moins longtemps pour la production par un très grand nombre d'individus, puisque le consommateur peut l'acquérir à plus bas prix.

Mais si les banques ne produisent aucuns nouveaux moyens de travail dans la société, il

n'en est pas moins vrai que la facilité qu'elles donnent de vendre, d'acheter, de produire par l'escompte des valeurs que chaque producteur a dans son portefeuille, les excite à produire par la facilité qu'il trouve à escompter. Tel d'eux qui n'aurait pu produire que pour deux cent mille francs, se met à produire d'abord pour deux cent vingt, ensuite deux cent quarante et successivement de vingt en vingt jusqu'à trois cent mille francs; il produit en vidant ainsi tout son portefeuille au fur et à mesure qu'il y entre une valeur. Ce qui l'excite à produire, c'est la facilité de l'escompte; mais l'embarras de vendre n'est pas loin; car les machines quand on leur donne des matières pour les alimenter, produisent, mais ne consomment pas; dès-lors il y a encombrement chez le producteur. Les banques sont donc cause, par la facilité avec laquelle elles donnent des moyens factices de production, des embarras du commerce, pour placer en lieu et place leurs produits, afin qu'on les y consomme.

Quoique j'aie dit que l'or et l'argent changeaient de pays, quand il existait des billets de banque dans un pays, pour une différence d'un huitième, d'un quart, la vérité est qu'il sort du pays toute la quantité d'argent qui se prêtait à un intérêt supérieur à celui que les banques établissent; qu'il peut bien encore en rester quelques portions qui trouvent le moyen de se faire recevoir pour un salaire plus considérable qu'il ne convient, mais que toute la portion qui se placerait au-dessous du tarif de l'escompte des banques, reste dans le pays et continue à en régler

les principales affaires ; en effet, il faut bien qu'il y reste, autrement l'escompte des lettres de change des premières maisons, monterait au taux de celui des banques, et quoique ces papiers se paient souvent en billets de banques, la présence de l'argent à un moindre prix, quoiqu'il ne paraisse pas, ne s'en fait pas moins reconnaître.

Nous avons dit que les banques escomptaient des lettres de change à un taux d'intérêt tel que les premières valeurs ne se représentaient pas à l'escompte, par la facilité qu'elles trouvaient de pouvoir se procurer de l'argent ailleurs à plus bas prix. Les banques, dans cette circonstance, manquent de rendre à l'intérêt général le service qu'elles pourraient lui rendre, sans pour cela être plus utiles à leur intérêt particulier. En effet, si elles baissaient leur escompte de manière à pouvoir escompter ces premières valeurs et à faire concurrence aux possesseurs de l'argent, elles augmenteraient leurs profits de tout ce qu'elles auraient escompté en ces valeurs. A la vérité elles l'auraient diminué de toute la différence qui se trouve entre l'escompte de quatre pour cent à trois pour cent. Mais comme cette différence serait comblée par l'augmentation d'un quart de leurs escomptes, les banques n'y perdraient rien et le dividende pour les actionnaires de ces banques resterait le même.

Le vrai motif pour lequel une pareille mesure n'est pas adoptée par les banques, c'est que leurs régents sont pris dans la classe des banquiers qui ont eux-mêmes des fonds à placer,

et qui veulent les voir produire le plus fort bénéfice. En effet, si les banques générales venaient à baisser leur escompte, il faudrait bien que ces banquiers particuliers, qui reçoivent les lettres de change des commerçants de l'intérieur, baissassent leur escompte, parce que s'ils ne le faisaient pas, ces commerçants trouveraient les moyens d'arriver à la banque générale pour ne pas surpayer le service rendu.

L'intérêt général exige la baisse de l'escompte au taux le plus bas, au taux de celui qu'on exige des meilleures valeurs, des maisons les plus puissantes, les plus opulentes. Il n'est pas indifférent pour le commerçant de payer quatre ou cinq pour cent, pour l'intérêt de l'escompte. Si on veut bien réfléchir que dans chaque industrie on demande, en raison des risques qu'elle coure, le double de l'intérêt que l'on paie, on voit de suite que chaque production est augmentée lors de la vente, de deux pour cent. Cette augmentation suffit quelquefois pour ne pas pouvoir exporter un produit. Ainsi il y a stagnation de travail, parce que la banque générale tient son escompte à trop haut prix.

Si maintenant nous considérons l'effet de la baisse de l'escompte sur les effets publics et la propriété foncière, nous trouvons qu'elle leur est avantageuse. En effet, du moment que les banques générales escomptent à trois pour cent, on force tous les possesseurs d'argent à escompter à moins de trois pour cent, afin de se procurer un placement convenable de leur argent. Or, dès que l'intérêt des billets est de trois pour cent, de moins même, comme ce placement

n'offre pas la même sécurité que celui en propriété foncière, celle-ci serait recherchée et sa valeur s'élèverait. Ainsi en arriverait-il de même aux titres de rente sur l'état.

L'élévation du prix des terres, leur revenu, relativement à ce prix, sont toujours proportionnels au prix des rentes de l'état. Ainsi en Angleterre, la propriété foncière, en ne rendant que deux et demi à peine, a fait reporter la rente trois pour cent à 100 f. environ. C'est parce que la rente foncière est en France de trois pour cent que la rente de l'état ne vaut que 86 francs. Si donc les banques baissaient le prix de leur escompte, on verrait la propriété foncière en France s'élever de prix, la rente des fermes s'établir à deux et demi pour cent, et les rentes de l'état monter à 100 francs, en même temps que le commerce pourrait s'ouvrir de nouveaux déboursés par la baisse de ses produits industriels. Au reste, on ne doit pas comprendre que l'abaissement d'un pour cent sur l'escompte doit se borner à produire la baisse de deux pour cent sur la production. Elle doit aller jusqu'à quatre pour cent sur un grand nombre d'objets qui occupent les moyens de travail pendant deux années.

L'influence des escomptes modérés se ferait sentir au loin sur toutes les places de commerce, sur toutes celles où on donne de l'argent à intérêt. On verrait baisser partout cet intérêt, et les cultivateurs pourraient alors se livrer à des améliorations qui dans l'état actuel leur sont impossibles s'ils ne veulent s'exposer à être ruinés.

D'ailleurs, il ne faut pas se faire illusion sur

l'énormité des billets de banque que l'on serait à même de livrer à la circulation par l'effet de la baisse de l'escompte. En France, dans ce moment-ci, à Paris particulièrement, les billets de banque ne représentent pas le double du capital conservé dans les caves de la banque. Il en est de même pour les banques de provinces ou des départements. Or, il est reconnu que l'on peut sans danger tripler cette émission et se trouver en mesure de faire les paiements en argent lorsqu'une panique se manifesterait. Ainsi, en escomptant à plus bas prix, on arriverait à cette émission, et on ne courrait aucun danger. D'ailleurs les banques ont toujours les moyens de diminuer tous les dangers en limitant le terme des lettres de change à des jours rapprochés de l'escompte, c'est-à-dire en n'acceptant contre leurs billets que d'autres billets de commerçants, n'ayant pas plus de 15 ou 20 jours avant leur échéance. Mais cette réduction de terme ne doit être imposée par elle que dans de graves circonstances; il ne faut pas d'ailleurs que cette mesure soit prise inopinément, car il s'en suivrait des sinistres qui frapperaient de mort les commerçants dont les ouvriers ne pourraient être payés, parce que les lettres de change de ces dits commerçants ne pourraient s'escompter nulle part, pendant une panique générale que la conduite des banques générales aurait aggravée en l'autorisant par ses opérations.

Plus tard nous parlerons des banques de dépôt, dont la constitution est différente de celle des banques d'escompte.

CHAPITRE IV.



De l'accumulation du capital et du travail productif, et du travail non productif.

J'ai déjà fait voir qu'il n'y avait pas d'accumulation de moyens de travail, autres que celui qui est produit par une plus grande population; qu'il ne pouvait y en avoir puisqu'on ne saurait où prendre les moyens de travail pour former cette accumulation. Ramassez de l'or, me dit-on, vous accumulerez. L'or est une marchandise; on peut donc accumuler des marchandises; on ne le fait pas, non-seulement parce qu'elles sont périssables, mais encore parce qu'il n'est pas plus possible de les amasser que l'or et de l'argent qui n'existent pas en France, en telle quantité que chaque individu puisse posséder plus de 80 francs.

Cependant il faut avouer que de nouvelles fortunes s'établissent tous les jours au moyen de l'ordre et de l'économie dans la dépense, ou quand on vend ses services plus chers qu'ils ne valent, ou quand on possède un talent si émi-

nent qu'on le paie à très haute valeur, ce qui est pour le possesseur de ce talent une loterie dont il tire le bon numéro; tandis que d'autres qui ont autant travaillé pour le posséder, ont à peine la récompense due aux dépenses qu'ils ont faites pour l'acquérir.

Les nouvelles fortunes ou les fortunes qui s'agrandissent, ne sont qu'un déplacement des moyens de travail que les uns viennent à obtenir, tandis que d'autres viennent à les perdre.

Quand une nation s'accroît en population, il y a plus de riches ou plus de grandes fortunes que lorsqu'elle est en moindre nombre : la raison en est simple, tous les hommes naissent et s'élèvent; lorsque des moyens de travail leur sont préparés, c'est avec ces moyens de travail qu'ils paraissent dans la société; mais dès qu'ils ne savent pas les conserver en propriété, ces mêmes moyens sont acquis par des tiers, et deviennent leur propriété; ainsi désormais ils en sont possesseurs, et c'est à eux à qui la multitude doit les demander pour pouvoir travailler; il y a donc ainsi un plus grand nombre de riches ou des riches plus opulents que dans une société plus bornée.

Toute espèce de travail est productif d'une autre espèce de travail; il est indifférent qu'il y soit ajouté actuellement une valeur nouvelle à celle qu'il a par de nouvelles opérations du travail, ou qu'il soit consommé pour produire le même travail. Quand on y ajoute une nouvelle valeur, c'est par une consommation de travail qui peut bien faire doubler la valeur du premier; mais, sous cette forme, il y a deux

opérations du travail qui se trouvent ainsi réunies ; et il n'en est pas moins vrai qu'il y a deux sortes de travaux différents. Le cultivateur produit le blé : premier travail ; le meûnier le moud : deuxième travail ; quand on vend la farine, on vend deux opérations du travail sous une seule forme.

Le domestique qui, par les soins qu'il donne à la maison, donne à son maître les moyens d'occuper tous ses instants dans le travail dont il s'occupe, lui donne la facilité de faire complétement un autre travail, c'est donc comme s'ils le faisaient à eux d'eux, mais c'est le plus habile qui s'en charge, ou du moins le plus intelligent.

Le savant qui prépare par ses études et ses expériences les moyens de tirer un parti avantageux de toutes les matières ; le médecin qui nous guérit de nos maux, n'ajoute rien à la valeur des matières, du moins directement, mais ils leur en ajoutent une indirectement ; en nous donnant l'un, tous les moyens de les mieux travailler ; l'autre, les moyens de les travailler sans interruption, ou du moins avec de moindres interruptions.

C'est à ce titre d'êtres secourables pour le travail, que le domestique, le savant et le médecin reçoivent des salaires pour la part indirecte qu'ils ont prise au travail général ; la valeur de ces salaires se trouve naturellement dans l'augmentation de la valeur du sujet auquel on applique directement le travail, après qu'ils ont fait partie des frais généraux de dépense de chaque producteur.

Les hommes sont tous également entretenus par le produit annuel de la terre et du travail, et ils reproduisent annuellement ce même produit et ce même travail ; ce produit peut et doit s'accroître, quand une nation est paisible, parce qu'il n'a de bornes que dans un extrême éloignement ; le travail peut donc non-seulement fournir aux besoins actuels de toute nation, mais encore aux besoins d'une nouvelle population que développerait leur état de tranquillité. Il y a donc constamment chez toute nation paisible autant de travail que sa population peut le comporter.

Cela étant, il n'est pas possible qu'il y ait des hommes non productifs, parce que s'ils ne produisaient pas, il leur serait impossible d'être consommateurs, puisqu'ils n'auraient pas les moyens de se procurer leur consommation, et on se fait une illusion quand on croit que la part des gens productifs dans le produit général augmenterait si ces gens non productifs n'en consommaient une partie, car comme leur demande n'existerait pas, il n'y aurait certes pas de production *ad hoc*, par conséquent la part des producteurs ne serait pas plus grosse.

S'il existe des hommes non productifs qui puissent faire usage des produits de la société, ce n'est qu'avec des moyens de travail qu'ils ont dans les mains qu'ils se les procurent ; or, ils peuvent se procurer ces produits tant qu'ils possèdent des moyens de travail ; mais ils cessent de pouvoir se les procurer dès qu'ils n'en possèdent plus ; ces moyens de travail, ils les donnent à des hommes qui travaillent et qui leur procurent leurs besoins ; ce sont deux hommes qui

vivent l'un par l'autre. Si les hommes non productifs cessent d'avoir les moyens de faire travailler pour eux, les hommes qui travaillaient pour eux cessent aussi d'avoir le travail qu'ils avaient, or, comme tout homme productif répond à un homme consommateur, il se trouve ici que le travail de celui dont je viens de parler ne peu têtre utilisé et qu'il ne saurait produire, parce que personne ne lui en donnerait le moyen. Ainsi la part dans la production ne peut augmenter pour personne, excepté cependant la circonstance où quelqu'un possède les moyens de travail qui appartenaient à l'homme non productif, car alors il peut faire la consommation que celui-ci faisait.

La totalité du produit annuel de la terre et du travail est donc destinée à la consommation de ses habitants, et à leur procurer de nouveaux salaires en les mettant ainsi en état de produire de nouveau. A l'instant que ce produit annuel se consomme, il remplace les moyens de travail qui se sont consommés; il donne lieu au salaire de travail pour les ouvriers, pour les propriétaires. Ainsi une partie des produits de la terre remplace les moyens de travail des fermiers, tandis que l'autre paie leurs salaires; et ceux des propriétaires. Ainsi dans les manufactures, une partie des produits de la terre remplace les moyens de travail qui y ont été consommés, paie les salaires de l'entrepreneur et ceux des ouvriers.

Les salaires des fermiers, des propriétaires, de l'entrepreneur de manufactures ne sont donc que le résultat de la production et de la consommation des produits annuels de la terre.

Le produit annuel de la terre sert donc toujours à remplacer les moyens de travail nécessaires pour le reproduire, en entretenant les ouvriers, et à fournir aux fermiers et aux propriétaires également, ce qui peut être utile à leur existence.

Toute partie de ses moyens de travail qu'un homme emploie, de quelque nature que soient ces moyens, lui rentre toujours à-peu-près avec un salaire; s'il les emploie à entretenir des ouvriers, c'est le revenu de ces ouvriers; mais en les employant à entretenir des ouvriers, il fai ainsi entrer une partie de ses moyens de travail dans les consommations, comme il les y ferait entrer de même, s'il entretenait des hommes qui ne seraient pas des ouvriers, qui, par leurs consommations, feraient aussi entrer ses moyens de travail dans la masse générale des consommations; alors dans ce cas, en agissant aussi, il cesse de posséder les moyens de travail, parce qu'ils ne peuvent lui revenir; mais d'autres les possèdent, et les moyens de travail se sont conservés.

Il en est ainsi des moyens de travail ou du revenu des propriétaires; ils entrent également tour-à-tour successivement dans la consommation, et ils leurs reviennent parce qu'ils ont été consommés.

Les moyens de travail ou les capitaux ne sont donc que les produits de la terre, que son revenu annuel, et la représentation qui en a lieu par des espèces d'or ou d'argent ne les constitue que fugitivement sous cette dernière forme. L'argent qui est une marchandise n'est pas plus particulièrement un moyen de travail que d'autres marchandises; les salaires eux-mêmes ne sont que

la représentation des objets consommés ou qu'ils doivent mettre en position d'être consommés. Ils ne sont un instant sous la forme de monnaie que pour représenter les marchandises, les denrées qu'ils peuvent acheter; ainsi un revenu, un salaire sont véritablement des produits de la terre obtenus par le travail et qui doivent retourner au travail comme moyen de le payer.

Les produits de la terre sont donc des moyens de travail, les seuls qui existent sur la surface du globe; les produits des manufactures le sont également, parce que les matières premières qui y sont employées viennent de la culture de la terre, parce que les salaires des ouvriers, ceux des entrepreneurs d'industrie, ceux des prêteurs de moyens de travail ne sont également composés que des produits de la terre.

Si donc les produits de la terre et des manufactures sont les seuls moyens de travail qui existent en tant qu'ils sont en notre pouvoir, ils sont encore des moyens de travail après qu'ils ont été consommés, parce que ce qu'ils ont produit est l'équivalent de tout ce qui a été consommé.

Ainsi ces moyens de travail ne peuvent pas être détruits par la consommation, ne peuvent être moindres que les besoins de la population et servent constamment à entretenir le travail et les ouvriers de toute espèce; et il importe fort peu à ceux-ci de savoir qui consomme le produit de leur travail quand la consommation est la cause pour eux d'une nouvelle production, d'un nouveau travail, d'un nouveau salaire.

L'or et l'argent comme moyens de travail ne se consomment pas, quoique marchandises; leur

extrême mobilité leur fait toujours céder la place à tout ce qui se consomme; comme marchandise, ils sont des produits de la terre, mais leur rôle est d'assister à toutes les conversions de la consommation et de la reproduction. Ce sont des moyens de travail qui se trouvent toujours en réserve, qui doivent pourvoir les peuples de leurs besoins, alors que la culture est momentanément dans l'impossibilité de produire.

Les moyens de travail qui sont fixés dans l'établissement d'une usine, ne cessent pas pour cela de prendre toutes les métamorphoses de la consommation et de la reproduction alternative; de même que les moyens de travail employés dans l'achat d'une terre, ils reparaissent tout aussitôt après qu'ils ont été employés dans la construction d'une usine, sur le théâtre de la société. L'usine, comme la terre, devient la représentation des moyens de travail qu'on a possédés et qui appartiennent maintenant à d'autres.

Les ouvriers sont à-peu-près nécessairement obligés de consommer leurs salaires, et il leur est difficile d'en mettre de côté une partie pour se procurer des moyens de travail; cela arrive cependant pour ceux qui ont une bonne conduite et de l'intelligence; mais les propriétaires et les rentiers ont la faculté d'augmenter les moyens de travail qu'ils possèdent par l'ordre et l'arrangement dans leur dépense; alors qu'ils ne privent pas la société des moyens de travail qu'ils ajoutent à ceux qu'ils ont (et il est de leur intérêt d'en tirer un salaire), il reste dans le pays une aussi grande masse de moyens de travail qu'auparavant; il y a autant de travail, parce qu'il

y a autant de salaires et autant de consommations.

Ainsi, d'un côté les ouvriers n'ont pas les moyens de travail; de l'autre, les propriétaires, les rentiers les possèdent, et les possèdent en d'autant plus grande quantité que les ouvriers en possèdent moins; ainsi les moyens de travail existants sont tous ceux qui peuvent exister dans le pays eu égard à sa population.

Le produit annuel, au sortir du sein de la terre ou des mains des ouvriers qui l'ont procuré, remplace toujours les moyens de travail employés et le revenu, ou fermage, ou salaire des moyens de travail, ou salaire des propriétaires et des ouvriers. Chez toutes les nations modernes, on voit la plus forte partie du produit de la terre destinée à remplacer les moyens de travail du laboureur et de ses ouvriers; l'autre partie sert seulement à payer les fermages des propriétaires; sous le gouvernement féodal, le cultivateur paraissait avoir moindre part, car ses travaux également étaient moindres, mais ses moyens de travail étaient en même proportion que les produits de la terre.

En Egypte, dans l'Inde où la terre appartient au souverain, la part du cultivateur dans les produits de la terre n'est à peine que de 40 pour cent du total; le sort du cultivateur y est misérable parce qu'il cultive la terre comme un esclave, et non pas en homme libre. Sa position malhaureuse lui fait une loi de restreindre ses besoins au plus strict nécessaire; les vêtements, les jouissances de toute nature lui manquent donc.

Les moyens de travail consommés sont re-

produits exactement dans la proportion de la somme du travail qui est d'autant moindre que le cultivateur n'a pas l'espoir des jouissances.

Chez les nations modernes plus civilisées et plus libres, on emploie plus de moyens de travail dans la culture, le commerce et les manufactures qu'on n'en employait dans les temps féodaux, parce que le travail actuel, plus long, plus opiniâtre, plus intelligent, donne ou procure ces moyens de travail; en activant la circulation, la facilité de les trouver à toute heure en a diminué le salaire. On n'a plus à craindre les vexations de toute espèce auxquelles le commerce était autrefois exposé, et la concurrence de tous ceux qui possèdent les moyens de travail à en tirer avantage, a eu pour résultat de les faire offrir à tous ceux qui n'en possédaient pas; ainsi le salaire des moyens de travail, or et argent, a baissé de 15 à 4 pour cent. Le salaire des moyens de travail, produit de la culture et des manufactures, a baissé également de 15 à 4 pour cent par an lorsqu'on les vend à crédit; on voit donc que ce haut salaire qu'on exigeait alors pour les moyens de travail était à raison des risques qu'on éprouvait en les prêtant.

Si maintenant ces mêmes moyens de travail paraissent en plus grande quantité qu'autrefois dans les pays réputés riches que dans les pays pauvres, cela n'est dû qu'à l'activité du travail qui fait reparaître en peu de jours sous plusieurs formes, les mêmes moyens de travail.

La population plus grande des états modernes contribue aussi à faire paraître plus grands leurs moyens de travail que ceux des temps féodaux;

car il est incontestable qu'il y a plus de moyens de travail dans une grande population que dans une petite, parce qu'il y a plus de travail à proportion.

Ce n'est donc que parce qu'il y a de plus grandes populations aujourd'hui qu'autrefois, qu'il y a plus d'hommes possédant de grands moyens de travail, qu'il y en a qui en possèdent une plus grande quantité que celles que possédaient les plus riches d'autrefois ; mais aussi il y a plus d'hommes qui ont perdu ces mêmes moyens de travail et dont toute la ressource est de les emprunter pour se livrer au travail qui leur est demandé nécessairement.

Ainsi, le produit annuel qui, au sortir de la terre ou des mains des ouvriers, est destiné à remplacer les moyens de travail qui se consomment dans de nouveaux produits, est plus grand dans les pays plus peuplés que l'on dit opulents que chez les nations pauvres, c'est-à-dire peu peuplées.

L'opulence d'une nation est toujours produite par un grand travail; la pauvreté d'une nation est toujours produite par l'absence du travail; une nation qui travaille quinze heures par jour est plus riche que celle qui ne travaille que quatorze heures; l'une en produisant plus peut consommer davantage; l'autre en produisant moins ne peut se promettre le même avantage. Les moyens de travail seront chez ces deux nations en rapport avec leur travail: que sera-ce donc quand on mettra en comparaison des peuples qui travaillent la valeur de six heures contre ceux qui travaillent quinze heures? On

conçoit de suite que leur sort doit être misérable; n'avons-nous pas même dans nos populations des ouvriers qui travaillent mòins que d'autres, et ne voyons-nous pas que leur misère égale leur nonchalance; ils rendent néanmoins en moyens de travail ce qu'ils consomment; mais ces moyens de travail ne sont pas considérables, parce que leurs consommations ne peuvent l'être, puisque leur salaire dépendait de leur travail.

Quand une nation est très peuplée, il y a une demande incessante des produits de la terre pour la nourrir. On est obligé alors de pratiquer la cultúre des terres moins fertiles; le revenu des propriétaires augmente donc par cet état de choses; mais en recevant cette augmentation, ils ont à leur disposition de nouveaux moyens de travail dont ils disposent d'une manière ou d'autre, de telle manière que le travail est aussi plus demandé; j'ai tort cependant de dire ici qu'il y a plus de moyens de travail qu'auparavant, car l'effet d'une plus grande population étant de faire augmenter le prix courant des denrées, le propriétaire de terres n'a que les mêmes moyens de travail qu'il possédait auparavant puisqu'il doit payer lui-même toutes les denrées à plus haut prix, et l'ouvrier alors doit voir élever son salaire pour se les procurer. L'accroissement de moyens de travail qui a lieu alors, appartient en totalité aux produits des terres qui sont forcément mises en valeur.

Et c'est ici le lieu de remarquer que si le prix naturel de tous les produits se forme par les impôts, le prix courant se forme par la population et est toujours dans les temps calmes

des nations au-dessus du prix naturel, d'où il s'en suit qu'il fait passer insensiblement les moyens de travail des uns dans la possession des autres.

Les peuples en se livrant au travail ont pour but de se fournir les objets dont ils ont besoin, de se procurer des jouissances qu'ils n'avaient pas ; plus ils ont la connaissance des jouissances, plus leur industrie s'est développée pour obtenir les moyens de se les procurer ; et c'est en travaillant ainsi pour des jouissances qu'on les croit opulents.

Les efforts du travail ont aussi été commandés par les impôts. Quand un travail de six heures suffisait aux populations ignorantes pour se procurer la subsistance, une septième heure de travail pouvait leur fournir l'impôt, car alors il était payé en nature ; quand plus tard elles travaillèrent non-seulement pour leurs subsistances, mais encore pour des jouissances, l'impôt ne fut plus pris sur le produit du travail ; l'impôt fut rejeté par chacun dans le prix de son produit ; mais toujours est-il que l'impôt, en atteignant successivement les limites des besoins des travailleurs, les force à un travail plus opiniâtre, et que c'est à ce travail opiniâtre que l'on doit l'active circulation du travail et le développement des moyens de travail.

Nous avons fait voir que les revenus, les salaires étaient des moyens de travail qui n'attendaient que l'occasion pour être livrés au travail, qui les consomme pour les reproduire de nouveau, que l'industrie des peuples recevait les mêmes moyens de développement, qu'il n'y en avait ni

plus ni moins dans un temps plus que dans un autre, et que la valeur échangeable restait la même.

Maintenant examinons si les moyens de travail augmentent par l'économie, diminuent par la prodigalité.

Tout ce que l'on épargne dans son revenu ajoute aux moyens de travail que l'on possède ; mais comme personne ne veut posséder de moyens de travail que pour en tirer un salaire, il arrive que l'on rend à la circulation ces mêmes moyens que l'on n'est venu à bout de posséder que parce que quelqu'un en a été privé; ainsi le travail est conservé en son entier. Qui donc peut consommer ce travail? ce ne peut être que celui qui est prodigue et qui consomme plus qu'il ne le doit, en équivalent de celui qui ne consomme pas autant qu'il le doit, parce qu'il a voulu épargner.

Il en doit être ainsi ; celui qui accroîtrait ses moyens de travail de toute autre manière, ne saurait les prêter, car celui qui les lui emprunterait ne saurait où placer son produit, puisque déjà à tout consommateur répond un producteur.

Quand le possesseur de nouveaux moyens de travail les emploierait lui-même en produisant plus, il ne saurait où placer son produit par la même raison dite; il n'en serait plus ainsi quand les moyens de travail lui arriveraient par l'économie ou par le commerce, car s'il les prêtait à quelqu'autre personne, par exemple à celle qui a perdu ces moyens, il rétablirait l'égalité entre la production et la consommation, car la per-

sonne qui les emploiera produira autant qu'elle consommera.

Si au contraire il les prête à un individu qui puisait auparavant ailleurs ses moyens de travail, il est évident que quelqu'un produira plus qu'on ne consommera; or, comme cela n'est pas rationnel, celui qui produirait inutilement succomberait, et avec lui les moyens de travail disparaîtraient.

Les moyens de travail d'un individu ne peuvent augmenter, que parce qu'un autre les perd, que par raison de ce qu'il retranche au salaire d'un autre pour faire l'épargne de son revenu; ainsi les moyens de travail d'une société qui ne sont autre chose que ceux de tous les individus qui la composent ne peuvent augmenter par l'épargne, car si elle peut avoir lieu d'un individu à l'autre, elle ne peut être de tous les individus; figurez-vous la possibilité de voir tous les chefs de famille d'une nation faire des épargnes, et dites après cela s'il existera la même masse de travail, la même population?

Les moyens de travail ne peuvent augmenter que par le travail plus intelligent, plus assidu, par une grande et nouvelle population accroissante; ils peuvent encore augmenter par le commerce extérieur, quand celui-ci donne des valeurs supérieures pour des valeurs inférieures; alors on peut dire qu'il y a plus de moyens de travail chez une nation que dans l'autre; que l'une est riche, que l'autre est pauvre; mais quelle triste condition! ces moyens de travail ainsi acquis ne peuvent être mis en œuvre pour l'heure dans le pays, et il y a nécessité ou de

les envoyer au dehors pour en avoir un salaire, ou d'établir une concurrence qui fasse tomber ce salaire à 2 pour cent comme il arrive en Hollande.

Quand donc des nations s'enrichissent par ces moyens, d'autres s'appauvrissent; les moyens de travail changent de mains; la nation enrichie voit sa population s'accroître, telle l'Angleterre; la nation appauvrie la voit décroître, tel le Portugal.

L'économie des individus n'augmentant pas les moyens de travail, ne saurait augmenter le nombre des individus, ne saurait contribuer à améliorer leur sort, n'augmenterait pas la valeur des objets auxquels ils auraient travaillé; puisque le travail n'augmenterait pas, elle ne saurait augmenter la valeur échangeable des produits de la terre et du travail du pays; elle ne pourrait mettre davantage en activité une quantité additionnelle d'industrie.

Ce qui est annuellement épargné est aussi régulièrement consommé que ce qui est annuellement dépensé; mais il l'est par une autre classe d'hommes, presque dans le même temps. Cette portion de son revenu qu'un homme riche dépense annuellement en voitures, chevaux, modes de toute espèce est, quand il l'épargne, consommé presqu'en même temps que l'autre par des ouvriers qui reproduisent moyennant salaire la valeur de leur consommation annuelle; mais ceux qui trouvaient leur salaire dans la vente des voitures, des chevaux, des modes, ne peuvent plus reproduire faute de salaires ces mêmes objets. Ainsi il n'y a plus de travail pour eux, il n'y a plus de moyens d'existence; cette partie de la population doit disparaître et avec elle les

moyens de travail que l'on avait prétendu épargner.

Je sais bien que je me répète quelquefois; mais je ne veux pas qu'on perde de vue la filiation du travail et des moyens de travail par la population.

Le prodigue, en ne bornant pas sa dépense à son revenu, altère les moyens de travail qu'il possède, vend terres et châteaux. Quand il agit ainsi, il ne diminue pas la somme du travail, il ne fait qu'en user; ce qu'il dissipe ainsi devient la propriété d'autrui, au moyen de salaires qui ne sont pas fixés à leur véritable valeur; ainsi les moyens de salaires s'anéantissent d'un côté, se réforment successivement d'un autre côté; ils sont toujours les mêmes cependant; ils n'ont fait que changer de place.

Dites ce que vous penseriez d'une nation composée d'un million d'habitants dont cinq cent mille seraient riches et prodigues, et les autres travaillant pour eux; ne vous serait-il pas évident que les ouvriers verraient passer dans leurs mains par leur travail la fortune des prodigues, et que ceux-ci seraient réduits au rôle d'ouvriers s'ils voulaient prolonger leur existence; ainsi les ouvriers devenus riches, maintiendraient le travail pour se procurer leurs besoins, leurs jouissances, et si par une sordide avarice ils ne le maintenaient pas, les ouvriers ci-devant prodigues disparaîtraient et avec eux les moyens de travail qu'ils auraient pu mettre en œuvre. La monnaie comme moyen de travail n'étant plus nécessaire en même quantité pour la circulation, disparaîtrait insensiblement ou perdrait de sa valeur faute d'emploi.

C'est ainsi que l'avare nuit à la société ; tous les moyens de travail qu'il possède, qu'il enfouit dans son cher trésor, est la ruine et la mort d'un certain nombre d'ouvriers que ces mêmes moyens de travail auraient pu mettre en état de gagner un salaire que l'avare aurait consommé.

Une conduite peu sage dans la direction des travaux de l'industrie et de la culture a les mêmes effets que la prodigalité. Ainsi tout projet imprudent ou malheureux en agriculture, en mines, pêcheries, commerce étranger, fait passer les moyens de travail de la main malheureuse en une main plus heureuse. Le mouvement général de circulation dans la société n'est pas altéré par ces sinistres, parce que d'autres ont le moyen de l'entretenir, en place des malheureux.

On peut encore remarquer que la profusion et l'avarice ont beaucoup moins d'influence qu'on ne le pense généralement sur la circulation des moyens de travail, sur le travail, car la passion pour des jouissances exagérées est passagère et accidentelle, n'affecte qu'un petit nombre d'hommes, et la passion d'amasser sans faire le moindre emploi de ce que l'on possède, ne comporte qu'un temps peu long et n'atteint aussi qu'un petit nombre d'hommes.

Cependant tous les hommes veulent épargner, tous veulent accroître les moyens de travail qu'ils ont reçu de leurs pères, qu'ils ont acquis, mais ce n'est que par le travail qu'ils arrivent à ce résultat. Le propriétaire qui ne peut se livrer au travail directement, le rentier, s'y livrent indirectement en prêtant leurs moyens de travail, ou en

acquérant de nouvelles propriétés dont les revenus les mettent en état d'en acquérir de nouvelles. L'acquisition de ces propriétés par ces rentiers, donne aux vendeurs les moyens de travail qu'ils n'avaient pas ou les restituent à leurs créanciers hypothécaires qui peuvent de nouveau les prêter et ainsi les mettre dans la circulation.

Ce sont les salaires multipliés, fruit d'une grande masse de moyens de travail qui permettent l'épargne et qui grossissent ainsi les fortunes; ce sont les grands revenus des propriétaires qui permettent l'épargne et grossissent aussi leur fortune.

Dans cette circonstance, ils n'augmentent ainsi leur fortune que parce qu'ils tirent un salaire indirect de leurs moyens de travail, qu'ils prêtent aux cultivateurs, en leur louant leurs terres, qu'ils prêtent aux chefs d'industrie, en leur louant leurs moyens de travail.

Le principe qui porte les hommes à épargner par le désir d'améliorer leur sort naît avec nous et ne nous quitte qu'au tombeau. Une augmentation de fortune est le moyen par lequel la majeure partie des hommes se proposent d'améliorer leur sort, et la voie la plus simple est de dépenser moins sur leurs salaires qu'ils ne peuvent dépenser. Le principe de l'économie prévaut toujours sur la passion de la dépense dans la majorité des hommes.

Mais l'homme qui dépense ainsi moins qu'il ne peut dépenser, met en activité son épargne pour lui produire un salaire, c'est donc un autre à qui il le prête qui le dépense dans un travail qui doit lui procurer les moyens de soutenir sa

vie ; ainsi il est indifférent pour la société qui économise ou qui dépense, puisque dans tous les cas les moyens de travail lui sont fournis pour continuer le travail.

Les nations ne peuvent s'appauvrir que par les guerres civiles, les invasions, la cruauté de leurs gouvernements ou les mauvaises lois sous lesquelles elles vivent; encore quelques-unes de ces causes peuvent ne pas les appauvrir, mais les empêcher de sortir du malheureux état dans lequel elles se trouvent.

Les gouvernements féodaux, là où le peuple est attaché à la glèbe, ne peuvent voir les hommes prospérer, le travail dans sa plus grande activité, tant qu'il n'y a pas de changement principal dans le gouvernement.

Les impôts ne peuvent appauvrir les nations quand ils sont perçus avec modération, tant qu'ils ne viennent pas coup sur coup frapper sur l'industrie, sur le commerce, sur les salaires, sur la culture, sur les revenus ; mais du reste il importe peu l'emploi qui en est fait ; car ils reviennent toujours comme moyens de travail à ceux qui les ont payés ; cependant il est toujours désirable qu'il en soit fait un bon emploi, quand il ne s'agirait que de satisfaire à la morale publique; mais le principal est que les impôts soient prévus et bien connus par qui doit les payer, pour qu'on puisse les faire entrer comme frais généraux du salaire dans le prix des produits, et conserver ainsi après le paiement de l'impôt les mêmes moyens de travail qu'auparavant.

L'expérience est ici d'accord avec la théorie ;

on voit qu'en Angleterre et en France de grands impôts n'affaiblissent pas les moyens de travail des peuples.

L'accroissement, l'augmentation des moyens de travail des peuples sont absolument dépendants de l'accroissement de la population, le travail en est la suite. Le produit annuel de la terre marche du même pas que la population; une population croissante consomme et produit en même temps; il est donc évident que le revenu de la terre augmente, mais il n'augmente pas toujours dans son prix nominal, parce que les ressources de l'industrie lui viennent en aide, en quantité suffisante pour cet accroissement de population: ainsi il y a plus de moyens de travail.

La population augmente quand elle est heureuse par les lois, quand le commerce étranger vient se joindre au commerce intérieur; en fournissant aux étrangers leurs besoins, il satisfait également aux nôtres; si ce n'est pas toujours à nos besoins qu'il satisfait, c'est au moins à nos jouissances; mais quand une population augmente par le fait du commerce étranger, la partie de cette population qui fournit à son besoin, est pour ainsi dire condamnée à ne vivre que par les moyens de travail, qu'une population analogue dans l'étranger lui fournit, de la même manière qu'elle fournit ces mêmes moyens de travail à cette partie de la population étrangère.

Il importe peu que les uns et les autres fassent usage directement de ces moyens de travail; il suffit qu'ils en soient la cause et que ces moyens de travail représentent ceux qu'ils consomment.

Les moyens de travail sont donc subordonnés chez toutes les nations à leur population, aux lois qui les régissent; chez toutes les nations civilisées ils sont tout ce qu'ils peuvent-être; les machines dont elles font usage n'accroissent pas ces moyens de travail, n'accroissent pas le travail, mais aussi ne diminuent ni les uns, ni les autres. Les machines produisent une plus grande quantité de produits, mais ces produits n'ont pas une autre valeur que celle moindre que des hommes auraient produit. Ainsi les ouvriers peuvent se procurer à moindre prix ces produits qu'ils ne le pouvaient faire auparavant.

Les machines produisent plus que des hommes en employant précisément la même quantité de matières. Ainsi les moyens de travail que les terres procurent, que les propriétaires louent, que les rentiers prêtent, restent dans les mêmes termes. La promptitude à produire, particulière aux machines, donne lieu ainsi à la promptitude à consommer, et il y a une circulation plus active de tous les moyens de travail qui fait croire à leur multiplication par les machines.

Les hommes ne peuvent consommer qu'au moyen de leurs salaires, donc les machines ne peuvent produire au-delà de la consommation, donc les machines ne peuvent se trouver en possession de matières premières supérieures aux salaires donnés aux ouvriers pour produire; ainsi les machines doivent se restreindre nécessairement au nombre nécessaire pour fournir aux besoins de tous; ainsi les machines ne créent pas une augmentation de moyens de travail.

On ne peut se procurer des machines qu'avec

des moyens de travail, et ces moyens ne manquent jamais, parce que lorsqu'ils entrent dans les consommations un instant sous une forme, ils se refont à l'instant même sous une autre forme. Ainsi les vivres deviennent de l'argent, et l'argent devient une machine ou du moins sert à les payer, comme la machine sert à payer des vivres lorsqu'on la vend. Quand on appelle des moyens de travail dans une industrie, ceux qui les possédaient, cessent de les posséder un instant, un temps quelconque; pendant ce temps, un autre les possède pour leur donner toutes sortes de formes, et après les avoir ainsi métamorphosées, vient, en les vendant sous ces formes diverses, à retirer les mêmes moyens de travail qu'il avait empruntés et qu'il restitue.

Les machines sont des moyens de travail qui ont été employés momentanément dans leur établissement, comme la construction des maisons, l'achat des terres ont employé d'autres moyens de travail; les unes et les autres ne sont plus que la représentation de ces moyens qui existent ailleurs.

Quand on compare une nation à deux périodes différentes et que l'on découvre que le produit annuel de ses terres est évidemment plus grand dans la seconde que dans la première, que ses terres sont mieux cultivées, ses manufactures plus multipliées, son commerce plus étendu, on reconnaît de suite que cette différence est due à l'accroissement de sa population, et à celle des pays avec lesquels elle fait le commerce. Cette marche des moyens de travail est presque générale chez toutes les nations qui ont joui de la

paix et de la tranquillité;cependant quand on veut faire de tels rapprochements, il faut prendre des époques assez éloignées les unes des autres, car la marche progressive de la population va quelquefois si pas-à-pas qu'on ne saurait la remarquer.

Ainsi en France, la population augmente annuellement à-peu-près d'un cent soixantième, comment apprécier d'une année à l'autre les moyens de travail que doit produire un pareil résultat ; au bout de vingt ans, ils sont un peu plus reconnaissables, car alors il doit s'en trouver un huitième de plus qu'auparavant, mais ce n'est encore que pour le grand observateur des faits.

Quelquefois, chez une nation, on remarque une industrie qui décline, la culture qui s'altère. Une industrie peut décliner dans un canton pour se reporter ailleurs, ou parce qu'elle est remplacée par une industrie supérieure établie dans une autre localité ; il n'y a pas ici de diminution de moyens de travail, de population; ce que l'un a perdu l'autre l'a gagné, il n'en est pas de même de l'affaiblissement de la culture d'un canton. Il y a certitude que le corps général de la nation souffre, que ses moyens de travail et le travail diminuent, et qu'une partie de la population doit disparaître.

Les dépenses d'une guerre faite en territoire étranger n'affaiblissent pas les moyens de travail et le travail de la nation qui la fait quand sa population se conserve intacte ; quand elle est altérée, il arrive parfois que les moyens de travail et le travail se conservent par les mariages précoces qui ont lieu et qui remplacent la population absente.

Les dépenses d'une guerre sont, comme les autres dépenses de l'état, des moyens de travail qui lui rentrent d'une manière ou d'autre; lorsqu'elles ont lieu, c'est une circulation plus active des moyens de travail de la nation qui a lieu; mais ce n'est rien de plus; on ne ferait pas cette dépense que nul ne posséderait ni plus ni moins de moyens de travail qu'il n'en possède ordinairement. L'Angleterre a dépensé vingt milliards dans ses guerres! Pourrait-elle avoir plus de moyens de travail qu'elle n'en a, si elle ne les avait pas dépensés? Je pense que non, parce qu'elle n'aurait pas trouvé les moyens de placer le travail qui aurait été le fruit de ces moyens de travail qu'elle n'a jamais possédés en réalité, qu'elle n'a possédé que par représentation, en vendant des rentes, comme ailleurs on vend des terres qu'on acquiert en donnant au vendeur les moyens de travail qu'on possédait.

Le travail est toujours productif, soit que ce soit celui que nécessite la culture de la terre ou que ce soit la pratique du commerce ou des arts libéraux; il n'y en a pas d'improductif en fait; si le danseur, si le chanteur ne produisent rien autre qu'une jouissance, ils font produire leur nourriture, leur habillement par d'autres qui n'auraient point un travail productif; ainsi le travail est toujours productif soit directement soit indirectement; il procure en tout temps les moyens de travail.

Concluons donc que l'économie, que la prodigalité n'altèrent, n'augmentent pas les moyens de travail d'une nation, que le revenu d'un particulier peut se dépenser comme il le désire sans

nuire à la prospérité du pays, et que la population est le pivot de tous les moyens de travail, que sa marche progressive les développe, que sa marche rétrograde les restreint, que ces moyens de travail sont le produit annuel de la terre, qu'ils peuvent être accrus par le commerce étranger, mais seulement parce qu'il se forme une population pour ce commerce; que les impôts, les dépenses de la guerre ne détruisent pas ces moyens de travail, quand la population se maintient, et qu'il faut des guerres civiles ou un gouvernement tyrannique pour détruire les moyens de travail, le travail et la population d'une manière lente, mais certaine, et que tout travail est productif, d'une manière directe ou indirecte.



CHAPITRE V.



Des fonds prêtés à intérêt.

Ce n'est pas une même chose que les profits des fonds et l'intérêt de ces même fonds. Les profits des fonds sont accordés aux industriels de tous genres, soit que ces fonds leur appartiennent, ou soit qu'ils les empruntent. L'intérêt des fonds appartient à ceux qui les prêtent, et c'est le sujet de ce chapitre.

Dans toute société, une partie des moyens de travail produits par la culture se convertit en monnaie pour faciliter les échanges entre tous ceux qui composent cette société. Les hommes qui extraient les métaux d'or et d'argent y sont continuellement occupés pour réparer la déperdition annuelle qui a lieu, soit par le frottement, soit pour l'usage de la bijouterie. Ils échangent leurs moyens de travail contre les vivres, les vêtements, les outils qui leur sont nécessaires, enfin contre d'autres moyens de travail.

Mais dans chaque société quelques hommes

savent se faire payer à plus haut prix leurs salaires que d'autres, fournir des moyens de travail inférieurs à ceux qu'ils reçoivent dans les échanges qui ont nécessairement lieu. Quelques-uns savent aussi se contenter d'une nourriture moins abondante, de vêtements moins chauds, et peuvent ainsi posséder quelque chose de plus que les autres. D'ailleurs, la nature prévoyante n'a pas voulu que l'homme vînt au monde sans qu'il trouvât à peu près une place au banquet général. Ainsi elle a donné à l'homme la capacité de produire un peu plus qu'il ne consommait en travaillant. Ce sont donc les moyens de travail préparés par elle pour tous les hommes qui d'une manière ou d'autre passent successivement dans quelques mains privilégiées; c'est parce qu'une partie des hommes a perdu les moyens de travail qu'ils possédaient, qu'une autre partie les a possédés. Vaine acquisition pour elle, s'ils n'avaient su lui trouver une destination, en prêtant à ceux qui ne possédaient plus ces mêmes moyens, en leur prêtant ceux qu'ils ne pouvaient utiliser puisqu'ils avaient tous ceux qui leur étaient nécessaires pour leur travail; ils atteignaient un triple but, celui d'en tirer un profit, celui de donner du travail à ceux qui n'auraient pu s'y livrer, celui de se procurer des jouissances après avoir satisfait abondammment à leurs besoins.

C'est ainsi que les moyens de travail que nous prêtons, alimentent le travail de toute société.

Ils cessent de nous appartenir momentanément quand nous les prêtons, et nous les prêtons parce que nous nous persuadons qu'ils nous se-

ront rendus. Nous les prêtons pour un intérêt qui n'est qu'un salaire que les emprunteurs nous paient annuellement ou à moindre terme, suivant les conventions, pour les avoir à leur disposition pendant le temps convenu; ils en peuvent disposer à leur gré, soit pour travailler, soit pour les consommer. S'ils s'en servent pour travailler, ou s'ils les consomment en travaillant, en donnant de l'emploi à des ouvriers qui en reproduisent la valeur avec un salaire pour les emprunteurs, dans ce cas, ils peuvent rendre ce qu'ils ont emprunté et en payant l'intérêt, parce que le prix de leurs produits est chargé de cet intérêt; ce qui n'cst pas un double emploi, car possesseurs de ces moyens de travail, ils en auraient tiré un intérêt égal; ainsi ils n'entament ni n'aliénent aucun revenu à eux propre pour rendre les fonds prêtés.

Mais s'ils s'en servent pour de folles entreprises, pour des objets de luxe, ils dissipent ce qu'on leur a prêté; ils ne peuvent le rendre; d'autres en profitent et le prêteur perd les moyens de travail qu'il a prêtés si les emprunteurs ne peuvent aliéncr quelque propriété.

Tous les emprunteurs, dans le commerce, sont regardés comme plus aptes à rendre les fonds prêtés que les habitants des campagnes, parce qu'avec la fin de l'année, ils rentrent ordinairement dans leurs mains des moyens de travail suffisants pour payer les prêteurs, si telle est leur volonté; mais les propriétaires ruraux sont rarement dans ce cas, l'emploi qu'ils font des moyens de travail n'est jamais disponible pour eux aussi promptement que celui

qu'en fait l'industrie, ni remboursable à la volonté du prêteur; aussi ne leur prête-t-on qu'avec hypothèque; d'ailleurs il arrive souvent qu'ils n'empruntent pas pour dépenser, mais pour payer ce qu'ils ont dépensé.

Presque tous les prêts à intérêt sont faits en argent, soit espèces, soit papier de commerce ou lettres de changes. La chose dont l'emprunteur a besoin, celle que le prêteur lui fournit réellement, c'est ce que vaut l'argent, ce sont les marchandises qu'il peut acheter soit pour sa consommation pendant son travail, soit comme moyen de travail à solder des ouvriers, ce sont toujours des marchandises qu'il emploie, produit plus ou moins direct de la culture de la terre. Par le prêt, le prêteur délègue à l'emprunteur une partie de son droit à une certaine portion du produit annuel de la terre, et du travail du pays, en s'en réservant une partie, et l'emprunteur use du droit qui lui est conféré comme bon lui semble.

Ce qui détermine la quantité d'argent qui peut être prêtée à intérêt dans le pays, ce n'est pas la valeur de l'argent qui sert d'instrument aux différents prêts qui se font dans le pays, mais c'est la valeur de cette portion du produit de la terre qui, au sortir de la terre ou des mains des ouvriers, est non seulement destinée à remplacer leurs moyens de travail, mais encore ceux qui leur ont été prêtés. Comme ces moyens de travail sont ordinairement prêtés et remboursés en argent, ils constituent ce qu'on dit un prêt en argent et l'intérêt de l'argent. Cet intérêt est différent de celui que donnent

les fonds de terre, les entreprises de commerce, lorsque dans celles-ci les propriétaires des moyens de travail en font eux-mêmes l'emploi. Ainsi au moyen de l'intérêt de l'argent, le prêt d'argent devient une espèce de contrat de délégation qui transporte d'une main dans une autre les moyens de travail que leurs possesseurs ne savent exploiter, et par suite le prêteur reçoit de l'emprunteur un salaire pour une partie de travail que celui-ci n'aurait pu faire sans son assistance.

Les prêts d'argent ne se circonscrivent pas toujours chez les nations à la quantité d'argent actuellement existante chez elles; chaque emprunteur peut devenir successivement prêteur; il peut même prêter plusieurs fois le même argent parce qu'il lui rentre par d'autres voies. Une circulation active de consommation et de production amène nécessairement la réunion d'une certaine quantité de moyens de travail dans de nombreuses mains qui n'ont rien de plus à cœur que d'en tirer un salaire, et il ne leur est pas difficile de trouver des emprunteurs, puisque la production se place dans la consommation d'une manière active.

Les moyens de travail sont sans proportion plus grands que la somme d'argent qui sert d'instrument pour en faire le transport; néanmoins la valeur des uns est égale à la valeur de l'autre par représentation, par liquidation générale, car les moyens de travail prêtés en argent sont toujours égaux à la valeur des marchandises qu'ils peuvent acheter.

Les moyens de travail prêtés avec intérêt pour

une portion du produit annuel et avec condition de remboursement sont donc une délégation sur le produit annuel du pays. Dans cette circonstance, l'argent qui sert ici d'instrument tant pour l'intérêt que pour le remboursement est tout-à-fait distinct de ce qu'on délègue par son moyen; il en est distinct indirectement, car on entend recevoir de l'argent pour le principal et pour les intérêts, et non une portion du produit annuel que le prêteur se réserve d'acheter au moment qui lui conviendra avec l'argent et les intérêts qui lui auront été payés.

Les prêts ne sont jamais plus nombreux que chez une nation où le produit annuel augmente, où la population s'accroît, où les fortunes sont considérables, où celles-ci se multiplient tous les jours par suite de l'active circulation des productions et des consommations; dans les échanges aussi multipliés que ceux qui alors y ont lieu, il y a des inégalités qui font que les uns y gagnent ce que les autres perdent. Dès lors il y a nécessité d'emprunter pour avoir les moyens de travail nécessaires pour soutenir la vie; mais d'autres fois, il y a nécessité d'emprunter même pour des hommes bien au-dessus des besoins, lorsqu'il s'agit d'entreprises importantes que les moyens d'un seul ne sauraient conduire à bien. Là, il faut la réunion des moyens de travail d'un grand nombre. C'est par cette réunion de moyens qu'on élève des machines, qu'on entreprend un commerce lointain dont les retours sont si lents. Si tous les hommes possédaient une égale partie des moyens de travail qui existent chez une nation, ils ne

sauraient se livrer à de pareils travaux, car isolés, et dans leur intérêt, ils ne pourraient se détacher de leurs moyens pour les entreprendre.

La quantité des moyens de travail à prêter n'est pas une cause suffisante pour élever ou abaisser le prix de l'intérêt de l'argent; l'intérêt dépend toujours de la tranquillité du pays, des lois qui le régissent la confiance que l'on a de recevoir facilement, sans difficulté, sans danger ce que l'on prête, qui est manifestée d'ailleurs par l'activité du commerce, décide du prix de l'intérêt. Quand on a moins de risques à courir, on n'a plus à demander que l'intérêt de l'argent comprenne avec lui un amortissement convenable et égal à ces risques; ainsi il est moindre, il se rapproche du revenu de la terre parce qu'il devient à peu près aussi certain, quoiqu'il lui reste toujours un peu supérieur en raison des risques que l'on court sur les variations de la valeur de l'argent, et en raison aussi des impôts qui frappent sur le capitaliste ou directement ou indirectement. S'il n'avait pas un amortissement pour les impôts, il courrait le risque lointain, il est vrai, de voir les impôts absorber tous ses moyens de travail.

Les emprunteurs doivent donner un moindre intérêt dans un pays parfaitement gouverné parce qu'ils inspirent confiance non pas seulement par eux-mêmes, mais encore par leurs débiteurs, et lorsqu'ils ont emprunté à plus bas prix, ils vendent à ceux-ci leurs produits en leur demandant un moindre salaire qui au reste comprend non seulement les salaires qui appartiennent à leurs moyens de travail, soit

qu'ils leur soient propres, soit qu'ils les aient empruntés; mais aussi ceux qui doivent les récompenser de tout ce qu'ils ont avancé pour leur subsistance, leurs outils, leurs vêtements, etc., enfin pour leurs frais généraux.

La concurrence n'est pas une cause de la baisse des intérêts pour le commerçant; car comme la production est égale à la consommation, ou ne la dépasse que de peu chose, il y autant de demande de moyens de travail que d'offres; l'offre ne dépend absolument que de la position du pays. Il n'y a jamais nulle part plus d'argent qu'il n'en est nécessaire pour la circulation.

La baisse de l'intérêt de l'argent ne provient pas non plus de la baisse de la valeur de l'argent, car l'intérêt de l'argent est toujours dans le même rapport avec l'argent, soit qu'il hausse ou baisse de valeur. 100 francs d'argent qui achètent 10 aunes de drap, coûtent le même intérêt que 100 francs qui n'achètent que 8 aunes de drap. Ici, il est évident que la qualité du drap étant égale, l'argent a baissé de valeur, et que son intérêt n'a pas baissé.

L'argent ne peut venir en plus grande quantité dans un pays que ses besoins ne le requièrent pour servir d'instrument à la circulation; s'il en arrivait quelque peu au-delà, il serait exporté parce que les moyens de travail en produits naturels devenus moindres dans le pays, et ne pouvant satisfaire à tous ses besoins, il y aurait nécessité de les puiser chez les nations voisines; ainsi disparaîtrait l'excès de l'argent.

Mais admettons que l'argent puisse dépasser les besoins d'un pays, comme toute augmentation

dans sa quantité, tant que celle des marchandises qu'il doit représenter est la même, doit diminuer la valeur de ce métal, doit élever le prix des marchandises, il en résulte que le prix nominal de toute chose est changé sans que la valeur réelle change. On les échangerait donc contre un plus grand nombre d'écus, de pièces d'or ou d'argent; mais la quantité de travail que ceux-ci pourraient commander resterait toujours la même, les moyens de travail seraient en effet les mêmes; encore qu'il faudrait un plus grand transport d'espèces d'une main à l'autre. Les instruments du prêt, de la délégation des espèces monnayées seraient plus volumineux, mais la chose déléguée serait toujours la même qu'auparavant, et ne pourrait produire que le même effet. Les moyens de travail destinés à l'entretien du travail étant les mêmes, la demande qu'on ferait de ce travail serait aussi la même; ainsi le salaire quoique nominalement plus grand en raison de la quantité des moyens de travail prêtés, serait le même quant à sa valeur réelle, que si cette quantité avait été moindre. Le capitaliste, recevant plus d'argent pour son salaire n'achèterait que la même quantité de choses qu'il achetait auparavant; ainsi les salaires des moyens de travail resteraient toujours les mêmes tant réellement que nominalement.

Le salaire du travail se compte ordinairement par la quantité d'argent qu'on donne à l'ouvrier; ainsi quand cette quantité augmente, le salaire semble en apparence augmenter en même temps, quoiqu'il ne soit pas plus fort qu'auparavant, puisqu'il ne procure à l'ouvrier que la même

quantité de denrées. Le salaire du capitaliste suit la même marche ; quoiqu'on lui donne un aussi grand nombre de pièces d'argent et non pas la même valeur pour le lui payer, on ne lui donne que la proportion qui existe entre ces pièces et les moyens de travail qu'il a prêtés pour se les procurer. Les avantages et les désavantages de leur emploi restent ce qu'ils étaient auparavant ; ainsi l'intérêt et les moyens de travail conservent les mêmes proportions à l'égard l'un de l'autre, et l'intérêt ne peut être ni moindre, ni plus élevé ; ce qu'on peut donner communément pour avoir l'usage de l'argent se réglant nécessairement sur ce qu'il peut produire de salaires.

Quand au contraire ce seraient les marchandises qui accroîtraient tout-à-coup, supposition toute gratuite et impossible sans un accroissement de population, la valeur de l'or s'élèverait, alors le prêteur recevrait un salaire plus élevé, puisque les valeurs seraient changées, par l'intérêt de son prêt qui lui donnerait la faculté d'acheter plus de marchandises ; mais alors comme l'or et l'argent seraient en disproportion avec les marchandises, celles-ci s'exporteraient pour de la monnaie, et la valeur de l'or redeviendrait ce qu'elle était, et le salaire du capitaliste ne lui produirait pas plus de moyens qu'il n'en avait auparavant de satisfaire à ses besoins avec l'intérêt des moyens de travail prêtés par lui.

L'intérêt de l'argent a été prohibé par les lois de quelques pays ; de telles lois ont créé l'usure, les hommes qui ont porté ces lois ont confondu le légitime emploi d'une marchandise avec son emploi abusif. Inconséquens, ils permettaient la

vente à crédit du drap, des épiceries, et ils défendaient la vente à crédit de l'or et de l'argent; cependant prêter à terme est vendre à crédit. L'argent est une marchandise comme le plomb, l'étain, le cuivre; on vendait celles-ci à crédit, et on ne pouvait vendre l'argent à crédit.

Quand la loi prohibe le prêt de l'argent, celui qui est forcé d'en emprunter est obligé de payer non-seulement pour l'usage qu'il veut en faire, mais aussi pour les risques que court le créancier qui accepte un salaire pour l'usage de son argent; ajoutons aussi qu'il est aussi obligé de demander au consommateur des objets qu'il produit, un salaire plus considérable pour les risques qu'il court personnellement quand la loi punit le prêteur et l'emprunteur; ainsi l'usure que ces lois engendrent, donne lieu à l'intérêt nécessaire pour le salaire du prêteur et à un amortissement convenable pour les risques qu'il court lorsqu'il prête des espèces d'or ou d'argent.

Dans les pays où il est permis de prêter l'argent à intérêt, la loi pour empêcher la véritable usure a cru devoir fixer le taux le plus haut de cet intérêt au taux auquel tout honnête prêteur, tout solvable emprunteur pouvaient arriver par leurs conventions réciproques; ce taux est le dernier degré de la solvabilité des emprunteurs; mais le commerçant, l'homme sage dans ses entreprises peut s'en procurer à un prix plus bas parce qu'il donne toutes les sûretés que recherche le capitaliste. Si la loi fixait le taux de l'intérêt au taux que ces individus y mettent, l'usure se ferait sentir dans les moindres produits à l'usage du peuple.

Il n'y a jamais de risque à fixer le taux légal de l'intérêt au-dessus du courant, parce que aucune personne très solvable n'emprunterait à de pareilles conditions. En France où l'intérêt légal est de cinq pour cent, l'intérêt est de trois à quatre pour cent pour les personnes solvables. L'intérêt des prêts sur hypothèques est plus considérable que pour ces personnes, en raison des difficultés qui naissent des hypothèques et de la difficulté de rentrer dans ses moyens de travail.

J'ai déjà remarqué que l'intérêt de l'argent était supérieur au revenu que donne celui que l'on place en acquisition de terres. En effet, il y a moins de sûreté à prêter son argent qu'à posséder une terre qui donne un revenu; il y a la dépréciation constante, insensible, mais énorme d'un siècle à l'autre dans la valeur de l'argent et une augmentation dans le prix des produits. Le capitaliste qui depuis cent ans a fait valoir cent mille francs à intérêt, a reçu cinq cent mille francs pour son salaire pendant tout ce temps, et il a conservé le même argent; cependant si au lieu de placer son argent, il avait acheté une terre de cent mille francs qui lui aurait rapporté trois cent mille francs en cent ans pour revenu, il aurait maintenant la faculté de la vendre trois cent mille francs; il aurait en outre augmenté les fermages suivant les temps, et il posséderait maintenant trois cent mille francs, c'est-à-dire qu'il aurait en définitif autant que le capitaliste, mais il n'aurait couru aucun risque; il est vrai que celui-ci pourrait avoir placé les deux cent mille fr. de revenu qu'il a eus en plus à intérêt de manière à produire l'équivalent de la plus value du propriétaire.

Le taux de l'intérêt de l'argent marche d'ailleurs dans tous les temps et dans tous les pays comme le revenu des terres ; c'est-à-dire qu'il y est toujours proportionnel, hors les temps de crise. Quand l'intérêt de l'argent est de dix pour cent, lorsqu'il est prêté aux chefs des manufactures, le taux du revenu de l'argent en acquisition de terres est de sept à huit pour cent. Le taux de l'intérêt en France est de quatre à cinq pour cent, le revenu commun des terres est à peine de trois pour cent; en Angleterre, le taux de l'intérêt de l'argent est de trois à quatre pour cent, le revenu des terres est à peine de deux et demi.

On ne prête pas seulement de l'argent, on prête encore en marchandises, c'est ce que l'on nomme faire crédit; celui qui prête ainsi demande un salaire plus considérable que s'il était payé de suite; il le demande aussi en proportion du temps où il sera payé, et de l'incertitude où il est de la ponctualité de son débiteur. Ainsi on vend à plus bas prix au comptant qu'à terme, et on ne demande que les salaires de son travail et des moyens de travail qu'on a employés pour produire jusqu'au moment du paiement. Mais quand on vend à crédit, on demande en sus un salaire pour le temps qui s'écoulera jusqu'au moment du paiement, c'est pourquoi l'on vend plus cher dans cette occasion ; dans les temps orageux des nations, la vente à crédit devient pour le marchand qui achète ainsi, plus onéreuse parce qu'il faut qu'il paie pour les risques extraordinaires que le vendeur court. Alors le marchand est obligé de vendre plus cher aux consommateurs, et la consommation diminue, ainsi que la pro-

duction, parce que l'une cesse d'être demandée, parce que les salaires des ouvriers ne leur permettent plus de consommer autant.

Du reste, tout ce que nous avons remarqué arriver entre le prêteur et l'emprunteur d'argent, est commun aux prêteurs et aux emprunteurs de marchandises; nous terminerons donc ce chapitre par cette réflexion :

Le prêt en argent est indispensable dans le commerce; il est la représentation d'une production égale à la valeur qu'il a; mais il peut être tellement multiplié par la vivacité de la circulation, qu'il peut égaler plus que le produit annuel de la terre; ainsi le prêt est avantageux aux nations puisqu'il leur donne des moyens de travail sans cesse renaissants.



CHAPITRE VI.



Des différents emplois des Capitaux.

On emploie les divers moyens de travail qui existent chez tous les peuples, à fournir à la société les produits bruts propres aux manufactures, à les manufacturer, à les transporter, à les vendre pour satisfaire aux besoins des consommateurs, et enfin à produire les aliments nécessaires à la vie. Ainsi ce sont les fermiers, les fabricants, les marchands en gros et en détail qui emploient pour remplir cet objet les moyens de travail qu'ils possèdent, ou qu'ils peuvent emprunter.

Chacune de ces manières d'employer les moyens de travail est essentiellement nécessaire à l'existence des autres genres d'emploi et à la commodité générale de la société.

Quand les moyens de travail ne fournissent pas dans l'abondance nécessaire les produits bruts, les manufactures et le commerce d'aucun des autres produits n'est assuré.

Quand les manufactures n'emploient pas à convertir les produits bruts en produits manufacturés, des moyens de travail suffisants, les produits bruts ne se créent plus ensuite que difficilement, deviennent à la longue insuffisants, parce qu'il n'y a qu'une demande chancelante qui en affaiblit le prix naturel; s'ils continuaient à se produire, ils auraient de jour en jour moins de valeur.

Quand les moyens de travail manquent pour les transports d'un lieu à l'autre des produits bruts ou manufacturés, on ne produit que pour la commodité locale; ainsi on n'a plus ce lévier si important dans le commerce, l'échange d'un superflu d'un pays contre le superflu d'un autre pays; on cesse d'encourager l'industrie des deux pays et de multiplier leurs jouissances.

Quand des moyens de travail n'existent pas chez ceux qui divisent des portions des produits bruts ou manufacturés, en parcelles assez petites pour convenir à tout le monde, chaque personne est obligée d'acheter, d'employer plus de ses moyens de travail qu'elle ne le doit pour se procurer ses besoins; ainsi elle en prive son industrie et se priverait d'un salaire si elle ne s'en dédommageait par le plus haut prix du produit qu'elle livre à la société.

Quand le cultivateur n'a point de moyens de travail, ou en a d'insuffisants, il ne produit que pour lui ou très-peu pour les autres; ainsi les manufactures et le commerce souffrent de son état de pénurie.

Mais ces suppositions sont toutes gratuites; on ne les a faites que pour montrer que toute chose

s'enchaîne. L'agriculture, les manufactures, le commerce ne se développent chez une nation que par la population qui fournit le travail, qui met en emploi les moyens de travail qui lui ont été préparés depuis la formation des sociétés par le travail successif de ses ancêtres.

Tous les hommes dans leur sphère particulière contribuent au bien de la société. Les propriétaires en prêtant leurs fermes, les capitalistes en prêtant leur argent, les manufacturiers et leurs ouvriers en prêtant leur industrie; les fermiers et leurs ouvriers en prêtant leurs bras, le commerce en gros et en détail en veillant à satisfaire nos besoins y participent également; tous ont droit au salaire commun, à la subsistance.

Les propriétaires, les capitalistes produisent d'une manière indirecte en prêtant leurs fermes aux fermiers, leurs moyens de travail aux entrepreneurs d'industrie; les fermiers, les manufacturiers, les négociants, leurs ouvriers produisent directement; tous emploient d'une manière ou d'autre leurs moyens de travail sans que l'un puisse en arrêter la marche.

Tous sont donc des ouvriers et doivent recevoir un salaire pour leur travail; leur travail se fixe dans le sujet ou la chose vénale sur laquelle il est appliqué, ou pour lequel il a été pratiqué; ainsi il ajoute en général au prix de cette chose la valeur de la subsistance et de la consommation personnelle des ouvriers. Les salaires de tous sont donc tirés du prix des marchandises fabriquées dans les manufactures ou produites par la culture.

Mais néanmoins tous les salaires du travail

partent de la terre. La subsistance, le salaire des ouvriers des manufactures, les matières premières, les salaires du capitaliste ne sont composés que de produits de la terre transformés; comme ils en sont venus, ils y retournent par mille voies différentes.

Tous les moyens de travail employés pour la production donnent tout l'avantage qu'ils peuvent donner, quelqu'emploi qu'on leur donne; si ces emplois mettent quelquefois en activité des quantités très différentes de travail et augmentent dans des proportions différentes la valeur des produits annuels du travail des terres et du travail de la société à laquelle ils appartiennent, ce n'est qu'au plus ou au moins des moyens de travail employés dans ces circonstances, moyens qui du reste ne sont ainsi dirigés que par l'effet de la population.

Ainsi quand les moyens de travail du marchand en détail remplacent avec un salaire en sus les moyens de travail du marchand en gros dont il achète les marchandises, ils n'emploient que la personne du marchand en détail, et c'est dans le salaire de celui-ci que consiste toute la valeur que ces moyens de travail ajoutent aux produits annuels de la terre et du travail de la société.

Ainsi quand les moyens de travail du marchand en gros et du capitaliste remplacent avec leurs salaires les moyens de travail des fermiers et des propriétaires dont ils achètent les produits bruts sur lesquels ils commercent directement ou indirectement, ils les mettent en état de continuer leurs travaux; c'est principalement par ce service qu'ils continuent à soutenir le travail de la so-

ciété et à augmenter la valeur du produit annuel des terres et du travail.

Cette classe occupe encore des moyens de travail dans la solde des matelots et dans les frais de transport par terre ; les marchandises reçoivent donc cet accroissement de valeur; ainsi le revenu annuel des terres et du travail de la société se trouve encore augmenté de ce côté.

Une partie des moyens du manufacturier remplace, avec un salaire les moyens de travail, de quelques autres ouvriers auxquels il achète les instruments de son métier ; une autre partie de ces mêmes moyens lui sert à acheter des matières brutes et remplace avec un salaire en sus les moyens de travail des fermiers ou des entrepreneurs de mines qui lui vendent ces matières. Mais une grande partie de ces moyens de travail se distribue toujours annuellement et dans une période très courte comme salaires entre les différents ouvriers employés à la manufacture ; ces moyens de travail ajoutent à la valeur des produits, celle des salaires des ouvriers, et celle des salaires du maître, et remplacent ainsi toutes celles qui ont été consommées pour la production. Cette valeur ajoute au revenu annuel des terres et du travail.

Les fermiers occupent des valets de fermes, nourrissent de nombreux bestiaux, des gens de journée de toute espèce pour la moisson ; ils améliorent leurs terres pour le compte des propriétaires. Ainsi ils emploient beaucoup de moyens de travail, et il est nécessaire que la reproduction des bestiaux et des grains leur restitue ces moyens avec un salaire. Ainsi il y a

accroissement de valeur et le revenu annuel des terres est augmenté ainsi que le travail.

Jamais une pareille quantité de travail employée aux manufactures ne peut occasionner une reproduction plus intéressante ; car c'est le pivot sur lequel s'appuie l'existence des hommes.

Toutes ces industries donnent lieu à une population particulière à chacune d'elles qui mettent ainsi en œuvre tous les moyens de travail qui successivement ont été préparés pour elle.

Ce serait donc très gratuitement qu'on regarderait son salaire comme la cause du revenu général de la terre ; le salaire n'est qu'un mandat à vue sur le revenu général dont la population est la cause.

Aucune industrie n'est plus avantageuse à la société qu'une autre ; quand il s'en établit une, c'est qu'elle est nécessaire et par cela même avantageuse. A l'instant qu'elle s'établit, il y a une population suffisante pour lui fournir les sujets qui doivent remplir son service. La culture, cette intéressante industrie, ne déploierait pas ses forces sans la nécessité de subvenir aux nouveaux besoins.

Les moyens de travail qu'on emploie dans une société, dans la culture et le commerce en détail, ne s'éloignent jamais de cette société ; leur emploi se fait toujours sur un point fixe, la ferme et la boutique de détail ; mais dans tous les cas, les moyens de travail appartiennent toujours à des membres de la société.

Les moyens de travail du marchand en gros semblent n'avoir pas de résidence. Ils se pro-

mènent de place en place, suivant qu'il peut acheter à plus bas prix et vendre plus cher.

Les moyens de travail du manufacturier résident sans contredit au lieu de l'établissement de la manufacture; mais ce local n'est pas nécessairement déterminé; car on peut être souvent réduit à en faire l'emploi à une grande distance pour acheter les matières premières, et pour en trouver la vente dans un endroit plus éloigné. Une partie de la laine d'Espagne ou d'Allemagne est fabriquée en France et en Angleterre. Le drap qui en provient retourne en Espagne ou est envoyé en Amérique.

Il importe peu au pays à qui appartiennent les moyens de travail qui donnent la vie à son travail. Le marchand étranger à qui les moyens de travail donnent la faculté d'exporter les produits d'un autre pays, donne à ce pays des salaires aux ouvriers qui les fournissent, comme l'aurait fait le marchand du pays. Il n'y a donc que ce marchand qui ne trouve pas d'emploi et qui pour cela n'existe pas. Si l'étranger est constamment occupé de son négoce dans le pays, s'il continue toujours à y prendre ses marchandises, ses moyens de travail donnent une valeur au produit du pays tout comme ceux d'un compatriote, en échangeant ce produit contre un autre produit étranger dont il y a demande; il remplace tout aussi sûrement que lui les moyens de travail de la personne qui a produit ce qu'il a exporté, et la met tout aussi sûrement en état de continuer son travail; ce qui est le genre principal de services par lequel les moyens de travail d'un marchand en gros con-

tribuent à soutenir le travail de la société dont il est membre, et à augmenter la valeur du produit annuel de la terre.

S'il importe peu que le marchand en gros réside ou ne réside pas dans le pays, il n'en est pas ainsi des manufactures : il faut que celles-ci y soient à demeure pour mettre en œuvre les matières premières du pays, pour occuper la population par le travail, pour faire consommer ainsi les produits de sa culture; c'est ainsi qu'elles doivent occuper leurs moyens de travail ; mais s'il est nécessaire que les manufactures soient dans le pays, la personne du manufacturier peut être étrangère sans difficulté ; c'est simplement une diminution de quelques personnes sur la population, ce qui est presqu'indifférent, tandis qu'il peut être très avantageux à la société qu'un homme très intelligent vienne chez elle apporter des connaissances nouvelles qui tournent au profit du travail.

Quand le manufacturier produit dans le pays avec des matières étrangères, il ne rend pas un moindre service au pays que s'il produisait avec des matières du pays ; car des matières du pays ont été manufacturées et vendues à l'étranger pour acheter les matières brutes que le manufacturier doit mettre en œuvre ; ainsi il donne du travail à une population qui n'existerait pas sans ce double échange, et il maintient le travail pour la population qui emploie les matières du pays que l'on vend manufacturées à l'étranger.

L'étranger qui fournit la matière brute, le coton, par exemple, au manufacturier, s'il ne pouvait les lui vendre, n'achèterait pas, par

impossibilité d'échange, les matières manufacturées d'un autre industriel.

Aucun pays ne manque de moyens de travail pour cultiver ses terres, les améliorer, pour manufacturer ses produits bruts, les transporter aux lieux de consommation. Ce qui arrête la marche du travail, ce sont : les mauvaises lois, la servilité, la féodalité, le despotisme, l'extrême licence sous le nom de liberté. Pour qu'un pays sorte de l'apathie dans laquelle ses habitants se trouvent, qui les fait se condamner à ne vivre par jour que d'une sardine ou d'une cuillerée de macaroni, il faut qu'ils puissent savoir qu'il y a possibilité de jouir d'une meilleure existence; il faut surtout que la culture puisse vendre ses produits au dehors pour en obtenir le prix le plus élevé, et soit encouragée à produire davantage.

L'aisance des cultivateurs accroît leur population et leurs besoins; ainsi naissent les manufactures et l'emploi d'une nouvelle population. Les moyens de travail d'un pays partent donc de la culture des terres. Les exemples du contraire qu'on m'opposerait ne seraient que le fruit du monopole et ne pourraient changer mes convictions. Tous les pays mal cultivés sont peu peuplés, et paraissent ainsi manquer de moyens de travail. Mais ce n'est que relativement à nous, car ils ont les moyens de travail convenables à la petite population qui les habite.

Quels que soient les emplois des moyens de travail, ils ne peuvent accomplir qu'une seule destination, la production, pour reparaître sous les mêmes ou d'autres formes comme produc-

tion. L'emploi des monnaies d'or ou d'argent n'a point d'autre fin. Ainsi une nation ne peut accroître ou accumuler des moyens de travail d'aucune autre manière que par l'accroissement de sa population : cela est fondé sur ce principe éternel, que tout travail s'échange contre un travail, une valeur contre une autre valeur.

A la vérité, il y a constamment chez toutes les nations civilisées un léger accroissement dans les moyens de travail par la culture de la terre; mais cet accroissement est toujours peu considérable, si ces nations n'ont pas, comme l'Amérique de grandes étendues, de bonnes terres à cultiver, si elles doivent faire de grands efforts pour mettre en valeur les terres les moins fertiles.

La principale cause des progrès rapides des États-Unis d'Amérique, c'est que tous leurs moyens de travail ont été employés dans l'agriculture, qu'ils ont peu de manufactures, et seulement celles qui doivent satisfaire à leurs besoins les plus pressants. Leur commerce en gros ne se fait qu'avec les moyens de travail des négociants anglais, français, etc. Leur commerce en détail est aussi dans les mains des facteurs de ces négociants. Si par politique les Américains excluaient de leur sol les produits de l'industrie manufacturière de l'Europe, ils ruineraient momentanément leur agriculture qui n'existe que par elle, et ce ne serait que par de lents efforts qu'ils pourraient la raviver au moyen de leurs manufactures, parce qu'ils n'auraient que successivement la population convenable pour les fournir d'ouvriers.

Toutes les nations d'Europe n'ont pu aussi acquérir que successivement la population nécessaire pour élever au plus haut degré leur culture, leurs manufactures, leur commerce. La Chine, l'Indostan, l'Égypte ancienne ne les ont acquis que par la même série de degrés; cependant le commerce étranger était défendu ou indifférent à ces nations. Personne au dehors ne travaillait pour eux; comme chez eux, ils ne travaillaient pour aucun étranger; et cependant leurs moyens de travail furent ou sont encore immenses; ainsi aucune nation ne vend à aucune autre son superflu, car aucune n'en a; elles ne produisent toutes, nous le répétons, qu'à peu près ce qu'elles consomment; elles ne travaillent qu'avec leurs moyens de travail qui leur appartiennent.

Les moyens de travail se distribuent toujours dans chaque pays, dans tous les emplois qu'on peut en faire, avec la juste proportion convenable pour satisfaire aux besoins de tous. Le cultivateur ne fera pas de plus grands emplois de moyens de travail que la possibilité de vendre ne le lui permettra. Il ne s'établira pas plus de manufacturiers qu'il n'y aura de cultivateurs pour consommer leurs produits; pourtant ils n'emploieront pas plus de moyens de travail qu'il n'en faudra pour fournir le marché; les marchands en gros, les marchands en détail, seront en moindre nombre ou réduiront également les moyens de travail d'après l'état du marché. Ainsi comme on le voit de nouveau, c'est la population du pays qui décide de l'étendue de l'emploi des moyens de travail des manufactures, de

même qu'elle en est fournie successivement par la culture des terres.

L'Angleterre si florissante par son commerce n'y emploie pas encore autant de moyens de travail que dans sa culture. Des vingt-cinq millions d'habitants qu'elle renferme, elle en compte encore quinze millions environ livrés aux travaux des champs ; il ne faut pas compter comme moyens de travail les machines, en tant que machines, et privées du travail des hommes qui les alimentent de combustibles, de matières, etc. Ce ne sont pas là réellement des moyens de travail plus que l'eau et le vent qui font tourner un moulin ne sont des moyens de travail, dans l'acception que j'ai donnée à ce mot. L'Angleterre n'a donc que dix millions d'industriels. On voit donc que son agriculture occupe un cinquième de plus de moyens de travail que ses manufactures.

L'Angleterre a chez elle proportionnellement plus d'habitants manufacturiers que d'autres pays, parce qu'elle a dans ses colonies et ailleurs plus de cultivateurs que de manufacturiers. Ainsi ses moyens de travail trouvent le même emploi et dans le même degré que ceux des autres nations.

Les moyens de travail qui sont employés à acheter dans un endroit du même pays pour revendre dans un autre le produit de l'industrie du pays, remplacent à chaque opération les moyens de travail qui avaient été employés directement dans l'agriculture et les manufactures. Ainsi ils mettent celles-ci en état de continuer leurs fonctions. Toutes les valeurs qui

sortent par ce commerce de la maison du marchand, sont toujours remplacées par des valeurs au moins égales, quelquefois supérieures en autres marchandises. Quand elles sont toutes deux le produit de l'industrie du pays, elles remplacent l'une et l'autre nécessairement les moyens de travail employés pour les produire, et ainsi elles mettent à même le producteur de continuer à travailler. Le marchand qui envoie à Paris des ouvrages de Lyon, et qui rapporte à Lyon des ouvrages de Paris, remplace nécessairement dans chacune de ses opérations les moyens de travail qui appartenaient aux Lyonnais et aux Parisiens, et qui ont été employés dans les manufactures de chaque pays.

Les moyens de travail employés à acheter des marchandises étrangères pour la consommation intérieure du pays, quand l'achat se fait avec le produit de l'industrie du pays, ce qui a toujours lieu directement ou indirectement, remplacent aussi à chaque opération les moyens de travail du pays, et y introduisent une valeur égale sinon supérieure de produits, qui sont d'autres moyens de travail.

Mais ces échanges de marchandises du pays avec d'autres pays ne peuvent être aussi rapides que ceux de l'intérieur; aussi le commerce qui se livre à cette sorte d'affaires est-il dans l'obligation de recourir aux lettres de change, qui trouvent à se placer dans les banques, dont les billets sont la représentation de ces mêmes moyens de travail occupés dans l'étranger.

Si les retours des moyens de travail exportés au dehors étaient aussi prompts à se faire que

les divers échanges de ces moyens de travail, dans l'intérieur, les uns et les autres ne présenteraient pas de différence.

D'ailleurs, les opérations du commerce avec l'étranger sont absolument prévues, c'est une quantité d'hommes faisant tant de journées par an, produisant telle quantité de travail ou de production que ce commerce entretient, dont il est le créateur; ainsi il n'y a jamais que la quantité d'hommes indispensables pour le commerce, la quantité indispensable de moyens de travail; le reste de la population du pays, tous ses moyens de travail ne peuvent donc que difficilement avoir quelques rapports avec cette population, avec ces moyens de travail.

Du reste, il importe peu que des moyens de travail soient six mois, un an ou deux ans à rentrer au pays; le salaire est toujours correspondant au délai. En France, il a été un temps où le marchand en gros accordait dix-huit mois de crédit; cela ne l'empêchait pas de produire, parce que des moyens de travail autres que les siens étaient dans les mains de quelqu'un à qui il pouvait les emprunter, ainsi en est-il du commerçant à l'étranger qui emprunte pour ainsi dire aux banques des moyens de travail fictifs.

On peut acheter des marchandises étrangères avec d'autres marchandises étrangères pour la consommation intérieure du pays; néanmoins il faut toujours que ces dernières aient été achetées immédiatement avec le produit national ou quelque chose achetée avec ce produit; par conséquent des moyens de travail employés à faire par un tel circuit, le commerce étranger de con-

sommation produit à tous égards le même effet que ces mêmes moyens de travail employés à faire le même commerce par la voie la plus directe ; les retours sont moins longs puisqu'ils ne dépendent plus de deux ou trois événements plus ou moins prompts à arriver, je veux dire de deux ou trois échanges. Ainsi des moyens de travail employés de cette manière, occupent moins de population dans le pays ou ne forcent pas le commerce à recourir aussi souvent aux banques de service.

Les moyens de travail employés au commerce de transport maritime reviennent aux pays auxquels ils appartiennent, après que les navigateurs ont vogué sur toutes les mers ; ils ne diminuent pas son industrie ; sans ce commerce, la population des vaisseaux n'existerait pas, leurs moyens de travail n'existeraient pas davantage. Ainsi il n'y a donc pas dans ce commerce une altération de son industrie, mais au contraire il y a un accroissement ; ceux qui font ce commerce remplacent les moyens de travail qu'ils ont à leur disposition et dont ils n'ont aucune partie qui leur appartienne particulièrement par ceux des nations avec lesquels ils commercent. Le négociant hollandais qui transporte en Portugal du blé de Pologne et rapporte en Pologne des fruits et des vins de Portugal, remplace à chaque instant et à chaque opération les moyens de travail dont nulle partie n'appartient à la Hollande ; il fait passer alternativement ceux de la Pologne au Portugal et ceux du Portugal à la Pologne ; il ne trouve pour lui et ses matelots que des salaires qui rentrent régulièrement en Hollande pour leur subsistance et pour les frais

qu'il a pu faire dans l'équipement de son bâtiment.

Tous les moyens de travail employés dans chaque pays produisent donc tout ce qu'ils peuvent produire avec le même avantage pour la société. Leur emploi importe peu, il est réglé par la force des choses; le travail du pays en retire tout le parti convenable. La population suit la marche ascensionnelle indiquée voulue par la nature, quelquefois précipitée par la politique qui soumet sous le joug d'un état de vastes contrées où on fait naître la demande de produits inconnus jusqu'alors en échange d'autres produits nouveaux. C'est ainsi que naît une nouvelle population; c'est ainsi que s'accroît la richesse d'un pays, richesse qui n'est autre chose que la valeur du travail; c'est ainsi que sa puissance éclate.

Il n'y a donc aucune préférence à accorder à l'un de ces commerces plus qu'à d'autres, ils s'assistent mutuellement. Le commerce intérieur fournit des moyens de travail au commerce extérieur, comme celui-ci en fournit au commerce de transport, et ces deux derniers en fournissent aussi au commerce intérieur; ils sont donc tous utiles, et on ne leur doit aucun encouragement particulier; il ne faut ni appâts, ni contraintes pour y faire entrer les moyens de travail convenables. La force seule des circonstances les y détermine. Les besoins et les jouissances des peuples les y retiennent.

Examinons maintenant si quelques-uns d'eux offrent des avantages particuliers, et quelle est leur nécessité.

Quand les besoins des jouissances augmentent

chez une nation par sa civilisation, quand sa population s'accroît constamment, il y a nombre de choses qu'elle ne produit pas, qui lui manquent. Elle pense alors si elle peut produire ce qui est nécessaire pour les obtenir. Ainsi elle envoie à l'étranger ce qu'elle croit lui être utile; qu'il ne produit pas, en retour de ce qu'il produit et qu'elle ne produit pas. Ce n'est pas un superflu qu'elle envoie, c'est une chose qu'elle fait expressément pour lui. Une nation ne peut produire qu'un trés-léger superflu, puisque le travail est le père du travail, que tout se consomme alors qu'il se produit; ainsi une nouvelle population s'établit pour produire pour l'étranger de la même manière que chez celui-ci, une nouvelle population s'établit pour satisfaire à la demande, ainsi le travail augmente des deux côtés. La valeur du produit annuel des terres s'accroît. Une nation voit encore accroître pour elle la possibilité d'acquérir de nouvelles jouissances, quand son territoire est parcouru par de grands fleuves qui passent également sur le territoire d'autres nations, ou quand ce territoire est situé si favorablement que la mer lui offre toutes les facilités favorables pour exporter ou importer tout ce qui est utile à ses besoins de subsistances, de jouissances, ou ce qui peut faire l'objet d'un commerce avec d'autres nations, parce que le pays n'en a pas besoin, et désire en faire l'échange en d'autres pays pour se procurer ce qui lui manque; ainsi, en Angleterre, on importe plus de tabac et de coton que les consommateurs n'en veulent, et on exporte ce qui surpasse les besoins, dans la France, la Belgique,

l'Allemagne, en échange d'autre chose qui est plus en demande dans le pays. Si on ne pouvait ainsi exporter cet excédent et l'échanger, sa valeur diminuerait et l'importation cesserait aussitôt jusqu'à ce que sa valeur serait rétablie. Il y aurait dans ce moment la cessation ou plutôt la diminution du travail général en raison de la cessation du travail particulier de ceux qui produisaient les objets qu'on échangeait contre le coton et le tabac, objets qu'on ne demanderaient pas, puisqu'on ne pourrait acheter sans dommage, du coton et du tabac.

Ainsi l'avantage du commerce étranger est de satisfaire à nos désirs par de nouveaux produits qu'il met à notre portée, d'accroître notre population. Ses inconvénients sont de nous mettre dans l'embarras, quand il s'élève des tempêtes politiques ou commerciales dans les pays étrangers avec lesquels nous commerçons, lorsqu'ils ne consomment plus les produits que nous avons faits pour eux, puisqu'il y a alors à pourvoir à l'existence d'une nombreuse classe d'ouvriers qui ne gagnaient que les salaires des produits qui leur étaient demandés par eux.

Quand la population du pays s'accroît, le placement de son travail devient de plus en plus difficile; elle jette les yeux sur toutes les carrières dans lesquelles elle peut se placer. Le commerce de transport est l'un de ceux qui plaisent aux esprits hardis, aventureux, indépendants; ils se croient les maîtres de la nature, parce qu'ils ont le courage de la braver ; ce commerce développe le travail de tous les peuples, en les mettant sans cesse en rapport de besoins les uns

avec les autres. Il ne produit pour le peuple qui s'y livre qu'une population un peu plus considérable que celle qui existerait sans ce commerce ; il ne produit que les moyens de travail nécessaires à cette population. Il produit aussi le même avantage aux peuples qui font des échanges avec lui. Ses inconvénients sont de réduire à la misère, lorsque la guerre se déclare ; non-seulement les capitaines et matelots des navires qui sont pris par l'ennemi, mais encore les entrepreneurs de ce commerce, ce qui rejaillit sur le corps entier de la nation.

Le commerce de transport n'est pas pour la nation qui le fait une cause de sa prospérité, mais l'effet. La Hollande ne l'a fait qu'après le pillage de tous les riches convois d'Espagne. L'Angleterre s'y livre maintenant pour accroître ou occuper sa population, et parce qu'elle s'est ménagée un marché étendu, par toutes les spoliations qu'elle s'est permise.

L'étendue du commerce intérieur et des moyens de travail qui peuvent y être employés, n'a aucune limite autre que celle de la population du pays. Le travail de tous est l'objet de la consommation de tous. Le travail renaît donc sans cesse de ses cendres. L'homme qui consomme et qui travaille est toujours assuré d'une nouvelle consommation pour le lendemain ; l'homme qui produit et qui consomme est aussi assuré d'un nouveau travail pour le lendemain, les besoins sont satisfaits, le peuple est heureux, les enfants naissent, s'élèvent, parce que des moyens de subsistance sont constamment assurés. La nation s'accroît de jour en jour, et la

nation est plus redoutable à l'étranger. Les inconvénients de ce commerce ne lui appartiennent pas; les fluctuations qu'il éprouve, qui jettent par fois les ouvriers dans la misère, sont toujours produites par de mauvaises lois qui veulent tout réglementer, par des impôts imprévus et excessifs, par les passions de quelques turbulents qu troublent la paix publique.

Quand les lois qui régissent l'agriculture et le commerce sont faites par des légistes, il est rare qu'elles ne soient pas mauvaises; quand les régulateurs de l'agriculture sont pris dans le commerce, l'agriculture est bien peu considérée; un habitant de Liverpool, de Manchester, de Bordeaux ou du Hâvre, sacrifierait la culture pour l'intérêt de son commerce.

Les moyens de travail d'un peuple se dirigent toujours vers le point où les besoins de tous doivent être satisfaits. La sous-division des emplois a lieu ensuite par l'aptitude que chacun se reconnaît à la pratique de celui auquel il se voue. Cet emploi lui donne toujours le salaire convenable; il n'entre dans l'esprit d'aucun de calculer si son emploi mettra plus ou moins de travail en activité dans le pays. Il ferait d'ailleurs un calcul impossible, car à notre avis aucun emploi ne met plus de travail en activité qu'un autre, relativement au temps employé; c'est le salaire de son ouvrage qu'il considère; ainsi dans les pays où la culture des terres, leur amélioration donnent de hauts salaires, les moyens de travail seront naturellement employés de la manière qui sera la plus avantageuse à la société, à la culture des ter-

res. Tels les Etats-Unis d'Amérique; là il se fait de grandes fortunes par l'agriculture, parce que ceux qui ont fait les premiers défrichements vendent aux nouveaux arrivants à plus haute valeur, ce qui leur a coûté moins. Il ne s'en fait pas de telles en Europe où les salaires se balancent à peu près, d'après la profession. Voyez *Salaires*.

Quand il se fait de grandes fortunes dans le commerce extérieur ou intérieur, et quand il ne s'en fait que de médiocres dans l'agriculture, c'est que le contact continuel du premier avec tous les hommes lui donne de fréquentes occasions d'échanges. Ses opérations sont d'ailleurs immenses; une marchandise, surtout en matières manufacturées, lorsqu'elle arrive chez le consommateur, a passé quelquefois par vingt mains. Le marchand est à chaque instant éclairé sur son intérêt, il voit par ses livres ce que chaque chose lui coûte, les frais qu'il fait pour les garder ou les vendre; il connaît aussi parfaitement ce qu'il achète que ce qu'il vend, sa correspondance le met au courant de toutes les variations, il en profite; tandis que toutes ces connaissances manquent à la plupart de ceux qui lui vendent les matières premières, qui travaillent pour lui; ainsi peu à peu il amasse des différences de valeur entre ses achats et ses ventes, il fait ce que l'on dit fortune, tandis qu'un certain nombre d'hommes se trouvent avoir perdu les moyens de travailler que la nature avait faits pour eux, et se trouvent obligés de les emprunter pour pouvoir soutenir leur existence par le travail, en se privant des jouis-

sances que ces moyens de travail leur produisaient auparavant. Le commerçant intérieur fait fortunc avec les habitants du pays.

Mais le commerçant qui fait le négoce extérieur acquiert souvent sa fortune ou les moyens de travail des autres, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, quelquefois des deux côtés. Il en est ainsi du commerçant qui fait le commerce de transport; s'il vend aux deux parties avec lesquelles il trafique, les valeurs qu'il a, au-dessus des valeurs qu'elles ont, il faut nécessairement que ceux auxquels il a vendu, perdent une part de leurs moyens de travail, car dans la balance générale des transactions, ils ne peuvent les retrouver dans le prix de leùrs produits que s'ils trouvent une autre dupe avec eux.

Toutes ces différences de valeurs dans les échanges sont presqu'imperceptibles, il faut toute l'attention d'un homme qui fait profession du commerce pour les apercevoir; elles ne sautent donc pas aux yeux de ceux qui achètent au commerçant par transport qui divise la plus-value entre les deux pays avec qui il commerce.

Le commerce ne produit pas d'autres salaires que ceux que nous venons d'examiner, ne produit pas d'autres moyens de travail, il les entretient, les transforme et ajoute à leur valeur par celle des nouveaux moyens tirés de la culture des terres. La population qui s'y livre, qu'il occupe, est le seul avantage que les nations y rencontrent, si on ne lui tient pas compte de la variété des productions qu'il livre pour satisfaire des jouissances plus que des besoins.

Le commerce ajoute une valeur à tout ce qui

lui passe par les mains; mais une valeur ajoutée n'est un profit pour personne, c'est la représentation d'une valeur qui a cessé d'être et qui s'est surajoutée ou incorporée dans une autre. La valeur qui s'ajoute ainsi est toujours prise dans la culture, ainsi que celle avec laquelle on la combine. Il ne se fait pas de grandes fortunes dans la culture, parce que le théâtre de l'exploitation est restreint.

Pour me résumer, tous les emplois des moyens de travail sont utiles aux nations et développent successivement leur prospérité; mais ce sont la culture et sa marche progressive qui sont le noyau de cette prospérité qui leur préparent la population convenable; les encouragements sont inutiles, un inévitable destin mène les nations; si de mauvaises lois ne contrarient pas leur prospérité, elles marchent au développement complet de leur industrie, elles se procurent la plus grande somme de jouissance et de salaires qu'il leur est possible de désirer.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE VII.



Du cours naturel de l'opulence.

Quand les uns ont perdu le faible contingent que la nature leur avait préparé comme moyens de travail, d'autres les ont gagnés ; ainsi s'est faite l'opulence. Ceux qui avec le faible revenu du salaire que leur procuraient leurs moyens de travail qui, à peine en France s'élèvent à 214 francs par tête, paraissent n'avoir perdu qu'une petite faculté pour fournir à leurs jouissances ; au contraire, ceux qui ont rassemblé les moyens de travail de mille ou dix mille autres, ont pu se procurer d'une manière très sensible une grande faculté pour se procurer des jouissances au-delà de leurs besoins ; ne perdant pas un instant de vue que le travail fournit à nos besoins, que les moyens de travail réunis au travail fournissent à nos besoins et à nos jouissances, nous voyons ici que les uns ne vivent que de leur travail direct et que les autres jouissent de la vie par un travail direct et indirect, le travail qui produit un salaire, les moyens de travail qui produisent un autre salaire.

Chez une nation qu'on dit opulente, on ne voit que les sommités ; la misère est au-dessous, et ne s'aperçoit pas par l'ombre qu'elles projettent sur celle-ci ; il n'y a cependant que la même somme de moyens de travail que ceux qui existent chez une nation qu'on ne dit pas opulente, parce que les moyens de travail ont mieux été conservés par la généralité de ceux qui les possédaient. Tout ce qu'il y a de différent entre une nation pauvre et une nation opulente, c'est que les moyens de travail sont tellement divisés dans la première, qu'ils ne peuvent donner une vie active à leur circulation ; c'est que les moyens de travail étant rassemblés en quelques mains dans la seconde, commandent le travail, et donnent de la vigueur à la circulation générale de tous les moyens de travail. Les jouissances recherchées par les riches enfantent le luxe, dissipent les fortunes, procurent du travail à tous les hommes.

La réunion des moyens de travail dans les mains de quelques-uns leur donnent la volonté ou les mettent dans la nécessité de les livrer au travail pour en tirer un salaire afin de satisfaire leurs jouissances ; ainsi, les jouissances des uns deviennent la satisfaction des besoins des autres par le travail qu'elles leur procurent.

La constance du travail qui est le résultat de cet ordre de chose, dédommage l'ouvrier de la perte qu'il a faite de ses moyens de travail ; elle le dédommage si bien que partout où il les a perdus, il jouit de plus de douceur qu'auparavant ; il est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri ; mais il faut qu'il travaille ; il ne faut pas

au contraire que le possesseur de ces moyens de travail se contente de les consommer en jouissances étrangères qui ne demandent pas de travail au pays. Malheur aux paresseux que le travail rebute et qui ne peuvent ainsi trouver une subsistance complète! Malheur aux riches qui dissipent ainsi sans fruit pour leur patrie, les moyens de travail qui devraient lui fournir la prospérité.

Les habitants opulents font leur séjour habituel, à peu près partout, dans les villes, c'est donc là que se porte le commerce; c'est le rendez-vous général de toutes les ventes, de tous les achats; le villageois y vient vendre ses produits bruts, et il y achète des produits manufacturés; l'un et l'autre de ces produits se font, par l'intermédiaire de l'argent, qui paie tous les salaires dont ils sont la cause.

La campagne fournit à la ville des moyens de subsistance avec ses produits bruts pour les manufactures. La ville paie la campagne avec ses produits manufacturés; la ville doit donc tout à la campagne, elle lui doit toutes les subsistances que ses ouvriers trouvent chez elle. L'avantage que la campagne trouve dans cet ordre de choses c'est d'acheter une plus grande quantité d'objets manufacturés avec le produit d'une moindre quantité de son travail que celle qu'elle aurait dû employer, si elle avait essayé de les préparer elle-même; la ville, d'un autre côté, fournit à ses besoins propres le produit manufacturé qui excède ceux de la campagne, lequel est toujours payé avec des moyens de travail puisés dans la campagne par les propriétaires et les rentiers.

La population des villes travaille donc à satisfaire ses besoins et ceux des habitants de la campagne comme ceux-ci travaillent à satisfaire ceux des villes et les leurs. Leur population réciproque est donc proportionnelle à ces besoins; plus les habitants des villes sont nombreux, plus est étendu le marché qu'ils fournissent à ceux de la campagne; et plus est étendu ce marché, plus la population des campagnes est nombreuse.

Ce marché de la ville ne reçoit pas seulement les produits des champs qui en sont voisins, mais de ceux mêmes qui en sont les plus éloignés; c'est le prix auquel ces produits éloignés peuvent arriver par le besoin que l'on en a, qui fait le prix des produits les plus voisins; ce prix doit toujours être pour le fermier éloigné, égal à sa dépense pour les faire naître, pour les récolter, pour les amener au marché, il doit satisfaire à son salaire et à celui de tous ses moyens de travail. Ainsi les propriétaires des champs voisins reçoivent pour leur fermage, par la vente que font leurs fermiers, des produits qui représentent la mise en valeur des terres et leur amélioration, et toute la valeur de transport de pareil produit qui est apportée d'un endroit plus éloigné. C'est ainsi que les fermages des terres près des villes sont plus élevés que ceux qui sont plus éloignés à qualité égale du sol.

En l'absence des villes, l'homme de la campagne ne produit que sa subsistance et ses vêtements, il ne cultive que pour lui; son temps est complètement occupé par ce double travail; mais dès que quelques-uns s'attachèrent à un emploi

particulier, ils sentirent la nécessité de réunir autour d'eux tous les emplois qui pouvaient les seconder, et les villes commencèrent à exister; la subsistance qui leur était nécessaire, elles l'appelèrent, et elle vint à eux, parce qu'elles offrirent aux habitants des campagnes un échange de leurs produits et qu'il convint à ceux-ci de préférer le travail d'un seul emploi au travail de deux. Ainsi le cultivateur produisit dorénavant pour ses besoins et ceux de la ville, comme celle-ci produisit pour les habitants des campagnes et ses besoins; aucune d'elles n'échangea ainsi aucun superflu contre un autre superflu, mais une chose faite exprès pour l'un et pour l'autre.

Toute augmentation dans la population des campagnes est une cause d'augmentation dans celle des villes, car les besoins des uns augmentent le prix des produits des autres, et décident le développement de leur population; cependant il est quelques exemples où une ville ne tire pas toujours ses moyens de subsistances de ses environs, quand elle peut par la mer ou les fleuves se les procurer à plus bas prix ailleurs; mais alors les campagnes qui l'environnent sont désertes, et elle donne la vie aux lieux où elle se procure sa subsistance, comme ces lieux lui donnent les moyens de faire son commerce.

C'est à cette marche simultanée de la population des villes et des campagnes qu'est due leur prospérité mutuelle.

Le développement du commerce des villes avec des pays étrangers n'a point changé cette parité; ce commerce s'est agrandi insensiblement par une nouvelle population qui lui a donné ses bras;

cette population est sortie des campagnes où elle a été immédiatement remplacée; or, comme la population des villes a eu dès-lors un plus grand besoin des produits de la campagne, celle-ci n'a pu y pourvoir que par de plus grands travaux dont le résultat était pour elle la facilité d'élever un plus grand nombre d'enfants; ainsi sa population s'est grandie comme celle des villes, les moyens de travail se sont multipliés comme le travail, et la prospérité générale est devenue complète.

Il n'y a pas de préférence à accorder, pour employer les moyens de travail d'une nation, aux manufactures plus qu'au commerce étranger, ou à l'agriculture qu'au commerce; toutes les industries sont utiles; chacune se développe graduellement en temps et heure. Il faut que les hommes soient détachés de la culture qui a tant de charme pour eux, par l'appât des jouissances des villes, pour se livrer à d'autres emplois que celui de leurs premières années; c'est alors que vient pour eux l'esprit d'entreprise.

Toutes les nations ont un commerce étranger, mais ce commerce est toujours restreint à leurs besoins; il leur procure, à toutes, les mêmes avantages. Il est l'objet particulier des produits d'une population à ce destinée qui sont l'objet des échanges réciproques.

Une nation peu civilisée qui fait quelques parties de ce commerce, n'y occupe que des moyens de travail qui n'existeraient pas sans lui, et qu'elle retrouve constamment au moyen de l'échange; ainsi, elle ne nuit pas à la culture de ses terres, lorsqu'elle manufacture com-

plétement ses produits bruts, parce qu'en agissant ainsi, elle encourage la production des matières, et donne une excitation à l'extension de la population.

Cependant lorsqu'à ce commerce de manufacture qui peut lui être commandé par sa situation, elle joint le commerce d'exportation de sa matière première parce qu'elle ne la pourrait manufacturer sans nuire à sa culture, elle réunit les avantages qui naissent de la multiplication du travail, l'accroissement de la population; dans le premier cas, la nation est moins dépendante de celle avec qui elle commerce : dans le second, au contraire, elle est presque leur sujette, parce qu'en temps de guerre, elle ne peut vendre ses produits bruts et ne peut que recevoir difficilement et à haut prix leurs produits manufacturés.

Ainsi, suivant le cours naturel des choses, la majeure partie des moyens de travail d'une société naissante se dirige vers l'agriculture, puis après qu'elle a pris des forces vers les manufactures et à la fin vers le commerce étranger qui lui procure des jouissances.

C'est une grande erreur de croire que quelques grandes villes, comme Londres et Liverpool, ont pu intervertir l'ordre naturel de l'acroissement de la culture en la faisant précéder par leur immense commerce. La culture des environs de Londres, de toute l'Angleterre, s'est développée du même pas que son commerce; un produit appelle un produit, parce qu'entre deux il y a un consommateur. Toutes les richesses accumulées dans Londres auraient été sans va-

leur, si les habitants des campagnes n'eussent pu les payer; les habitants de Londres n'auraient pu acheter ces richesses, si les moyens de les acheter ne leur eussent pas été procurés par les habitants des campagnes. Rien produit rien. Sans doute les lois anglaises ont pu quelquefois contrarier la culture des champs ou la favoriser outre mesure; mais nous ne parlons pas ici sur des exceptions, nous ne considérons que le cours naturel des choses. Quand les lois sur les céréales tendent à en augmenter le prix et par suite à augmenter le revenu des propriétaires des terres en même temps, elles accroîtraient la misère des ouvriers, si la taxe des pauvres ne la paralysait pas, et c'est le propriétaire des terres qui paie cette taxe. Ainsi il reçoit d'une main ce qu'il rend de l'autre; mais ces lois ont toujours pour effet de changer la culture : ainsi quand le blé devient trop cher pour être la nourriture habituelle du pauvre, celui-ci se contente de pommes de terre qui sont toujours à plus bas prix.

Le salaire de l'ouvrier n'augmente donc pas d'une manière sensible; mais ce qui frappe le commun des hommes, c'est l'augmentation du revenu des propriétaires des terres; on ne réfléchit pas à leurs charges, et de là, cette croyance d'une opulence qui est plutôt nominale que réelle.

Pour nous résumer, l'opulence recherche des moyens de jouissance, habite la ville, crée des manufactures, entreprend le commerce étranger, fournit tout le monde de travail, donne la plus active circulation à tous les moyens de tra-

vail, éprouve des vicissitudes de toute espèce, s'élève encore, s'abîme enfin pour se retrouver sous de nouveaux noms dans l'océan des affaires.

Impatients qui avez soif d'opulence, attendez, aidez-vous, elle vous viendra un jour; si vous ne la voyez jamais, comptez que dans quelques générations elle sera à vos enfants.

L'opulence est le résultat des moyens de travail d'un grand nombre réunis dans les mains d'un petit nombre, elle n'est pas la cause de la misère, car elle entretient autant de travail et fait vivre une aussi grande population que si elle était partagée par un plus grand nombre au moyen de l'active circulation qu'elle imprime à la consommation et par conséquent à la production.

L'opulence! faites disparaître les arrérages des dettes d'état en Angleterre, à coup sûr vous verrez disparaître une population de 3 millions qui vit du travail que ces arrérages leur procurent; faites de même pour les arrérages des dettes publiques que touchent les Hollandais des divers gouvernements de l'Europe, vous tarirez également leur opulence et leur population, en proportion des revenus qu'ils se sont procurés au dehors et chez eux-mêmes par leur dette publique.



CHAPITRE VIII.



Des principes sur lesquels se fonde le système du commerce.

Les principes qui doivent diriger les nations dans l'établissement du commerce, dérivent de la culture des terres. Toutes les fois qu'on en agit autrement, on fait fausse route, on force les ressorts sur lesquels la prospérité générale repose. Il ne peut y avoir de commerce durable pour une nation que celui que ses produits naturels alimentent directement ou indirectement ; tout autre commerce est éphémère ; comme chaque instant peut nous le ravir, l'injustice, la rapine viennent à l'aide des nations pour le maintenir. La tolérance que l'on a eue pour elles, devient un droit qu'elles s'arrogent, et elles dépouillent ainsi les nations étrangères du plus beau de leurs droits, celui de faire maintenir le travail à leurs ouvriers et d'accroître la prospérité générale.

Mais ce n'a pas toujours été de l'agriculture qu'on a entendu faire dériver les prin-

cipes du commerce, on les a fait partir des manufactures; c'est principalement, dit-on, pour les faire produire à bas prix, qu'on doit faire le commerce. Le commerce doit s'étendre au dehors du pays pour lui procurer les matières premières qui doivent faire fleurir les manufactures. Si les producteurs du pays souffrent parce qu'ils ne vendent pas leurs matières premières, on ne s'en embarrasse pas, car ils peuvent acheter à plus bas prix des produits manufacturés avec les produits étrangers. On conçoit aisément que d'après ces données, la culture du pays puisse être négligée ou abandonnée, lorsque les manufactures et le commerce, agissant ensemble au dehors, sont prospères; cependant une nation est plus forte par ses agriculteurs que par ses artisans, c'est donc lui ravir une partie de sa force que de la réduire à ne compter que des commerçants et des manufacturiers dans son sein.

On a prétendu qu'une nation qui avait un commerce étranger obtenait plus d'argent, devenait plus riche qu'une autre; cependant l'argent n'est qu'un instrument du commerce, qu'une marchandise qui, après avoir mesuré entre elles des valeurs, n'existe partout que dans la quantité nécessaire pour être l'instrument de la circulation. On se fonde encore sur ce que Locke regardait l'argent comme une richesse moins périssable que les biens meubles qui peuvent être détruits instantanément, et sur ce que d'autres pensaient que l'or et l'argent étant nécessaires à une nation pour soutenir les guerres dans lesquelles elle serait engagée, devait se les procurer par le commerce;

ceux-ci ont tort évidemment, leur sentiment n'est qu'un sophisme ; mais ces idées sont devenues populaires, et c'est d'après ces idées diverses, populaires, que se sont dirigées quelques nations. Le Portugal et l'Espagne ont prohibé la sortie de l'argent pour en posséder le plus possible ; d'autres nations les ont imités plus ou moins longtemps, mais la sortie n'en eut pas moins lieu partout. La prohibition fut incommode aux marchands qui achetaient plus chèrement avec d'autres marchandises qu'ils ne l'auraient fait avec de l'argent, et ils firent remarquer que l'exportation de l'or et de l'argent ne diminuait pas toujours la quantité de ces métaux dans le pays, qu'au contraire elle pouvait augmenter, par la différence des valeurs des marchandises du pays avec celles des autres nations; que la prohibition était impossible à maintenir par la facilité que l'exiguité du volume de l'or donnait à la sortie clandestine, qu'une balance de commerce se soldant en or ou argent était une chimère, et que le change entre les pays nivelait absolument toutes les opérations d'importation ou d'exportation.

Leurs observations furent écoutées. La sortie des lingots d'or et d'argent fut permise. L'argent monnoyé fut condamné à rester dans le pays, mais en même temps les gouvernants fixèrent leur attention sur le mouvement du commerce étranger, épièrent sa balance annuelle, celui du commerce intérieur ne leur parut pas mériter attention. Cependant c'était le plus important, celui dans lequel les moyens de travail fournissent au pays le plus de travail,

celui qui excite la plus active circulation de toutes les matières; on le regardait comme ne rendant un pays ni plus riche ni plus pauvre, parce qu'on ne savait pas que c'était le travail ou son absence qui était la richesse ou la pauvreté.

Voici les principes généraux de la matière.

Le commerce n'amène dans un pays que l'or et l'argent dont il a besoin, de même qu'il n'y amène des laines, des vins, des épiceries que pour fournir à ses besoins.

Le commerce n'amène dans un pays que ce qui est demandé par le pays, de même qu'on ne produit ailleurs que parce qu'il existe des demandes de sa part, et qu'il a les moyens de payer pour l'avoir, tout le fermage, tout le travail, tous les salaires qu'une production doit coûter au marché. La demande effective est toujours en raison de la population, comme l'offre de vendre est également en raison de la même population; car il y a autant de producteurs directs ou indirects qu'il y a de consommateurs directs ou indirects.

Lorsque l'or et l'argent sortent donc d'un pays, c'est que leur valeur qui se règle plus aisément sur la demande effective que d'autres marchandises, peut d'ailleurs se transporter plus facilement et à moins de frais d'un endroit où elle est moindre, à un autre où elle est plus élevée.

Quand l'or et l'argent excèdent la demande effective, il n'y a pas moyen d'en empêcher la sortie; la prohibition de sortie ne fait qu'accroître la diminution de leur valeur, et accélérer encore leur sortie. Quand ils manquent dans un

pays on les y voit arriver de toutes parts. Voyez les fréquentes sorties de l'argent entre l'Angleterre et la France.

La préférence qu'on accorde à l'achat de l'or et de l'argent est fondée sur ce que cette marchandise n'est pas aussi sujette que les autres aux fluctuations du marché et que les différences de valeur dans un temps donné sont presque insensibles.

Le commerce se plaint cependant quelquefois de la rareté de l'argent, il a tort ! l'argent n'est jamais rare ; mais il manque de paraître au marché lorsque les acheteurs n'inspirent pas de confiance, ou lorsque des opérations financières qui offrent plus d'avantages sont sur le tapis, ou lorsque l'on craint ou une guerre, ou des troubles politiques.

On achète plus aisément des marchandises avec de l'argent que de l'argent avec des marchandises, parce que l'argent est un instrument universel qui peut tout acheter successivement, tandis qu'on ne peut pas toujours l'avoir en échange avec toute autre chose ; d'ailleurs, l'un est de garde, l'autre est périssable : un marchand fait aussi plutôt honneur, avec l'argent qu'il a dans sa caisse, à ses engagements, qu'avec des marchandises en magasin.

En tout pays ; il n'y a qu'une bien petite partie du produit annuel des terres et du travail qui soit destinée à acheter de l'or et de l'argent des pays voisins. La très grande partie de ce produit annuel est destinée à circuler pour la consommation dans le pays.

Une nation qui manque d'une certaine quan-

tité d'or et d'argent n'en est pas plus pauvre pour cela. Le produit de ses terres et de son travail n'est pas moindre, parce qu'il a toujours la même consommation, et par conséquent le même travail.

L'or et l'argent ne périssent jamais, les autres marchandises périssent; apprécions cette réflexion ! Si la quantité de l'argent était illimitée dans un pays, au-dessus de ses besoins, il perdrait une grande partie de sa valeur; pour la retrouver, il faudrait l'exporter, ce qui produirait un instant des marchandises étrangères d'un plus bas prix que celles du pays qui nuiraient à son industrie.

Pour maintenir dans un pays tout l'or et l'argent qui lui viennent en échange de ses marchandises, il faudrait priver les ouvriers de leur travail, car les marchandises que ces métaux remplacent, ne sont plus consommables pour eux et ne peuvent plus se reproduire par eux.

Comme on le voit, l'or et l'argent ne peuvent jamais être pour les nations le priucipe dirigeant de leur commerce; ils ne peuvent être que son instrument. Leur active circulation les fait paraître seulement comme s'ils étaient en plus grande quantité; quand on l'augmente par des moyens extraordinaires, on diminue relativement leurs services, et dès-lors ils sortent du pays.

L'or et l'argent ne font pas qu'un pays soutienne une guerre avec plus d'avantage qu'il ne l'aurait fait quaud il en aurait été privé. On entretient des flottes et des armées avec des denrées consommables.

Toute nation qui a dans ses produits de quoi acheter dans des pays éloignés ces denrées consommables ; pourra donc soutenir ces guerres ; elle peut se les procurer avec des produits bruts ou manufacturés. C'est le travail qui est mis en activité : plusieurs guerres soutenues par la France et l'Angleterre, soutenues avec des dépenses énormes, ont prouvé que l'or et l'argent ne sortaient pas, à cause d'elles, du pays. Il a donc fallu que les marchandises de ces pays soldassent principalement les dépenses de ces guerres ; ces marchandises exportées sans retour et par conséquent ne produisant plus un salaire, ont cependant contribué à entretenir le travail qui devait les représenter en même nature et quantité. L'Angleterre expédie toujours pour payer ses troupes plus de marchandises sur le continent, en temps de guerre, que pendant la paix.

De toutes les marchandises les plus propres à être transportées dans les pays éloignés pour y solder une armée et l'entretenir, ce sont les ouvrages des manufactures les plus finis ; sous un petit volume, ils ont la plus grande valeur et coûtent le moins de transport. Le marchand ne fait pas à la vérité de retour au pays, mais son gouvernement lui en donne le prix qu'il prend sur les impôts, prix qui accroît en raison de son origine, celui de toutes les valeurs qui existent dans le pays.

Ce mouvement de marchandises pour le service de la guerre n'exclut pas celui du commerce extérieur. Ainsi les ouvriers sont complètement occupés, si les communications ne sont

pas devenues en quelque sorte impossibles ; quelquefois même, la prospérité d'un pays paraît plus grande pendant la guerre. Cela n'est dû qu'à la libre introduction de ses produits dans un pays où ils étaient prohibés. Le résultat est que pendant la guerre, une plus grande population se manifeste dans les manufactures à l'occasion de ce développement du commerce, et qu'à la paix l'ouvrage lui manque et la misère la poursuit.

Aucune guerre étrangère ne peut facilement se soutenir au moyen de l'exportation des matières brutes du sol. Il faudrait une trop forte dépense pour les exporter en suffisante quantité pour donner la paie et les vivres à une armée ; d'ailleurs, chaque pays produit un peu au-delà de ses besoins, en matières brutes ; ainsi en en exportant beaucoup, ce serait avilir le prix de toutes, et d'un autre côté, attenter au travail et à la subsistance du pays exportateur : ce n'est pas que si la demande existait, on ne vînt à bout d'en exporter, sans diminuer l'approvisionnement du pays parce qu'il travaillerait alors à satisfaire tous les besoins ; mais il faudrait pour cela plus de temps qu'une guerre ne dure, il faudrait que pendant cette guerre, le pays vît s'accroître sa population. C'est même ce qui décide cette augmentation dans les temps de guerre comme on a pu le remarquer dans les guerres de la révolution ; la demande d'hommes pour la guerre n'en était pas la seule cause ; c'était aussi la demande des produits de l'industrie pour la guerre et les pays conquis.

L'importation de l'or et de l'argent n'est donc

pas le principe qui fonde le commerce étranger, non plus que le commerce intérieur.

Quels que soient les pays entre lesquels s'établit le commerce, il procure à ces pays les mêmes avantages, il produit une population nouvelle pour le travail de la terre et des manufactures pour les produits desquels il n'y a pas de demande chez eux, et en place il rapporte en échange ce qui est en demande; il donne une valeur à ce qui n'était pas, en l'échangeant contre une autre chose qui n'était pas, et il ajoute par ces nouveaux produits quelques jouissances à celles qui existaient. Les bornes du marché intérieur n'empêchent pas qu'il ne porte au plus haut point de perfection dans toutes les branches particulières des manufactures la division du travail; cette division est d'ailleurs commandée par la nécessité de suppléer à tout ce qui manque de population pour satisfaire à la demande.

En ouvrant un marché plus étendu pour tout le produit du travail qui peut, par certaines circonstances, n'être pas toujours demandé dans l'intérieur, le commerce extérieur ne fait que maintenir dans les voies de perfectionnement du travail la société, qu'augmenter la puissance productive, et grossir le produit annuel ou au moins le tenir constant.

Les avantages de ce commerce sont réciproques aux deux pays où il se fait; rien ne donne l'avantage à l'autre que l'inégalité de valeurs qui font le bien de l'un.

L'importation de l'or peut avoir lieu dans ce commerce, comme celui de toutes autres marchandises, mais elle est toujours sans importance.

L'or et l'argent n'ont pas contribué aux jouissances de la vie en Europe depuis la découverte de l'Amériquc, leur valeur a diminué en raison de leur quantité; avec la même dépense annuelle en travail, on peut actuellement acheter autant que dans ce temps-là.

Mais la découverte de l'Amérique a amené un changement important dans l'état de l'Europe sous d'autres rapports; elle lui a ouvert dans son scin un marché qui pourra devenir beaucoup plus grand que celui qu'elle avait auparavant, elle a donné naissance à de nouvelles divisions du travail, à de nouveaux perfectionnements de l'industrie, à une croissance plus rapide de la population, ou au moins à la meilleure conservation de celle qui s'élevait annuellement que des parents moins misérables nourrissent mieux. Les marchandises de l'Europe n'étaient pas produites en Amérique, celles de l'Amérique étaient des jouissances en Europe; il y eut donc des échanges auxquels on ne pouvait songer auparavant; ce commerce fut plus avantageux, et l'est encore, aux Européens qu'aux Américains; ceux-ci ne connaissaient pas encore la valeur de leur travail. Les échanges étaient donc plus avantageux à l'un d'eux, mais ce commerce néanmoins prend en ce moment en quelque sorte une sorte d'égalité pour tous. Les Européens, entraînés par le désir du gain, font de longs crédits aux hommes entreprenants de l'Amérique qui manquent à leurs engagements à leur égard. Les moyens de travail perdus par le pays sont ainsi rendus au pays qui les a perdus par le commerce Américain; cela n'est pas très moral,

mais c'est ainsi que s'établit l'égalité du commerce entre les nations.

Le commerce avec l'Inde n'a pas été aussi avantageux aux Européens que celui de l'Amérique ; les produits de leurs manufactures n'y ont que de faibles débouchés ; il n'y a donc pas autant d'inégalité de valeur dans les échanges qu'en Amérique; là on connaît la valeur de l'or et de l'argent qu'on reçoit, comme on connaît celle des marchandises qu'on vend. L'Inde n'est avantageuse aux Européens, si avantage il y a, en ceci que par les monopoles qu'ils y exercent. L'Inde n'alimente que peu notre travail, tandis que nous alimentons le sien, en achetant assez considérablement de ses produits que nous payons en espèces d'or ou d'argent d'Amérique ; nous excitons directement la population chez elle, et elle n'influe sur la nôtre qu'indirectement, en nous obligeant de vendre en pays tiers nos produits pour nous procurer l'or et l'argent que nous lui portons.

L'or et l'argent ne sont pas le principe du commerce, nous croyons avoir mis cela en évidence; il est indifférent aux nations d'en posséder une grande ou une faible partie ; elles n'en tirent que le même avantage.

L'idée que l'or et l'argent étaient la richesse du pays et le principe de tout commerce, comme aussi sa fin, a fait penser qu'on pouvait régulariser le commerce étranger de manière qu'il ne fût pas nuisible à une autre nation ; de là est venue cette balance des importations et des exportations, balance impossible à établir d'une manière regulière, et qui toujours penchait vers

le peuple qui ehez lui en faisait l'addition. D'un côté et d'autre, les fausses déclarations des expéditeurs ou des entreposeurs, suivant leur intérêt, des valeurs tarifées depuis un sièele, et qui ne sont plus les mêmes, avee des valeurs tarifécs dans lcs derniers temps, en raison de leurs nouveautés, voilà ce qui forme les états de la balanee; puis viennent après la rectification à volonté des burcaux; on voit d'après eela la confiance qu'ils méritent.

On aurait dû eoncevoir que la balanee dcs importations et des exportations de la France par la voie de mer est impossible à établir; tout ce qu'clle expédie n'est jamais entièrement arrivé à sa destination, tandis que ee qu'elle reçoit y est toujours arrivé; et ensuite on doit remarquer que le eommerce des Indes, d'Amérique, et des autres pays est toujours débiteur de la France ou de l'Angleterre. Jusqu'à ce qu'elles soient rentrées dans leurs créanees, la balance ne leur est pas aussi favorable qu'elle devrait l'être, d'après l'opinion eommune, car d'après la nôtre il n'y a avantage ni désavantage autre que la eontinuation du travail dans les actes de l'importation et de l'exportation.

Pour régulariser eette balance, on eut l'idée de diminuer l'importation des marchandiscs étrangères pour les consommations du pays, et d'augmenter l'exportation des produits du pays, de là sont nées les entraves à l'importation, les eneouragements à l'exportation.

Les entraves furent différentes suivant que les produits étrangcrs pouvaient nuire ou ne pas nuire aux produits du pays. Ces entraves consistèrent en droits de douanes plus ou moins forts, suivant

la nature des produits ou en prohibition absolue.

Les encouragements consistèrent en primes, en restitution de droits, en traités de commerce, en établissements de colonies.

Les droits de douane néanmoins furent quelquefois établis indépendamment de la pensée de la balance du commerce. En frappant le travail étranger, on voulut développer le travail intérieur; en effet, tous les pays ne produisent pas à prix égal les mêmes produits, quoiqu'avec les mêmes matières et le même travail, le salaire y étant différent; chaque pays a son prix relatif pour les objets qu'il produit.

La restitution des droits eut lieu sur les produits nationaux employant des matières premières étrangères qui étaient imposées; elle eut lieu également sur les marchandises étrangères qu'on avait importées et qu'on réexportait.

Des gratifications furent accordées aux manufactures naissantes.

Par les traités de commerce, on procura aux marchands du pays des priviléges particuliers, et d'autres conditions que celles qu'y pouvaient obtenir les marchands des autres pays.

L'établissement des colonies dans des contrées éloignées procura aux marchands du pays un monopole particulier.

Voilà sur quels principes on croyait fonder le commerce, le véritable restait inaperçu; on ne voyait pas que les moyens de travail de la culture étaient le principe fécondant du commerce, que sans elle il ne pouvait prospérer. Pour que le commerce étranger ou intérieur puisse vendre, il faut qu'il achète; pour qu'il

achète, il faut que la terre lui ait fourni les moyens de travail nécessaires pour acheter; or ces moyens de travail ne sont pas tombés du ciel dans les mains du commerçant, il a fallu que peu à peu ils se formassent pour lui par la voie des inégalités d'échange dans le commerce intérieur; c'est ainsi que nous disons que le principe qui fonde le commerce est puisé dans les moyens de travail que la culture a mis à sa disposition. Ce ne sont pas les espèces d'or et d'argent qui sont ces moyens ce sont les matières brutes, puis manufacturées, qui le sont véritablement, représentées cependant par intervalle et comme instrument par les espèces d'or et d'argent.



CHAPITRE IX.



Des entraves à l'importation de marchandises étrangères qui peuvent être ou sont produites par l'industrie nationale.

En gênant, par de forts droits ou par la prohibition, l'importation des produits étrangers de toutes les marchandises qui peuvent être produites par le pays, le marché intérieur du pays reçoit un encouragement qui donne un élan qu'elles n'auraient pas, aux industries nouvelles qui sont protégées; elles ne se développent néanmoins que dans la mesure du marché; elles occupent une population égale à celle que le commerce étranger aurait fait exister, population qui n'en existe pas moins; car celle des nouvelles industries est une nouvelle population qui donne à l'ancienne les mêmes moyens de travail qu'elle trouvait en produisant pour le commerce étranger.

L'intérêt général du pays est donc bien com-

pris quand on agit ainsi : reste à savoir si l'intérêt général de la société, qui est celui de tous les pays, l'est également, l'affirmative n'est pas douteuse.

Dès qu'un pays gêne l'introduction des produits d'un autre pays, naturellement celui-ci doit gêner celle des produits du pays qui agit ainsi avec lui; ainsi, il y a pour le travail de ses ouvriers des produits qu'il ne produisait pas, en place de ceux qu'il achetait ; il y a donc une population nouvelle qui consomme les produits qu'il vendait, de même que cette population produit ce qu'elle achetait, la balance entre la consommation et la production intérieure a augmenté, et le travail s'est accru en même temps ; ainsi une pareille mesure n'a rien de nuisible à la société en général. Quand l'Angleterre prohibe l'importation du bétail, quand elle met de gros droits sur le blé, elle met les autres nations dans la nécessité de prohiber ses produits manufacturés. Alors d'un côté, ceux qui n'ont plus ces produits manufacturés de l'Angleterre, les établissent, et consomment leurs bestiaux et leur blé, de même que l'Angleterre qui ne peut plus se procurer du blé qu'à très haut prix, le produit en consommant ses produits manufacturés.

La différence du prix des produits par les différents taux des salaires dans les divers états de l'Europe, suite nécessaire de leur civilisation plus ou moins avancée, a établi une ligne de démarcation à leur commerce qu'il ne lui est pas possible de franchir. Sa liberté n'est plus possible. L'industrie des peuples ne peut prendre un autre pli que celui qu'il a pris. La popula-

tion de chaque état s'est formée d'après le revenu annuel des produits de son sol, et toute altération par une cause quelconque dans ce revenu est une cause de dépopulation.

Le pays qui produirait toutes choses à bien plus bas prix qu'un autre pays, pourrait lui vendre pendant quelque temps jusqu'à ce qu'il l'eût épuisé de ses moyens de travail, jusqu'au moment où il aurait rendu sa population misérable, sans travail. Après celui-là, il devrait en rechercher un autre pour pouvoir vendre et en agir de même.

C'est ce cercle vicieux que demandent quelques nations qui prêchent la liberté générale du commerce, en se réservant de ne pas l'accorder chez elles.

Mais ce pays, en se saturant ainsi des moyens de travail des autres peuples, verrait un jour sa population pousser à haut prix ses productions, et il deviendrait d'autant plus misérable qu'il aurait été plus prospère. Les nations dépouillées par lui vendraient leurs produits à plus bas prix que les siens, et reprendraient leur première splendeur.

L'industrie générale de la société des nations, si elle n'était pas gênée par la différence des salaires, serait la même que l'industrie générale d'une nation. Elle n'emploierait que tous les moyens de travail de la société qui ne pourraient être jamais moindres ni supérieurs au travail général; de même que dans l'industrie générale d'une nation, on emploie tous les moyens de travail qui ne peuvent être moindres ou supérieurs au travail de la nation.

Que les nations ne fassent qu'un corps, qu'elles soient divisées, chaque individu ne peut mettre que ses soins à trouver l'emploi de ses moyens de travail ; je ne dis pas l'emploi le plus avantageux, car tous le sont également. Que l'un soit marchand en gros pour l'intérieur ou l'étranger, que l'autre se livre au commerce de consommation, qu'un troisième fasse celui de transport, tous coopèrent à l'action du travail intérieur, tous mettent en action une grande quantité d'industrie et fournissent un salaire aux ouvriers.

L'individu qui emploie ses moyens de travail dans l'industrie nationale ne peut viser à un salaire plus élevé que le salaire commun. Ce qui le dirige, c'est la nécessité que l'on éprouve du produit de cette industrie. Il aurait donc encore cela de commun avec les industriels des nations réunies.

Le produit de l'industrie est chez toutes les nations ce que le travail ajoute au sujet auquel il s'applique ; or, ce qu'il ajoute est toujours un salaire, la valeur des subsistances, des vêtements, des frais généraux pour établir ce produit ; ainsi, le travail nouveau est la valeur de l'ancien travail consommé. Tous les moyens de travail employés ainsi dans l'industrie n'ont pas d'autre résultat que de nous faire vivre par le travail.

Le revenu annuel des nations reste donc toujours le même parce qu'il est toujours égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel qui ne peut varier que par suite de l'augmentation très lente du revenu annuel qui doit fournir la

subsistance à une population croissante, puisque chaque individu de ces nations produit autant qu'il consomme.

La liberté du commerce ne peut donc augmenter le travail chez toutes les nations, non plus que le revenu annuel de leurs terres puisque chaque nation produit autant qu'elle le peut, consomme autant qu'elle le doit, et puisque son revenu annuel est basé sur sa population.

Quand une nation met des entraves sur le produit étranger, ce n'est pas pour créer chez elle une industrie qui n'y existe pas, mais pour protéger celles qui existent; elle ne détourne pas les moyens de travail de la nation; mais elle les lui conserve et les augmente autant qu'elle peut et le doit. Les autres nations n'en éprouvent nul dommage, puisqu'elles se trouvent dans la même position.

Quand même elle créerait des industries nouvelles, elle n'agirait encore que d'après un intérêt bien entendu; elle créerait une nouvelle population; aussi n'est-ce pas le cas d'appliquer la maxime qu'un père de famille ne doit jamais essayer de faire chez lui, ce qui lui coûterait plus à faire qu'à acheter, car, c'est supposer deux choses: l'une qu'il a d'autre travail à faire; la seconde qu'il est isolé et qu'il n'a pas d'enfants à employer.

La nation qui peut vendre à plus bas prix qu'une autre, ne peut pas toujours pour cela acheter là où elle vend; qu'achèterait-elle, puisque tous ses produits seraient à plus bas prix? de l'or et de l'argent! elle enlèverait donc aux autres les instruments du travail, et que seraient-ils pour elle? une diminution de leur valeur, par consé-

quent l'augmentation du prix de ses produits. Ainsi une apparente prospérité, une population exubérante qui se serait formée par l'appât de ce commerce étranger disparaîtraient peu à peu par l'impossibilité où serait cette nation de vendre aucune espèce de produits. Dès que leur prix accroît, il cesse de se maintenir en égalité avec ceux des autres nations.

La nation qui produit chez elle certaine marchandise, à plus haut prix, qu'une autre nation donne à plus bas prix, ne détourne de leur voie aucun des moyens de travail qui alimentent la production de ses marchandises qui sont d'un prix moins élevé ; celles dont le prix naturel est plus haut chez cette nation que chez l'étranger ne l'est ainsi que parce que les matières brutes qui les ont formées ont également un prix plus élevé; ainsi le revenu national, loin d'être diminué, est conservé; ce revenu est toujours à peu de différence près par année le même, soit que les produits soient chers ou bon marché ; la numération seule dans ce dernier cas est différente, ce n'est que le travail qui fait ce revenu et sa valeur, il est donc indifférent à quel emploi les ouvriers sont fixés. Une marchandise qui est à bon marché n'a qu'une valeur relative avec celle qui est plus chère et qui est d'un autre genre ; la valeur que nous lui attachons est toujours subordonnée à nos besoins.

Acheter à l'étranger une grande quantité de marchandises à plus bas prix que celle qu'on achète dans le pays à plus haut prix, et en moindre quantité avec une partie seulement des marchandises du pays, serait la plus folle des opérations

pour les nations; il faut que l'étranger, pour agir ainsi, veuille faire un présent en donnant une valeur supérieure pour une inférieure, ou bien il faut qu'il trompe en faisant accroire que le travail des machines est égal à celui des hommes, qu'il fait un échange de valeur égale de travail, qu'il donne les mêmes moyens de travail qu'on lui donne; or c'est cette condition qu'il fait, la valeur échangeable du produit annuel paraît véritablement augmentée, elle ne l'est pas réellement, car ce qu'il procure est de moindre valeur.

La plupart des économistes partisans du bon marché, pourraient-ils ne pas avouer que ce bon marché est le résultat des machines, n'est pas le résultat du travail de l'homme? Or s'ils avouent cela, une nation peut-elle sacrifier son travail pour se procurer ce qui n'est pas un travail; si elle le fait, je vois bien où elle va, elle se jette dans un gouffre de misère.

Recevoir des marchandises étrangères dont on n'a que faire, parce qu'elles sont à plus bas prix ailleurs que chez soi, c'est ralentir la marche progressive de la population chez soi, c'est lui enlever l'emploi qu'elle aurait eu un jour, c'est nuire à la force et à la puissance de l'état.

La position de chaque peuple est indépendante et doit rester indépendante; vouloir avoir quelque chose d'un peuple à meilleur marché qu'on ne le produit, c'est lui payer une prime qui tôt ou tard doit élever pour celui qui la paie le prix des marchandises aussi cher qu'il les achetait auparavant; c'est s'exposer à en manquer en temps de guerre.

Il importe d'ailleurs fort peu à chaque peuple à quel prix il paie les produits de ses manufactures, ce prix n'est jamais que relatif; s'il les paie cher, plus chers sont les salaires; les ouvriers vivent donc dans la même situation. Quand en France le blé vaut 16 fr. l'hectolitre, alors que l'ouvrier reçoit 1 fr. 50 c. pour salaire, il lui devient indifférent de payer le blé 32 fr., quand son salaire est de 3 fr. La valeur échangeable du pays reste dans ces circonstances ce qu'elle était, le revenu annuel en produits est le même, la numération seule a changé.

Quand six millions d'ouvriers existent dans un pays, il importe peu aux consommateurs s'ils produisent plus ou moins chèrement; ce qui leur importe, c'est qu'ils produisent. Si ces ouvriers ne produisaient pas, les consommateurs seraient sans revenu, puisque comme producteurs des matières premières, ils ne pourraient les vendre, et ils ne pourraient pas même consommer, à si bas prix que pussent être des marchandises étrangères. Le consommateur qui paie un objet chèrement le vend aussi cher, lorsqu'il produit, en y ajoutant son salaire; l'ouvrier de son côté a son salaire apprécié d'après le prix de tout ce qui entre dans sa consommation; ses journées sont chères si les subsistances sont constamment chères; à bon marché, si les subsistances sont constamment à bon marché. Les uns et les autres ne peuvent donc consommer en aucun temps plus que leurs salaires; ainsi il n'est pas utile aux peuples d'acheter à l'étranger même à bon marché, puisque leur salaire devrait descendre à proportion, et il descendrait, car ils n'auraient plus le même travail.

En encourageant les nouvelles fabriques par des droits qui frappent sur les produits analogues étrangers, on excite la formation d'une nouvelle population; on lui assure un travail constant, et de nouveaux moyens de travail sont produits pour le pays, le revenu du pays est augmenté.

Le pays qui manque d'une industrie ou d'une branche d'industrie, qui a ses moyens de travail employés d'une autre manière, peut regretter de ne pas la posséder si elle est pratiquable pour lui, car il est privé d'une population qui ferait sa force.

Mais la nature a fixé elle-même les bornes de l'industrie des nations, en leur procurant des productions naturelles diverses; c'est à elles d'en profiter, comme elles doivent toutes profiter de celles qui leur sont communes; aucune de ces productions ne peut être laissée à l'écart, car toutes doivent concourir au travail des hommes pour leur assurer l'existence à laquelle ils sont appelés; ce sont tous leurs produits qu'elles doivent mettre en œuvre; le prix de revient n'est de nulle considération.

La nation qui emprunte aux autres leurs matières naturelles pour les manufactures, parce qu'elle est parvenue à avoir des machines qui les mettent en œuvre, leur enlève des moyens de travail, la faculté d'accroître leur population nuit enfin à leur prospérité, car les machines qu'elle emploie ainsi, enlèvent le travail de la nation qui lui a procuré les matières premières qu'elle aurait pu manufacturer et qui aurait employé le travail d'un grand nombre de ses ouvriers.

Quand pour favoriser une branche d'industrie

dans le pays, on prohibe le produit étranger, l'effet est le même, soit que la prohibition frappe sur les produits agricoles ou sur les produits manufacturés, le maintien du travail du pays; quand on les soumet à des droits de douanes élevés, il faut qu'ils soient gradués d'après leur volume et leur valeur, quand on veut les faire concourir avec les produits naturels du pays, pour que les frais de transport qui sont déjà un obstacle naturel à leur introduction n'élèvent pas leur prix proportionnellement assez haut pour qu'un droit non réfléchi puisse devenir prohibitif.

L'agriculture de peu de nations peut souffrir l'introduction des blés étrangers: l'Angleterre et la France n'en peuvent recevoir qu'à des prix élevés, et avec des droits considérables, parce que leurs blés leur reviennent plus chers. En France, le prix est naturel; en Angleterre, il est forcé, parce que la législation qui ne permet pas la sortie ni des laines, ni des moutons, ni du bétail à cornes a fait tomber tellement le prix de ces produits agricoles que si le cultivateur ne s'en dédommageait par le haut prix du blé, il se verrait obligé d'abandonner la culture. L'Angleterre voulait forcer les ouvriers par le haut prix du pain à ne se nourrir que de pommes de terre, dont relativement au blé le prix est moins considérable, afin de n'être point obligée de hausser les salaires autant que le prix du blé l'y aurait forcé; ainsi en ne haussant pas les salaires des ouvriers, en changeant leur nourriture, elle est parvenue à conserver le bas prix des marchandises auquel elle était parvenue par ses machines.

D'ailleurs le fermier anglais n'a pas vu décroître le prix de son bétail autant qu'on l'aurait pu penser d'un tel ordre de choses. La population s'étant accrue, il a pu, vu la demande, changer ses cultures et produire deux animaux là où auparavant il n'en produisait qu'un.

L'agriculture ne souffre donc nullement des prohibitions ou des droits élevés puisque ses produits demandés plus fortement lui rendent les avantages qu'elle aurait pu prétendre d'ailleurs.

Le bétail se transporte lui-même, mais toujours il coûte quelque peu de transport pour ses conducteurs. Les pays limitrophes ont moins de frais à faire que ceux qui sont plus éloignés; les droits d'entrée doivent donc être réglés sur la proximité, afin que le prix de ce produit de la culture, toujours inférieur par les raisons que nous avons dites, ne vienne pas influencer celui du bétail du pays, et lui enlever tout son travail, nuire à l'exploitation des terres, et augmenter le prix des grains; car il est dans l'obligation d'entretenir du bétail pour avoir des engrais, et toute la perte qu'il fait sur celui-ci, il faut qu'il s'en dédommage dans le surhaussement du prix des grains, et de tous ses autres produits. Il est évident qu'il y a alors dérangement dans les moyens de travail, qu'il y a même perte de quelques-uns d'eux, que le travail doit diminuer, la population s'affaiblir.

Si l'introduction du bétail maigre entraîne avec elle ces conséquences, celle du bétail gras n'a pas de moindres inconvénients, les pays d'élèves ne peuvent plus produire puisqu'ils n'ont pas le marché où ils vendaient des bestiaux pour

les engraisseurs ; ceux-ci perdent leur industrie, et la valeur de leurs terres en est affectée ; ainsi la prospérité générale décroît.

Les pays qui font des élèves en bétail, ne se livrent à cette industrie que parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de tirer une valeur de leurs terres ; la population en est faible et le fermage des terres est peu considérable, parce que la demande des grains ne se fait point; leur enlever leur seule industrie en recevant dans le pays des bestiaux étrangers, c'est donc réduire ces pays à la misère; car souvent il ne leur est pas loisible de se livrer à la culture des terres par la nature du sol, et quand ils le pourraient, le marché serait trop éloigné ou trop difficile à atteindre.

Les contrées au contraire où on engraisse les bestiaux atteignent un grand degré de prospérité; cependant il existe des exceptions ; le Limousin est dans l'obligation d'engraisser ses bœufs de charrue à un certain âge, quoique le pays soit très-peu fertile ; ce sont les frais de conduite, les accidents de la route, les frais nécessaires pour leur engrais qui font leur prix élevé, prix que règle celui des pays les plus voisins des lieux de consommation et les plus fertiles, au moyen des demandes auxquelles ceux-ci ne peuvent répondre ; une introduction du bétail étranger ruinerait donc la culture et détruirait les moyens de travail des contrées riches, et de celles qui ne le sont pas; ce qui fait augmenter le prix des bestiaux maigres, est une prime pour la meilleure culture des terres, une diminution sur le prix de leurs produits en grains ; ce qui fait baisser le prix des bestiaux gras, est une charge de plus

pour la culture des terres qui a pour résultat que les produits en grains sont plus chers, car le cultivateur est toujours indemnisé de ce qu'il perd d'un côté, par ce qu'il gagne de l'autre. S'il est obligé d'entretenir du bétail pour avoir des engrais, et si ce bétail lui produit de la perte, il n'en entretiendra pas à moins que le prix des grains ne l'indemnise; s'il n'en entretient pas ses récoltes sont moindres, et le prix des grains s'élève.

Quand on permet l'importation du bétail étranger gras ou maigre dans un pays, on n'augmente pas sa consommation, car les industries qui souffrent font sentir leur souffrance à d'autres industries, ainsi se restreint la consommation générale qu'on veut cependant activer quand on permet de pareilles introductions.

Une nation dont les terres seraient richement cultivées, ne trouverait pas d'avantages à importer du bétail maigre, au lieu de l'élever chez elle parce qu'elle perdrait une industrie qu'elle ne pourrait remplacer par rien. Ses prairies naturelles et artificielles perdraient de leur valeur; les moyens de travail disparaîtraient avec leurs conséquences, elle ne pourrait pas engraisser plus de bestiaux qu'il ne le faut sans diminuer la valeur de ceux qu'elle engraisse ordinairement, seule condition sans laquelle la consommation pourrait être plus active, mais qui ne tarderait pas à cesser en raison des intérêts compromis; elle n'a que la faculté d'élever que ce qui doit être engraissé; quand elle perd la faculté d'élever elle ne gagne pas la faculté d'engraisser faute de consommateurs.

Quand le pays croit en population, la demande

du bétail est plus active; mais les prix ne s'élèvent pas à eause de cela, parce que le cultivateur est toujours un peu en avanee sur la eonsommation; dès qu'il s'aperçoit que celle-ei tente à antieiper, il redouble de soins pour produire davantage, c'est son intérêt; il deviendrait lui-même victime de son insoueiance en payant plus eher tout ce qu'il aehète, puisqu'il est vrai que les salaires devenant plus élevés pour fournir aux moyens de súbsistanee de l'ouvrier, le cultivateur paierait plus cher tout ee qu'il achète, dont le prix n'est composé que de salaires.

L'importation du blé ne va guère au-delà de la cinquantième partie de ceux que récolte une nation qui la permet chez elle; elle lui est nuisible lorsqu'elle atteint eette limite, car il arrive souvent que ees blés arrivent quand on n'en a plus besoin, lorsque la nouvelle récolte paraît au marehé; dès-lors comme il faut les vendre en eoneurrenee avee elle et qu'il paraît au marché une plus grande quantité à vendre qu'il n'y a d'offres d'acheter, les prix des blés baissent au-delà de toute mesure; eette influenee des blés étrangers n'est pas momentanée, elle se fait sentir pendant plusieurs années sur les blés du pays qui se présentent constamment en même quantité au marché, avec d'autant plus de presse de vendre de la part des fermiers, qu'une grande quantité est à vendre afin de pouvoir payer leurs dépenses; de là naît le malaise général du pays. Quand le blé est à trop bon marché, le travail manque, les manufactures ne marchent pas, le laboureur a diminué ses aehats, parce qu'il a mal vendu ses grains, par suite de l'influence de la

concurrence étrangère. Entraver le plus possible l'importation du bétail et du blé étranger, c'est donc donner au pays toute latitude de produire autant qu'il doit produire pour la population qu'il a; ce n'est pas nuire à son industrie qui principalement est relative à sa culture. Pour quelques-uns peut-être, c'est nuire légèrement à son industrie quand il y a un commerce étranger; mais c'est alors que l'énergie de l'esprit humain se fait connaître, en joutant avec succès contre les difficultés qui s'opposent à l'établissement de ce commerce, en appelant au concours du travail des bras, le concours des machines qui ne consomment que peu de produits relativement et réduisent ainsi le prix de ce qu'elles produisent au-dessous de celui qu'ils auraient si les hommes les avaient mis au jour.

Les Anglais prêchent la liberté du commerce et ne la pratiquent pas; ils aiment tant le genre humain qu'ils lui donnent des conseils pour sa plus grande prosperité; mais ils ne s'aiment pas eux-mêmes, car ils n'abolissent aucun de leurs droits. Les autres nations les aboliraient qu'ils ne feraient pas comme elles; ils changent leurs prohibitions à la vérité en droits si élevés qu'il n'y a de changé que le nom; ils ne changeraient pas leur acte de navigation qui ne permet pas aux autres nations de porter chez elle leurs marchandises ou de commercer avec leurs colonies. Les Anglais ont intérêt au commerce libre; voilà pourquoi ils le désirent; d'ailleurs les Anglais ont un marché réservé de cent millions de sujets qu'ils ont arrachés à toutes les puissances de l'Europe; les autres nations n'ont aucun in-

térêt à agir comme les Anglais. Voici pourquoi :

Une nation qui est devenue manufacturière, qui a su par les machines économiser le temps, les matières, le travail, peut produire à plus bas prix que les autres; elle peut donc devenir manufacturière pour tous les pays, avoir une population manufacturière aussi considérable que le serait celle des pays où elle placerait ses produits industriels si eux-mêmes les avaient produits; elle accroît donc sa population, elle met les autres pays dans sa dépendance pour leurs besoins, tandis que les nations qui se pourvoient de produits industriels en Angleterre deviennent entièrement cultivateurs. Leur population se trouverait ainsi réduite à la classe des laboureurs qui vendent leurs matières brutes aux Anglais pour les leur racheter manufacturées, et ceux-ci ne peuvent produire que pour avoir les moyens d'acheter; car qui paierait l'excédant? ces pays agricoles perdent toute leur population manufacturière, parce que celle-ci ne peut plus acheter sa subsistance; cette population ne peut pas se livrer aux travaux des champs dont la pratique est inconnue, ou ce n'est qu'avec peu de chance de succès qu'elle s'y livre, ainsi la misère l'accable et la fait disparaître.

Mais nous avons supposé ici un commerce général de matières premières avec l'Angleterre; cependant elle n'achèterait que celles qui peuvent être manufacturées qui sont la moindre partie de toutes celles que produit la culture, et cette nation où vendrait-elle son excédant de produits en grains, puisqu'elle n'aurait plus la classe manufacturière qui le consommait, qui,

si elle existait encore, produirait elle-même, en changeant d'industrie, un excédant de grains au-delà de sa consommation qu'elle ne saurait davantage utiliser?

Et quelle loi la nation industrielle ne feraitelle pas à celles qui auraient cessé de l'être? Vendez-nous à bon marché, dirait-elle, ou si vous ne le faites pas, nous irons porter ailleurs nos achats, et après ce monopole viendrait celui de la vente au plus haut prix; ainsi les nations verraient disparaître tous leurs moyens de travail. Smith attaché au bureau du commerce à Londres, a dit qu'une nation commerçante est comme un marchand qui veut acheter au meilleur marché et vendre le plus cher possible; on ne pouvait mieux prouver combien les nations doivent se garder de mette à bas leur industrie pour ne se livrer qu'à la culture.

Dans le commerce entre nations, quand l'industrie du pays est chargée d'un impôt, il est de rigueur, lorsque son produit peut se livrer au même prix, que le produit analogue étranger soit chargé du même impôt, et même de quelque chose de plus en faveur du pays; en écartant ainsi le produit étranger, on conserve le travail national qui pourrait cesser d'être à cause de l'impôt qui pèse sur son produit.

Une grande partie des impôts entrent dans le prix des marchandises; plus une nation en paie, plus ses produits sont chers; elle peut diminuer leur prix, soit en employant des machines inconnues aux autres nations, ce qui diminue la quantité de salaires que leur confection exige, soit en multipliant les produits, ce qui fait sup-

porter par une plus grande quantité les frais généraux de production ; en économisant des deux manières, il est évident qu'on peut vendre à toutes les nations, lors même que la subsistance des ouvriers est chère, à meilleur marché, des produits industriels qu'elles ne sauraient se les procurer avec une subsistance moins chère, non assistée des mêmes moyens de production.

Mais alors même qu'une nation peut vendre à d'autres nations des produits à bas prix, ainsi obtenus, il n'est pas moins évident que ce qu'elle leur vend est à un prix composé de ses impôts élevés, tandis que ce qu'elle achète d'elles est composé d'impôts moins élevés. Ainsi cette nation, en vendant des produits industriels, fait porter une partie de ses impôts sur les autres nations dont les productions renferment par la consommation, ceux dont elles ont fait usage, ce qui augmente pour elles le prix de toutes celles dont elles font la production.

Tous les impôts qui entrent dans le prix des productions, en élèvent le prix, soit qu'ils soient directs ou généraux. Un impôt direct de 1 franc sur le vin y entre directement; il vaut un franc de plus qu'auparavant, mais les impôts généraux y entrent comme prix de production de ce vin. Les frais de transport, les commissions ne sont pas autres que les impôts généraux que le vin paie comme les autres marchandises, car ce sont les impôts qui font le prix naturel des subsistances, les subsistances et les impôts, celui des frais de transport, etc.

Les impôts généraux peuvent devenir moindres pour chaque espèce de marchandise, en raison

de la quantité plus considérable qui en a été produite.

Les impôts ne donnent un prix plus élevé aux denrées que de la même manière que le travail lui en donne un primitif, car le salaire du travail, suivant nous, est composé entièrement d'impôts qui ont fait le prix des subsistances; ainsi les droits de douanes en donnant un prix plus élevé aux choses qu'elles n'auraient, ne font que changer leur prix, ce qui est chose indifférente aux consommateurs, puisqu'ils s'en dédommagent en donnant à leurs productions un prix correspondant.

Mais si pour éviter les impôts généraux du pays qui ont affecté le prix de ses marchandises et qui les ont rendu chères, on recourt à l'étranger pour les avoir à meilleur marché, il arrive que la production du pays étant moindre, les frais généraux sont répartis sur une plus petite quantité et deviennent plus considérables pour eux; ils enchérissent d'autant le travail, et les salaires des entrepreneurs d'industrie, des capitalistes, des fermiers baissent dans la même proportion; ainsi il n'existe aucun avantage à se procurer des marchandises à bas prix chez l'étranger, quand les entraves mises à l'importation des produits étrangers en élèvent le prix d'après le tarif des douanes; ainsi les douanes donnent un impôt qui, s'il n'existait pas, serait remplacé par un autre qui élèverait également le prix des produits intérieurs; il vaut donc mieux s'adresser indirectement au commerce étranger, pour prélever cet impôt, qu'à la classe des commerçants du pays, parce que l'impôt qui est payé par ses

produits, est avancé par la classe la plus aisée de la société, tandis que l'impôt sur les consommations des produits nationaux est avancé par la classe la moins aisée de la société.

Les droits de douanes doivent toujours être guidés dans leur établissement par cette considération de conserver la libre et pleine fabrication du pays.

Un pays qui prohibe les produits étrangers, voit également les siens prohibés, ceux du moins que l'étranger pourrait produire; il vaut mieux pour lui qu'il paie plus cher un produit quelconque que de voir anéantir son industrie; il faut même qu'il prohibe, alors même qu'il n'en aurait pas la volonté, pour donner de l'emploi aux ouvriers qui ont perdu leur emploi pour l'étranger par l'effet de ses prohibitions. Ainsi la classe des ouvriers qui aurait souffert de la prohibition n'en souffre pas, et le pays qui a prohibé les produits de l'autre, le premier, n'a acquis aucun avantage, car il a autant perdu que gagné; seulement les deux pays sont obligés de payer plus cher qu'auparavant quelques marchandises dont le plus haut prix se perd dans tous les produits futurs, si bien qu'on reconnaît à peine quelques marchandises plus chères.

Un pays qui a pendant longtemps prohibé les produits étrangers des autres pays, ne saurait de suite les affranchir de cette prohibition sans courir les risques de voir s'abîmer toute son industrie, car il pourrait arriver que son marché fût surchargé de marchandises à plus bas prix que les siennes, de manière que tous ses ouvriers industriels seraient sans travail; il faudrait donc y

amener la liberté du commerce si elle était possible par gradation bien lente, et avec beaucoup de circonspection et de réserve pour ne pas blesser les intérêts existants.

Tous les objets de manufactures dont on exporte régulièrement une partie, ne peuvent se ressentir que fort peu de la concurrence étrangère sur le marché du pays, car si on les exporte, c'est qu'ils sont au moins au même prix que le produit étranger ou qu'on ne les produit pas ailleurs, par conséquent ils peuvent être donnés à plus bas prix dans l'intérieur que les produits étrangers similaires.

Le commerce sans entraves entre les nations doit nécessairement faire perdre à un certain nombre d'ouvriers leur emploi, dire qu'ils en trouveront un dans des industries collatérales, c'est supposer que celles-ci augmenteront, mais il n'y a rien de moins certain que ce développement d'industrie; la nation qui a la faculté de produire à bon marché ne l'a pas pour un objet, mais pour tous généralement. Ainsi les moyens de travail disparaîtraient pour la nation qui ne saurait produire aucun objet à bon marché, et avec eux le travail, car on ne saurait produire pour satisfaire à des besoins en même temps qu'acheter pour remplir les mêmes besoins.

La différence du prix de revient ou du prix naturel des produits industriels, qui ne vient pas communément, comme on le pense, du prix des fermages, puisque le prix des fermages n'entre pour rien dans celui des produits de la culture ni du prix des matières, puisque celles-ci sont soumises aux mêmes lois que les pro-

duits industriels, ni des salaires plus ou moins élevés, puisque ceux-ci n'ont de différence que par le prix de revient des produits de la culture et des produits industriels, la différence du prix de revient des produits de chaque nation, disons-nous, les a engagés à prohiber l'entrée des produits analogues à ceux qu'elles produisaient, quand ils étaient l'objet de l'occupation de la très-majeure partie de leur population; on a voulu lui conserver le plein et entier développement de son industrie, en recourant à cet expédient, mais le mot de prohibition a paru trop dur, et pour faire cesser les clameurs importunes de prétendus économistes, on a changé la prohibition sur les produits nécessaires à exclure du marché, en taxes si élevées, que l'effet a été le même, que le marché intérieur a été conservé pour les produits du pays.

Les taxes sont moins élevées pour les produits étrangers dont l'industrie intérieure peut suivre à-peu-près la concurrence, soit à raison de l'aptitude, soit à raison du goût des industriels, soit enfin pour entretenir l'émulation entre eux; elles rendent le même service que la prohibition, elles conservent le travail national.

Celles qui frappent sur des objets de luxe qu'une nation ne produit pas, rentrent dans la classe des impôts qui sont à sa charge, elles ne diminuent pas la valeur de la production étrangère qui, si elle était plus considérable, n'aurait que la même valeur, et ne lui donnerait pas les moyens d'augmenter les échanges.

Le commerce étranger n'est utile aux nations que par les échanges réciproques de ce que

chacune d'elles ne produit pas naturellement ou artificiellement. L'introduction de marchandises chez l'une d'elles en concurrence avec ce qu'elle produit, lui est nuisible, s'il ne lui est possible d'introduire ailleurs des marchandises en concurrence de celles que l'on y produit, sans quoi sa population perdrait son travail.

Quand une nation produit chèrement un objet, tous les autres le sont également; aussi le commerce qui introduirait un objet étranger pour faire concurrence à un produit cher du pays, aurait-il le droit de prétendre à l'introduction des autres objets, si l'intérêt de la conservation du travail ne donnait pas une autre direction? car le travail du pays serait perdu, puisqu'il ne produirait pas un objet à bon marché; quand exceptionnellement il produirait un objet que l'étranger ne pourrait pas produire, il verrait son industrie restreinte à ne produire que cet objet, ce qui affaiblirait le travail général.

Le bien-être du peuple veut que par le bon marché il puisse se procurer plus de choses, dit le commerce étranger; misérable sophisme! le Hongrois, le Valaque, le Russe ont la subsistance à bon marché, peuvent-ils donc se procurer plus de choses que d'autres? bien au contraire, le travail leur manque, leur misère est à son comble!

Le bill proposé au parlement d'Angleterre par M. Peel, en janvier 1845, aura pour résultat un plus grand apport de produits naturels à un plus bas prix que ceux auxquels on les payait jusqu'à présent, à la condition que les nations qui les fournissent actuellement pourront les fournir en même quantité par la suite, que les

ouvriers qui les mettront en œuvre seront plus recherchés et recevront en salaires augmentés, toute la différence des droits de douane qui portaient sur ces produits naturels; que cette augmentation de salaires les mettra en état de consommer plus de produits manufacturés qu'ils n'en consomment aujourd'hui; aussi bien que plus de produits de la terre pour leur subsistance, que ces produits de la terre augmenteront par l'effet de la demande qui en aura lieu, que les fermiers et les propriétaires soumis à l'*income-taxe*, retrouveront dans cette augmentation de prix des substances alimentaires, la valeur de cet impôt plus que dans la baisse des objets dorénavant admis sans droits, que les capitalistes trouveront aussi leur indemnité de l'*income-taxe* dans la recherche que l'on fera de leurs capitaux par fois oisifs, et qui seront alors occupés par l'effet d'une plus grande commande, que le salaire plus élevé des ouvriers donnera lieu à l'accroissement d'une plus grande population qui maintiendra le prix des subsistances, mais qui ne pourra se développer qu'autant que de nouveaux débouchés de son industrie se trouveront ouverts pour elle. Qu'à la vérité cela pourra avoir lieu chez les nations qui fourniront les produits que ce bill dégrève, parce que la demande de l'Angleterre s'augmentant, ces produits alors en trop petit nombre, augmenteront de prix et exciteront par l'avantage que procureront ces prix, à augmenter la production, d'où il s'ensuivra une excitation à la population pour procurer un nombre de travailleurs suffisant, lesquels travailleurs nouveaux

demanderont à leur tour une grande quantité de produits nécessaires à leurs subsistances, à leurs vêtements, à leurs jouissances.

Mais tous ces événements qui se produiront successivement, éprouveront aussi une résistance analogue à celle qui existe aujourd'hui. Le salaire des ouvriers d'abord très demandé, baissera peu-à-peu par la croissance non proportionnée de la population, et leur misère en Angleterre sera ce qu'elle est actuellement. Tout cela ne produira qu'un bien éphémère. Les propriétaires des terres, les capitalistes resteront chargés à perpétuité de l'*income-taxe*, parce qu'il ne sera plus possible de faire peser l'impôt sur les produits qui en seront dégrevés sans ruiner ses fabriques. Les propriétaires de terre, les capitalistes ne seront cependant nullement froissés de ce nouvel ordre de choses perpétuel, car ils conserveront le haut prix de leurs fermages et l'emploi constant de leurs capitaux. Au total il n'y aura de changé que le mode de l'impôt, il n'y aura qu'un bien éphémère pour la classe ouvrière et une excitation à la population industrielle du pays et à la population agricole des autres pays, que je puis réduire en chiffres à deux millions cinq cent mille âmes pour le tout.

Certainement il s'est peu vu de conception plus hardie, mieux calculée que celle de déplacer ainsi une aussi grande masse d'impôts, que celle de la récréer sans nuire aux intérêts généraux. Ce sera un jour un titre de gloire, car c'est être vraiment ministre que de faire le bien de son pays, que de lui créer une nouvelle po-

pulation. Mais il restera toujours à un pareil plan un côté faible, c'est celui d'une extension démesurée du commerce qui forcera toujours les gouvernants à se jeter dans les plus grandes extrémités pour se conserver, pour agrandir les marchés qui devront absorber les produits; car, qu'on ne s'y trompe, chaque nation s'efforcera de les limiter en produisant industriellement ce qu'il produit en culture.



CHAPITRE X.



Des entraves extraordinaires à l'importation de presque toutes les espèces de marchandises des pays avec lesquels on suppose la balance du commerce défavorable.

Nous avons déjà fait sentir que la balance du commerce des nations ne pouvait jamais être favorable pour elles, ni défavorable entre elles; mais le préjugé a existé, et ce préjugé a dicté des entraves.

Que l'Angleterre et la France aient partagé cette pensée, que la haine nationale y ait concouru, cela est possible et vraisemblable; mais ce qui les a décidées aux entraves extraordinaires, c'est l'idée que l'une affaiblissait ainsi le commerce de l'autre; cette idée fausse les faisait user de réciprocité. La nation anglaise, après avoir élevé l'édifice de sa prospérité sur une base fragile, le commerce, ne devait pas reculer devant les mesures qu'elle croyait qui le conserverait; la France, jalouse de cette prospérité

éphémère, en l'imitant, croyait devoir rendre à son ennemi le mal pour le mal; ces sentiments hostiles, qu'ont-ils produit? rien. L'industrie s'est développée chez ces deux nations comme elle l'aurait fait en temps ordinaire. Le principe de la population croissante par sa propre force, était suffisant pour obtenir ce résultat.

La prohibition particulière des produits d'un pays, lorsque cette prohibition ne s'étend pas aux produits d'autres pays, n'est pas dommageable au pays qui voit ainsi exclu ses produits, car dans cette position, il n'achète rien au pays qui met de telles entraves; il produit alors ce qu'il n'est plus possible d'acheter ailleurs, et ceux qui le produisent consomment ce qu'on ne vend plus au dehors.

Il importe peu qu'une nation se mette à même d'acquérir chez d'autres nations à plus bas prix qu'elle n'aurait fait dans le pays qui supporte ces entraves, et que de cette manière elle puisse vendre à plus bas prix; ce qu'elle fait ne tourne nullement à son avantage; elle vend bon marché parce qu'elle a acheté bon marché; elle ne vend pas davantage: au contraire, la somme totale de l'exportation diminue de toute la valeur de ce bon marché. Elle ne vend pas davantage parce que la population du pays où elle vend n'augmente pas dans le rapport de ce bon marché, et que la population existante ne peut consommer davantage que dans le cas où son salaire reste le même. Or, c'est ce qui ne serait pas, puisque le salaire étant la représentation de la consommation, le bon marché de celle-ci doit réduire le salaire, si la population n'aug-

mente pas, puisque la demande est toujours généralement égale à l'offre.

Le commerce peut à la vérité gagner quelque chose de plus, c'est-à-dire donner une valeur moindre contre une supérieure, en échangeant les produits obtenus par la force des machines, contre les produits obtenus par la force humaine; mais ce gain est une dépréciation de la valeur de tout ce qui est dans le pays qui nominalement aura la plus grande somme d'or ou d'argent, mais qui véritablement n'en saura tirer un avantage plus considérable que celui qu'il tirerait d'une moindre somme ayant plus de valeur.

S'il n'y a pas d'avantage pour une nation d'acheter bon marché, il n'y a pas non plus d'avantage pour une autre nation de produire à bon marché.

Quand une nation vend cinquante millions pesant de laines, au prix de cinquante millions, avec un profit de dix pour cent, elle a nominalement un profit de cinq millions. Quand sa production devient plus considérable, de soixante millions de livres, par exemple qu'elle vend pour cinquante millions, elle n'a encore que cinq millions de profits nominaux; ainsi il n'y a pas pour elle plus de profits à vendre moins chère une plus grande quantité de ce produit.

Je dis que ce profit est nominal, car celui à qui elle vend ses produits, lui vend aussi les siens avec un même profit; or, ces deux profits se neutralisent et sont par conséquent nominaux.

Je conçois qu'on dise que de ce bon marché, il résulte que l'ouvrier peut se procurer une plus

grande quantité de ce même produit à bon marché que lorsqu'il était plus cher; mais c'est une erreur qui provient de ce que l'on ne remonte pas assez haut dans la cause du prix des choses.

En effet, jamais le cultivateur ne produira des matières brutes en plus grande quantité que la demande effective, et dès-lors il ne peut y avoir de très-bon marché dans le prix de sa production qui est toujours suffisante, qu'il n'a pas la volonté de produire pour avoir en plus grande quantité, puisque cela lui donne des soins inutiles. Ainsi le bon marché ne provient pas de l'abondance du produit dans un pays, mais de la valeur des salaires; ce n'est pas toutefois qu'il n'en provienne jamais d'une autre manière, exceptionnellement, par la volonté de la providence; mais cette abondance est aussi compensée par des raretés qui sont l'effet de la même volonté.

Une nation qui prohibe les produits d'une autre nation pour les empêcher de pénétrer chez d'autres nations par son intermédiaire, n'empêche pas le commerce de cette nation, parce qu'il se trouve qu'il y a toujours quelque nation qui le facilite. L'Angleterre a, plus que toute autre nation, employé ce moyen; a-t-elle pu pour cela interdire le commerce de la France? celui-ci ne s'est-il pas agrandi comme le sien? peut-être dans de moindres proportions, mais sur des bases bien plus solides, sur les produits du pays, et accessoirement sur les matières brutes de l'étranger, tandis que le commerce Anglais repose presque en entier

sur les matières brutes de l'étranger, tandis que sa culture est insuffisante pour remplir les besoins de l'intérieur.

En prohibant les produits d'une nation destinés pour d'autres peuples, la nation qui agit ainsi ne peut prétendre à introduire sur le marché de cette nation aucun de ses produits; par la réciprocité des procédés, on se prive mutuellement de salaires que la réexportation de ces produits aurait procurés; mais ces salaires cependant n'en existent pas moins, car chacune de ces nations trouve d'autres voies pour se les procurer.

En prohibant les produits d'un pays pour établir une balance convenable entre les importations et les exportations, on ne fait qu'embrasser une chimère, comme nous l'avons dit; nous ajouterons d'ailleurs que la contrebande détruit toute différence entre elles.

Le change des lettres de crédit d'un pays avec l'autre, n'indique pas que cette balance soit favorable ou défavorable à l'un des pays sur lesquels elles sont tirées; des convenances particulières peuvent faire désirer ou refuser celles qui sont demandées ou offertes, ainsi le change est plus ou moins haut, suivant les circonstances.

Tout commerce naturel et régulier entre deux nations est aussi avantageux à l'une qu'à l'autre, il y a chez elles le même accroissement de moyens de travail, de travail et de population, le même accroissement du revenu ou du produit annuel; ainsi elles gagnent autant l'une que l'autre; chacune fournit au marché ce

qu'elle a produit expressément pour l'autre, au moyen d'une population *ad hoc*; chacune sert à fournir les moyens de travail que l'autre a employés à faire naître ce qu'elle vend, moyens de travail qui sont distribués entre une partie des habitants de cette dernière et qui leur donne de quoi subsister; ainsi chacune d'elles a une partie de ses habitants qui tire de l'autre ses salaires et ses subsistances; comme les marchandises qu'on échange ensemble sont sensées de valeur égale, les moyens de travail sont pareils ou à-peu-près égaux des deux parts; et les uns et les autres de ces moyens de travail se trouvent employés dans chacun des deux pays à y faire naître des marchandises nationales; les salaires et la subsistance que la distribution de ces moyens de travail fournit aux habitants sont égaux dans les deux pays.

Si la nature du commerce de ces deux pays était telle que l'un d'eux n'exportât à l'autre que des marchandises nationales, tandis que les retours de l'autre seraient composés de marchandises étrangères, la situation respective des deux pays ne changerait pas, ce seraient toujours des marchandises payées avec des marchandises; l'une de ces nations aurait fait l'envoi des siennes vers un autre pays où l'autre n'a point de débouché; toutes deux n'exportant que des marchandises produites par elles, l'une directement, l'autre indirectement, toutes deux se distribuent les moyens de travail également; il y a cependant cette circonstance que celui qui importe chez l'autre des produits étrangers a une population particulière pour ce sujet qui

lui procure des moyens de travail et des salaires. Ainsi quand une nation prohibe les produits étrangers introduits chez elle, elle nuit à la population, aux moyens de travail et aux salaires de la nation qui voudrait les importer chez elle.

Quand un pays solde à un autre des importations en or ou argent, il faut qu'il se procure cet or et cet argent par des marchandises nationales qu'il exporte, mais comme l'or et l'argent ne sont que la représentation des marchandises pour lesquelles on les donne, ils sont la même chose que ces marchandises; ainsi quand il s'est procuré cet or et cet argent avec ses marchandises, leur exportation ne diminue pas ses moyens de travail; il n'a aucun intérêt à prohiber la sortie de cet or et de cet argent, puisqu'il ne les reçoit lui-même que comme une représentation de ses propres marchandises, représentation qui ne peut donner lieu ni à une nouvelle population, ni à de nouveaux moyens de travail ou de salaires pour la nation qui les lui cède.

Le commerce que fait une nation de ses vins par exemple, n'est pas préjudiciable à celles qui les importent; on ne les paie toujours qu'avec des marchandises du pays, qu'on ne produirait pas si on ne voulait avoir du vin; la prohibition des vins de cette nation peut bien empêcher qu'elle n'en produise une plus grande quantité, qu'elle n'augmente sa population pour cultiver les vignes; mais elle ne produit aucun effet sur la production actuelle de la nation qui achète ses vins; ses produc-

tions qui auraient servi de paiement direct ou indirect sont employées à satisfaire d'autres jouissances.

Une nation qui a une étendue immense de territoire se rit des prohibitions que d'autres nations font de ses produits; elle peut se passer plutôt du commerce extérieur que la nation qui a un territoire circonscrit, dont le climat toujours le même ne produit pas une variété de productions naturelles qui puisse satisfaire les désirs et les besoins de tous ceux qui l'habitent. La Chine est un exemple frappant de cette vérité, elle peut se passer de tout le commerce étranger.

Le commerce des nations industrielles agit sans prohibition avec les pays peu civilisés, parce qu'il y trouve de plus grands avantages qu'il n'en rencontre avec ceux qui le sont autant qu'elles. L'inégalité de la valeur des échanges est toute en faveur d'un peuple civilisé. Les pelleteries, les esclaves de l'Afrique donnent à ceux qui les achètent un excédant de valeur qu'ils ne trouvent pas en achetant des marchandises des nations civilisées.

L'Angleterre et la France, au milieu des prohibitions qui les entourent, n'ont pas vu décliner leur commerce; au contraire, il s'est augmenté, à la vérité, moins du côté de la France, mais voyons-en les raisons.

L'Angleterre depuis cinquante ans, a soumis à son empire de vastes territoires; elle a donc à pourvoir à leurs besoins nouveaux; elle a vu croître aussi la population des pays qu'elle avait conquis longtemps, et elle s'est réservée la to-

talité des soins, du travail nécessaire pour leur fournir tout ce qu'ils demanderaient. Les Etats-Unis d'Amérique lui ont offert de nouveaux débouchés par leur population croissante; il a donc fallu que l'Angleterre devînt plus manufacturière qu'elle ne l'avait été, que sa population manufacturière s'accrût.

La France n'a rien conquis dans le même laps de temps, cependant son commerce étranger a eu plus d'extension d'année en année, il a suivi en croissant la marche de la population des pays avec lesquels il trafiquait; tous les produits qu'il leur livrait étaient le fruit de son travail, sa prospérité n'est donc pas moindre que celle de l'Angleterre.

Celle-ci a cent millions de sujets; six millions d'industriels pour fournir aux besoins des sujets. La France a 33 millions d'habitants, et deux millions d'industriels pour fournir aux besoins de tous. L'Angleterre doit donc avoir un commerce triple de celui que la France a, et trois fois autant de moyens de travail; ainsi le commerce étranger de ces deux nations doit suivre les mêmes proportions pour leur procurer ce que leur sol leur refuse.

Ce qui trompe ceux qui considèrent le commerce de l'Angleterre, c'est l'agglomération des industriels sur un point de cet empire et l'absence des industriels ou du moins une insuffisance assez grande vers les autres points. L'Angleterre a ses industriels, non pas en Irlande, non pas dans ses colonies, mais dans quelques villes de son île. La classe agricole est moins nombreuse chez elle qu'en

Irlande et dans ses colonies relativement.

La prohibition met obstacle à ce qu'on ne consomme pas un produit étranger qu'on pourrait consommer à meilleur marché, parce qu'il est de l'intérêt de chaque nation de se conserver le travail, et parce que le prix des choses est indifférent, quand le salaire se trouve d'accord avec le prix des choses, parce que d'ailleurs, lorsqu'elles sont consommées, le prix s'en retrouve toujours dans le produit auquel elles ont contribué.

Une nation ne serait pas plus prospère, lorsqu'elle habillerait tous ses ouvriers avec dix francs, plutôt qu'avec cinquante francs, parce que celle qui pourrait leur donner pour cet usage dix francs, donnerait la même valeur que si elle leur en donnait cinquante, car on ne se procurerait ni plus ni moins de jouissances avec l'une de ces sommes qu'avec l'autre, toutes choses leur devenant relatives par la fixation des salaires, ce qui ne manquerait pas d'avoir lieu par la cessation du travail, ou au moins d'une partie.

On s'est monté la tête sur l'opulence des nations qui faisaient le commerce, mais quand on a recours à l'analyse, cette opulence disparaît.

Faisons ici remarquer que les économistes anciens rêvaient l'opulence, après avoir déclaré que l'or et l'argent ne constituaient qu'une marchandise et n'étaient pas la richesse que les nations devaient poursuivre.

L'analyse nous dit que l'opulence est un travail fait qui s'emploie le plus possible dans la

consommation; en effet, faites cesser le travail tout-à-coup, que voit-on? chacun se liquide, il n'y a plus rien dans la caisse ou les portefeuilles; la circulation cesse; un petit nombre possédera des espèces d'or et d'argent, le travail fait, et tout cela irait en France à 80 fr. environ d'argent et à 214 fr. de travail fait par tête, si tout était partagé également; ainsi ce qui existe de travail fait est la consommation annuelle de chaque individu en France; et il en est ainsi en Angleterre à l'égard de tous ses sujets, proportionnellement à la valeur des choses; si l'Angleterre paraît plus riche que la France, vue dans son île, elle ne l'est pas davantage, vue dans la totalité de son empire; les malheureux qui vivent sous son joug sont loin de nos yeux; la richesse de Londres est le résultat de la pauvreté de ses esclaves et de ses indiens.

D'ailleurs, il est une autre manière de voir la question, c'est que l'opulence des nations n'est véritablement que la valeur absolue des choses qu'elles produisent; quand donc on la considère sous sa valeur relative, on arrive à trouver qu'aucune nation n'est plus riche qu'une autre. En effet, un Français vit aussi bien en France avec cinq mille francs de rente qu'un Anglais avec dix mille en Angleterre; ainsi la richesse d'une nation étant soumise aux mêmes lois que celles des particuliers, et n'étant que la somme de tous les revenus du produit du sol, n'est pas plus considérable que celle d'une autre nation quand elle ne peut pas avec la même quantité d'argent satisfaire à plus de besoins.

Quand on considère comment le commerce

agit entre des nations opulentes, on voit que chacune d'elles ne fournit à l'autre que le produit que celle-ci ne peut produire; si on regarde ensuite comment il se fait entre deux nations d'une opulence différente, on voit qu'il n'est pas possible à la moins opulente d'acheter d'autres produits que ceux qu'elle ne peut produire ou des produits analogues à ceux qu'elle fait, qui sont moins l'ouvrage des hommes que celui des machines; si ensuite on descend jusqu'aux nations pauvres on voit que celles-ci vendent leurs produits de culture jusqu'à compensation des besoins de la nation opulente qui en a insuffisance dans sa culture, et qu'elles achètent des produits faits avec des machines, de sorte qu'il leur est de toute impossibilité de faire des produits industriels avec le travail des hommes, même avec leurs produits de culture à bon marché; aussi pour conserver le travail aux individus de ces diverses nations, est-il nécessaire que les prohibitions soient réglées de la part des nations qui peuvent souffrir de la liberté du commerce, de telle manière qu'il n'y ait que la chose qui les blesse qui soit prohibée ou plutôt qui soit taxée à un taux équivalent à la prohibition.

Mais un commerce actif entre deux nations, dit-on, peut mettre cinq à six fois les mêmes moyens de travail en jeu; c'est donc donner aux ouvriers cinq à six fois plus d'ouvrages, ou au moins quintupler ou sextupler la population de chaque pays; l'absurdité d'une pareille prétention est tellement saillante que je ne passerai pas de temps à la réfuter, d'autant plus qu'elle se trouve combattue dans le cours de cet ouvrage.

La richesse de Venisc, de Gênes, de la Hollande obtenue par le commerce, a fait fermer les yeux sur les moyens employés pour l'obtenir, sur les moyens employés pour la conserver; d'un côté on l'a acquise par des monopoles, alors que les nations ne connaissaient pas encore la valeur du travail, d'un antre on l'a acquise par des Corsaires en dépouillant les Espagnols et les Portugais de leurs marchandises; la Hollande a conservé cette richesse en employant sa population à transporter d'un lieu à l'autre moyennant salaire les marchandises étrangères, en employant ses moyens de travail à fournir les nations pauvres, à acheter d'elles, en plaçant une autre partie de ses moyens de travail dans le commerce des antres nations; son commerce tout étendu qu'il est ne fait subsister que difficilement sa population; il ne l'enrichit donc pas. La meilleure preuve de ce fait est que sa population ne croît pas comme celle des autres nations commerçantes.

L'opulence des nations est dans le travail de leur population; ce travail est multiplié par la consommation qui en est faite; une population croissante constamment voit donc le travail de la nation se multiplier encore; un certain nombre d'individus acquièrent les moyens de travail d'un grand nombre d'autres; ils ont plus que des besoins à satisfaire, il leur faut des jouissances, et pour se les procurer, il faut que le commerce étranger intervienne; c'est alors qu'il naît une population particulière pour travailler pour l'étranger, de même que l'étranger travaille pour les riches ou du moins pour tous ceux

qui peuvent mettre un prix aux jouissances.

La balance entre le produit annuel d'une nation et sa consommation, balance qu'il ne faut pas confondre avec celle des importations et des exportations d'une nation, est toujours à-peu-près la même. Le produit n'est supérieur que d'une faible quantité à la consommation ; c'est le fonds de réserve de la population croissante; ainsi les moyens de travail s'accumulent par les produits de la terre, quand la nation ne se livre pas comme le Portugal à l'Angleterre, à l'avidité d'une nation commerçante, qui peu-à-peu lui enlève ses moyens de travail pour les employer complétement chez elle; ainsi d'un côté, le travail manque avec les moyens de travail ; de l'autre, le travail augmente avec les moyens de travail.

Quand une nation voit ainsi ses moyens de travail augmenter, elle n'a pas un beaucoup plus pressant besoin des produits étrangers qu'avant cette augmentation. Ces moyens de travail procurent à sa population du travail, en la mettant à même de consommer d'autant plus qu'elle s'accroît par l'effet de l'offre du travail et la quantité des moyens de travail; c'est alors que le luxe, les jouissances de toute espèce donnent lieu à une consommation considérable de travail qui renaît par les salaires du travail, luxe et jouissances qui détruisent les grandes fortunes, qui se refont d'un autre côté par les différences de l'échange des valeurs.

Ainsi le commerce ne procure une apparente accumulation des moyens des moyens de travail pour un pays comme dans l'exemple de l'Angle-

terre et du Portugal, que parce que ces mêmes moyens de travail s'éclipsent pour un autre. Mais toujours quelle que soit la position de la nation dépouillée de ses moyens de travail et de celle qui s'en est enrichie, la balance du produit annuel avec la consommation reste pour les deux pays égale à leur consommotion; celui qui accumule consomme davantage, celui qui s'appauvrit consomme moins. L'un voit croître sa population de jour en jour, l'autre voit aussi disparaître la sienne de jour en jour.

Les Etats-Unis d'Amérique qui pendant quarante ans ont paru constamment avoir une balance défavorable entre leurs importations et leurs exportations, ne sont pas ici un exemple qu'on puisse alléguer comme contraire à ce que nous disons. Ils avaient besoin d'aide, de moyens de travail sur un sol vierge et sans produits qui n'avait pas encore préparé les moyens convenables d'alimenter sa population croissante. Les nations européennes lui faisaient donc ces avances en exportant chez eux leurs produits; ainsi la balance leur était défavorable; mais dans ce moment, on remarque que ce pays rétablit la balance quoiqu'il reste encore débiteur pour de fortes quantités de moyens de travail. Il se peut qu'il ne les rende jamais, mais les hauts salaires qu'en ont demandés les prêteurs, leur seront une compensation de la perte qu'ils en feront.

Des droits élevés équivalent à des prohibitions, sont nécessaires à chaque nation pour protéger le travail national à l'égard de tous les produits des autres nations qui se trouvent analogues. La différence des salaires, du prix de revient de cha-

cun d'eux, en fait une nécessité; sans doute il est à désirer qu'il y ait une limite raisonnable, mais c'est plutôt par courtoisie qu'elle doit être fixée, que par l'intérêt des nations. Aucune ne souffre de ne pas faire un commerce qui n'existe pas et pour lequel il n'y a pas de population préparée.

Mais lorsque les nations établissent des droits de douanes même modérés sur les produits étrangers qu'elles ne produisent pas, elles doivent considérer quelle classe de peuple aura à les supporter. Des droits de douanes sur les produits consommés par le peuple, augmentent le prix de ses produits, de son salaire, ceux qui tombent sur les produits de luxe sont supportés en entier par les propriétaires, les rentiers, et n'augmentent pas le prix des produits de la nation.

La nécessité d'imposer des droits sur les produits étrangers se fait sentir pour chaque nation, en raison de sa position. La Russie exclut les produits industriels de la Prusse; la Prusse exclut ceux de l'Autriche, l'Autriche exclut ceux de la France, la France ceux de l'Angleterre.

De leur côté, l'Angleterre exclut les produits agricoles de France, la France ceux de l'Allemagne, l'Allemagne ceux de Russie.

La cause de cette double exclusion en sens inverse est facile à connaître, tous les peuples produisent en culture au moyen des bras. La culture peut chez quelques-uns être plus savante, par conséquent moins dispendieuse; cela ne suffit pas pour diminuer considérablement le prix de revient; ainsi tous les peuples qui ont

le plus de civilisation, qui paient le plus d'impôts, produisent le grain à plus haut prix que ceux qui ne sont pas aussi avancés, ni imposés; mais à l'égard des produits industriels, ceux-ci sont établis par les peuples les plus imposés, et les plus civilisés à meilleur marché, que ceux des peuples qui le sont moins, parce que les machines les assistent dans leurs travaux et fournissent un travail égal à peu près à zéro, qui, réuni au travail humain, donne au produit un prix inférieur à celui qu'on obtient d'un travail purement humain.



CHAPITRE XI.



Des restitutions des droits de Douanes.

Le commerce intérieur peut porter le poids des droits de douanes sans éprouver aucun dommage ou altération, parce que si le prix d'un produit en est augmenté, le prix de toutes choses et des salaires est également augmenté; ainsi il n'y a pas de motif pour en consommer moins.

Mais il n'en est pas ainsi du commerce extérieur, celui-ci ne peut s'étendre ou se maintenir qu'autant que le prix national aura un prix égal ou moindre à celui du même produit des autres nations; si donc l'une d'elles pour faciliter la vente des produits nationaux restitue les droits pour diminuer leur prix et les rendre accessibles au dehors, il devient nécessaire aux autres na-

tions d'en agir de même pour ne pas se voir exclues du marché étranger.

Ce n'est pas cependant qu'il soit véritable qu'une nation qui ne restituerait pas les droits de douanes payés pour quelques matières premières employées dans ses produits, serait par cela même exclue du marché étranger, que son produit y serait d'un prix plus élevé que celui des autres nations, à condition égale entr'elles d'impôts, de salaires ou de machines, car l'impôt de douanes que cette nation ferait supporter à la matière première de ces produits, lui étant nécessaire pour sa dépense, serait remplacé par un autre impôt, qui, par une suite nécessaire de la circulation du travail, après avoir affecté tous les genres de produits, tous les genres de salaires, affecteraient aussi ceux qui participeraient au produit destiné à l'étranger; et viendraient à lui donner ce même prix que les droits de douanes imposés aux matières premières rendaient inévitable.

Ainsi la restitution des droits dirige une industrie vers un emploi particulier; cependant le commerce ne trouve pas d'avantages particuliers dans cette restitution, malgré qu'il en ait cette opinion.

En restituant les droits, une nation ne produit donc pas à meilleur prix qu'en ne les restituant pas, et lorsqu'elle exporte chez d'autres nations, elle ne les fait pas profiter d'avantages que n'ont pas les nationaux, pour lesquels il n'y a pas de restitution de droits, car nous avons vu que la circulation avait introduit la valeur de ces droits ou leur restitution par d'autres impôts dans le prix

des salaires qui affectent le produit exportable et dont le prix est composé tant de cette restitution que du droit qui frappe la consommation du national.

La restitution des droits pour la réexportation des marchandises importées de l'étranger est juste et convenable. En effet, la nation qui aurait importé au-delà de ses besoins un produit quelconque étranger, ne saurait trouver son emploi en aucun lieu, s'il lui fallait ajouter au prix d'achats les droits de douanes; elle ne pourrait plus faire un nouvel échange pour rentrer dans ses moyens de travail; car partout le même produit aurait été obtenu à des prix égaux à celui qui lui aurait procuré ce produit; ainsi la vente à plus haut prix serait impossible.

Une nation qui prétend à faire le commerce le plus étendu ne doit pas se montrer difficile à recevoir chez elle, moyennant la mise en entrepôt, les marchandises étrangères dont l'usage est prohibé chez elle; en n'exigeant qu'un droit convenable, elle se met ainsi en état de satisfaire aux besoins des autres nations; elle devient l'entrepôt général pour le départ et le retour, et elle trouve un impôt qui vient à la décharge de ceux auxquels elle doit se soumettre; ce droit élève un peu le prix des produits étrangers, et diminue toujours la concurrence qu'ils font aux produits du pays sur les autres marchés. Quelquefois aussi on a vu une nation imposer de gros droits sans les restituer aux produits étrangers prohibés, mis en entrepôt pour la réexportation, afin de nuire au commerce des autres nations; cette mesure leur interdit toute entrée chez elles; en

même temps on se prive des salaires de transport, de ces mêmes produits qui prennent d'autres directions, et qui n'en arrivent pas moins aux peuples auxquels ils sont destinés.

Il y a des nations qui ne restituent aucuns droits sur les marchandises étrangères destinées à leurs colonies, à l'exception de quelques-unes qu'elles ne produisent pas ; cela est parfaitement dans leur intérêt commercial et national ; elles restent toujours les marchands les plus avantageux pour leurs colonies où ces marchandises étrangères sont absolument prohibées, lorsqu'elles sont apportées par d'autres nations.

Mais quand, dans une pareille disposition, on exclut nommément le produit d'une nation, lequel produit lui est particulier, cela est d'une âme envieuse qui s'oppose autant qu'il est en elle à la prospérité d'une autre.

Les restitutions de droits ont généralement pour but de tirer un salaire par le moyen du commerce de transport que l'on a supposé devoir procurer à une nation de l'or et de l'argent, parce que le fret se paie en argent, mais qui réellement n'est que le travail donné à une partie de la population existante pour cet objet et l'objet de l'augmentation des moyens de travail.

Elle a aussi pour but un prélèvement d'impôts en retenant une partie des droits payés aux douanes sur les marchandises étrangères ; si on ne les avait restitués en partie, aucuns produits n'auraient été ni importés ni exportés. Il faut leur offrir un appât, une espèce de débouchés pour les décider à se mettre dans la position de payer quelques droits.

La restitution des droits peut bien avoir lieu quand l'exportation des produits étrangers a pour destination des pays étrangers, mais elle ne doit pas avoir lieu quand cette exportation est dirigée vers les colonies du pays. En favorisant le débouché étranger, il nuirait à son marché; elle est inutile pour les produits qui ne sont pas les mêmes que ceux du pays. La consommation n'en est pas moindre, parce qu'ils y sont nécessaires, et par conséquent demandés; néanmoins dans cette position, le prix des produits des colonies se trouve exhaussé de toute la valeur du droit, tandis que celui des produits du pays se trouve diminué d'autant; mais comme le prix de toutes choses se trouve combiné, de la consommation des produits du pays, et de celui des colonies, il arrive que soit qu'on restitue le droit, soit qu'on ne le restitue pas, le prix des produits généraux se trouve le même.

Les restitutions de droit sont donc favorables au pays qui importe des matières premières sur lesquelles on impose des droits, en ce qu'il peut fournir à l'étranger des produits qui ne sont chargés que des salaires des ouvriers qui les ont façonnés, en ce qu'il peut lui donner lieu à établir une concurrence avec des pays qui n'ont pas de droits à payer sur les matières premières; ainsi on procure à la nation plus de travail, on occupe une plus grande population, et on crée de nouveaux moyens de travail.

Mais dans d'autres circonstances, c'est une simple taquinerie que de ne pas restituer la totalité des droits sur ce qu'on ne produit pas,

c'est même quelque chose de plus quand on veut ainsi nuire à l'industrie des autres peuples, en ne permettant pas l'entrée et la sortie de leurs produits, et on se cause un préjudice, car on se prive des salaires du fret, et on diminue de quelque peu la population à qui ce salaire aurait donné du travail.

Dans d'autres circonstances encore, les restituer, ou ne pas les restituer, paraissent absolument une chose fort indifférente, quand on doit les consommer dans les colonies, puisque le prix de revient des produits des colonies en est chargé.

CHAPITRE XII.



Des gratifications, primes, etc.

Souvent une nation pour favoriser l'exportation des produits du pays établit des gratifications pour leur sortie; elle les applique plus particulièrement aux produits de certaines branches de l'industrie nationale, et pense par ce moyen pouvoir faire vendre ces produits à l'étranger par préférence, et à cause de leur plus bas prix; c'est une illusion.

Si on accorde une gratification à des industries qui ne sauraient se soutenir sans elle, on ne fait que remplacer la perte que le marchand éprouve en produisant, lorsqu'il vend sa production à plus bas prix qu'elle ne lui coûte y compris son salaire; ainsi elle est inutile, parce que la gratification étant prise sur l'impôt, celui-ci est d'autant plus élevé que la somme

des gratifications est considérable; or, comme l'impôt augmente le prix des choses, il en résulte que la gratification remet le prix des choses à ce qu'il serait s'il n'y avait pas un excédant d'impôt pour remplir cet office.

La nation étrangère ne paie pas réellement à plus bas prix ce produit gratifié, car l'effet de l'impôt est tel par suite de son augmentation à ce sujet que tous les autres salaires se trouvent augmentés; ainsi le fret, les dépenses du bâtiment, les salaires de tous les ouvriers qui contribuent à son départ, ou les frais de transport, si on emploie la voie de terre, par le prix des subsistances, augmentent dans la proportion de la gratification; ce n'est pas à l'heure même, mais insensiblement, parce que les impôts ne s'incorporent que peu-à-peu dans le prix des choses; ainsi, dans le premier moment, le marché étranger pourra être favorable au produit, mais ce marché doit se rétrécir au fur et à mesure de l'influence de l'impôt que nécessite la gratification.

Quelquefois, on établit une gratification pour maintenir plus longtemps qu'on ne l'aurait fait une lutte dans laquelle le commerce national perd évidemment; mais par les raisons que nous venons de donner, la perte n'en est pas moins évidente; ainsi la gratification est inutile.

Les Anglais ont accordé une gratification pour la sortie de leurs blés; les prix en ont baissé. On a pensé que cela était dû à la gratification; cela appartenait cependant à une autre cause. Le même mouvement qui influait sur leur industrie manufacturière s'est com-

muniqué à leur industrie agricole. Les améliorations de la culture ont procuré plus de blés, ont permis une exportation qui se serait faite sans gratification. D'ailleurs c'est un fait douteux que l'exportation des blés de l'Angleterre. Elle reçoit plus de blés qu'elle n'en exporte.

Observez-bien que la croissance de la population manufacturière établit une demande à si haut prix du blé, que le désir de cultiver le mieux possible pour remplir tous les besoins, pour donner une valeur moindre pour une plus considérable, s'est emparé de l'esprit du cultivateur Anglais qui alors a produit beaucoup plus qu'on ne demandait en certaines années, et qui a dû baisser le prix de son produit.

Une gratification pour l'exportation du blé peut bien dans le premier moment produire une hausse dans son prix, mais l'amélioration de la culture qui en est la suite est cause d'une baisse, si cette amélioration est considérable, à moins que les besoins étrangers ne soient dans la même proportion; mais la gratification n'en est pas moins une cause de hausse pour le blé, quand l'amélioration de la culture ne marche que son pas ordinaire, parce que tous les salaires sont augmentés par l'effet de la gratification prise sur l'impôt; c'est l'impôt qui augmente alors le prix du blé.

Dans les années d'abondance, la gratification pour la sortie des blés tient nécessairement son prix au-dessus de son cours naturel; cet apparent avantage est compensé, comme nous l'avons dit, par l'impôt qui augmente le prix naturel; mais il l'est bien autrement dans les années

de cherté, quoiqu'on suspende les gratifications, car alors, comme il n'y a pas de réserve, le prix du blé dans les années de cherté s'élève d'autant plus; ainsi le prix du blé se trouve toujours poussé à son *maximum* dans le marché intérieur chez la nation qui accepte la gratification pour son exportation.

Ainsi la nation ne retire aucun avantage réel de la gratification; en temps d'abondance, elle paie le blé cher, et elle le paie d'autant plus cher en temps de disette, d'où il suit, ou que l'ouvrier ne doit vivre que de pommes de terre avec son salaire ordinaire, ou doit demander un salaire plus élevé qui doit affecter le prix des autres produits qui ne sont pas favorisés d'une gratification.

L'extension donnée au commerce de blé au moyen de la gratification est sans intérêt pour le pays, puisqu'il ne produit aucun bien, car ce qu'il exporte en blé, il eût pu l'exporter en autres produits sans gratification; elle lui nuit même en établissant sur le peuple deux impôts différents: l'un, celui qui doit payer la gratification, l'autre le renchérissement extraordinaire des blés; ce second impôt est plus lourd que le premier qui n'est introduit que plus lentement dans le prix des choses et longtemps après que l'ouvrier a souffert.

Le prix pécuniaire du blé déterminant le prix en argent du travail, prix qui doit être tel qu'il mette l'ouvrier en état de l'acheter pour lui et sa famille, il en résulte que le prix de toutes les autres parties du produit de la terre doit se proportionner nécessairement avec

le prix en argent du blé, quoique la proportion soit différente dans des périodes différentes;ainsi une gratification sur la sortie des blés ne produit pas d'abord un avantage pour la nation, puisque le blé augmentant, le salaire augmente, et puisque lorsqu'il baisse il reste un impôt à payer pour satisfaire à la gratification qui est prise sur le salaire de l'ouvrier.

Par conséquent, quand la gratification met le fermier à même de vendre 6 fr. ce qu'il vendait 5 fr., (car c'est la même chose pour lui de recevoir du pays un franc et de recevoir cinq francs de l'étranger, et de payer à son propriétaire un fermage d'un sixième plus considérable) si par suite six francs ne peuvent acheter plus de marchandises que cinq francs, un pareil changement n'améliore pas le sort du fermier ni du propriétaire; le fermier ne peut mieux cultiver, le propriétaire ne peut consommer davantage;ils ne trouvent ni l'un ni l'autre aucun avantage sur les marchandises achetées à l'étranger,parce que l'étranger n'achète pas seulement le blé qui lui est donné à bon marché, mais encore d'autres marchandises qu'il doit payer plus chèrement et qu'il tire du pays où il se procure le blé qu'il consomme par suite. Le prix des marchandises de l'étranger s'élève en même temps que celui du pays, en raison de la consommation qu'il fait de produits plus chers. Les propriétaires et les fermiers, étrangers ou nationaux, ne trouvent donc aucun avantage sur les marchandises qui constituent leurs principales dépenses.

La gratification qui aurait pour but d'égaliser

la valeur du produit du pays avec la valeur de l'or et de l'argent telle qu'elle existerait chez une autre nation, ne saurait obtenir aucun bon résultat, si la valeur de l'or et de l'argent est inférieure ailleurs que dans le pays; les efforts que l'on fait pour s'en procurer une plus grande quantité, pour le tirer de là, tendent à abaisser la valeur qu'il a dans le pays; ainsi on peut obtenir une plus grande quantité d'or et d'argent, mais on n'obtient pas une plus grande valeur; on ne devient pas plus riche, et on n'a que la valeur qu'on avait lorsqu'on en avait moins; on ne fait qu'enchérir les salaires par la baisse de la valeur de l'or.

La gratification pour la sortie du blé fait monter dans le marché intérieur le prix nominal du blé. Elle décourage alors les manufactures qui cessent leurs achats de matières premières; elle ne rend donc pas un service réel aux fermiers ni aux propriétaires. Elle met d'un côté un peu plus d'argent dans leurs poches, d'un autre, il en arrive moins; mais encore leur viendrait-il plus d'argent, elle ne leur rendrait jamais un service très réel, parce que la gratification serait un impôt détourné de son emploi.

Les marchands de blé peuvent seuls profiter des gratifications dans les années d'abondance, car, excités par elles, ils se livrent à une plus grande exportation que celle qui aurait eu lieu naturellement; il y a alors pour eux salaire et gratification, ou double salaire. Dans les années de pénurie, il y a encore pour eux double salaire pour l'importation du blé nécessaire au pays.

La gratification pour l'exportation du blé n'est point utile au pays pour lui assurer une plus grande quantité de cette denrée, au contraire elle le grève autant que possible, parce qu'il est de l'intérêt du marchand de toucher la gratification ; cependant on pourrait dire que les efforts de la culture produisent une plus grande population, mais cela n'est pas, parce que la culture et les manufactures ne retirent aucun avantage de cet état de choses comme je l'ai dit plus haut.

Si au lieu de donner des primes pour l'exportation, on en donnait pour la production du blé, on arriverait au même résultat; le prix moindre d'une production, le prix plus élevé des autres, car il faudrait toujours prendre la gratification sur l'impôt; il serait difficile d'ailleurs de favoriser ainsi une production, et cela serait sans intérêt pour le pays.

Les gratifications pour la pêche aux harengs, à la baleine, etc., sont susceptibles des mêmes réflexions que celles pour le blé; mais une considération particulière a incité les nations à les accorder; elles ont vu dans ces pêches la formation de marins expérimentés; il faut avouer qu'elle est d'un grand poids, car toute nation qui a un littoral étendu a besoin d'une nombreuse et puissante marine qui puisse la protéger, et elle ne peut la former en temps de guerre qu'avec les marins qui ont été tenus pendant la paix sur des mers orageuses; ainsi la dépense faite en cette occasion est un avant-goût des dépenses générales de la guerre.

Les primes pour l'exportation des toiles à

voile et de la poudre à canon n'ont pas d'autre motif que d'entretenir des fabriques qui tomberaient pendant la paix, et qu'on ne pourrait rétablir qu'avec de grandes dépenses pendant la guerre. La dépense est donc du même genre que la précédente.

Quelquefois les primes ne sont qu'unc restitution de droits; alors elles ne sont pas susceptibles des mêmes remarques que les primes proprement dites; on donne une prime pour l'exportation du sucre raffiné, parce que la moscouade ou sucre terré avec lequel on le produit a payé des droits à son entrée. La prime sur l'exportation des soieries en Angleterre est la restitution des droits que la matière première a payé; la prime, dans cette occasion, est convenable, puisque l'introduction de la matière première est une cause de travail pour le peuple.

Les prix que l'état donne à des artistes ou à des fabricans qui excellent dans leurs professions ne sont susceptibles d'aucune critique; bien au contraire ils sont dignes de louange, car ils encouragent un talent ou une dextérité extraordinaire, et ils entretiennent l'émulation des ouvriers employés dans le même genre d'occupations; d'ailleurs ils ne sont pas si considérables qu'ils puissent détourner vers ces emplois une plus grande portion des moyens de travail que celle qui y aurait été d'elle-même.

CHAPITRE XIII.



Des traités de Commerce.

Les traités de commerce entre nations ne sont guère recherchés par l'une d'elles que dans l'intention de tromper celle qui est moins éclairée sur ses véritables intérêts; elle a évidemment besoin de se fournir du plus vaste marché qu'elle puisse trouver pour accroître sa puissance, sa population, son travail, ses moyens de travail; celle qui se trompe sur les résultats qu'elle en attend, parce qu'elle n'était pas assez éclairée pour ne pas se tromper ou pour ne pas se laisser tromper, voit au contraire décroître sa puissance, sa population, son travail, ses moyens de travail.

Parmi les nations qui sollicitent des traités de commerce, qui ont des missionnaires non avoués, mais protégés, pour en faciliter l'obtention, on remarque particulièrement l'Angleterre. Parmi celles qui ont eu le malheur d'en consentir, on remarque le Portugal. Depuis le traité de Méthuen, son sort a été misérable; la France aussi avait fait avec elle un traité de commerce qui heureusemcut n'a point eu de durée, mais qui a fait beaucoup de mal à ses travailleurs, à son industrie.

Il faut remarquer que la nation qui veut tourner en sa faveur un traité de commerce, stipule toujours pour ceux de ses produits les plus communs qui donnent le plus de travail à sa population, dont le transport par mer produit le plus d'encombrement, afin d'occuper un plus grand nombre de marins, tandis qu'il y a d'autres nations qui ne songent à payer ces valeurs qu'avec des produits d'un grand fini, destinés au luxe, mais qui occupent incontestablement un moindre nombre d'ouvriers.

Mais voyons les motifs principaux des traités de commerce.

Une nation s'oblige de permettre chez elle l'entrée de certaines marchandises d'une autre nation, tandis qu'elle les prohibe venant de toutes les autres nations, ou bien elle exempte ces marchandises d'un droit auquel elle assujettit celle des autres; il est évident qu'il y a avantage ici pour la nation favorisée à l'égard de ces marchandises qui, plus demandées, doivent être produites en plus grande abondance et donner lieu au développement du travail; mais la nation

ainsi favorisée n'a-t-elle rien à craindre des concessions qu'elle fait pour se procurer cet avantage. Le Portugal pouvait introduire ses vins à moindres droits que les autres pays en Angleterre, et le Portugal a été ruiné, a perdu son travail, parce que l'Angleterre pouvait y introduire ses produits manufacturés à moindres droits que d'autres nations; elle échangeait un travail mécanique contre un travail humain, et elle enlevait aux Portugais les moyeus de travail, en lui cédant une valeur imaginaire contre une valeur réelle.

On stipule ordinairement une réciprocité de droits, de sorte qu'il paraît également utile aux deux nations d'avoir un marché plus étendu; mais la stipulation est plutôt de forme que réelle; il y a toujours un sous-entendu : c'est que l'une des nations y voit son intérêt réel, et que l'autre croit l'y voir; si les vues sont franches, il faut accorder à toutes les nations les mêmes conditions, le marché sera encore plus étendu que celui que vous obtenez ainsi; car il sera de l'intérêt de toutes les nations de vous ouvrir leur marché pour tous les produits qu'ils ne peuvent établir, si le vôtre leur est ouvert pour tous les produits qui ne vous sont pas communs. Mais alors qu'on stipule une réciprocité de droits entre deux nations, il n'en est pas moins vrai que ce monopole qui s'établit entre elles, fait toujours souffrir quelques intérêts, déclasse le travail dans l'un et l'autre pays; ainsi l'avantage que l'on en tire d'un côté est compensé par un dommage réel d'un autre côté.

Si en vertu d'un traité de commerce, le Portugal tire tous ses produits de l'Angleterre, le Portugal n'a plus rien à tirer de la France où ses produits ne sont plus demandés; ceux donc qui achetaient les produits de la France en Portugal et qui trouvaient dans la revente un salaire, le perdent quand il ne leur est plus possible de faire ce trafic.

Quelquefois encore une nation commerçante a accordé contre elle-même un monopole à certaines marchandises d'une nation étrangère; alors elle avait l'espérance que dans la totalité des affaires de commerce qui s'établirait entre les deux nations, elle lui vendrait plus qu'elle n'achèterait d'elle, et que dès-lors elle aurait à recevoir d'elle annuellement une partie de ses moyens de travail, c'est l'esprit du traité de Méthuen. L'Angleterre fournit au Portugal tous les produits industriels et n'achète de lui qu'une faible quantité de vins; il faut donc que la solde des produits industriels fournis soit produite par les moyens de travail existants en Portugal, et que leur absence y produise la misère qui livre le sol à l'achat de quelques Anglais.

Ainsi, dans ce traité on stipulait que le Portugal recevrait les draperies anglaises sous la réserve des droits de douanes, pourvu que l'Angleterre reçût les vins de Portugal aux deux tiers des droits imposés aux vins de France.

L'avantage de ce traité pour l'Angleterre était le placement de ses draperies dont le prix réduit par les mécaniques était inférieur à celui des draperies du pays, et de se procurer le vin

à plus bas prix; mais il était encore plus avantageux à l'Angleterre qu'il ne le paraissait ainsi, car ses commerçants venaient à bout de ne payer qu'une partie des droits de douane en Portugal, et en même temps ils excluaient les draperies des autres nations qui ne pouvaient établir de concurrence sérieuse.

Il était désavantageux au Portugal, parce que le Portugal ne pouvait payer qu'en vins, ou en or et argent; le paiement en vins était limité par la consommation de l'Angleterre. L'or et l'argent disparurent pour acquitter le paiement des draperies; mais dès que le Portugal ne put plus fournir d'or ou d'argent, l'Angleterre acheta ses vignes en paiement de ses fournitures, où il se forma des compagnies de négociants anglais qui n'offrirent qu'un prix si minime du vin qui était récolté, que les Portugais se dégoûtèrent de cette culture qui cessa dès-lors d'être faite pour leur compte. Ainsi le Portugal a perdu ses moyens de travail, une partie de son travail, une grande partie de ses vignes.

Il n'est donc de l'intérêt d'aucune nation d'accorder des traités de commerce qui puissent nuire à aucune, même à la moindre de ses industries, car nulle nation ne sait par quel enchaînement s'assujettissent ces industries réciproquement à concourir au bien général de la société, et il est nécessaire de se rappeler sans cesse qu'une population qui travaille pour les pays étrangers ne saurait trouver d'emploi dans le sein de la nation, si le travail destiné à l'étranger venait à cesser.

Une nation ne fait pas un traité de commerce plus avantageux pour elle, lorsqu'elle en fait un avec une nation riche qu'avec une nation pauvre; la nation pauvre écrase son industrie par le bas prix de ses produits, résultat du bas prix de ses salaires; la nation riche l'écrase aussi par le bas prix de ses produits, fruit et travail presque unique de ses machines.

Cependant les commerçants de tous pays, malgré ces désavantages des traités de commerce, poussent toujours leurs gouvernements à demander des traités de commerce; chacun d'eux espère que son industrie particulière sera la plus favorisée, il se croit gêné dans ses opérations, quand il n'a pas l'univers entier à exploiter; cette inquiétude, ce désir de s'étendre au loin, prouvent l'embarras où il se trouve de faire les échanges les plus avantageux pour lui; il veut tâter de tous les pays pour trouver le but auquel il aspire, mais la concurrence est toujours là pour arrêter ses pas. Les Vénitiens, les Gênois, les Pisans, les Hollandais ont atteint dans d'autres temps, dans des temps où chaque peuple ne connaissait pas la valeur du travail, de l'industrie, une prospérité brillante, mais de peu de durée; celle des nations actuelles repose sur d'autres bases. Le commerce étranger est devenu celui de tous les commerces qui est le moins bien salarié, en raison des risques auxquels il est exposé.

Les fortunes qui s'y font se comptent; les ruines qui ont lieu s'oublient facilement.

CHAPITRE XIV.



Des Colonies.

On s'est souvent mépris sur la valeur des colonies ; chaque nation a voulu en posséder, parce que d'autres en possédaient, dont la puissance était attribuée aux colonies; erreur funeste qui a coûté de nombreuses victimes ; ce n'est pas cependant qu'il n'y ait un avantage particulier à posséder des colonies : cet avantage consiste dans la marine qui les défend, les protége, et celle qui, transportant alternativement leurs produits dans la mère patrie, et ceux de la mère patrie dans leur sein, prépare une population active et laborieuse à monter sur les vaisseaux de l'état.

Les colonies ne sont au fait qu'un déplace-

ment de la population, des moyens de travail, du travail de la mère patrie; les premiers colons qui s'y établirent en faisaient partie; leurs moyens de subsistances y étaient assurés, leur départ a donné lieu à leur remplacement, le vide que leur absence produisait a été rempli. Si au lieu d'habiter les colonies, ils eussent continué d'habiter la patrie, leurs descendants se seraient multipliés comme aux colonies; ainsi la population de la mère patrie et des colonies est la même aujourd'hui qu'elle se trouve partagée, qu'elle l'aurait été, si elle ne se fût pas partagée; les moyens de travail sont les mêmes, le travail est le même. La puissance de la mère patrie ne s'est donc pas accrue à cause des colonies, son commerce ne s'est pas davantage étendu.

A la vérité il y a aux colonies une population esclave qui n'existerait pas, qui n'aurait point de travail, qui ne produirait pas de moyens de travail; mais cette considération est bien faible devant les principes d'humanité, de justice, de droit, et n'ajoute rien à la puissance des nations.

Les colonies produisent des marchandises que la mère patrie ne produit pas, elles ajoutent aux jouissances de l'homme; elles consomment en échange ce que la mère patrie produit et qu'elles ne produisent pas; ce mouvement de circulation entretient donc alternativement une population pour fournir aux besoins communs; d'un côté, on produit cent millions de sucre, parce que trente-trois millions d'habitants les consomment; de l'autre, on produit trente à

quarante millions de draperies, soieries, parce que cinq cent mille habitants les consomment; augmentez les produits des colonies à sucre, il faut nécessairement leur trouver un autre marché, ou que le sucre baisse; en augmentant leur marché, elles consommeront davantage; la population de la mère patrie augmentera également. En baissant le prix, afin de satisfaire aux besoins qui se développent dans les colonies, les colons ne consommeraient pas davantage, malgré l'augmentation de leurs récoltes.

L'établissement des colonies européennes a été le fruit du hasard, leur utilité est douteuse.

Les riches dépouilles des peuples qui enrichissaient les Vénitiens firent penser aux Portugais, aux Espagnols d'en prendre leur part; ce n'était et ce ne fut pendant longtemps que l'or et l'argent qu'ils recherchèrent en Amérique, aux Indes; dans la persuasion où ils étaient que c'était là la véritable richesse, on fouilla dans les entrailles de la terre pour se les procurer, après avoir ravi aux peuples nouvellement découverts ce qu'ils en possédaient; ce fut donc après le signe de la richesse qu'ils coururent le monde, ignorant que ce signe était parvenu aux Vénitiens par le travail; chez les autres nations de l'Europe, les mêmes préjugés existèrent, mais elles ne trouvèrent pas de mines d'or ou d'argent.

Mais celles-ci trouvèrent de nouvelles productions dans les nouveaux climats qu'elles parcouraient; un petit nombre d'individus, las de courir les aventures, s'y établirent; ils purent procurer à leurs concitoyens de nouvelles jouis-

sances en échange des produits que ceux-ci fournissaient à leurs besoins; il arriva d'eux ainsi qu'il arrive de ceux qui abandonnent leurs concitoyens pour habiter un désert, le pays perd alors une partie de sa population; et le désert est habité par cette population. Lors donc que cette population est sous les lois du même souverain, l'état n'a pas perdu un seul individu; ainsi dans les colonies qui ne sont peuplées que par le déplacement d'une partie de la population du pays auquel elles appartiennent; les moyens de travail de ces colonies ne sont que le déplacement des moyens de travail que possédait la partie de la population sortie de la métropole.

Une colonie fondée par une population civilisée, avance plus rapidement qu'une autre société humaine moins civilisée, vers la prospérité, l'industrie; elle a moins de tâtonnements à faire pour la développer chez elle; ceux qui forment la colonie emportent avec eux, lorsqu'ils quittent une mère patrie civilisée, des connaissances en agriculture et dans les arts utiles fort supérieurs à ce que des peuples moins civilisés pourraient en acquérir en plusieurs siècles. Chaque colon a plus de terre qu'il n'en peut cultiver, il ne doit ni impôt ni fermage, il possède des moyens de travail qui lui donnent un fort salaire. L'étendue des terres qu'il possède, il ne peut la mettre en valeur que par le moyen des ouvriers, et il les appelle à lui par l'appât des hauts salaires; ainsi la population augmente par le développement du travail, parce que les moyens de travail sont

préparés pour tout nouvel habitant par le travail et la fertilité des meilleures terres.

Il faut ici remarquer que ces hauts salaires donnés aux ouvriers remplacent les impôts qui n'existent pas dans les colonies naissantes, et que les ouvriers bien salariés deviennent promptement des propriétaires. La récompense libérale du travail est un encouragement au mariage, elle assure en même temps la subsistance des nouveaux nés : ainsi le pays se peuple de jour en jours ; tel est l'état de l'Amériquc septentrionale dont les progrès ont suivi la marche de la prospérité de l'Angletcrre.

Mais les autres colonies Européennes n'ont pas également réussi ; mal administrées, contrariées dans leur développement par leurs gouvernements, elles sont restées au-dessous de ce qu'elles auraient dû être.

Une colonie faisant partie intégrante de l'état auquel elle appartient, doit, pour prospérer, n'être pas soumise à d'autres entraves pour ses produits que telle autre partie de l'état ; il faut que ses produits se placent dans la mère patrie sans droits ; il faut que les produits de la mère patrie se placent chez elle sans droits. Les habitants de la colonie doivent les mêmes impôts que paient les habitants de la mère patrie. Les dépenses générales des colonies doivent être supportées par la mère patrie, de même qu'elle supporte les dépenses de chacun de ses cantons intérieurs.

Les colonies ne doivent en un mot supporter d'autres charges que celles qui ont rapport à leurs moyens de communication les plus in-

dispensables, ce qu'en France on nomme service départemental; avec de tels moyens, toute colonie prospérera, sera peuplée, pourra se défendre contre les invasions, et ne coûtera plus à la mère patrie des sommes énormes pour sa défense.

Les colonies produisant d'autres denrées que l'Europe, chaque nation a soumis celles qui lui appartenaient, à ne fournir qu'à ses jouissances. C'était donc limiter leurs productions et altérer leurs développements; il eût été plus sage de soumettre leurs produits à un léger droit, lors de leur exportation à l'étranger, il aurait même mieux valu les en affranchir; la métropole n'aurait pas payé plus cher, parce qu'on aurait produit davantage, et elle aurait augmenté son marché, parce qu'elle aurait toujours pu se réserver de fournir ses produits industriels concurremment à leurs besoins; par le système qu'on a suivi, d'un côté on arrêtait un développement certain de l'industrie des colons, on arrêtait de l'autre la production de la métropole; on nuisait donc à la population, au travail, à la prospérité du pays.

Peu importe d'ailleurs à la prospérité des colonies que les propriétés soient petites ou considérables; il ne les faut pas immenses, ce n'est jamais la terre qui y manque aux cultivateurs, ce sont les cultivateurs qui y manquent, et c'est l'affaire du temps, pour que toutes produisent ce qu'elles peuvent fournir. Dès que l'on n'y admet pas de droit de primogéniture, dès au contraire qu'on y admet le partage na-

turel entre les enfants, les grandes propriétés sont avec le temps divisées dans les proportions convenables pour être entièrement cultivées.

La quantité et le bon marché des terres ne sont pas les sources de la prospérité des colonies; car, là où les terres sont bon marché, là il y a moins d'ouvriers pour les cultiver, et il faut surpayer ceux qu'on peut s'y procurer, car là où il y a quantité de terres, là il y a des bois improductifs, des savannes que des troupeaux sans valeur paissent. Si on pense que parce qu'il y a quantité de terres, la colonie doit prospérer, il faut d'abord qu'il y ait une population disposée à user de cette quantité de terres.

Les nations s'opposent à la prospérité de leurs colonies quand elles imposent leurs produits à de gros droits, lorsqu'elles ne leur laissent pas la liberté du commerce avec elles, lorsqu'elles les assujettissent aux monopoles des compagnies; car les compagnies limitent la quantité de leurs produits et le prix de ces produits, et elles exigent des colonies le prix qu'elles veulent mettre aux produits de la métropole qu'ils leur vendent.

Un réglement qui fixe le départ et l'arrivée d'un seul et unique vaisseau pour un seul port de la métropole à une époque déterminée avec permission, ou de plusieurs vaisseaux allant de conserve, constitue tous les capitaines de ces vaisseaux en compagnie et a les mêmes effets qu'elle sur la prospérité des colonies, c'est-à-dire y est un obstacle.

La plupart des nations laissent le commerce

libre entre leurs colonies et la métropole, c'est la meilleure manière de commercer ensemble et de prospérer ensemble, car alors les prix des marchandises ne sont que ce qu'ils doivent être. Cependant, il en est qui mettent de gros droits de douanes sur les produits des îles à leur entrée dans la métropole; en agissant ainsi, elles élèvent considérablement le prix de ces productions, et diminuent la consommation, et par conséquent s'opposent à une augmentation de production, qu'une plus grande consommation par le bon marché causerait; c'est donc aussi nuire au développement de la population, au travail des colonies, à leur prospérité qui, au reste serait commune à la métropole, car il ne peut y avoir plus de bien-être dans les colonies qu'elle ne s'en ressente, par la plus grande consommation que les colons font des produits du travail de la mère patrie.

L'Angleterre a défendu par son acte de navigation l'exportation de quelques produits de ses colonies vers d'autres nations; en prenant cette mesure, elle n'avait en vue que sa marine qui trouvait toujours dans ces produits encombrants (car elle les réservait tels) un chargement pour de nombreux vaisseaux; la prospérité des colonies altérée par cette mesure ne fixait pas ses regards.

Elle a permis aussi l'exportation de quelques autres produits de ses colonies à l'étranger, mais à la condition de les y transporter par sa marine. Cette mesure, moins contraire à la prospérité des colonies, assure le chargement des vaisseaux anglais, et la prospérité de sa

marine ; les grains, les bois, les viandes salées, le poisson, le sucre et le rhum font partie de ces marchandises. En favorisant leur exportation, elle donne lieu à une plus grande culture des terres, les colons ayant à approvisionner la métropole et les pays étrangers, au défrichement des terres, en donnant une valeur aux bois qui y existent, à l'élèvement et à l'engrais du bétail qui donne lieu de profiter des prairies ou des savanes qui procure une valeur à ce qui n'en aurait pas.

Si l'Angleterre n'avait pas permis l'exportation de ces produits vers l'étranger, les colonies en se développant les auraient envoyés sur son marché, où ils auraient fait une concurrence dommageable à ceux de son sol.

L'Angleterre a soumis ses colonies à lui envoyer tous les produits particuliers qui n'existent pas chez elle naturellement, parce que cette importation ne peut ni décourager, ni nuire à la vente d'aucune partie du produit de la mère patrie. En les bornant au marché anglais, on a voulu mettre les marchands anglais à même de les acheter à meilleur compte dans les colonies, et en état de les revendre ailleurs avec un plus haut salaire ; on voulait en même temps forcer les pays étrangers à s'approvisionner de ces produits en Angleterre ; ainsi l'Angleterre se réservait le transport des colonies à la mère patrie, puis le transport de la mère patrie à l'étranger, sa marine y trouvait un avantage certain, mais les colonies victimes du prix des marchands de Londres ne produisaient pas un excédant, et forçaient le prix de leurs produc-

tions pour compenser la quantité avec l'offre de la demande d'acheter ; aussi leur prospérité ne pouvait que se développer très-lentement.

Tout ce que l'Angleterre voyait dans cette mesure, c'était sa marine, les salaires et le monopole de ses marchands.

Elle a permis aussi à ses colonies d'importer chez elle quelques-uns des produits qui lui sont particuliers, parce que, par ce moyen, elle pouvait nuire au commerce étranger qui lui apportait ces mêmes produits, en graduant les droits qui pesaient sur elles suivant leur origine; de sorte que le moindre droit était imposé aux produits des colonies, le plus fort aux produits étrangers ; on décourageait par ce moyen l'industrie étrangère, et on ne protégeait pas tellement les produits coloniaux analogues à ceux de la mère patrie qu'ils pussent leur faire concurrence.

L'Angleterre qui, dans les premiers temps, ne savait pas mieux conduire ses colonies que les autres nations, a plutôt qu'elles cependant reconnu les principaux points qui devaient être la cause de leur prospérité; ainsi elle a accordé une prime pour l'importation chez elle des mâts, brai, goudron, thérébentines, afin d'activer les défrichements dans ses colonies, mais elle avait encore un autre motif plus puissant pour elle; en agissant ainsi, elle nuisait à la compagnie suédoise qui lui vendait ces marchandises, et qui avait ordonné que le transport en Angleterre se ferait par ses propres vaisseaux.

Toujours dans le même esprit de favoriser sa marine, l'Angleterre a accordé aux colonies

anglaises américaines le commerce le plus libre avec les Indes occidentales pour tous leurs produits, à la condition cependant qu'ils seraient bruts, ou tout au plus au premier degré de main-d'œuvre ; cette mesure leur était favorable comme elle l'était à la navigation de la métropole; elle encourageait l'agriculture et les défrichements.

Mais l'Angleterre a imposé aux ouvrages de manufacture ou de fabrique provenant de ses colonies de tels droits qu'elle les a anéanties ; la moscouade a été imposée comme matière première à six sous quatre deniers sterlings le quintal; le sucre raffiné comme matière travaillée a été imposé à son importation à quatre livres deux sous cinq deniers sterlings par quintal. L'Angleterre a encouragé la fabrication du fer dans ses colonies, mais elle y a prohibé les forges et fourneaux pour l'acier et les moulins de fonderie ; elle exige que ses colons achètent chez elle le fer fendu, parce que, pour être en cet état, le fer a coûté plusieurs salaires qui profitent à l'industrie du pays.

L'Angleterre borne le plus souvent à son marché la vente des produits de ses colonies, mais elle leur donne en même temps un avantage en imposant des droits plus forts sur les mêmes produits qui viennent d'autres pays; ainsi elle diminue pour elles la concurrence et favorise quelque peu leur industrie agricole qui, du reste, ne peut se développer plus complètement que par l'accroissement de leur population et de celle de la métropole, et des pays étrangers qui ne possèdent point de co-

lonies ou qui en ont d'insuffisantes. Le Portugal n'a point imité cet exemple, lorsqu'il a prohibé le tabac des colonies de toutes les autres nations.

Autrefois quand l'Angleterre exportait dans ses colonies des produits étrangers à son industrie, elle restituait une partie des droits qu'elle avait perçus. Mais depuis 1763, les vins, les toiles de coton, les mousselines ont profité seuls de cette faveur; il résulte qu'il y a une moindre consommation qu'il n'y aurait dans les colonies de toutes les marchandises dont le droit n'est pas restitué, et qu'il n'y a pas autant de consommation des marchandises pour lesquelles on ne le restitue qu'en partie.

Nous nous sommes un peu étendu sur les relations du commerce entre l'Angleterre et ses colonies, sur les réglements qui le dirigent, parce qu'ils sont la meilleure conduite que les gouvernements aient tenue à l'égard de leurs colonies; mais cependant ils auraient coopéré bien mieux à leur prospérité, si on leur avait accordé pleine liberté de commerce avec leur métropole.

Les moyens de travail arrivent dans les colonies avec les colons; là ce n'est point l'argent ou l'or qui est un moyen de travail, ce sont des subsistances suffisantes pour faire arriver l'homme au temps de la récolte; la culture leur produit successivement de plus amples moyens de travail, en leur permettant de vendre un excédant du produit annuel de la terre, pour se procurer des vêtements, des jouissances. Les moyens de travail se développent donc avec le temps par le produit du sol qui forme le salaire

du colon. Exempts d'impôts, les produits de la terre sont à bas prix, ce qui permet aux plus nécessiteux de se les procurer; voilà le fondement de leur prospérité, les moyens de travail que leur avance la mère patrie, en leur procurant les mêmes salaires que ceux qu'elle leur aurait procurés si elle les avait employés dans son sein, n'entrent pour rien dans cette prospérité des colonies, car ils en sortent à-peu-près aussi promptement qu'ils y entrent; ce sont les sages lois, les bons réglements qui seuls assurent cette prospérité.

Les colonies à sucre se sont développées graduellement; ce sont les besoins de l'Europe qui ont fait établir une demande de ce produit que, tout chargé de droits qu'il était, le colon trouvait avantage à produire et auquel il donnait une valeur supérieure à celle qu'il recevait. C'est ainsi qu'il s'est procuré la faculté d'avoir des ouvriers, d'acheter des esclaves pour satisfaire de plus en plus à la demande qui lui était faite.

Les colonies à sucre de l'Angleterre ont été longtemps moins prospères que celles de la France, parce que le sort des esclaves des colons français était meilleur que celui des esclaves des colons anglais; plus la misère est grande, moindre est le travail.

Les désordres des principaux états de l'Europe, un siècle environ après la découverte des îles et du continent de l'Amérique, ont accru leur population de tous les individus qui fuyaient la tyrannie, de tous ceux que les lois rejetaient du sein de leur patrie; le Brésil, par exemple,

fut ainsi peuplé; mais dès que l'ordre parut, on songea à tirer parti de ces populations éloignées, on fixa les yeux sur elles pour s'assurer le monopole de leurs besoins, celui de leurs produits, afin d'agrandir le marché de la mère patrie, dès-lors, on nuisit à leur prospérité en en ralentissant la marche.

Ce monopole produisait à l'Europe une augmentation de jouissances au moyen de productions nouvelles que l'on croyait ainsi obtenir à plus bas prix, que l'on obtenait alors à aussi bas prix qu'on le pouvait, mais que l'on aurait obtenu à moindre prix si les colonies avaient joui d'une latitude d'indépendance qui leur aurait permis de produire plus et à moindre prix; il procurait aussi à l'Europe un accroissement d'industrie nationale pour payer les productions nouvelles, accroissement qui aurait été plus considérable, si la production des colonies n'avait pas été restreinte.

Remarquons d'ailleurs que, quelles que soient les gênes que l'on donne à l'industrie coloniale, elle ne s'arrête pas, elle s'accroît toujours de même que l'industrie nationale; la force des choses enlève les obstacles.

Maintenant dans les produits des colonies que l'Europe importe, les uns sont d'utilité et de commodité, d'autres d'agréments et de plaisirs, d'autres de décoration et d'agrément; ainsi la plupart de ces produits concourent aux jouissances des hommes; c'est donc en raison du degré de jouissances qu'ils départent aux hommes, que les nations qui n'ont pas de colonies peuvent établir des droits à l'entrée de ces produits sur

leur territoire; ceux qui vont droit aux hommes riches doivent payer les plus considérables, ceux qui vont aux pauvres et aux riches en doivent payer de moindres; ceux qui sont d'utilité comme matières premières servant à l'industrie n'en doivent supporter aucuns; ici je suppose que les droits de douanes sont nécessaires pour diminuer la masse des autres impôts; les consommations ne seraient pas moindres, parce que l'homme riche a toujours à dépenser pour ses jouissances, parce que l'homme peut toujours dépenser quelque chose pour elles; ainsi les colonies produiraient autant qu'il serait nécessaire aux nations qui n'en possèdent pas.

On a remarqué que l'industrie des peuples qui avaient des colonies, et qui avaient à payer leurs produits s'est développée; la raison en était simple; une consommation est cause de la production; comme la production est l'effet de la consommation, la nouvelle population des colonies a éprouvé des besoins et en même temps il se formait une nouvelle population dans la mère patrie pour pourvoir à ses besoins, tandis que les colons fournissaient aux besoins généraux de la mère patrie.

On a remarqué aussi que l'industrie des peuples qui n'avaient pas de colonies, s'était développée lorsqu'ils ont fait usage de leurs produits; cela est naturel, il fallait qu'ils produisissent pour acheter; il leur fallait une nouvelle population, elle eut lieu; celle des colonies augmenta en même temps, malgré qu'elles ne fussent pas en rapport direct avec eux; ces peuples sans

colonies trouvèrent sans doute un marché pour leurs nouveaux produits.

Mais cependant il y a des nations qui après avoir jeté un certain éclat dans le monde, en possédant des colonies, se sont affaissées, de manière à perdre le rang qu'elles y avaient; le Portugal, l'Espagne sont du nombre. Ainsi on peut posséder des colonies sans que l'industrie de la métropole se développe; mais alors ce sont les peuples qui savent tirer avantage sous main de ces colonies qui voient leur industrie se développer; la mère patrie par de mauvais réglements ruine son industrie, favorise celle des étrangers et nuit en même temps, mais surtout entrave le développement de ses colonies.

Les Anglais, les Français faisaient la plus grande part du commerce industriel de l'Espagne avec les colonies sous la couverture des négociants de Cadix, Séville, Barcelone, Bilbao.

Des nations qui n'ont pas de colonies consomment le sucre, le tabac des colonies qui appartiennent à d'autres nations. La Pologne, la Hongrie, l'Italie qui sont dans cette position, doivent produire quelque chose qui puisse les acheter, et qu'elles puissent vendre; ce n'est pas leur superflu qu'elles vendent mais quelque chose qui n'aurait pas vu le jour, si elles n'avaient eu des besoins ou des jouissances à satisfaire; dès-lors elles se livrent à un travail plus constant ou plus intelligent, ou bien c'est une addition à la population qui procure les moyens d'échange; on arrive là par la demande qui est faite des produits nécessaires pour faire

l'échange avec le tabac et le sucre, demande qui imprime une hausse aux produits du pays, qui excite à la production et par conséquent à la multiplication de tous les produits; quand on ne porte pas ces productions en Amérique, on les porte toujours à d'autres nations qui possèdent les produits de l'Amérique avec lesquelles on les échange; ainsi on trouve un marché pour ces produits au moyen de la circulation du commerce qui existe plus active, précisément parce que ceux d'Amérique existent.

Mais si ces nations doivent acheter à celles qui ont des colonies les produits de l'Amérique, à un prix plus élevé parce qu'il est augmenté de droits que leur métropole aurait exigés et ne restituerait pas pour l'exportation qui en serait faite chez elle, leur demande de ces produits est moindre qu'elle n'aurait été et leur production pour la payer est également moindre; ainsi leurs jouissances sont limitées; cet état de choses préexistant avant le commerce des colonies ne leur nuirait pas, en ce sens que le produit des colonies n'existerait pas, parce qu'il n'aurait pas été demandé par ces nations en plus grande quantité; mais cependant il leur nuirait en cet autre sens qu'une plus grande demande aurait été la cause pour elles d'une plus grande population.

De ce qui arriverait alors, à la Hongrie et à la Pologne par exemple, qui auraient pu vendre des produits en Russie ou en Allemagne pour se procurer le sucre et le tabac dont ils auraient usé en plus grande abondance si la restitution des droits avait eu lieu, on voit que la

Russie et l'Allemagne ne doivent pas produire ce qui devrait leur faire acheter les produits de la Hongrie et de la Pologne, qu'elles ne doivent rien vendre ailleurs par contre-coup; ainsi ce ne sont pas seulement les colonies qui éprouvent quelques contrariétés de cette non restitution de droits par la métropole; ce sont tous les états de l'Europe qui voient leur industrie s'arrêter, parce qu'il y a un peuple qui a mal entendu ses intérêts, puisque lui-même arrête l'élan de la prospérité de ses colonies.

Le commerce exclusif des colonies avec leur métropole n'a que l'apparence de l'exclusion pour les produits des pays étrangers; il est vrai que ceux-ci n'y commercent pas directement, mais leur commerce s'y étend indirectement; car pour se procurer les produits des colonies, il faut qu'ils créent des produits pour les payer; l'effet est le même pour eux et pour les colonies, quand le commerce est direct ou indirect, pour eux, quand la Hongrie vend à l'Italie pour payer les produits des colonies, quand l'Italie vend aux Anglais pour le même sujet ses produits en remplacement de ceux qu'elle a tirés ou reçus de la Hongrie; pour les colonies, quand elles vendent à l'Angleterre, qui elle-même vend à l'Italie ce que celle-ci a fait passer à la Hongrie; ainsi le marché des colonies est aussi étendu qu'il l'aurait été si elles avaient commercé directement avec ces pays.

Le commerce des colonies avec d'autres pays que celui à qui elles appartiennent, ne peut leur être plus utile que celui de la mère patrie. Si les colonies anglaises envoyaient directement

leurs produits en Allemagne, elles recevraient en paiement les produits allemands, point ne serait besoin pour elles des produits anglais que jusqu'à la concurrence de ce qu'elles auraient fourni à l'Angleterre; ainsi leur marché ne se serait pas étendu, celui des autres nations serait resté dans la même situation. L'Angleterre seule aurait éprouvé un dommage en produisant moins pour les colonies, et d'autres nations encore auraient éprouvé le même dommage en diminuant la circulation des produits nécessaires entre nations pour arriver à l'échange des produits des colonies par les produits de chaque pays.

Ces raisonnements sont établis dans la supposition de la restitution des droits par la métropole, quand les produits des colonies passent de chez elle à l'étranger; mais quand elle ne les restitue pas, ou quand elle n'en restitue qu'une partie, le marché des colonies est restreint, la consommation de leurs produits est moindre, ainsi leur prospérité est ralentie.

Les gouvernements qui ne restituent pas ces droits perçus sur des produits qui ne sont pas consommés dans le pays savent bien ce qu'ils font quand ils agissent ainsi; ils font payer leur dépense aux autres peuples par ces impôts indirects.

Les nations qui ont des colonies ont parfaitement raison de se réserver le commerce exclusif de leurs colonies; l'avantage qu'elles y trouvent leur est commun, les métropoles paient d'ailleurs cet avantage qui leur appartient par les soins qu'il faut donner à la défense de ces co-

lonies, par les dépenses de leur administration générale qui sont prises sur le revenu national.

Si les colonies étaient libres de faire le placement de leurs produits partout où elles le voudraient faire, elles devraient aussi pourvoir alors à toutes les dépenses que leur conservation exige, aux frais de l'administration générale et particulière. Qui ne conçoit alors que de lourds impôts seraient nécessaires? que ceux-ci augmenteraient le prix de leurs produits et que l'augméntation de l'étendue de leur marché ne serait qu'un rêve, puisque l'augmentation du prix de leurs produits le rétrécirait.

La Martinique, la Guadeloupe ont pour marché particulier la France, est-ce que la totalité de leurs produits ne s'y vend pas? si elles pouvaient encore vendre à Hambourg, est-ce que leurs produits ne manqueraient pas à la France qui devrait les prendre ailleurs; mais, dit-on, la liberté du marché est beaucoup, on peut mieux vendre. Mais où donc peut-on mieux vendre que chez une nation nombreuse? quand il y a baisse du produit chez elle, à coup sûr, cette baisse a lieu en tout pays, parce que les mêmes causes font cesser la demande en tout pays; s'il y a hausse, c'est qu'au moins quelque pays demande : quel intérêt pour les colonies de courir tous les coins du monde pour savoir quand, comment arrivera la hausse puisqu'elle en profite sur le marché particulier qui lui est réservé. Une colonie perd ou gagne sur le marché particulier autant qu'elle le ferait sur d'autres marchés.

Les colonies prétendent qu'en étendant leur marché ailleurs qu'à la mère patrie, elles peuvent se procurer à plus bas prix les produits des autres nations que celle des métropoles, que leur consommation étant moins chère alors, leur production le serait moins, qu'ainsi il y aurait plus davantage pour elles à cultiver; au fond cela est exactement vrai; mais quand on ajoute l'accessoire des impôts généraux qu'elles devraient payer aux métropoles, à leurs prix de revient actuel, il n'y a pas davantage pour elles. Ainsi si elles se procurent des draps anglais, des farines d'Amérique à moitié prix de celles que la métropole leur fournit, la métropole ne veut plus faire de dépenses pour elles; elle n'y a plus aucun intérêt; leurs sucres qui leurs coûtaient 25 fr. le quintal ne leur coûteraient plus que 18 francs, parce qu'elles s'adressent à des étrangers qui fournissent à leurs besoins à plus bas prix; mais les impôts que la métropole en les abandonnant les forceraient d'établir sur elles, augmenteraient le prix de leurs produits et rétabliraient le prix à 25 francs; ainsi elles perdraient un protecteur puissant sans avoir trouvé aucun avantage. Le prix des produits des colonies n'est toujours que la représentation ou de ce qu'elles ont dépensé elles-mêmes pour leur formation et défense, ou de ce que la métropole a dépensé pour elles à ce sujet, ou même de leur consommation pour produire.

Les colonies ne contribuent pas à rendre les nations qui les possèdent plus puissantes; bien au contraire, elles les rendent plus faibles en les forçant d'éparpiller leurs moyens de défense;

elles n'augmentent pas leurs revenus par d'autres moyens que ceux qu'elles pourraient se procurer, si elles n'en avaient pas; car la population des métropoles qui existe pour satisfaire aux besoins de la population de leurs îles existerait encore, alors qu'elles n'en posséderaient plus; en effet, d'autres colonies étrangères, ou même les colonies affranchies, conserveraient des besoins comme les métropoles; de part et d'autre, il y faudrait pourvoir; il y aurait donc continuation de commerce et maintien du travail général. Les impôts de douanes que paient leurs produits seraient fournis par d'autres impôts sans que les nations éprouvassent des différences dans le prix des salaires, les journées du travail, le prix des produits.

L'Espagne, le Portugal ont seuls trouvé un revenu dans les mines d'or et d'argent du Mexique, du Brésil; mais ce revenu si facilement trouvé a tué leur industrie; ce revenu était d'ailleurs le fruit d'un impôt qui augmentait d'autant les dépenses d'extraction de l'or et de l'argent et qui en élevaient la valeur nominale.

Le commerce des métropoles avec les colonies a augmenté depuis leur établissement sans discontinuation, et par degrés insensibles, en même temps que les populations des métropoles et des colonies augmentaient de la même manière, ainsi que celles des peuples avec lesquels les métropoles ont des relations commerciales. Les moyens de travail ont suivi le même accroissement partout et simultanément; le travail y est aussi devenu plus actif et le revenu annuel des produits de la terre et de l'industrie a été

proportionnel à la population des métropoles, des pays avec lesquels elles commercent et des colonies.

L'Angleterre a remarqué avec étonnement qu'au milieu de sa prospérité, plusieurs branches de commerce étranger l'avaient abandonné, et elle a cru que ses moyens de travail abandonnaient le commerce étranger pour se porter dans ses colonies où ils étaient mieux salariés ; mais elle a cherché son mal là où il n'était pas; le développement de l'industrie des autres peuples a dû nécessairement détruire différentes branches de l'industrie de l'Angleterre qui, dans la longue léthargie des peuples, s'était chargée de faire le travail de leurs matières premières, et comme l'étranger est alors devenu de plus en plus consommateur des produits des colonies, les moyens de travail se sont plus développés aux colonies, tandis qu'ils se sont anéantis en Angleterre, par la perte du commerce étranger; par des voies obliques, les nations étrangères sont arrivées aux colonies anglaises qui fournissent à leurs besoins, soit par l'Angleterre, soit de toute autre manière.

L'Angleterre a si bien compris que le commerce européen lui manquerait un jour, qu'elle a conquis l'Inde, qu'elle veut voir baisser les barrières que la Chine lui oppose, qu'elle s'est emparée des principales colonies de l'Amérique, qu'elle a séparé l'Amérique espagnole de sa métropole, afin de s'assurer un marché suffisant avec des populations, qui de longtemps ne penseront pas à l'industrie manufacturière, qui lui transmettront, autant qu'elle pourra le faire,

leurs produits, pour les distribuer elle-même à l'Europe avec le plus grand avantage possible.

La susceptibilité de l'Angleterre, sa vigilance à l'égard de son commerce extérieur est tellement grande, que pour un intérêt de faible importance, des souffres de Sicile, elle donnait des ordres d'hostilité contre une nation qui a eu le malheur de signer avec elle un traité que l'Angleterre entend bien être perpétuel, parce que l'autre nation est plus faible qu'elle.

L'Angleterre a voulu persuader aux autres nations qu'aucune nation ne pouvait, puisqu'elle-même ne le pouvait pas, suivre le commerce d'Amérique et d'Europe en même temps, par suite d'insuffisance de moyens de travail ; mais, nous le répétons, les moyens de travail sont toujours chez les peuples suffisants, parce qu'ils se rapportent à leur population, à leur commerce, à leur travail ; son insinuation est donc perfide ; en arrêtant le commerce des colonies chez les autres nations , elle fait ses efforts pour que le sien prospère d'autant mieux.

L'Angleterre n'a pu suivre du même pas l'accroissement de ses colonies ; l'étendue de son territoire est bornée, la fertilité de ses terres est arrivée à donner le plus haut produit, le blé est cher, celui qui lui vient du dehors est cher aussi, sa population ne peut donc s'accroître que très-lentement, et par des efforts extraordinaires; ainsi les moyens de travail ne s'y accroissent pas rapidement, j'entends ceux que le sol produit, et qui sont autres que ceux que l'adresse dans les échanges procurent ; tandis que dans les colonies l'étendue du territoire cultivable n'est pas

complètement en culture, que la fertilité des terres ne donne pas encore le plus grand produit, que les moyens de nourriture peuvent s'obtenir pour les travailleurs à bas prix ; que la population y augmente d'autant plus rapidement que le produit de la terre y forme une plus grande réserve pour son travail, d'où il suit que les moyens de travail s'y accroissent plus rapidement qu'en Angleterre.

L'Angleterre voyant donc que quelques parties du commerce étranger l'abandonnaient, a mis tous ses soins à le rappeler dans son sein, en devenant l'unique dépositaire des produits de l'Amérique; mais lorsqu'elle était occupée de cette combinaison, les Etats-Unis de l'Amérique s'affranchirent de son joug.

Mais au fond de tout cela, le monopole de l'Angleterre à l'égard des colonies d'Amérique ne lui procure pas un salaire plus considérable que celui qu'elle aurait obtenu par d'autres moyens. Le salaire actuel n'est que ce qu'il doit être, vu les distances, les risques de toute espèce, soit pour la vente, soit pour l'achat ; ce qu'il lui procure, c'est l'existence de tous les marins occupés à transporter ses produits et ceux de ses colonies, des commerçants qui se livrent à ces opérations.

Sans doute qu'au milieu de tant de transactions d'échanges, il y a des différences de valeurs, par conséquent appropriation des moyens de travail de quelques-uns. C'est là le motif principal de tout ce grand commerce, c'est la voie du luxe, de la corruption des mœurs et de la ruine des états.

Le commerce libre des colonies anglaises avec toutes les nations diminuerait la population de la métropole en raison de tous les produits qu'elle fournit aux colonies et de ceux que celle-ci ne lui fournirait plus ; l'Angleterre perdrait le transport de leurs produits réciproques ; il diminuerait donc le revenu annuel de la terre dans la métropole, la somme des salaires, la population, tandis que celle des pays étrangers qui y prennent actuellement les produits coloniaux en échange de leurs produits, se conserverait aussi considérable, puisqu'ils auraient la même quantité de travail.

Pour détourner les autres nations du commerce de l'Amérique ou des colonies, l'Angleterre a dit que ce commerce occupait les moyens de travail pour beaucoup plus de temps que le commerce des nations voisines ; elle le pensait peut-être ; mais la vérité est qu'elle n'y porte que les moyens de travail qui sont nés pour cet emploi; que tous les emplois ont leurs moyens de travail particuliers dont aucun ne peut s'éloigner, parce que le travail y est toujours demandé en même quantité dans les temps ordinaires, et que quand cela arrive, il y a perte de population ainsi que perte de moyens de travail.

L'Angleterre a prouvé combien elle entendait mal ses intérêts coloniaux, quand elle fit une guerre si vive aux Etats-Unis de l'Amérique pour se conserver le monopole de leur commerce ; elle ne voyait pas alors que le monopole qui peut être bon pour une métropole, lorsqu'il ne s'agit que des îles, n'est pas supportable lorsqu'il s'adresse à un continent, que les gênes qui sont

données à sa culture ; à son industrie, au développement de sa population, sont aussi nuisibles à la colonie qu'à la métropole.

En effet, depuis la paix qui lui a fait perdre la souveraineté des Etats-Unis d'Amérique, elle a non seulement conservé le commerce qu'elle y faisait, mais encore elle l'a plus que doublé ; ce qui est dû au développement de la culture des Etats-Unis et à l'augmentation de sa population, d'autres peuples sont intervenus dans ce commerce, ils y ont pris leur part sans que celle de l'Angleterre soit diminuée. La concurrence des autres peuples lui a été à peine sensible, parce que le travail de ses machines lui a toujours permis de vendre ses produits à des prix inférieurs ou aux plus égaux ; et elle trouve les moyens de consommer elle-même les produits coloniaux qu'elle y achète ou de les fournir à d'autres peuples qui n'ont pas de relations directes avec les Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi ce commerce qui a changé d'allure n'a nullement influé sur le commerce anglais et sur sa prospérité.

Ce n'est pas par l'effet du hasard, non plus que par l'appât des hauts salaires que le commerce de l'Angleterre vers les colonies et celui des colonies vers l'Angleterre se sont développés, que cette nation a mis tout en œuvre pour se l'attribuer exclusivement. L'Angleterre voyait se développer chez toutes les nations européennes l'industrie ; elle les voyait se murer par des lois de douanes pour protéger leur industrie ; elle pouvait donc juger qu'un jour le canal encore ouvert par lequel elle leur fournissait ses produits ma-

nufacturés viendrait à se tarir, qu'elle ne pourrait plus subsister de son travail pour l'Europe; dès-lors elle tâcha de vivre de son travail pour l'Amérique, et quand l'Inde et l'Amérique auront cessé, l'une d'appartenir à l'Angleterre, l'autre de lui demander ses produits, parce qu'elles seront devenues industrielles, l'Angleterre rentrera dans les bornes que la nature lui a assignées, se contentera de son commerce intérieur comme les autres nations, en n'y joignant que la quantité de commerce colonial, sera nécessaire pour satisfaire les besoins des colonies en objets qu'ils ne produisent pas.

Jusqu'à présent les colonies n'ont fourni à l'Europe que des produits bruts en prenant en échange les produits manufacturés de l'Europe. L'agriculture est proprement dite le commerce des colonies, commerce que la fertilité des terres rend avantageux pour elles; aussi les colonies ont-elles toujours des produits bruts à exporter, parce que la demande en est constante; dans les colonies, l'agriculture enlève tous les bras à tous les autres emplois, parce que ceux-ci ne les paient pas si bien. Dès-lors, les colons trouvent qu'il est plus profitable pour eux d'acheter les ouvrages manufacturés qu'à les fabriquer eux-mêmes; en achetant donc les produits européens, ils donnent lieu à la vente des leurs.

Il n'échappe pas sans doute à personne de voir ici que la classe industrielle d'Europe qui fournit aux besoins de la classe agricole de l'Amérique n'existerait pas, si elle n'avait ces besoins à satisfaire, de la même manière que la classe agricole des colonies n'existerait pas si elle n'avait

pas à satisfaire aux besoins de la classe industrielle de l'Europe ; ce n'est donc que par une population créée pour satisfaire aux besoins mutuels de leur population générale qu'il existe un commerce entre ces peuples.

Je n'ai pas entrepris de dire tout ce que l'on peut dire du commerce avec les colonies ; il me suffit d'avoir montré les points saillants de ce commerce, son influence quant à elles, quant aux métropoles, quant aux autres nations qui s'approvisionnent dans les métropoles. Je crois utile que le commerce des îles appartienne aux métropoles, que le commerce des colonies établies sur le continent américain fasse librement le commerce ; d'un côté, je vois les colonies affranchies des impôts et des soins de l'administration, marcher vers un développement limité par la nature ; de l'autre, je vois l'espace se développer devant elles, de nouvelles populations, une civilisation plus générale et je n'entrevois que dans un avenir lointain le jour où cet ordre de choses sera funeste à une seule nation Européenne qui tombera semblable à l'homme qui pour s'être hasardé de monter au pas de course une montagne rapide, perd tout à coup haleine et ses forces, et roule au fond des précipices.

CHAPITRE XV.



Du système agricole.

Dans le siècle dernier on avait de singulières idées ; d'un côté, on préconisait le système commercial, en considérant l'état de prospérité où était arrivée l'Angleterre; de l'autre, on préconisait le système agricole comme devant mieux conduire que l'autre vers la prospérité et l'assurer pour un temps plus long; de là ces demandes de protection, de prohibition en vue d'établir la prééminence de l'un de ces systèmes; on ne concevait pas alors qu'il ne faut pas plus d'intolérance en économie politique qu'en matière religieuse, que le bien arrive par la tolérance, le mal par l'intolérance, qu'il est né-

cessaire que le commerce industriel ait toute la liberté compatible avec l'assurance du travail du pays, et que l'industrie agricole ait la même liberté, et que c'est de cette pondération entre ces deux libertés ainsi limitées que sort la prospérité publique d'une nation.

Le système agricole avait pour lui tous les hommes qui vont au fond des choses; ils voyaient clairement qu'en France, l'agriculture avait une population de 25 à 26 millions d'individus, et que le commerce n'en avait qu'une de 5 à 6 millions; suivant eux, il vallait donc mieux faire le bien du plus grand nombre que du plus petit.

Le système du commerce avait pour lui tous ceux qui se laissent éblouir par l'or et l'argent, qui, par une active circulation, paraît constamment dans un grand nombre de mains. Si l'or est une richesse, il est incontestable qu'on ne saurait jamais en avoir assez; mais aussi pour que l'or soit une richesse, il faut qu'il y ait des denrées à acheter, du travail fait, du travail à commander; or, c'est ce qu'ils ne voyaient que confusément; cependant sans la culture, il n'y aurait ni denrées, ni travail fait, ni travail à demander, parce que l'or et l'argent n'auraient aucune valeur; c'est la valeur de la culture qui fait la valeur de l'or; ainsi sans la culture, il n'y aurait ni commerce, ni richesse.

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, tout ce que les nations ont fait de réglements en plus ou en moins pour obtenir le plus grand commerce possible; elles ont moins réglementé leur agriculture, ou du moins elles ont borné

leurs réglements à un moindre nombre d'objets; mais enfin ce qu'elles ont fait à cet égard leur a été inspiré par le désir de satisfaire aux demandes d'exportation ou d'importation qui leur étaient faites. De même que pour le commerce, on a recherché les moyens d'opérer une surexcitation de la force productive du pays, de créer pour lui plus de moyens de jouissances, de développer une nombreuse population; de même, on a voulu que l'agriculture produisît les mêmes effets; mais l'agriculture ne peut aller que pas-à-pas, elle ne peut avec des machines prendre un élan extraordinaire; elle ne peut procurer le bonheur des hommes, leurs jouissances qu'avec une mesure parfaite qui maintienne l'équilibre de toutes leurs relations; de là est née cette malheureuse idée qu'elle se trouvait dans un état d'infériorité avec le commerce, comme si l'embonpoint était malaise, et la bouffissure la santé.

Avec l'agriculture, la population ne s'accroît que relativement aux produits qui se trouvent à consommer; avec le commerce, la population peut croître un peu plus vite, mais l'agriculture conserve la population qu'elle a fait naître; la cessation du commerce étranger fait périr celle qu'il avait créée.

La misère est moins considérable chez un peuple agricole que chez un peuple manufacturier; le travail de l'un renaît sans cesse de ses cendres; le travail de l'autre est soumis à des causes étrangères qui peuvent le faire cesser entièrement et qui ne le font cesser que trop souvent.

L'agriculture n'offre aux hommes que la

tranquillité dans son plus long avenir; en est-il de même du commerce étranger? n'est-ce pas lui qui engendre la soif de l'or, le désir de la domination, ces guerres sanglantes qui font frémir l'humanité.

Un peuple agricole n'a pas besoin de ses voisins pour être heureux; un peuple commerçant ne peut l'être que par ses voisins; l'un emploie tous ses produits pour son usage, ses jouissances; l'autre n'emploie que les produits des autres, afin d'obtenir ses besoins et ses jouissances.

Mais quel que soit celui des deux systèmes qui prévalent, il n'en est pas moins vrai que l'un et l'autre ne donnent que la même somme de travail qu'aurait donné celui qui serait exclusif ou préféré à l'autre; et comme le travail de l'homme des champs vaut autant que celui de l'ouvrier industriel, il s'ensuit que l'un ne donne pas au pays une plus grande valeur que l'autre, lorsqu'il fait l'échange de ses produits.

Colbert ne voyait la prospérité d'un état que dans les manufactures, Sully la voyait dans l'agriculture.

Les économistes français du règne de Louis XV ont fait en partie reconnaître l'erreur dans laquelle était tombé Colbert; mais cette erreur n'a point complètement disparu; maintenant elle est plus en faveur que jamais; donnez-nous du commerce, disent tous les industriels aux chefs de la nation, nous la comblerons de richesses. L'Angleterre est là qui nous montre que c'est la véritable voie pour y arriver; à quoi lui sert sa belle agriculture? elle est insuffisante pour satisfaire à tous ses besoins, et par consé-

quent à ses jouissances; mais vaine espérance! le commerce, aidé de toute la puissance des gouvernements, ne peut vaincre les obstacles qu'une industrie perfectionnée, qu'un défaut de population lui opposent. L'Angleterre a cent millions de sujets, elle aura donc toujours trois fois plus de consommateurs que la France; ainsi le commerce de celle-ci ne peut s'étendre qu'en raison des populations qui naissent pour consommer ses produits, de même qu'elle fournira des produits à la population qui naîtra chez elle.

Colbert entendait procurer aux habitants des villes leur nourriture à bon marché; il prohibait donc la sortie des blés, partie alors la plus importante des produits de la culture; en agissant ainsi, le prix du blé était toujours au-dessous de ce qu'il coûtait, car l'offre de vendre était plus considérable que la demande; alors comme le prix n'était pas suffisant pour payer les dépenses du cultivateur, il diminuait la quantité de la production pour élever le prix du blé, et il diminuait cette quantité, non pas en cultivant moins de terres, mais en négligeant un travail, une dépense qui lui auraient fourni plus de productions; dès-lors, l'excédant des récoltes étant moindre qu'il n'aurait dû l'être, la population naissante ne trouvait pas de moyens d'existence, de moyens de travail préparés pour elle et disparaissait aussitôt du nombre des vivants.

Voilà le principal vice de l'administration de Colbert; ses réglements minutieux pour les manufactures pouvaient être utiles de son temps à un peuple nouveau en industrie; ils n'ont eu

qu'un tort, celui d'avoir duré trop longtems. L'industrie cent ans après Colbert, marchait encore avec les lisières de l'enfance.

Les économistes qui ont le mieux étudié ce sujet ne sont pas exempts d'erreurs; ils ne voient que production chez les fermiers, que revenu net chez les propriétaires, que dépenses improductives dans toutes les classes du peuple qui ne sont pas attachées à la culture de la terre; les erreurs principales de ce système sont de faire consister la richesse dans le produit net des terres et dans la dépense non reproductive des individus étrangers à la culture des terres.

Un produit net ne peut être que le profit que donne la terre; or, depuis si longtemps que ce profit existerait, les richesses du monde seraient incalculables; elles seraient quelque part, on ne les voit pas cependant; qu'on additionne toutes les marchandises, tous les produits agricoles, on ne trouve qu'une somme qui, toute considérable qu'elle soit, est minime, en comparaison du temps employé à l'amasser; donc elles n'existent pas.

En effet, je suppose qu'aujourd'hui le produit net de la terre est de deux millions d'hectolitres de blé, l'an d'après il serait de quatre millions, enfin de vingt millions au bout de dix ans; il est manifeste que le prix du blé baisserait dans la même proportion, et qu'il n'y aurait pas de profit pour le cultivateur; il est ici indifférent que ma supposition soit en blé ou en argent. Le résultat est le même, il y a avilissement de valeur, par conséquent il n'y a pas augmentation de richesses ou de produit net.

Un produit net qui serait le fermage du propriétaire n'est pas une richesse, il n'est pas même un produit net : voyez ce que nous avons dit à cet égard, chapitre du fermage, il n'est que le salaire des propriétaires.

Cinquante millions d'arpents de terres peuvent bien être cultivés par dix millions d'habitants, mais ils ne produiront pas une plus grande valeur que dix millions d'arpents cultivés par dix millions d'habitants, parce que la demande ne sera pas plus considérable dans un temps que dans un autre; il ne pourrait donc y avoir que la même quotité de fermage et le même produit net, si produit net il y a; seulement un pays serait mieux cultivé que l'autre et plus puissant, à raison de l'agglomération de ses habitants.

S'il n'y a pas plus de productions agricoles dans un pays que dans un autre, à population égale, quelle que soit l'étendue des terres, s'il n'y a que la même quotité de fermage, il est clair qu'il n'y aura que la même quantité d'ouvriers industriels; tous les propriétaires ne pourront pas commander plus de travail dans l'un que dans l'autre pays.

Les économistes n'ont pas vu que les classes industrielles consommaient utilement par leurs dépenses les produits de la culture, alors qu'elles produisaient pour la classe agricole les vêtements nécessaires, et que si ces classes n'avaient pas existé, celle-ci eût dû moins produire, parce que les cultivateurs auraient été détournés de leurs travaux par la nécessité de faire leurs vêtements; ce qui aurait établi la même quantité d'individus puisque chacun d'eux aurait eu moins de temps

à donner à la culture des terres et en occuperait une moindre quantité.

Mais examinons indépendamment des systèmes l'intérêt que chaque nation peut trouver dans sa culture.

Tout ce que le travail des manufactures et du commerce exige pour produire quelque chose ou pour l'offrir à la vente, part nécessairement de la culture, c'est un produit agricole, modifié plus ou moins, quelquefois en nature qui le constitue; le travail des manufactures et des artisans qu'elles emploient, ne produit jamais autre chose que le remplacement du travail de la culture qui est consommé pendant qu'ils produisent ou après qu'ils ont produit. Les salaires ordinaires des moyens de travail employés dans le travail des manufactures ne sont aussi que le produit de la culture représentée par ces moyens de travail; ainsi le travail des manufactures ne représente qu'un travail qui se trouve à son second degré de transformation. Les moyens de travail qui consistent dans les matières premières, les outils, les salaires des ouvriers sont évidemment un produit transformé de la terre; le nom qu'on leur donne ne change point leur origine; ainsi le manufacturier, lorsqu'il échange un produit contre un autre, n'échange que la représentation d'une certaine partie des produits de la terre contre la représentation d'une autre partie des produits de la terre, alors même qu'il fait échange contre de l'or. L'or lui-même est la représentation des produits de la terre qui, sous diverses formes, ont contribué à l'existence de ceux qui l'ont tiré du sein de la terre.

La valeur que le commerce ajoute à la valeur de la matière première qu'il emploie, est aussi la représentation de la valeur des subsistances, des vêtements, des outils que la terre a fournis aux hommes qui lui ont vendu des subsistances, des outils et des vêtements.

La valeur que le commerce ajoute à la valeur de la matière première qu'il transporte au loin est aussi la représentation de celle des produits de la terre qu'il consomme par lui-même et par ceux qu'il emploie.

Les moyens de travail employés par l'agriculture dans ses travaux, ne sont aussi que les produits de la culture représentés par ces travaux; ses salaires le sont également ainsi que ceux des propriétaires.

Le travail des manufactures ne fait donc que continuer le travail des champs qui est bien à la vérité plus considérable qu'il ne le serait, s'il ne subvenait qu'aux besoins des champs et qui n'est plus considérable que parce qu'il est la vie complète des manufactures; il perpétue aussi la même valeur, soit qu'elle soit dans une main ou dans une autre.

Quand donc un pays échange avec un autre pays un produit manufacturé, il n'échange que le travail des champs transformé contre un autre travail des champs.

Ainsi dans cette opération d'échange il n'y a aucune valeur produite par les manufactures au-delà de la valeur consommée par elles, qui ne soit produite par la culture; il n'y a aucun profit, il n'y a rien de plus qui existe que ce qui existait.

Les manufactures ne sont donc pas elles-mêmes productrices de nouvelles valeurs, mais seulement de celles que la culture ne fournirait pas si elles n'existaient pas.

Le travail des artisans et des ouvriers des manufactures, n'ajoute jamais une valeur autre que celle de leurs subsistances, de leur entretien qui ne soit le produit de la terre, à tout ce qui sort de leurs mains ; de sorte que la valeur totale de tout ce qu'ils font ne se trouve jamais augmentée de la moindre chose que de la valeur des produits de la terre qu'ils consomment.

Ainsi la culture des terres engendre le travail général, lui donne les forces, les secours convenables pour le faire prospérer ; alors même qu'elle donne un fermage aux propriétaires, elle ne s'éloigne pas de sa destination. Ce salaire est la récompense de leurs soins primordiaux, ou par représentation, du défrichement de la terre. En les entretenant, elle entretient en même temps les ouvriers de la culture qui fournissent à leurs besoins, parce qu'ils existent, ouvriers qui n'existeraient pas sans ces besoins.

Le commerce, avons-nous dit, ne produit rien de plus que ce qu'il consomme des produits de l'agriculture, mais si le commerce n'existait pas, il y aurait des hommes de moins, par conséquent, il y aurait moins de culture pour fournir à leurs besoins : ainsi la culture demande qu'il y ait le plus d'hommes possible pour consommer ses produits, pour lui procurer du travail et pour être florissante.

Tout ce que le commerce ajoute aux jouissances de l'homme est le produit de la culture ;

de quelque manière qu'on se mette en possession des moyens de se les procurer, ce n'est toujours que par une représentation du travail de la culture. Le commerce qui amasse les moyens de travail de quelques-uns, se procure des jouissances; c'est là tout ce que le commerce des hommes aperçoit ; ils ne portent pas leur vue jusqu'aux privations de ceux qui y perdent les moyens de se procurer des jouissances par l'échange inégal de valeurs; aussi est-il plus difficile à l'ouvrier qui a peu d'échanges à faire ou qui ne les fait que sur des objets de peu de valeur, de posséder un jour plus qu'il ne possédait l'autre.

Le commerce qui se fait à l'étranger avec lequel on trafique à valeur inégale, enlève plus de moyens de travail au cultivateur de ce pays étranger que celui-ci ne lui en enlève, parce que le cultivateur connaît moins la valeur des choses que le commerçant; l'homme des champs trouve annuellement quelque chose au-delà de la valeur de son travail, de son industrie, qui lui rend annuellement quelque chose, qui ajoute non à ce qu'il a, qui peut quelquefois y ajouter, mais qui naturellement donne les moyens de travail à un nouvel être, soit prochain, soit éloigné, suivant que ces moyens de travail auront été conservés ou perdus par cet homme des champs, ou gagnés par quelqu'individu que ce soit : c'est là ce que le commerce étranger gagne par l'inégalité des échanges.

Le commerce est néanmoins utile aux cultivateurs, aux propriétaires du pays qui le fait, en ce qu'il met à leur disposition des denrées étran-

gères aussi bien que les produits manufacturés du pays, ce qui leur procure des jouissances; il leur est utile encore en leur permettant de donner tout leur temps à leurs occupations; mais cette utilité n'est pas d'un plus grand poids que de raison, car ce qu'on leur procure n'est que l'égalité du travail qu'ils donnent pour se le procurer; cependant il n'y a pas de doute que s'ils étaient obligés de faire eux-mêmes ce qu'ils se procurent par son intermédiaire, ils le feraient moins bien ou pas du tout : ainsi le commerce leur donne des moyens de se procurer des jouissances, et le commerce pour se procurer les objets de ces jouissances, est obligé lui-même d'emprunter la matière, les moyens à l'agriculture, pour leur donner une forme susceptible de remplir leur destination, forme qui ne lui coûte aucune dépense, qui lui procure le profit de la valeur inégale des échanges.

On voit ici que de quelque manière qu'on envisage ce sujet, c'est toujours un produit de la terre qui est en jeu, et que ce produit augmente précisément en raison du nombre des industriels, des commerçants, des ouvriers qui s'agitent pour tirer parti de la subsistance consommée, en opérant un échange plus ou moins de valeur inégale.

Il est de l'intérêt des hommes des champs que le commerce se developpe le plus possible, qu'il y ait beaucoup d'industriels, pour consommer les produits agricoles; ils y trouvent aussi un autre intérêt, celui d'être fournis de produits étrangers convenables à leurs besoins à des prix modérés.

Le commerce en opprimant la culture, se ravit à lui-même les moyens d'existence ; le cultivateur ne doit pas produire ce qui ne paie pas ses sueurs ; et quand il produit, alors la rareté de ses produits le tient au-dessus des moyens de beaucoup d'individus, ce qui nuit au commerce.

C'est l'agriculture qui fait fleurir le commerce de Hollande et de Hambourg ; mais c'est une agriculture plus ou moins éloignée ou prochaine de ces pays qui lui donne sa prospérité. Ces états commerçants sont utiles aux habitants des autres pays dont ils tirent et leur subsistance et les matières de leur commerce, toutes fournies par l'agriculture. Ils y remplacent dans cette occasion les marchands, artisans et manufacturiers, qui n'y existent pas en quantité suffisante, de même que ces autres pays ont une population plus considérable parce que celle de la Hollande et d'Hambourg est insuffisante pour produire les objets de culture.

Les nations agricoles ne peuvent porter atteinte à l'industrie des nations commerçantes avec elles que lorsque leur industrie commerçante s'est suffisamment développée pour fournir à tous leurs besoins; alors elles peuvent établir des droits pour protéger leur industrie ; mais des nations agricoles qui n'ont aucune industrie intérieure, ne doivent pas établir de droits sur les produits industriels des pays auxquels elles vendent leur matière première, à moins que ces pays ne fassent payer des droits aux matières premières de ces nations, lors de leur introduction chez eux ; dans cette position, les droits sur le produit manufacturé restituent le droit imposé à la ma-

tière première ; c'est-à-dire qu'elle rétablit l'égalité de valeur entre la matière première et le produit manufacturé.

Une nation agricole qui met des droits sur les produits des nations marchandes, lorsque celles-ci n'en mettent pas sur leurs matières, fait augmenter pour elle le prix de ces produits; elle en diminue la consommation, et par conséquent elle nuit à la population de ces autres nations ; mais en même temps la demande de ses matières premières diminue, sa culture souffre, et sa population diminue ou augmente moins sensiblement.

Aucune nation ne peut admettre, qu'elle soit purement agricole ou industrielle, une entière liberté de commerce, parce que toutes les nations agricoles produisent à des prix différents, de même que les nations industrielles produisent à des prix différents. L'Angleterre achetera plutôt ses blés en Amérique, en Pologne qu'en France; la France les achetera plutôt dans la Crimée qu'en Allemagne ; tandis que l'Allemagne achetera des produits industriels plutôt en Angleterre qu'en France; parce que l'Angleterre avec ses machines a fait baisser plus qu'on n'a pu le faire en France, le prix des produits industriels.

Mais supposons la liberté du commerce entre les nations agricoles et industrielles, et voyons ce qui se passe ; les nations agricoles ne peuvent produire, ne doivent produire que ce qu'elles consomment, que ce que les nations industrielles consomment, en admettant qu'elles ne soient pas aussi agricoles, enfin que les matières

premières que ces nations industrielles mettent en œuvre. De leur côté, les nations industrielles ne peuvent produire, ne doivent pas produire, sous peine de manquer de marché que ce qu'elles consomment, que ce que les nations agricoles consomment, en admettant qu'elles ne soient nullement industrielles, enfin que les produits manufacturés que ces nations agricoles peuvent consommer. Ainsi il y a des deux côtés une pondération entre la production agricole et la production industrielle, et cette pondération est déterminée par la population de chaque pays; aucun des deux pays ne peut produire davantage; une demande plus considérable n'existerait pas, parce qu'il n'y aurait toujours que le même marché. Tout ce qu'on peut remarquer ici, c'est que la population des nations purement agricoles, serait plus considérable que la population des pays purement industriels.

Une nation qui est agricole et industrielle en même temps a toute la population qui existerait, si elle n'était qu'agricole, et si elle recevait les produits industriels d'une autre nation; elle a, dans les deux positions la même quantité de travail; l'une d'elles ne peut lui en offrir davantage.

Quand la nation industrielle tire d'ailleurs toutes ses matières et sa subsistance, elle n'en tire jamais que la quantité nécessaire à sa population; or, cette population est moindre que celle de la nation agricole qui, de son côté, ne peut demander plus de produits industriels que sa population n'en consomme.

Toute nation agricole a intérêt d'être indus-

trielle en même temps pour fournir à ses besoins; elle les obtient à meilleur compte, elle n'a pas les frais de transport des matières premières allant à l'étranger, les frais de transport de retour des produits manufacturés avec elles, à payer en outre des salaires des ouvriers étrangers qui remplacent ceux qu'elle aurait payés à ses propres ouvriers, elle n'a pas à payer les risques plus considérables des marchands étrangers; peut-être il peut se faire que dans le commencement du développement de son industrie, ses ouvriers à elle soient moins intelligents, produisent enfin à plus haut prix, quoiqu'avec des matières premières moins chères; mais avec le temps, elle obtient le même résultat que les autres nations.

Ainsi toute nation agricole qui devient industrielle acquiert une population industrielle, devient plus puissante et plus indépendante de ses voisins qu'elle ne le serait sans cette circonstance; elle maintient chez elle ses moyens de travail et obtient de ses terres un produit aussi considérable puisqu'elle a à entretenir une population homogène, tandis qu'auparavant elle entretenait une population disséminée.

Au reste, quand une nation agricole vend à une nation industrielle ses produits, ce n'est pas un superflu de sa culture qu'elle lui vend, mais une partie des produits qu'elle a destinés à acheter les produits de la nation industrielle qui n'existent pas chez elle et qu'elle a produits à cet effet. Si vraiment elle lui vendait ce qui serait superflu pour elle, l'autre nation saurait bien n'acheter ce superflu qu'au plus bas prix possible, et dès ce moment il y a apparence

que la nation agricole ne produirait plus une chose qui serait à-peu-près de nulle valeur.

Les nations commerçantes sont toujours dans le cas de faire la loi aux nations agricoles pour établir la valeur ou le prix des choses, parce que les produits agricoles ne peuvent se garder trop longtemps, parce que les produits manufacturés peuvent être mis à un prix en désaccord avec les produits bruts; aussi voit-on les nations commerçantes insister le plus qu'elles peuvent, pour que les nations agricoles leur laissent le monopole de l'industrie; elles savent très bien que dans l'échange des valeurs manufacturées avec les valeurs matières premières, la connaissance des véritables valeurs leur est dévolue, et que par cette cause, elles deviennent propriétaires des moyens de travail des cultivateurs et des ouvriers.

Une nation agricole qui veut maintenir l'industrie chez elle, est obligée d'établir des droits sur les marchandises des autres nations, d'après l'état de son industrie; si elle est naissante, les droits doivent être très élevés pour la protéger, parce que ses ouvriers industriels ne sont pas encore ni assez travailleurs, ni assez intelligents pour ne point avoir à craindre la concurrence étrangère, parce qu'elle n'a pas encore un assez grand nombre de machines pour diminuer le prix du travail dans toutes les parties de son industrie; si son industrie est plus avancée, des droits moins considérables suffisent pour la protéger.

En imposant ainsi des droits sur les produits industriels étrangers, une nation nouvellement

industrielle ne paie pas sans doute ses produits à bon marché ; ceux étrangers qu'elle admet lui coûtent chers aussi ; mais qu'est-ce que cela lui fait ? toute la dépense nécessaire pour produire entre dans le prix des denrées agricoles ; dans celui des salaires, c'est un prix nominal plus élevé qui n'arrête ni la production, ni la consommation.

Mais lorsque son industrie s'est perfectionnée, alors elle peut vendre au dehors, sa population se développe en même temps que ses facultés et que cette industrie ; elle se procure de nouvelles jouissances comme les peuples avec lesquels elle trafique se procurent par elles de nouvelles jouissances et augmentent en population dans la proportion de celle de la nation agricole nouvellement industrielle ; la nation agricole qui devient industrielle n'a point à craindre de manquer de moyens de travail ou de détourner les moyens de travail de leur destination habituelle ; elle ne devient industrielle que par une nouvelle population qui trouve à sa naissance les moyens de travail nécessaires à l'industrie annuelle qu'elle doit pratiquer. Si ces moyens de travail n'existaient pas alors, elle serait impossible à élever jusqu'à âge d'hommes jeunes ; ces moyens de travail consistent dans la subsistance, le vêtement, l'entretien annuel de chaque individu.

Ainsi le revenu annuel des terres entretient toute la population agricole, puis donne un très léger excédant qui successivement donne l'entretien, le travail à leur population industrielle qui naît dans le sein du pays ou de la nation agricole. Le revenu brut des terres d'un pays

constitue les moyens de travail du pays; alors tout s'y consomme annuellement, tout s'y reproduit également; ce revenu brut ne peut donc changer que par l'augmentation de la population, mais dans ce cas il reste égal à la population, la part de chacun est la même dans la production, dans la consommation; cette augmentation de la population a seulement augmenté les moyens de travail de la somme nécessaire pour lui donner des moyens de consommation et de production.

En France, par exemple, le revenu brut des terres est de sept milliards; sa population de trente-trois millions a donc à consommer 214 f. annuellement par tête. La population viendrait à être de quarante millions, elle n'aurait encore que 214 f. par tête à consommer annuellement, parce que le revenu brut s'élèverait à cette époque à huit milliards cinq cent soixante millions; les moyens de travail seraient les mêmes pour tous, le travail serait aussi commun ou aussi rare qu'il est maintenant.

La nation agricole n'a pas à craindre, quand elle se livre à l'industrie, que les plus hauts salaires que celle-ci procure lui enlève ses travailleurs, car dès qu'un emploi manque de travailleurs, aussitôt la nature les fournit; le plus haut prix de ses produits la met en état de payer leurs salaires assez hauts pour multiplier l'espèce humaine à cette occasion.

D'ailleurs les hauts salaires des travailleurs de l'industrie ne sont pas réels; il faut en déduire tous les accidents qui les empêchent de fonctionner : ainsi tantôt la guerre arrête leur travail,

tantôt une mauvaise récolte s'oppose à ce que le cultivateur consomme des produits industriels et ralentît le travail; il faut donc que les travailleurs industriels prennent leur subsistance dans les mauvais jours sur les bons jours, ce qui établit un salaire moyen qui n'est pas plus élevé que celui des travailleurs de la campagne. Les moyens de travail ne changent donc pas d'emploi, mais s'établissent d'après le développement de chaque emploi par une nouvelle population.

Les nations agricoles n'augmentent pas plutôt que les nations industrielles, le revenu de la société, le produit annuel de ses terres et du travail; elles ne peuvent les augmenter les uns et les autres que par l'accroissement de leur population; celle d'une nation agricole n'augmentera pas beaucoup (elle augmente toujours un peu), à moins qu'elle n'ait à fournir à de nouvelles nations ses produits; il en est de même des nations industrielles : leur population s'accroît dans la proportion de celle des nations agricoles avec lesquelles elles commercent, car les besoins sont correspondants, et le travail s'équilibre; ainsi il n'y a point d'augmentation du revenu de la société, du produit annuel des terres et du travail que par l'accroissement de la population, car ce produit est toujours en rapport avec la demande. Les perfectionnements même de la culture et de l'industrie ne l'augmentent pas; ce qui se fait d'une manière plus expéditive, en arrêtant le prix, en produisant même la baisse de prix, arrête des améliorations qui auraient eu lieu, et qui ne se font pas, parce qu'il n'y a plus d'avantages à les faire; on arrive un jour cependant à les effectuer;

mais c'est quand la demande a élevé assez les prix pour qu'il y ait utilité à les faire.

L'économie personnelle des fermiers non plus que celle des industriels, ne peut augmenter le revenu réel de la société. Ce que le fermier gagne n'est, comme ce que gagne le commerçant, que les moyens de travail d'un autre ou de plusieurs autres individus; ce que l'on regarde comme économie chez lui n'est que l'appropriation d'une valeur qu'il a su obtenir au-delà de la valeur de son travail; la richesse a changé de main, mais est restée la même pour la société.

Les économies des fermiers, celles des commerçants, n'augmentent point la quantité utile de travail de la société ; car ces économies ont été les moyens de travail de ceux qui les ont perdus et à qui on doit les prêter pour qu'ils travaillent, et pour qu'ils se procurent leurs subsistances, sans quoi ils cesseraient d'exister, et les économies seraient alors de nulle valeur, puisqu'elles ne produiraient rien ; faute de travailleurs qui s'en servissent.

Une nation agricole ne doit pas préférer d'être manufacturière, car si elle était seulement manufacturière, elle n'aurait plus la même population qu'elle aurait eu auparavant, par l'impossibilité de procurer à son travail un marché assez étendu; il n'est pas donné à toutes d'être l'Angleterre, et de posséder d'immenses colonies; elle ne trouverait aucun avantage dans son changement d'existence. Quoiqu'une petite quantité de produits manufacturés achète une grande quantité de produits bruts, il n'y a tou-

jours que la même valeur dans l'échange, lorsque l'adresse n'y préside pas. Quand un manufacturier vend une aune de drap, ou une pièce de mousseline qui tient si peu de place sur le marché, il vend non-seulement la matière première qui les constitue, mais encore toute sa subsistance, celles de ses ouvriers qui auraient occupé un grand espace, ce qui serait une grande quantité de matières brutes ; il vend aussi la subsistance de tous les ouvriers les plus étrangers à sa production, mais qui, en lui donnant des outils, ont pu le mettre à même de la présenter au marché; ainsi l'objet manufacturé représente toujours le produit brut de la terre qui a servi à le former, et ne représente jamais autre chose ; il n'est donc pas regrettable pour une nation de n'être pas manufacturière pour l'étranger.

Mais cette malheureuse idée que le commerce produit la richesse des nations, quoiqu'il n'en produise aucune, entraîne les nations hors des bornes de leur vraie prospérité. L'agriculture seule augmente le travail qui est la richesse, la population qui active le travail. L'agriculture fait peu de pauvres, elle enlève rarement les moyens de travail à ceux qui les possèdent. Le commerce fait énormément de pauvres, par la vicissitude du prix de ses produits.

Une nation agricole et manufacturière comme la France consomme à peu près en produits industriels ou naturels, ou en produits étrangers comme en équivalent tout son produit brut agricole, s'élevant à environ sept milliards; la partie de ce produit brut qui arrive aux pro-

priétaires, et qui est de deux milliards trois cent millions à peu près, passe en entier dans les manufactures qui consomment ce produit comme matière première, ou en subsistance, et qui les font reparaître sous d'autres formes par leur travail pour fournir aux besoins des habitants des villes.

Les deux autres tiers du produit de la terre en France fournissent aux besoins de la campagne, paient tous les frais de culture, etc.

Les proportions dans le produit brut, consommé ainsi chez chaque nation, doivent varier suivant qu'elles sont plus ou moins agricoles, plus ou moins manufacturières.

D'après ce qui vient d'être dit, une nation qui serait aussi agricole que la France, qui aurait par conséquent le même produit brut et le même revenu propriétaire et qui en même temps serait moitié moins manufacturière, aurait de moins toute la population qui ne serait pas occupée dans ses manufactures, et une partie de son revenu propriétaire alimenterait le travail industriel de la population étrangère qui subviendrait aux besoins industriels qu'elle éprouverait.

Une nation qui serait moitié moins agricole que la France, qui manufacturerait le double qu'elle, n'aurait que la moitié de son produit brut agricole, par conséquent elle n'aurait que la moitié de sa population agricole, mais elle aurait une population manufacturière plus considérable, mais moindre que la population agricole qui lui manquerait; le revenu propriétaire étant alors insuffisant pour maintenir chez elle

le travail, il lui deviendrait nécessaire de trouver ce revenu chez d'autres nations et de les mettre dans sa dépendance par le commerce.

Cet exemple n'est peut-être pas rigoureux, mais il suffit pour montrer que le travail chez les peuples, que la population, que les moyens de travail y sont d'autant plus grands qu'ils y peuvent être, humainement parlant, un produit du pays, et qu'il ne faut recourir à des produits étrangers que quand le pays ne peut fournir ce qu'il ne peut pas produire, qu'une conduite différente nuit à la nation, en lui enlevant une partie de sa population, de son travail et de ses moyens de travail.

On ne s'est si souvent trompé sur les vrais intérêts du peuple, sur la continuité constante du travail, que parce qu'on a perdu de vue que la population était le pivot de la richesse; que du moment qu'il existait une population, il y avait travail nécessaire, par conséquent richesse, puisque la richesse n'est autre chose que la satisfaction de nos besoins que les salaires du travail peuvent procurer.

Une nation qui importe autant de ses produits naturels qu'elle en exporte est aussi agricole qu'elle puisse l'être. L'industrie manufacturière qui existe alors chez elle est dans le rapport convenable avec son industrie agricole; quand l'industrie manufacturière exporte ses produits en partie, elle ne fait entrer chez cette nation, en échange, qu'autant de produits qu'elle en exporte.

Mais quand la balance de l'exportation et de l'importation établit que la nation exporte plus de ses produits naturels, et qu'elle importe plus

de produits industriels, il est constant dès-lors que sa population manufacturière est au-dessous de ce qu'elle doit être, qu'elle ne consomme pas les produits agricoles du pays.

Mais quand la balance de l'exportation et de l'importation établit au contraire que la nation exporte moins de ses produits naturels, qu'elle en importe de grandes quantités, alors qu'elle exporte beaucoup de produits industriels, il est aussi constant que la population agricole est au-dessous de ce qu'elle doit être pour consommer les produits industriels du pays.

Or, dans la question de l'avantage qu'un pays peut trouver dans la quantité de travail qu'offre l'industrie agricole, que donne l'industrie manufacturière, il ne paraît pas douteux que toute nation ne voie plus de travail dans la partie agricole que dans la partie manufacturière de sa population.

L'Angleterre, qui est la plus grande manufacturière du monde, a sa population agricole ailleurs que dans les îles britanniques. Son agriculture florissante, encouragée par les primes d'exportation, n'a pu fournir seule à ses besoins. Le haut prix auquel le blé se soutient chez elle, la nécessité pour l'ouvrier de réduire ses salaires pour soutenir la concurrence des autres nations, lui ont donné l'obligation de rechercher sa subsistance dans les pommes de terre en raison de leur bas prix et de leur quantité qui dédommageait le cultivateur de ce bas prix.

La population agricole de l'Angleterre s'est accrue plus lentement que sa population industrielle; les moyens de travail de la première se

créaient plus lentement que ceux de la seconde; s'ils avaient marché du même pas, la population agricole plus nombreuse aurait consommé plus de produits industriels dont les matières premières ne seraient pas prises au dehors et qui auraient été le fruit de son travail. Le commerce industriel pourrait être le même qu'aujourd'hui, mais la population agricole plus considérable donnerait plus de véritable force à la nation anglaise.

Ainsi plus un état est peuplé, plus il est agricole et manufacturier en même temps, et il est toujours manufacturier dans le même rapport qu'il est agricole; les disproportions qui apparaissent dans l'état des nations appartiennent aux lois qui les gouvernent; moins un état est peuplé, moins il paraît agricole et manufacturier quoiqu'il le soit aussi bien que tout autre état plus peuplé, mais il le paraît moins par comparaison de l'étendue du pays; lorsque nous parlons d'un état peuplé, c'est d'une population compacte que nous l'entendons. La Russie n'est pas, suivant nous, un état peuplé, malgré ses cinquante millions d'habitants répandus sur une surface de pays très-étendue. La Russie n'est à-peu-près qu'agricole; l'isolement de ses habitants ne leur permet pas encore la recherche des jouissances, l'agriculture n'y donne même que des produits peu considérables par l'impossibilité où l'on est d'en tirer parti. L'Espagne, le Portugal mal peuplés sont aussi fort peu cultivateurs, mais la France et l'Angleterre qui sont très-peuplées, sont agricoles et industrielles.

Que ces nations soient agricoles ou manufac-

turières, elles ne sont riches que par le travail de leur population; l'aisance des peuples, leurs jouissances dépendent de leur travail plus ou moins opiniâtre, du degré de leur intelligence et de leur état de liberté.

Mais les nations qui offrent le plus de travail à leur population sont celles qui sont agricoles; une nation agricole donne cinq fois autant de travail qu'une nation manufacturière, c'est-à-dire que sa population cinq fois aussi considérable que celle qui est manufacturière, fournit aux besoins de celle-ci et aux siens, de même que la partie manufacturière fournit à ses besoins et à celle de la classe agricole.

La Chine favorise l'agriculture par préférence à tous les autres emplois; elle fait peu de commerce étranger; les produits manufacturés dans toute son étendue peuvent suffire à tous ses besoins; aussi sa population est considérable et le travail y est abondant.

Un petit pays ne peut avoir que de petites manufactures; celles-ci ne peuvent s'agrandir, procurer beaucoup de travail que par son commerce étranger qui introduit chez lui les matières premières nécessaires pour les manufactures; mais cette position est précaire puisqu'elle dépend de la nihilité des manufactures dans le pays qui fournit les matières premières.

L'ancienne Egypte et les gentoux de l'Indoustan ont favorisé aussi bien que les Chinois l'agriculture par préférence au commerce; plus un peuple est près des mœurs patriarchales, plus il est agricole, plus il sent l'avantage d'un travail certain qui assure l'existence de la famille; ce

n'est qu'en s'éloignant de ces mœurs qu'il devient manufacturier ; il court alors vers un salaire plus élevé, plus ou moins mérité pour se procurer de nouvelles jouissances qui satisferont son égoïsme.

L'Egypte et l'Inde avaient, et l'Inde a encore, leur population divisée en Caste ; ainsi les emplois étaient constamment remplis par un nombre suffisant d'ouvriers ; il ne pouvait en naître de toutes parts, s'en élever jusqu'à âge d'hommes que dans la proportion de chaque emploi ; le nombre des industriels répondait aux besoins de la classe agricole, le nombre des cultivateurs répondait aux besoins des industriels ; l'agriculture a donc toujours prospéré chez ces peuples qui trouvaient un marché suffisant. Le marché est toujours suffisant pour un peuple agricole et manufacturier en même temps, parce qu'il ne produit jamais au-delà des besoins de marché, parce qu'il ne lui est pas possible de produire au-delà des besoins du marché en raison de ce que la population qui devrait fournir à son approvisionnement ou n'existerait pas, ou si elle existait devrait consommer ce qu'elle produirait.

Un peuple agricole et industriel, s'il produit peu, porte peu au marché, mais il ne produit peu que parce que les consommateurs, c'est-à-dire les habitants manquent, et alors son marché est peu fréquenté ; s'il produit beaucoup, il porte davantage au marché, mais il ne produit beaucoup que parce que le pays est peuplé ; si son marché est insuffisant pour la vente de ses produits agricoles, c'est que la classe industrielle est insuffisante pour consommer ses produits,

qui alors s'exportent en échange de produits industriels des autres nations qu'il aurait pu produire si sa population industrielle eût été insuffisante ; le marché de chaque peuple est donc toujours en rapport avec ses populations agricole et industrielle.

Les Egyptiens, les Indoux, les Chinois n'ont jamais produit que ce que le pays pouvait consommer ; quand les étrangers leur ont demandé les produits de leurs terres, ils les ont fournis au moyen d'une nouvelle population qui a fait les travaux nécessaires pour les mettre au jour, en même temps que ces produits de leur culture donnaient lieu à une nouvelle population chez les nations qui les demandaient.

Ces mêmes peuples n'ont pas nui à l'accroissement des produits de leurs manufactures lorsqu'ils s'abstenaient du commerce étranger, car ils consommaient tout ce qu'ils fabriquaient, tant était parfait l'équilibre entre la force productive agricole et la force productive des manufactures ; un accroissement des produits industriels n'aurait pu avoir lieu chez eux que par une population qui aurait produit la matière première et qui les aurait consommés en les manufacturant et par une population étrangère qui les aurait demandés, qui se serait formée pour leur consommation, en même temps que la classe manufacturière de l'Egypte, des Indes et de la Chine se serait accrue ; cet équilibre entre la force productive agricole et la force productive manufacturière se serait donc encore maintenu, en dépit de l'innovation introduite chez eux.

Les nations agricoles sont sujettes à de moin-

dres perturbations par les événements qui peuvent arriver dans la société, que les nations manufacturières; leur travail est donc plus constamment assuré, et par conséquent leur félicité.

Une nation manufacturière doit nécessairement se jeter dans les moyens violents pour se maintenir un marché suffisant : les concessions momentanées qu'on lui fait deviennent des droits pour elle. Les états faibles deviennent ses victimes. Voyez ce qui s'est passé dernièrement pour les soufres de Naples : Le souverain du pays a dû recevoir la loi des Anglais, et renoncer à ses volontés, aux intérêts du pays.

Le commerce qui s'établit entre les deux différentes classes du peuple, les industriels et les agricoles, et qui consiste en dernier résultat, dans l'échange d'une certaine quantité de produits bruts contre une certaine quantité de produits manufacturés, ne fait pas que l'un de ces produits soit élevé, et l'autre bon marché; ce n'est toujours qu'un échange égal de travail : le produit manufacturé n'est plus cher que le produit brut qu'il représente expressément, que parce qu'il représente aussi des produits bruts qu'on a consommés, au moyen de salaires pour les produire.

Quand la matière brute devient chère, le produit manufacturé prend aussi un prix plus élevé; quand au contraire la matière brute est à très bas prix, le produit manufacturé est aussi à bas prix; mais dans l'un et l'autre cas, le produit manufacturé ne hausse pas, ne baisse pas dans les mêmes proportions que la matière brute, parce que les salaires qui sont une

moyenne entre les hauts et bas prix n'éprouvent aucune altération.

L'agriculture n'excite pas le commerce à produire plus qu'il ne le doit, de même que le commerce n'encourage pas l'agriculture à produire plus qu'elle ne doit produire, et leurs productions réciproques sont subordonnées à la population du pays, ou à celles des pays qui ont une population particulière pour consommer leurs produits. Les travaux de ces deux industries sont commandés par la population qui leur correspond; les efforts que l'on fait pour multiplier leurs produits afin de vendre chez l'étranger, sont la source de la misère des populations qui attendent de lui leur travail; les jouissances que l'on procure par ces efforts aux autres habitants du pays, sont une triste compensation de cette misère. 500 millions de taxe pour les pauvres en Angleterre, témoignent assez que le commerce peut enrichir un petit nombre d'individus, sans faire le bonheur des nations et que cette richesse des uns n'est que l'appropriation des moyens de travail d'une multitude infinie.

L'industrie agricole n'a point besoin d'encouragements pour se développer, tous ceux qu'on lui donne sont inutiles; elle produit autant qu'elle peut et doit produire; en produisant plus, elle altérerait le prix de ce qu'elle produisait auparavant, parce qu'elle ne trouverait pas davantage de consommateurs; elle marche lentement vers le perfectionnement, mais elle y arrive: quand l'abondance des bonnes terres à cultiver lui manque, c'est alors qu'elle entreprend

les moins fertiles; sa marche est donc subordonnée à la population du pays.

Quand un million d'hectares fournissent à la subsistance d'une nation, on met en vain cent mille hectares de plus en culture, car le prix des produits du million d'hectares venant à s'abaisser, celui des cent mille baisse également, et alors il est insuffisant pour payer la dépense que l'on fait pour les faire produire, d'autant plus que ces nouvelles terres sont de moins bonne qualité, d'une moindre fécondité.

La fermeté du prix des produits agricoles est suffisant pour encourager leur production, car cette fermeté annonce qu'il y a une demande faite par une population suffisante pour assurer désormais les salaires des nouveaux travaux.



QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVI.



Des dépenses du souverain.

La défense de la société contre les entreprises des voisins exige chez chaque nation un état militaire qui est plus ou moins permanent suivant différentes circonstances. L'armée doit être proportionnée à celles des nations voisines ; il faut donc que la société fasse les frais ou la dépense nécessaire pour maintenir sur pied, suivant les circonstances, une force armée plus ou moins considérable, qu'elle paie ses vivres, son salaire ou solde, ses munitions, qu'elle élève à grands frais de fortes citadelles pour lui offrir au besoin un refuge ou pour être le pivot de ses opérations.

Il faut donc que la société fournisse à l'état

des hommes toujours disposés à la défendre; ces hommes, elle les fournit sans altérer la population qui doit remplir les différents emplois de l'industrie agricole et manufacturière; c'est une population particulière à l'emploi de soldat, qui naît, s'élève et se perpétue dans la société; la société la fournit en lui assurant ses subsistances, ses vêtements qu'un nombre d'hommes proportionné à la consommation qu'ils en font, nés pour accomplir la production nécessaire à cet usage, lui prépare.

Non-seulement la force armée défend la société contre l'étranger, mais encore elle fait respecter les lois dans l'intérieur, et elle maintient un gouvernement régulier dans des pays qui, sans elle, resteraient exposés aux plus grands désordres.

La dépense faite pour l'entretien d'une armée n'est donc pas une charge pour la société, puisque si elle n'existait pas, il n'existerait pas une population correspondante, une production particulière pour sa consommation, puisque le travail qu'elle commande n'aurait point lieu, non plus que les moyens de travail qui lui fournissent la solde.

En 1814, époque de guerre, on a remarqué qu'il était né en France 377 mille enfants; tandis qu'en 1822, époque de paix, il n'en était né que 317 mille; il fallait alors moins d'hommes pour la guerre, le licenciement de l'armée avait fait refluer dans l'industrie une partie de cette population qui était née pour la guerre; dès lors une misère intérieure nuisait aux mariages et à l'accroissement de la population.

La protection des individus contre les entreprises d'autres individus de la même société, la punition des crimes ont rendu nécessaire l'administration de la justice; il a fallu y appeler un certain nombre d'individus dont les emplois dans la société sont devenus vacans et ont été aussitôt occupés par d'autres hommes nés pour les remplacer; d'autres également sont nés pour leur procurer leurs subsistances, leurs vêtements, leurs jouissances; le service que rend la justice du pays est la cause immédiate du maintien du travail dans toutes les classes de la société, aussi bien que le service que rend la force armée et la justice ne coûte pas plus que l'armée à la société, puisqu'il est né une population qui travaille à son occasion, qui a des moyens de travail qui fournissent à son salaire, puisqu'enfin il y a une production pour la consommation de chacun de ses membres.

Pendant longtemps, les peuples ne contribuèrent pas directement au traitement desagents de la justice, comme ils le font actuellement, mais le résultat était toujours le même; les abus qui favorisaient une justice partiale ont forcé les gouvernements à établir des traitements fixes plutôt que de les laisser à l'arbitraire des individus qui pouvaient alors vendre leurs services plus chers qu'ils ne valaient.

Les travaux et les établissements publics sont pour la société une dépense nécessaire, elle en retire de grands avantages, mais ils doivent être achetés par elle; aucuns citoyens ne pourraient les entreprendre, les entretenir parce que le salaire en est lointain, parce que souventla recette

ne couvrirait pas la dépense ; ces travaux varient d'ailleurs suivant les divers degrés d'avancement de la société ou plutôt d'après chaque population; plus le commerce et l'agriculture sont actifs chez elle, plus la somme de ces travaux est considérable ; il faut des canaux, des routes, des ponts, nétoyer le lit des rivières, faire des ports de mer à tout prix à des peuples civilisés; il faut moins que cela aux peuples dans l'enfance de la civilisation.

La dépense de ces travaux se prend sur les impôts et accroît le prix des choses ou ne l'accroît pas suivant l'objet sur lequel portent les impôts.

Les Anglais, pour ne pas mettre la confection ou l'entretien des routes, des canaux et des ponts à la charge de la société, accordent le droit à ceux qui les construisent et les entretiennent, de se faire payer un péage par les voituriers, bestiaux, passagers qui en font usage ; les commerçants se remboursent de ces frais qui entrent dans leurs frais généraux sur les consommateurs, en proportion de ce que chacun d'eux consomme; cette manière d'opérer n'est pas autre en résultat que celle qui prend la dépense des travaux sur les impôts ; elle est seulement un impôt qui ne passe pas par les mains du gouvernement; l'un ou l'autre de ces moyens enchérit un peu chaque produit qui passe dans les mains du commerçant, et chaque producteur se fait payer cet impôt par les consommateurs avec le prix principal de l'objet.

Quand un gouvernement fait lui-même les dépenses d'entretien, ou construit les chemins, les ponts, etc., quoiqu'il ne soumette pas le

commerce ou l'agriculture à un péage pour l'usage qu'ils en font, il arrive aux mêmes fins que s'il les soumettait aux péages, en prenant les frais de construction et d'entretien sur les impôts; la différence des deux opérations est que le contribuable a alors beaucoup plus à payer tout-à-coup en satisfaisant au paiement des travaux publics, que s'il payait l'impôt ou péage qui n'est plus qu'une forte rente des moyens de travail employés par l'entrepreneur, rente qui ne charge que faiblement chaque année le prix des choses qui sont produites directement ou indirectement. Si d'un côté il y a pour lui à payer, non seulement pour l'entretien des ponts et chemins, mais encore pour les frais de la perception des péages, quand les travaux publics sont confiés à des entrepreneurs, de l'autre il a à payer un impôt tout-à-coup plus considérable quand c'est le gouvernement qui les fait exécuter; il se trouve privé alors d'une partie de ses moyens de travail dont il perd aussi le salaire jusqu'au temps où il peut faire entrer la totalité de ses impôts dans le prix de ses produits.

Néanmoins, chaque peuple doit entretenir ses routes, ses ponts, car il y a nécessité de les posséder en quelqu'état qu'ils soient, bien ou mal entretenus; un entrepreneur pourrait nuire à la société en les entretenant trop mal, lorsqu'elle aurait même moins à payer en péage; l'état ne peut trouver aucun avantage à ne pas faire ce qui doit être fait.

La société peut donner l'entretien d'un canal à un entrepreneur, moyennant un fermage et à

charge de péage ; il est de son intérêt que ce canal soit bien entretenu pour qu'on y passe ; s'il ne l'était pas, on n'y passerait pas, et il ne recevrait pas de péage, ce qui lui serait nuisible puisqu'il devrait un fermage à l'état.

Un péage d'entretien est d'ailleurs une chose très difficile à bien combiner ; si on l'établit trop bas, l'entrepreneur se ruine et laisse dégrader les objets dont il s'était chargé ; si on l'établit trop haut, il gagne beaucoup et le prix des marchandises se trouve augmenté de toute la valeur de ce gain, de la même manière qu'il était soulagé dans l'autre circonstance par la perte que faisait l'entrepreneur ; on ne peut dans la fixation du tarif des péages que consulter le temps présent : et cependant l'accroissement lent mais perpétuel de la population, le constant et bon entretien des canaux et des chemins doivent en accroître l'usage et le revenu.

La charge que porte le commerce pour l'entretien des routes, soit qu'il soit à la charge du gouvernement ou d'un particulier, est égale à l'avantage qu'il en tire ; d'un côté il paie en impôts ce que d'un autre côté il diminue en frais de traction, en perte de temps.

Quand le gouvernement d'un pays donne à ferme l'entretien des routes, il se procure un revenu, mais ce n'est qu'en tenant le prix du péage qu'il accorde à l'entrepreneur au-dessus des frais d'entretien ; c'est un impôt qu'il perçoit sous d'autres formes que celles habituelles. Il lui paraît plus simple de le percevoir de cette manière que d'en créer ou d'en augmenter d'autres.

Le droit de péage porte sur le poids en chargement des voitures, et non sur la valeur de leur chargement. Il s'ensuit qu'il augmente plus le prix des matières grossières que celui des marchandises fabriquées de grande valeur, des matières qui sont à l'usage des pauvres que de celles qui sont à l'usage des riches. Tous peuvent sans doute les faire passer dans le prix de leurs produits, mais les uns plus difficilement que les autres. L'ouvrier ne peut pas varier tous les jours le prix de sa journée; le commerçant peut augmenter chaque jour le prix de son produit.

Les prestations en nature demandées en France aux habitans des campagnes pour l'entretien de leurs chemins, offrent une dépense beaucoup plus considérable que celle qui serait faite, si elles étaient converties en argent et dirigées par des hommes entendus dans ce genre d'emploi. Les produits des champs ont donc un prix plus élevé qu'ils n'auraient par suite du mauvais emploi de ces prestations.

L'état doit aussi faire la dépense des institutions nécessaires pour donner une éducation primaire aux enfants, il doit la faire donner gratuitement à tous, car tous les habitants paient les impôts nécessaires pour solder les frais de ces institutions.

Toute institution qui a pour but la haute instruction doit être payée par ceux qui veulent se la procurer; la société n'en doit pas faire les frais, car ce serait faire supporter des parties d'impôts à ceux à qui leurs facultés ne permettent pas d'aborder ces institutions.

Par exception, l'état peut y accorder à quelques enfants du peuple des places gratuites, mais il faut qu'il mette de la prudence dans le choix de ceux qu'il veut y placer, car il fait une charge au reste de la société, de leur éducation.

La société doit faire la dépense de l'instruction religieuse qui prépare la jeunesse à devenir de bons citoyens dans l'avenir, qui la préserve du danger des passions et de l'oubli de ses devoirs.

La société doit aussi faire la dépense nécessaire pour mettre les chefs de l'état en état de remplir leurs devoirs et faire respecter leurs dignités; mais cette dépense varie suivant l'état de la société; quand elle est ce qu'on appelle opulente, il est nécessaire que le souverain ne soit éclipsé par personne, que sa dépense en logement, en ameublement, que sa table, ses habits, son train, ses aumônes, ses récompenses soient plus considérables que celles de tout autre individu.

Une nation a encore une autre cause de dépense dans la nécessité où elle est de se ménager des alliances, de prévenir les difficultés et le mauvais vouloir des peuples voisins, d'entretenir des relations d'amitié avec les peuples plus éloignés dont les mouvements peuvent être utiles ou nuisibles à ses intérêts, c'est ce qu'elle fait par le moyen des ambassadeurs, des envoyés et des consuls.

D'autres dépenses encore sont commandées pour opérer la rentrée des impôts, mais ces dépenses se prennent comme les autres sur les impôts; elles sont nécessaires; car sans les agents qu'elles salarient, il n'entrerait pas un sol dans les caisses publiques.

Telles sont les causes générales des dépenses de chaque état; elles sont faites dans l'intérêt commun de tous les individus qui en font partie, il est donc juste que ceux-ci y contribuent par des impôts que chacun paie dans la proportion de ses facultés.

Mais les fonctionnaires publics, les agents de toute nature qui donnent leur temps, leur travail au maintien de l'ordre public, lequel peut seul assurer le travail du reste de la population, remplissent des emplois nécessaires à la société, et alors qu'ils les remplissent, ceux qu'ils avaient dans la même société ou qu'ils auraient remplis sont occupés par une autre population, et les moyens de subsistances qui leur sont fournis sont produits aussi par une autre population, qui, sans ces emplois, n'aurait pas vu le jour.

Ces moyens de subsistances des fonctionnaires publics sortent par les impôts, de la population qui les remplace; mais ils n'en sortent pas directement, ce n'est qu'indirectement qu'ils les en tirent, et c'est ainsi que tout le monde contribue à leur salaire.

Les dépenses de chaque état deviennent donc pour chaque particulier ou un impôt qui entre dans les frais généraux des producteurs directs, ou un impôt qui se prend sur le revenu des propriétés foncières dont le capital n'est jamais payé par les propriétaires, et qui remplace la dîme qu'on prélevait dans les premiers temps.



CHAPITRE XVII.



Des sources du revenu général de la société ou du revenu de l'état.

Le sources du revenu général de la société sont le travail permanent qui subsiste chez elle.

Le revenu de l'état qui doit pourvoir à toutes les dépenses d'un peuple, ne sont qu'une fraction du revenu général de la société.

Quelquefois ce revenu se compose de domaines appartenant à l'état ou des salaires des moyens de travail dont il est en possession; plus souvent il ne se compose que de l'impôt qui pèse sur chaque individu de la société.

Un état peut aussi bien qu'un particulier retirer un salaire des moyens de travail qu'il

possède, en les prêtant ou en les employant; Hambourg, Venise, Amsterdam, Berne, ont tiré des salaires des moyens de travail qu'ils possédaient et qui étaient employés par les commerçants; mais les grands états ne connaissent pas ce genre de revenu.

Les postes sont pour les nations, non une affaire de commerce, mais un impôt déguisé; ce qu'elles avancent de moyens de travail sont pris dans les impôts généraux pour l'achat des voitures; elles en trouvent le retour dans la taxe des lettres, taxe qui est calculée en même temps de manière à les dispenser d'établir des impôts équivalents qui paient une partie de leurs dépenses.

Il n'y a personne dans le commerce qui ne fasse figurer dans ses frais généraux les ports de lettres qu'elle paie; cette dépense se répartit avec les autres sur le prix de tous ses produits.

Un peuple, un Prince n'acquièrent de trésor qu'au moyen des contributions des peuples qui se trouvent excéder d'année en année la dépense correspondante; en l'amassant ils privent le pays d'une partie de ses moyens de travail quand ils ne les prêtent pas au commerce, et quand ils le prêtent, le salaire qu'ils en tirent est l'équivalent d'un impôt; si les moyens de travail étaient restés au peuple, s'ils ne lui avaient pas été retirés par l'impôt, le peuple aurait tiré un salaire égal à celui que l'état tire des moyens de travail qu'il prête.

Une nation ne doit pas avoir de trésor, car la séquestration d'une partie de ses moyens de travail est une cause de l'abandon du travail ou

de sa diminution et influe sur la population du pays qui ne s'accroît pas comme elle aurait dû le faire.

Les terres formaient autrefois le principal revenu de l'état, mais successivement pour satisfaire à leurs besoins, à leurs dépenses devenus plus considérables, alors que leurs terres étaient mal administrées, et produisaient moins, les souverains les aliénèrent successivement, pour ne pas imposer de trop fortes contributions à la fois aux habitants.

Ces terres furent donc vendues, mais elles le furent avec la charge ordinaire aux autres terres appartenant aux particuliers, à la condition de payer un impôt en nature d'après leurs produits; cet impôt en nature sur les terres est le plus ancien de tous, car on le retrouve encore dans la Chine et dans les Indes où les souverains ne perçoivent que la moindre part en argent.

Les nations de l'Europe ont préféré l'impôt en argent comme moins dispendieux à percevoir, comme plus régulier dans sa recette. L'avantage de donner dans les années d'abondance du blé un salaire moindre aux employés leur a paru surpassé par celui d'une perception plus régulière en argent.

Dans les temps anciens, le revenu public a été, dans les grands états, fondé sur la propriété des terres qui leur appartenaient encore. La Grèce, l'Italie y puisaient la principale source de leur revenu; les fermages des terres et les ventes annuelles des bois de l'état ont aussi fourni la plus grande partie du revenu des états de l'Europe; mais alors la civilisation était dans son enfance, les peuples n'avaient pas soif de

toute espèce d'amélioration; ainsi les dépenses étaient moindres aussi bien que le revenu général de la société; les revenus des terres de l'état, la dîme suffisait alors pour couvrir toutes les dépenses de l'état.

Dès que l'un d'eux eût vendu quelques parties des terres qu'il possédait, son revenu étant diminué, la dépense intérieure fut payée avec les moyens de travail qui avaient payé cette aliénation; il fallut pourvoir dès-lors aux dépenses postérieures par des impôts divers établis sur les moyens de travail de l'universalité de la société.

L'impôt, comme revenu de l'état, est préférable pour lui au revenu des terres qui lui appartiennent, car celles-ci ne rendent pas dans ses mains le revenu qu'elles produisent aux particuliers; c'est donc aggraver pour un peuple la pesanteur des impôts que de conserver la propriété des terres domaniales, car lorsqu'elles ont été vendues, elles remplacent l'impôt qu'on ne demande pas, et elles produisent deux ou trois fois plus de produits par les améliorations qu'on leur donne que l'impôt supprimé; d'ailleurs, dans la suite des temps, elles deviennent matière d'impôts, et en en supportant une part, elles allégent la part des autres terres.

Cette ressource est certainement passagère, mais en serait-elle moins utile lorsqu'elle libérerait la plupart des nations de dettes anciennes? avoir des dettes et avoir des propriétés, léguer les unes et les autres à la postérité, autant vaut lui laisser le champ libre en s'acquittant.

Payer quatre et cinq pour cent de salaires

pour les moyens de travail empruntés, afin de ne pas établir plus d'impôts, et recevoir un pour cent des terres, des bois, n'est-ce pas grever le présent d'un impôt pour acquitter la différence entre le revenu des moyens de travail empruntés et le revenu des terres, sans rien faire pour nos descendants, que de leur laisser les moyens de faire ce que nous aurions dû faire.

Les dépenses de chaque état de l'Europe par l'effet de leur civilisation se sont augmentées annuellement; maintenant il est nécessaire que les deux cinquièmes du revenu foncier de chaque nation passent directement ou indirectement au moyen des impôts dans leurs caisses publiques pour les solder.

J'ai fait voir dans quelques chapitres précédents que le revenu ou les salaires particuliers des individus provenaient en dernier résultat des fermages ou des travaux de la terre; maintenant il me reste à montrer comment l'impôt pèse sur l'une ou l'autre de ces sources de revenu.

Puisque les dépenses d'un état sont nécessaires, puisque dès-lors il faut des impôts pour les payer, examinons ce qu'ils doivent être pour être supportables et pour être équitablement répartis et perçus.

L'impôt foncier ou sur les terres ne peut s'élever au-dessus du dixième du fermage sans altérer la consommation de la production, parce qu'indépendamment de cet impôt direct, les propriétaires en paient d'autres indirectement en faisant l'achat des produits qui entrent dans leurs besoins ou dans leurs jouissances, produit dont le prix est toujours chargé de l'impôt du producteur.

Un propriétaire trop chargé d'impôt foncier ne peut pas évidemment consacrer à la consommation ce que le fisc lui demande; or, s'il ne consomme pas, le producteur ne sait que faire de ce qu'il produit; ainsi il faut qu'il produise moins, qu'il consomme moins, et en définitive, c'est la classe ouvrière qui pâtit, et dont la population disparaît faute de travail suffisant.

L'impôt foncier au dixième représente la dîme, le plus ancien des impôts; celle-ci a donc empêché la terre d'être évaluée en aucun temps pour le capital qui représente la dîme. L'impôt foncier ne prive donc pas les propriétaires de rien qui leur appartienne, puisque successivement ils ont acquis la terre, à charge d'impôts; mais alors qu'on élève cet impôt au-delà du dixième du revenu, là commence l'injustice; on enlève aux propriétaires une partie de leur capital, puisque désormais ils doivent vendre leurs terres à plus bas prix qu'ils ne feraient, s'ils n'étaient pas chargés de cette augmentation d'impôts fonciers.

L'impôt ne doit pas être assis d'une manière incertaine; il est nécessaire que chaque contribuable connaisse bien ce qu'il doit payer annuellement; mais si cela est nécessaire pour le propriétaire des terres, cela est indispensable pour les individus qui se livrent à la production, car les impôts qu'ils paient font partie de leurs frais généraux, et ils ont besoin d'en connaître à temps la quotité pour que chacun de leurs produits comporte dans son prix sa masse particulière d'impôts.

L'impôt doit être perçu par petite fraction

pour rendre son recouvrement d'autant plus facile; en effet, chaque producteur ne se fait rembourser qu'en vendant peu-à-peu ses produits, les impôts qu'il a payés et ses frais généraux; il faut donc que le fisc le mette en état de recevoir ce qu'il a avancé une première fois pour l'avancer une seconde; ainsi le contribuable ne prend qu'une légère partie de ses moyens de travail pour faire l'avance de son impôt.

L'impôt doit être divisé et porté sur un grand nombre d'objets; alors il est moins pénible pour chacun de le payer, et de le faire entrer dans le prix de sa production. Le manufacturier qui paie 200 fr. d'impôts directs et qui produit pour 200 mille francs, n'augmente ses produits que d'un dixième de centimes; mais s'il payait directement ce qu'il paie d'impôts dans toutes les matières qu'il achète, dans les salaires qu'il paie, il aurait alors peut-être 10,000 fr. d'impôts à payer, et il devrait augmenter sa marchandise de 5 pour cent, tandis que tous les autres produits déchargés d'impôts baisseraient; il lui serait donc difficile de demander tout-à-coup un plus haut prix à des consommateurs qui, comme producteurs, pourraient vendre à plus bas prix leurs produits exempts d'impôts et qui ne comprendraient pas comment on veut leur vendre plus cher quand ils peuvent vendre à meilleur marché.

Un impôt général divisé sur un très-grand nombre d'objets, est payé peu-à-peu par chaque individu et à mesure de ses besoins; cela lui est d'ailleurs d'autant plus convenable, qu'il est le

maître d'acheter ou de ne pas acheter les objets qui sont chargés d'impôts ; s'il porte ses besoins jusqu'à l'abus, c'est sa faute s'il éprouve quelque gêne de ces impôts. L'ouvrier, par exemple, qui boit en Angleterre du vin qui peut valoir 2 fr. sans impôt, et 8 fr. avec l'impôt, augmente d'autant plus sa misère qu'il boit plus de bouteilles de vin; comme il lui est libre de n'en pas boire du tout ou d'employer ses 8 fr. pour se procurer cette jouissance, ce qu'il consomme en plus est également l'effet de sa liberté; ainsi quand il consomme, il ne paie que l'impôt qu'il connaît, qu'il peut payer sans se gêner.

L'impôt ne doit être que le montant de la dépense nécessaire au maintien de la société, laquelle dépense doit être payée exactement ; il ne doit pas séjourner dans les caisses du trésor ; quand l'impôt est plus considérable qu'il ne doit l'être nécessairement pour payer les dépenses de l'état, il augmente sans nécessité le prix de tous les produits ou il enlève aux propriétaires des moyens de consommation;quand il augmente le prix des produits, il en résulte toujours un tiraillement entre le producteur et le consommateur qui ralentit la vente de ces produits, par conséquent leur production; quand il enlève des moyens de consommation aux propriétaires, il diminue aussi le travail et la production.

Quand l'impôt reste dans les caisses de l'état, la société se trouve privée d'une partie de ses moyens de travail dont elle s'est dessaisie un instant en faveur des consommateurs ou fonctionnaires publics, ou travaux publics, qui doivent les lui restituer par leurs consommations.

L'impôt ne doit comporter avec lui aucune vexation pour sa perception; il faut qu'il soit tel qu'on puisse le demander, le recevoir sans visite réitérée dans les maisons, meubles, etc.; les vexations qui accompagnent quelques impôts équivalent pour le peuple à un nouvel impôt par le dérangement et la perte de temps qu'elles lui causent, perte de temps qui équivaut à une perte de travail.

L'impôt foncier doit être également réparti pour toutes les villes, bourgs et villages d'un royaume. Le dérangement d'une juste répartition peut arriver néanmoins par un développement de l'industrie sur un point, par sa cessation ou sa dégradation sur un autre; il est facile de rectifier la répartition foncière sans de grands travaux. La population doit guider à ce sujet; un pays n'est jamais mieux cultivé que par une grande population; la population manufacturière est aussi une cause de population agricole.

La valeur des terres est toujours subordonnée à la population; ce qui le prouve, c'est qu'en Hongrie, en Pologne, en Russie, on les vend non pas d'après leur superficie, les qualités des terres, mais d'après le nombre de cultivateurs qui y sont annexés; or, si la valeur de ces terres dépend de la population, le revenu en dépend aussi, car le revenu est une certaine représentation du capital.

Les baux des fermes, des maisons ne peuvent pas toujours indiquer le véritable revenu des terres d'un pays, car ces baux pour les terres sont souvent obscurs à cet égard; ainsi en France,

il en existe beaucoup où le propriétaire reçoit son fermage en denrées et l'appréciation de ces denrées est souvent fautive; d'ailleurs il y a des non valeurs qui peuvent être estimées ou trop haut ou trop bas; de là une inégalité dans la répartition; ensuite les baux de quelques fermes ne peuvent guider le revenu appréciable de tout ce qui n'est pas loué, de ce qui se trouve dans les mains d'une multitude de petits propriétaires qui, dans leur intérêt, donnent la plus haute valeur à leur culture, et par conséquent à leur revenu. Cela est si vrai, que très-souvent on voit les fermes se vendre à raison de 7 à 800 fr. l'hectare, tandis que les parties morcelées se vendent 14 à 1500 francs; ce qui donne lieu à ces différences, c'est d'un côté la meilleure culture donnée aux parties morcelées; de l'autre, l'économie du propriétaire de ces terres qui en consomme les produits et qui ne les portant pas au marché, n'a pas les frais de transport à ajouter aux prix de revient; les terres morcelées rapportent donc un plus haut fermage que les fermes, et doivent par conséquent être imposées proportionnellement.

Un gouvernement qui voudrait arriver à la juste répartition de l'impôt foncier entre tous les contribuables du pays, pourrait y parvenir en assujettissant tous les baux à moitié grains à un double droit de celui des baux en argent, alors chacun s'efforcerait de louer en argent, et tout occupant de terre qui n'aurait pas de bail authentique. qui n'aurait qu'un bail verbal, devrait être soumis à un triple droit du fermage que l'on pourrait calculer être celui qu'il paierait, par la

comparaison de son ténement avec celui des autres fermiers.

La juste répartition de l'impôt par le cadastre est une chimère chère aux ingénieurs, aux arpenteurs qu'il fait vivre; de quelque moyen qu'on se serve pour le faire arriver à une juste répartition, elle est impossible par bien des raisons; par exemple, dans une commune, un grand nombre de parcelles d'une valeur considérable seraient taxées en France, d'après le cadastre et par les contrôleurs des contributions directes, d'après cinq à six fermes qui auraient des baux, fermes qui d'ailleurs auraient une valeur relative moindre que les parcelles; dans une autre commune, un petit nombre de parcelles d'une valeur aussi considérable seraient taxées d'après le cadastre et les contrôleurs des contributions directes, suivant les baux d'un grand nombre de fermes; on voit donc que le contingent assigné à la première de ces communes sera réparti proportionnellement à la quantité des terres, et non pas au revenu des terres, et que les fermes seront écrasées quand les parcelles seront très ménagées. Dans la seconde commune, le mal ne sera pas aussi grand, mais il existera toujours plus ou moins dans la comparaison que les propriétaires feront de leur sort dans chaque commune; ils auront raison de dire que l'une n'est pas assez imposée, que l'autre ne l'est pas trop; cependant il n'en serait rien, ce seraient les parcelles de l'une qui ne seraient pas assez imposées; voilà où les opérations du cadastre peuvent mener.

Ce n'est pas que je proscrive le cadastre, il a son bon côté, il donne les mesures précises;

mais ce qu'il ne peut donner, ce que les baux ne peuvent donner, c'est le revenu réel de chaque parcelle ou de chaque propriété. Quand on interroge l'habitant des montagnes sur le revenu d'un arpent, lui qui ne connaît pas les raffinements de la science, s'imagine que l'arpent est ce qu'il a sous les yeux, avec une pente de 40, 50 ou 60 degrés, et il vous répond que l'arpent rapporte, ou vous cite le bail par lequel il est loué six francs; mais les contributions directes en France vous appliquent ce revenu d'un terrain incliné au parcellaire du cadastre qui ne trouve suivant l'horizon que 66 perches dans ce qui est un arpent pour l'habitant des montagne; ainsi 66 perches à six francs de revenu par hectare, ne font plus que quatre francs de revenu imposable, et c'est ainsi qu'une administration routinière jette le désordre dans la juste répartition de l'impôt.

Une répartition de l'impôt foncier fût-elle juste dans le moment où on la fait pour un arrondissement quelconque, devient à la suite des temps inégale. En 1666, dans la généralité de Montauban, la répartition d'après l'arpentage et les baux laissait peu à désirer. En 1727, elle était devenue tout-à-fait inexacte; il fallait donc se livrer de nouveau à de grands travaux pour la rectifier, et cependant aujourd'hui la France compte sur l'éternité du travail du cadastre pour avoir une parfaite répartition de son impôt foncier! elle néglige d'examiner si la population ne serait pas le vrai mode d'impôt de la terre; mais l'administration n'a pas conçu cette idée; elle ne doit donc rien valoir; il n'y a de capacité qu'en elle.

Il n'est pas dans le cadre de cet ouvrage de dire comment on peut arriver à répartir également l'impôt foncier entre tous les propriétaires d'une commune; il suffit d'avoir indiqué comment on peut le répartir également entre les grandes fractions d'un état; il n'est pas plus difficile de le répartir entre les petites, mais c'est avec d'autres moyens qu'on y arrive; le prix nominal de la propriété dans chaque commune, reconnu par la voie publique, y suffit.

L'impôt foncier est payé par les propriétaires ou leurs fermiers au moyen des produits de la partie de leurs propriétés qui n'a pas de valeur vénale, et qui cependant fournit un revenu; ce revenu est le montant de l'impôt; quand les fermiers paient l'impôt pour leurs propriétaires, ils gardent cette partie du revenu de la terre pour le payer; quand au contraire ce sont les propriétaires qui le paient, ils demandent aux fermiers cette partie du revenu de la terre qui, jointe au revenu de ce qu'ils doivent percevoir pour les moyens de travail qu'ils ont employés dans l'acquisition des terres, élève leurs fermages; mais quand l'impôt foncier dépasse la valeur du revenu de la terre non vénale qui doit pourvoir à l'impôt, alors les propriétaires prennent cet excédant sur leurs revenus propres, et sont dans la nécessité de diminuer leurs consommations, ce qui arrête ou détruit le travail de la société à leur égard.

L'impôt foncier, lorsqu'il est contenu dans les justes bornes assignées par la valeur non vénale des terres, ne peut donc diminuer la quantité des produits de la culture, d'autant plus que

la demande de ces produits est indépendante de la culture, que cette demande est un effet de la population.

Si l'on se reporte aux temps anciens, on voit toutes les sociétés prendre une part en nature dans les produits de la culture pour leurs frais d'administration; ces sociétés peu considérables ayant peu de dépenses à faire ne demandaient à la culture qu'un faible tribut, qu'un peu plus de travail procurait; quand les dépenses devinrent grandes, il fallut que l'homme occupât tout son temps pour fournir à ses besoins et au tribut, c'est là où il s'est arrêté.

Quand donc l'impôt foncier est trop considérable et se prend sur le véritable revenu des propriétaires, il les ruine lentement, un peu chaque année; d'abord les moins fortunés, puis les moyens, puis les puissants, et une autre classe de propriétaires s'établit avec les dépouilles de ceux-ci pour succomber aussi sous le poids des impôts fonciers qui sourdement minent leurs fortunes.

Mais alors quand l'un s'appauvrit par l'effet de l'impôt, et l'autre s'enrichit en y prenant une part quelconque, soit directement, soit indirectement, la circulation du travail n'est pas moindre. Les canaux de la consommation ont changé de place, mais ils sont également occupés à remplir leurs fonctions. Celui qui consommait beaucoup ne consomme plus que peu, tandis que celui qui consommait peu, consomme beaucoup; il y a donc parité de production de la terre quand l'impôt foncier est élevé ou faible.

Quand néanmoins l'impôt foncier est trop

élevé, il nuit à la mise en culture des terres d'un faible produit, parce qu'il faut que ces terres fournissent non-seulement l'impôt, mais encore représentent un revenu pour les moyens de travail employés dans leur mise en culture ; ainsi les propriétaires ne se décident à les cultiver que quand le prix des produits de la terre s'est élevé assez haut pour payer l'impôt et pour donner un revenu ; dans cette position, l'impôt foncier en excès retombe sur les consommateurs de la classe la plus malheureuse en enchérissant sa subsistance.

L'impôt foncier peut hausser avec le revenu des terres, parce que le prix des denrées s'élève avant lui, parce que les denrées qui constituaient la partie du revenu réservé au fisc, ont augmenté ou de prix, ou de quantité, car il arrive souvent que l'industrie agricole pour ne pas élever ses prix vient à bout d'obtenir par son travail une plus grande quantité de produits, ce qui établit la même somme, et quelquefois une plus grande somme de revenu.

Il est d'autant plus nécessaire que l'impôt foncier hausse, quand les denrées haussent d'une manière permanente, ce qui ne peut guère être connu que de 100 ans à 100 ans, que les dépenses augmentent en même temps pour l'état, à l'occasion de toutes les matières qu'il consomme, et qui proviennent toutes de la culture, directement ou indirectement.

L'impôt foncier sur les maisons est pris entièrement sur le revenu des propriétaires qui ne professent pas d'industrie, mais lorsqu'ils en professent une, il entre comme frais géné-

raux de la production dans son prix, et c'est alors le consommateur qui arrive à le payer indirectement; le locataire d'une maison se trouve dans la même position quand il est industriel; il impute au prix de sa production le loyer de la maison qu'il habite, loyer qui est alors composé de la valeur de l'impôt et du revenu des moyens de travail employés dans sa construction.

Le locataire d'une maison, quand il n'est pas industriel, prend sur ses revenus le montant de l'impôt de la maison ainsi que le salaire dû au propriétaire pour la valeur de la maison.

Alors même que ce dernier reste chargé de l'impôt; c'est bien lui qui le paie directement, mais il en touche le montant par l'élévation du loyer.

Les impôts sont donc tantôt une charge pour la propriété, mais une charge prévue de longue main, qui n'affecte point le revenu des propriétaires si elle ne dépasse le dixième de ce revenu, tantôt une charge générale qui affecte insensiblement le prix de toutes les productions.

En affectant le prix des choses, l'impôt a mis les hommes dans la nécessité de produire davantage dans le même espace de temps, de chercher les moyens de diminuer la quantité de matières dans la production, de s'aider des moyens de la mécanique pour livrer leurs productions au même prix qu'auparavant; les salaires ont pu dès-lors se maintenir au prix qu'ils étaient, puisqu'ils fournissaient aux besoins de tous, la même quantité d'aliments ou la satisfaction du reste de leurs besoins. Le travail n'a pas éprouvé d'interruption, puisqu'il y avait constamment

les mêmes moyens de travail dans la société. Ainsi l'impôt tend constamment à élever le prix des choses, et la population croissante tend également à l'élever; ainsi deux choses concourent à cette élévation; dès-lors toute l'industrie humaine tend à le neutraliser, et lorsqu'elle n'y parvient pas, il y a réellement hausse de prix; dès-lors on met en culture les terres les moins fertiles pour satisfaire aux besoins de tous; mais dès ce moment il y a hausse dans les salaires pour conserver à tous les moyens de subsistance, et dès qu'il y a hausse de salaires, il y autant de travail qu'auparavant pour chaque membre de la société.

Ce n'est pas cependant sans difficulté que le consommateur se résigne à payer plus cher ce qu'il payait moins cher; il y a donc lutte entre lui et le producteur, et dès que cette lutte existe, il y a attente d'un prix moins élevé de la part du consommateur pour acheter; il y a attente de vente de la part du producteur jusqu'à ce que le consommateur ne puisse pas reculer pour satisfaire à des besoins devenus plus pressants; c'est ainsi que cet état de choses produit tantôt la stagnation de la vente, tantôt l'empressement des achats. C'est de là que vienne la plus grande partie des crises commerciales périodiques chez les grandes nations; si leurs ressources d'améliorations dans le travail n'étaient pas grandes, immenses, on pourrait calculer à jour nommé le jour de ces crises; car quand l'impôt entre dans le prix des choses par le salaire de tous les individus qui les manipulent, il est évident qu'en n'augmentant pas leurs prix,

chacun des producteurs donnerait une valeur plus considérable que celle qu'il recevrait, et qu'au bout de dix ans, il se trouverait absolument sans salaire.

Quand les produits agricoles et industriels augmentent de prix par l'impôt ou augmentent de quantité à cause de l'impôt, le prix des terres ou propriétés augmente toujours de prix, parce qu'elles ne sont ni extensibles ni perfectibles; elles ont la fécondité dans ces derniers temps qu'elles avaient anciennement; on peut sans doute leur faire aujourd'hui produire plus, mais c'est au travail qu'on devrait ce supplément qui aurait la valeur de ce travail, car il en est le salaire et l'équivalent. La fécondité plus grande des terres dans la suite, ne sera encore que le salaire d'un plus grand travail.

Nous avons vu précédemment que la population concourait avec l'impôt à soutenir, à élever le prix des produits ; dès-lors, il est évident que tous les produits que l'impôt fait produire en plus ou fait vendre plus cher, augmentent aussi bien pour le propriétaire que pour le fermier, dont les dépenses deviennent plus considérables par leur consommation, que la quantité de grains, de racines, de fourrage qui représentaient la part de ce dernier, s'augmente ou de prix ou de quantité, et que le prix du fermage de ses terres en est accru.

Quand maintenant un propriétaire achète à un beaucoup plus haut prix qu'il y a 150 ans des terres, ce n'est plus avec la même quantité de produits qu'autrefois qu'il fait son achat, mais bien avec une plus grande quantité de matières

dont le prix, quoiqu'à peu près égal en apparence, leur est inférieur, en raison de toute l'intelligence, de l'adresse mise à les produire au moyen des mécaniques ou même du travail perfectionné de l'homme.

L'argent en plus grande quantité qu'on donne pour l'achat des terres est la valeur de la quantité des produits qu'il représente; l'intelligence qu'on a mise dans l'exploitation des mines, la quantité des produits qu'on en a tirée, la diminution du salaire des entrepreneurs en ont diminué la valeur; ainsi aujourd'hui il représente moins de valeur qu'autrefois, et il peut être donné en plus grande quantité pour le même objet.

Quand le fermage des propriétaires s'élève, quand le prix des productions s'élève dans la même proportion par l'effet des impôts, il est constant qu'il n'y a pour eux ni avantage ni perte, que leur dépense reste égale à leur revenu. Le prix nominal est changé, mais les valeurs relatives ne le sont pas.

Mais revenons à l'impôt foncier; quand celui-ci s'élève chez une nation par suite de dépenses indispensables, toutes les parties du pays ne sont pas toujours dans la possibilité de se retirer de la partie du revenu des fermes qui devraient les fournir; par exemple, des fermes à moitié grains ne produiront éternellement que la même quantité de grains, quels qu'en soient le prix, la même quantité de bestiaux; le cultivateur de ces fermes ne travaille que pour produire ce qui le fait vivre; le propriétaire n'a donc à attendre aucune augmentation de quantité, et si le prix des grains et des bestiaux s'élève pour ce qu'il peut vendre

au marché, il ne trouve pas le dédommagement de l'impôt foncier dans la partie de ce revenu constamment chargé de satisfaire à l'impôt; ainsi il doit prendre quelque peu sur son revenu pour l'acquitter complètement, d'où il résulte de moindres consommations de sa part.

Quand l'impôt foncier est inégalement réparti, ceux des propriétaires qui sont favorisés, gagnent autant que ceux qui ne le sont pas, perdent, mais quand toute la population paie proportionnellement, la société ne perd ni ne gagne.

L'impôt foncier, s'il était resté fixé à ce qu'il était dans les temps primitifs, ne représenterait plus aujourd'hui qu'une somme infiniment moindre que celle qu'il produisait; la société ne pourrait plus payer avec cette partie de sa recette que la moindre partie de sa dépense, et il lui faudrait augmenter d'autant les autres impôts; il a donc fallu augmenter cet impôt, en suivant la progression des prix des denrées, autrement on aurait accordé aux propriétaires une augmentation de revenu, qu'à la vérité le plus haut prix des productions chargées de plus forts impôts qu'ils consommeraient, aurait absorbé. La position des propriétaires et de la société est donc restée dans cet emploi ce qu'elle était anciennement; sans cette augmentation graduelle de l'impôt foncier, il aurait fallu recourir à d'autres impôts, c'est alors que leur difficulté à entrer dans le prix des productions, aurait fait souffrir toutes les classes de la société.

La dépense de la société augmente par l'effet de l'augmentation de l'impôt qui est rejetée sur le prix des productions, car l'état consomme des

produits manufacturés ou des subsistances, car il doit le paiement suffisant des traitements des fonctionnaires publics; ainsi l'impôt foncier, comme les autres impôts, doivent augmenter en même temps.

Des impôts sur les produits de la terre sont dans la réalité des impôts sur le fermage; quoique l'avance en soit faite primitivement par le fermier, ils sont toujours supportés par les propriétaires, car le fermier qui doit payer ces impôts calcule leur valeur moyenne par année, et fait une réduction proportionnée sur le fermage qu'il consent à payer au propriétaire; la dîme est au nombre de ces impôts. Nous répétons que la valeur de cet impôt foncier ou de la dîme est la représentation d'un capital inhérent à la terre et qui reste innommé dans toutes les transactions dont elle est l'objet.

Cet impôt de la dîme, à part son inégalité pour les terres riches ou pauvres, n'est pas sensible aux propriétaires quand d'autres impôts fonciers ne sont pas établis simultanément ou par double emploi, comme en France, où on payait la dîme et l'impot foncier. Le clergé s'était attribué la dîme comme puissance souveraine; lorsqu'elle ne le fut plus, elle la conserva; il fallut alors d'autres impôts pour payer les dépenses d'un état, et il y eut alors double fardeau pour les propriétaires, parce qu'ils n'ont jamais vendu ou acheté la partie vénale de la terre qui donne le produit que la dîme emporte, parce qu'ils ont toujours trouvé leur héritage, depuis les temps les plus anciens, affecté de cette charge; cet impôt est une charge qui leur a été transmise à une condition, lorsqu'ils ont

acquis les terres qui leur appartiennent maintenant celle de payer cet impôt. La dîme n'entre donc pas dans le prix des choses, pas plus que l'impôt foncier qui la représente souvent, n'y entre, lorsqu'il est payé en argent.

Quand l'homme produisait peu, la dîme lui coûtait autant que quand il produisit davantage; la dîme fut même pour lui une cause de production, alors que le commerce n'existait pas, car ne produisant que pour ses besoins, du moment que la société lui demandait une partie de ses produits, il fallut bien qu'il produisît davantage pour ne pas manquer du nécessaire.

Mais la dîme s'oppose aux améliorations de la terre, parce que le fermier qui a compté avec son propriétaire sur une moyenne pour se charger de la payer, ne se livre aux améliorations que quand la demande de ses produits a tellement élevé leur prix par suite de l'augmentation de la population qu'il peut être certain que le supplément de dîme qu'il aura à payer par suite de ses améliorations, ne diminuera pas les moyens de travail qu'il aura employés dans ses améliorations.

La dîme est un impôt pénible pour les propriétaires et fermiers parce qu'elle les atteint inégalement; un arpent de terre qui rend 300 gerbes, en donnant 30 gerbes de dîme, ne paie pas autant qu'un arpent qui produit 100 gerbes et qui en donne dix gerbes. Les frais de culture, quoique moins considérables pour ce dernier, sont supérieurs relativement à la récolte qu'il produit à ceux de l'arpent de bonne qualité; ainsi on est obligé de négliger les terres de la

moindre qualité, et en général, la dîme nuit à toutes les améliorations du sol; on ne s'y livre pas, parce qu'on ne veut pas partager avec un tiers; les propriétaires et les fermiers agissent dans cette occasion comme font les métayers dans les pays où on cultive les terres avec leur concours.

Les impôts fonciers de quelque genre qu'ils soient, tombent donc tous sur les propriétaires, mais ils ont la prévision, lorsqu'ils le deviennent, qu'ils ont à payer ces impôts jusqu'à une certaine mesure; quand elle est dépassée, ils perdent leur revenu et ne consomment plus, ils se ruinent peu-à-peu ou ils doivent remplacer leurs fermiers pour exister; ceux-ci doivent à leur tour chercher d'autres emplois, et cette classe intermédiaire de la société doit disparaître, si elle n'en trouve pas; il est donc juste de ne jamais dépasser cette moyenne prévue par les propriétaires, puisque la société en général doit en souffrir.

La Chine se fait payer la dîme ou dixième du produit des terres; elle en reconnaît la propriété aux habitants; la redevance foncière du Bengale est du cinquième, parce que la propriété des terres appartient au gouvernement. L'impôt de l'ancienne Egypte était aussi du cinquième, la propriété des terres appartenait à l'état; dans ce moment encore, Méhémet-Ali est le principal propriétaire de l'Egypte; ainsi ses revenus fonciers sont composés cumulativement du revenu réel des terres et de l'impôt des terres.

Ainsi l'Egypte actuelle paie en nature ses impôts, et de lourds impôts en apparence, parce

que dans la valcur de ees impôts se trouve confondue la valeur des fermages des terres qui appartiennent à-peu-près toutes au gouvernement; tous ces gouvernements prennent intérêt à la bonne culture des terres, pour ne pas laisser tarir la source de leur revenu.

En Chine, on paie le traitement des fonctionnaires publics en nature; leurs services ne eoûtent donc rien à l'état, ni aux particuliers, puisque la dîme n'a jamais fait partie de la valeur vénale des fonds de terre; or, s'ils ne coûtent rien, le prix des produits de la Chine doit généralement être inférieur à celui des mêmes produits d'Europe malgré l'ancienneté de cette monarchie; il doit être inférieur, disons-nous, puisque c'est l'impôt en argent exigé des commerçants qui fait ces prix.

Les gouvernements d'Europe ont renoncé pour leur part aux dîmes comme ne présentant pas assez de fixité dans leur *quantum*, comme sujet d'abus et de malversation, de soins et d'embarras; le elergé en est resté seul possesseur dans quelques contrées.

La dîme qui serait la plus supportable pour l'agriculture serait celle qui serait évaluée, et dont l'évaluation suivrait les variations du marché, ou qui serait évaluée d'une manière fixe, quelque fût le prix du marché; perçue de la première manière, ellenc serait sujette à d'autres variations que celle du produit réel de la terre; perçue de la seconde manière, son produit s'altérerait, augmenterait ou diminuerait alors seulement, en raison de la quantité de métaux précieux, et des changements du prix des choses auxquelles les impôts contriburaient; ces modes de percevoir

la dîme favorisent les améliorations de la terre, mais laissent les nations dans l'ignorance de leur véritable recette.

Quand la dîme se convertit en abonnement, c'est toujours un impôt foncier; le propriétaire rachète alors pour de l'argent ce qu'il donnait en nature, il revend ensuite ce qu'il a acheté; et la différence qu'il trouve entre ces deux ventes et achats est toujours une diminution de son impôt, parce que l'abonnement est toujours en sa faveur; ainsi il acquiert un moyen d'accroître sa consommation.

Un abonnement de la dîme encourage la culture; depuis que les Anglais se font payer au Bengale la dîme en nature (elle était auparavant par abonnement), la culture y a été négligée.

L'impôt foncier sur les terres qui sont en vignes, en jardins ou plantées de mûriers, n'affecte point le revenu des propriétaires; il n'augmente pas le prix des produits qu'elles fournissent. L'emploi de leurs produits ne change rien à la valeur vénale de ces terres; il importe peu qu'elles ne satisfassent qu'à des jouissances. Toujours est-il que chaque acquéreur ne paie pas le prix principal de la partie de terre qui doit le couvrir de l'impôt foncier.

L'impôt foncier en enlevant, quand il est exagéré, le revenu des propriétaires, les empêche, avons-nous dit, de consommer; mais alors quand ils ne consomment pas, ceux à qui l'impôt a fait passer leurs revenus, consomment d'autant plus; il n'y a donc aucun changement dans la nature du travail de la société. Les manufactures suivent leur train accoutumé,

toutes les consommations se réalisent complètement en de nouvelles productions, la culture des terres fournit une aussi abondante quantité de blé et de matières premières.

Mais si les impôts fonciers et exagérés que nous venons de signaler affectent par circonstance le revenu des propriétaires; il est d'autres impôts qui tombent entièrement sur le prix des produits qui font aussi partie des salaires, qui exhaussent ceux-ci; ces impôts entrent dans les frais généraux de tous les producteurs, et tant qu'ils produisent, ils les reversent sur tous leurs consommateurs par le moyen du prix de leurs produits; or, comme tous les hommes sont producteurs directs ou indirects et consommateurs en même temps, l'impôt qui entre dans le prix des produits est une circulation nominale des moyens de travail demandés par l'impôt à chaque travailleur.

Mais cependant il faut avouer que l'impôt mis ainsi dans le prix des produits par les producteurs viendrait enfin à attaquer le revenu des propriétaires, ceux-ci en payant la plus grande part en définitif, par la consommation qu'ils font des objets dont le prix renferme des impôts, et leurs revenus seraient ainsi absorbés, si la cause qui produit l'augmentation du prix des denrées ne produisait pas en même temps celle des fermages; ainsi ces revenus dans aucun temps ne seraient détruits; les mêmes moyens de travail restent dans la société et y circulent librement.

Personne ne conteste, je crois, que les impôts de douanes n'augmentent le prix des produits des colonies, que les contributions indirectes

n'augmentent le prix du tabac, des vins et de l'eau-de-vie, et que ceux qui achètent ces produits ne paient les dépenses de production avec les droits auxquels ils sont soumis; or, pour pouvoir les consommer, il faut que le salaire soit élevé pour en donner les moyens, et c'est comme frais généraux de la production qu'ils entrent dans le salaire. Les ouvriers de la campagne comme ceux des villes les y font entrer de la même manière et le prix du blé s'en trouve affecté comme le prix d'un produit manufacturé; il en résulte donc que les dépenses des fermiers pour leur exploitation agricole étant accrues par ces impôts pénétrant dans les produits qu'ils consomment, doivent élever le prix naturel de leurs produits pour établir un équilibre entre leurs dépenses et leurs salaires; s'il n'en était pas ainsi, le fermage des propriétaires serait diminué par ces impôts.

Tous les impôts quels qu'ils soient, attaqueraient douc le revenu réel des propriétaires, si ceux-ci ne pouvaient y satisfaire qu'en livrant constamment aux consommateurs la même quantité de leurs produits, mais ils échappent à cette dure nécessité en livrant à la vente leurs produits à un prix nominal supérieur à celui qu'il avait auparavant; en d'autres mots, leur revenu augmente précisément en raison de ce que l'impôt augmente le prix des choses.

La formation du prix des choses n'est véritablement que l'addition constante de la valeur nomiuale de l'impôt. L'argent et les subsistances, les vêtements, n'avaient point de prix nominal dans la première origine de la société, mais suc-

cessivement ils eurent le prix de l'impôt de ceux qui les produisaient ; car ceux-ci auraient été privés du salaire de leur travail pour produire s'ils n'avaient imposé à d'autres l'impôt qu'ils avaient payé dans les échanges qu'ils faisaient ensemble. L'impôt a fait le prix des salaires de l'ouvrier, puis successivement ceux des manufactures et du commerce ; puis aussi ceux-ci consommés par l'agriculture ont fait le prix des subsistances.

La différence des impôts qui pèsent sur les produits de chaque nation doit amener d'après nos idées, une différence dans le prix nominal de leurs produits ; cette différence, chaque nation veut l'effacer, en se livrant à la plus grande production, parce qu'alors les frais généraux sont moindres, en développant toute son intelligence pour saisir les moyens mécaniques qui peuvent diminuer le prix nominal de chaque produit.

Après ces généralités sur l'impôt foncier et quelques autres imptôs, nous croyons devoir passer en revue ceux qui nous paraissent plus spécialement entrer dans le prix des productions.

Le loyer d'une maison est pour le locataire ou le propriétaire commerçant une partie des frais généraux de son commerce ; il en fait l'avance, et le consommateur la lui restitue, alors qu'il achète ce que le premier produit ; or, le loyer d'une maison se compose du revenu des moyens de travail employés pour son acquisition, et de l'impôt auquel elle est assujettie; ainsi le prix des produits du locataire ou propriétaire commerçant lui restitue le revenu de la maison avec l'impôt

La taxe sur les portes et fenêtres d'un locataire ou propriétaire commerçant fait aussi partie des frais généraux de production.

Cette taxe pour le propriétaire non commerçant est plus onéreuse aux petits propriétaires qu'aux plus riches ; elle devrait se payer proportionnellement d'après la location de la maison pour être convenable et juste ; cet impôt est pris uniquement sur le revenu du propriétaire quand il est rentier.

L'impôt sur les loyers de maison et celui des portes et fenêtres ne fait pas baisser le prix des loyers ; il faut nécessairement à tout homme une maison pour l'abriter, et il est dans l'obligation de payer le loyer et l'impôt qui s'assortit avec sa condition.

Une taxe sur les moyens de travail opère une révolution dans le taux de l'intérêt ; cet intérêt cesse d'être ce qu'il est et s'élève en raison de la pesanteur de la taxe ; elle passe donc dans les frais généraux des propriétaires de ces moyens de travail, et c'est alors toute la société qui les leur restitue, en augmentant, en raison du plus haut salaire qu'ils demandent de leurs moyens de travail, les productions qu'elle met au jour.

Quand une taxe de cette nature est établie, les propriétaires prêtent peu au pays leurs moyens de travail et ceux-ci se placent au dehors en partie, et dès-lors la hausse de leurs salaires en est la suite inévitable ; alors le pays paie cet intérêt ce qu'en demandent les propriétaires et les moyens de travail reparaissent ; tous les produits du pays doivent donc augmenter de prix par l'effet de cette taxe.

Une telle taxe d'ailleurs donne lieu à l'arbitraire le plus violent ; nul ne connaît les véritables moyens de travail que possède son voisin, celui-là est dit riche qui est pauvre, celui-là est très-riche que l'on ne croit qu'aisé ; il y aurait donc répartition inégale de l'impôt.

Les nations qui ont recours à cette manière d'imposer le revenu des moyens de travail se sont contentées de la déclaration que faisaient les individus. L'impôt a donc dû être plus ou moins inégal, plus ou moins sincère, mais là n'est pas son seul inconvénient. Le souverain éprouve une grande incertitude pour le montant de la somme que le taux du revenu des moyens de travail procurera ; son revenu pourrait donc n'être pas au niveau de sa dépense.

En Angleterre, on paie la taxe des moyens de travail sous le nom de taxe foncière, elle est du cinquième du revenu ; on a divisé cet impôt entre les villes, les campagnes et le commerce, on l'a réparti d'abord sur les villes, ensuite sur les campagnes ; le commerce s'est ainsi trouvé ne devoir payer que ce qui n'avait pas été réparti, il a eu pour lui la moindre part de la taxe, et il a été d'autant moins imposé qu'il ne l'a été qu'au dessous de la valeur de ses moyens de travail. Les ouvriers employés dans les travaux de la campagne ne doivent rien de cette taxe.

Il n'en est pas moins vrai que quoique les moyens de salaire se prêtent en Angleterre, moyennant un plus bas salaire que chez beaucoup d'autres nations, cette taxe est cause de ce qu'ils ne se prêtent pas à un moindre salaire ; en résultat, cet impôt entre dans le prix des productions de

la ville et de la campagne ; le fermier le reçoit par une augmentation de son salaire que la loi lui assure au moyen des lois sur les cercales qui les tiennent à haut prix.

A Hambourg, chacun doit payer pour cette taxe un quart pour cent sur tout ce qu'il possède ; il en dépose le montant sans néanmoins déclarer le montant de ce qu'il possède. Dans le canton d'Unterwalden en Suisse, chacun déclare ce qu'il possède de biens pour être taxé ; à Zurich, la loi déclare que chacun sera taxé d'après son revenu.

En Suisse, on n'hésite pas à déclarer son revenu, parce que le principal état n'est pas d'être commerçant, mais d'être propriétaire ; à Hambourg où tout le monde est commerçant, la déclaration de la fortune possédée par chaque individu pourrait nuire au crédit de quelques-uns ; voilà pourquoi la loi ne l'exige pas.

Le commerçant d'Hambpurg fait entrer cet impôt dans ses frais généraux, le rentier Suisse le prend sur le revenu du capital de la terre qui ne doit pas de dîme.

Des impôts qui comprennent non-seulement le revenu des terres et celui des moyens de travail sont complexes, et doivent agir différemment sur le prix des produits du pays. La partie de cet impôt qui a lieu par la possession des terres est prise sur la valeur non vénale des terres qui cependant donnent un revenu que le propriétaire touche; elle n'augmente pas le prix des produits autrement que par sa valeur propre en subsistance; l'autre partie augmente le prix des produits, en faisant partie des frais généraux du producteur.

La patente, les droits sur les carrosses de place, ceux sur le débit des boissons, sur la drèche, quoique payés par ceux qui se livrent au commerce ou à ces industries, ne restent pas à leur charge, ne leur enlèvent aucuns de leurs moyens de travail; les droits qu'ils paient sont ajoutés par eux au prix primitif de leurs marchandises, passent dans les frais généraux de leur commerce; les consommateurs leur en tiennent compte en faisant usage de leurs services, ou en achetant leurs produits. Un carrosse de place qui paie 50 centimes par jour pour droits, demande 50 centimes de plus pour des courses que s'il n'était pas imposé à ces 50 centimes; ou s'il demandait, sans être imposé, 50 centimes de plus qu'il ne convient, pour assurer un légitime salaire, la différence de la valeur du service rendu à celle de l'argent reçu amènerait sur la place publique plus de carrosses et la concurrence qui existerait ferait baisser le prix de la course.

Le cabaretier ne paie le droit de débit qu'après que le consommateur le lui a payé; c'est donc ce consommateur qui le passe à ses frais généraux comme producteur et qui augmente en tant qu'il ne fait que satisfaire un besoin, le prix de ses produits. S'il en faisait usage comme prodigue, il prendrait cet impôt sur ses moyens de travail, le propriétaire le prendrait sur son revenu.

Les patentes font partie des frais généraux des marchands, aussi bien que les ports de lettres, les frais de commerce, les loyers; en conséquence, ils passent dans le prix des marchandises que vendent ceux qui y sont soumis.

Ces frais généraux étant relativement plus

grands pour les petits commerçants que pour les grands, expliquent très-bien pourquoi les petits commerçants vendent à 25 pour cent de bénéfice, pour me servir du terme d'usage, tandis que le commerçant en gros se contente de 8, 10 ou 12 pour cent, suivant la nature de son commerce et l'époque du paiement de ses débiteurs.

Quand l'impôt des patentes n'est pas proportionné au commerce que fait le marchand, il n'en est pas moins rejeté par lui sur le consommateur, il augmente davantage le prix des produits du petit marchand que celui des gros marchands de même classe; il donne donc un avantage à ceux-ci sur le marché puisqu'ils peuvent donner leurs produits à moindre prix. Une patente de manufacturier 100 fr. pour celui qui a un débit de 20,000 fr. de marchandises, augmente bien plus considérablement ses productions que s'il en fabriquait pour 200,000 fr. avec le même impôt; il a donc, dans le dernier cas, bien plus de facilités à se faire rembourser son impôt lorsqu'il se présente au marché.

Les patentes de boutiques offrent les mêmes difficultés de remboursement par les consommateurs, suivant le débit de chaque concurrent; mais enfin les consommateurs leur achètent leurs produits augmentés par l'impôt des patentes; ou si cela n'arrive pas, parce que le débit du marchand est par trop minime pour lui rembourser tous ses frais, il arrive à sa ruine.

La contribution personnelle et mobilière est un impôt inégal et arbitraire, de la manière dont elle est perçue; l'individu qui a 50 fr. de rente comparé à un individu qui a 5,000 fr.

de rente ne devrait payer que la centième partie de l'impôt de celui-ci ; les choses ne se passent pas ainsi.

Cette contribution, ou pèse en entier sur le revenu du propriétaire, ou est reportée pour la partie qui est assignée au marchand, par lui dans ses frais généraux;elle entre alors dans le prix de ces productions, et elle est supportée par le consommateur.

La capitation est un impôt de même nature que le précédent qui se prend pour la partie qui s'adresse au propriétaire sur son revenu, pour celle qui s'adresse au marchand, à l'ouvrier, dans leurs frais généraux, ce qui le fait passer dans le prix des produits ; cet impôt se perçoit encore dans les Indes occidentales, dans la partie méridionale de l'Amérique. Les propriétaires le paient pour leurs nègres; cet impôt fait une partie de leurs frais généraux qui entrent dans le prix de leurs productions avec les non-valeurs, et la mortalité de ces nègres.

La capitation des serfs admise en Russie, si elle est payée par eux, suppose qu'ils reçoivent un salaire pour le travail : si donc ils reçoivent ce salaire, la capitation fait partie de la valeur de ce travail ; des-lors, le prix des produits est chargé par ces salaires du montant de l'impôt ; si les propriétaires de serfs payaient l'impôt de capitation pour eux, les produits de ces serfs ne porteraient pas d'impôts pour tout ce qui serait revenu du propiétaire ; mais l'impôt se prendrait sur les produits de ces serfs pour la partie non vénale de la terre, qui donne un produit dont le propriétaire n'est que dépositaire.

Les taxes sur les domestiques sont un impôt sur le revenu de ceux qui les emploient quand les propriétaires ne vivent que de leurs revenus; s'ils sont commerçants, agriculteurs, elles passent dans les frais généraux, et augmentent le prix des productions de ceux qui les emploient; cet impôt pèse plus sur la classe moyenne que sur le riche. Celui qui a 5000 f. de rente peut avoir un domestique, celui qui a 200,000 f. de rente n'en a pas quarante.

Les droits d'enregistrement sont pour la plus grande partie pris sur les revenus des propriétaires. Tout ce qui regarde le commerçant dans ses actes de commerce passe dans les frais généraux et suit sa destination dans le prix des choses. Quelquefois, ces droits d'enregistrement, du moins cela arrive pour les successions, ne sont pas pris seulement sur les revenus, mais encore sur les moyens de travail qu'a laissés le défunt; dans ce cas, ces moyens de travail ne sont pas perdus pour la societé; ils passent d'une main dans une autre, comme les revenus des propriétaires trop chargés d'impôts.

Les droits de timbre pour les lettres de change ou les billets font partie des frais généraux des commerçants, et leur sont restitués par les consommateurs de leurs produits

Les impôts sur les ventes de terres, tombent en entier sur les vendeurs qui sont toujours dans la nécessité de vendre, tandis que les acquéreurs ne sont pas dans la nécessité d'acheter et n'offrent un prix qu'en considération de l'impôt qu'ils paieront pour devenir acquéreurs; ces impôts sont pénibles à supporter parce qu'ils frap-

pent ceux des propriétaires que la fortune abandonne, qui quittent d'abord la classe aisée pour entrer dans une classe au-dessous, et qui arrivent enfin à la misère d'autant plus affreuse pour eux que leur éducation a été supérieure. En effet, la plupart de ceux qui vendent sont dans une position critique de fortune ; c'est alors qu'ils ont besoin de tous leurs moyens pour payer leurs créanciers, que le fisc vient leur en demander une part, lorsqu'ils vendent leurs propriétés pour les satisfaire.

Une nation juste et sage, pour rendre plus fructueuse cette partie de son revenu, doit modérer son tarif; il en doit résulter plus de ventes, plus de libération de dettes en temps convenable. Il n'arrive que trop souvent que c'est pour n'avoir pas vendu à temps une propriété qu'on paie longtemps de gros salaires pour les emprunts que l'on fait, et qu'on opère ainsi complètement sa ruine.

Ces impôts ne diminuent pas la valeur capitale des propriétés, mais la somme des moyens de travail disponibles de ceux qui les vendent; quand ceux-ci perdent ces moyens de travail par les impôts, ils passent à d'autres par les dépenses de l'état qui leur font rendre les mêmes services qu'ils auraient rendus, s'ils n'avaient point changé de possesseurs.

Les droits d'hypothèque sont de même nature que les droits pour les ventes des propriétés ; ils affectent le revenu ou les moyens de travail de ceux qui empruntent.

Les droits sur les cartes, les dés, les journaux, sont des impôts sur les consommations,

ils sont pris sur les revenus des propriétaires.

L'impôt sur les salaires des ouvriers des villes met ceux-ci dans l'obligation d'en élever le prix, car les salaires qu'ils demandent sont toujours la représentation de leurs subsistances, ou abondantes, ou chétives, ou médiocres, suivant la demande du travail qui a lieu. Ainsi les salaires devenus plus considérables par l'impôt, entrent dans le prix de la production.

Cet impôt ne porte pas seulement l'augmentation dans le salaire des simples ouvriers, mais encore dans celui de tous ceux qui prennent une part dans la production; si une pièce de drap pour être faite a mis en emploi l'une après l'autre deux cents personnes, à raison de toutes les forces productives nécessaires pour arriver à la parfaire, quand la première a dû augmenter son salaire en raison de l'impôt qui tombe sur ses salaires, il est évident que chacun des autres ouvriers le lui rembourse et demande aussi à ceux qui continuent son œuvre un salaire augmenté, que ceux qui consomment la pièce de drap demandent aussi, le paiement à ceux qui consomment leurs produits, leur salaire avec augmentation.

L'impôt sur leurs salaires entre dans la valeur de la pièce de drap, pour la quantité de temps qu'ils ont consacré à cette espèce particulière d'emploi. Quelle que soit la proportion dans laquelle est établi l'impôt sur les salaires, il est indispensable que ces salaires haussent dans la même proportion.

Quand l'impôt sur les salaires est payé par l'ouvrier qui demande un plus haut prix pour

son salaire, on ne peut pas dire qu'il fait l'avance de l'impôt, si la demande du travail et le prix moyen des denrées restent les mêmes qu'auparavant; l'entrepreneur qui l'occupe lui en tient compte, c'est ce dernier qui en fait l'avance semaine par semaine, et c'est lui qui se la fait rembourser par le consommateur. L'ouvrier ne peut pas faire l'avance puisqu'il n'a pas en propre de moyens de travail; s'il en faisait l'avance, il ne la ferait qu'aux dépens de sa subsistance, et s'il la faisait, ce ne serait que très momentanément; la demande du travail subsistant en même temps que l'impôt, l'ouvrier peut de suite demander la valeur de l'impôt avec sa subsistance pour son salaire; l'entrepreneur de travail ne peut résister à une demande qui, non acceptée, le mettrait dans le plus grand embarras.

Quand le prix moyen des denrées augmente en même temps que le salaire de l'ouvrier, celui-ci fait l'avance de l'impôt sur les salaires, mais cette avance est presqu'insensible pour lui, parce qu'il n'a jamais à payer chaque semaine qu'une très faible partie de l'impôt qui lui est immédiatement remboursé avec son salaire par l'entrepreneur de travail.

L'avance que fait l'entrepreneur d'une partie de ses moyens de travail, lui rapporte comme moyen de travail un salaire, comme il en tire un du travail de l'ouvrier; c'est le consommateur qui paie par l'achat de ses produits l'impôt et l'accroissement de salaires de l'ouvrier et du manufacturier.

L'augmentation du prix des produits manufacturés par l'impôt des salaires a une influence

proportionnelle sur celui des produits agricoles; ainsi ceux-ci haussent de prix, soit qu'ils proviennent des terres stériles ou riches. Le revenu des propriétaires s'accroît nominalement, et les fermiers restent dans la même situation qu'auparavant, quoiqu'ils paient plus de fermages, plus de salaire à leurs ouvriers, quoique leurs consommations ordinaires se montent à plus haut prix, parce que tous leurs produits se vendent aussi à un prix plus élevé qu'auparavant.

Les impôts directs sur les salaires ne peuvent produire une baisse dans la demande du travail que quand ces salaires n'augmentent pas au niveau de l'impôt sur les salaires; quand donc ceux-ci n'augmentent pas, il y a de toutes parts moins de consommations, parce que tout ce qui est donné à l'impôt par l'ouvrier ne lui permet plus de consommer autant, et la production qui ne se consomme pas s'arrête, mais bientôt la consommation reprend, parce que l'impôt est arrivé à des individus qui ont le moyen de consommer ce qu'ils ne pouvaient consommer auparavant; et la demande de travail se renouvelant avec activité, l'ouvrier peut obtenir un salaire suffisant égal à son impôt et à sa consommation.

Il y a toujours une lutte secrète entre le consommateur et le producteur relativement à l'impôt; ce dernier veut l'introduire par tous les moyens possibles dans le prix de ses produits, l'autre résiste à le satisfaire à cet égard, mais enfin les besoins deviennent plus urgents et il faut qu'il franchisse l'abîme; cependant il importe peu au consommateur de payer un peu plus cher, puisqu'il est lui-même en même

temps producteur, puisque tout ce qu'il consomme fait partie de sa production; mais il a résisté pour ne pas élever le prix de sa production.

Tout nouvel impôt, tout impôt excessif arrête la consommation, parce que le producteur sur lequel il retombe est obligé d'élever de beaucoup le prix de ses productions, et qu'alors le consommateur est plus éloigné que jamais de satisfaire à sa demande.

Tout impôt non prévu par le producteur est pour lui une perte momentanée de ses moyens de travail, car il n'est pas en mesure de le faire passer dans le prix de ses productions; il lui faut pour cela un temps suffisant.

Un impôt sur le salaire des ouvriers de la campagne fait hausser le prix des produits bruts de la terre en proportion de l'impôt.

L'impôt sur le salaire des fermiers a le même effet; la terre stérile qui ne donne aucun fermage ne pourrait plus être cultivée, si l'impôt des ouvriers et des fermiers qui la cultive ne leur était pas remboursé par le prix de ses productions.

Un impòt qui porte sur les artistes et les personnes qui exercent des professions libérales fait monter le prix de leur travail de quelque chose de plus que l'impôt; cela arrive même chez les manufacturiers; les consommateurs leur en tiennent compte, lorsqu'ils emploient leurs services.

Un impôt sur les salaires des fonctionnaires publics est un double emploi; pour mettre ceux-ci en état de le payer, il faut que les gouverne-

ments augmentent ces salaires en proportion de ce qu'ils doivent payer d'impôt; autant vaut ne leur donner que le salaire convenable; la comptabilité serait moins chargée. L'Angleterre a un impôt de ce genre, aussi bien que la France; en France, on le désigne sous le nom de retenue pour les retraites; il sert, il est vrai, à payer des pensions à ceux qui ont fini le temps voulu dans leur emploi. La loi a prévu la dissipation et a voulu leur assurer une subsistance dans leurs derniers jours.

Les impôts sur les objets de consommation journalière, tels que ceux que les octrois, en France, perçoivent, font monter le prix des subsistances, le prix des salaires de tous ceux qui se livrent à la production ou se prennent sur les revenus de tous les propriétaires rentiers.

Les impôts sur les objets de consommation qui sont de luxe ou pure jouissance, lorsque les ouvriers les consomment, tels que le tabac, le thé, le café, le sucre, entrent dans leurs salaires et dans le prix de leurs produits; l'état de leur civilisation en a fait un besoin pour eux; le consommateur de leurs produits est donc obligé de les leur restituer.

Les impôts sur les objets de luxe consommés par les propriétaires augmentent leur prix et n'ont aucune tendance à faire monter le prix des autres marchandises ; ces impôts sont pris sur les revenus des propriétaires ; mais si les impôts qui portent sur leurs revenus deviennent trop considérables, ils ne consomment plus les objets pour lesquels on le payait; ainsi il y aurait cessation de production dans cette nature de

produits et par conséquent de travail; ce serait donc une population inoccupée que celle qui se livrerait à ce genre de travail; mais aussi comme l'impôt donne à d'autres en paiement de leurs services des moyens de consommation, ceux-ci consomment d'autres produits peut-être que ceux de luxe, et cette population retrouve le travail perdu par la demande qui est faite d'une plus grande quantité de produits d'un autre genre.

Les impôts sur les objets de luxe peuvent néanmoins atteindre l'ouvrier et enchérir son salaire; car ce qui est luxe aujourd'hui peut devenir nécessaire plus tard. La perfection du travail, les mécaniques peuvent produire à plus bas prix qu'autrefois, quoique le salaire de l'ouvrier augmente, parce qu'une fois augmenté, il ne peut descendre autant que le prix des productions obtenues par des machines; ainsi l'ouvrier a plus à dépenser pour sa subsistance et son confortable dont la privation serait pour lui un état égal à la misère.

Les impôts sur les objets nécessaires font toujours monter le prix des salaires et tendent nécessairement à faire monter le prix de tous les objets manufacturés. La consommation qu'en fait la classe ouvrière est payée complètement par elle au moyen d'un seul haussement de salaires; celle qu'en fait la classe propriétaire est prise en entier sur ses revenus.

Tous les impôts à peu-près sont répétés plusieurs fois dans le prix des marchandises; par exemple, dans le prix du cuir, il faut que l'on paie non-seulement l'impôt sur le cuir des souliers que l'on porte, mais encore la partie de cet impôt

qui pèse sur les souliers que portent les cordonniers, les tanneurs, les boulangers, il faut aussi que l'on paie une partie de l'impôt sur le sel, le bois, le tabac, etc., que paient ces ouvriers pour le temps qu'ils travaillent pour vous; en même temps qu'on leur paie cette autre partie de l'impôt sur le cuir qu'emploient les fabricants de sel, les abatteurs de bois et le marchand de tabac pendant qu'ils travaillent pour ces mêmes ouvriers.

Les droits de douanes ont été primitivement établis sans nulle idée de leur influence sur le commerce; c'était un impôt; il était facile à percevoir; ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'en France cet impôt était dans l'origine plus considérable pour ce qui s'exportait que pour ce qui s'importait, tant on avait crainte de manquer du nécessaire; mais maintenant, on considère les droits de douane sous un autre point de vue; ils sont la garantie du travail du pays; ils établissent l'équilibre du prix nominal de tous les produits des diverses nations.

L'établissement de cet impôt tient lieu pour les divers états qui le perçoivent, de tous ceux qu'ils n'établissent pas ou qu'ils n'augmentent pas; ainsi il agit sur le prix de la production de même que les autres impôts. Son absence ne ferait pas que le prix du coton manufacturé serait moindre, car les salaires des ouvriers étant augmentés par les impôts de consommation et autres qui entrent dans leurs salaires qu'il faudrait obtenir pour tenir lieu des droits de douane le prix du coton manufacturé serait ce qu'il est maintenant chez toutes les nations.

Les droits de douane qui entrent dans le

prix des productions consommés par les propriétaires, sont entièrement pris sur leurs revenus; ceux qui entrent dans la consommation des ouvriers, des commerçants entrent dans leurs salaires, ou dans leurs frais généraux, d'où ils passent dans le prix de la production.

Chaque nation a eu raison de soumettre à des droits de douanes les produits des autres nations afin de maintenir le travail agricole et industriel chez elle. La règle générale qui les conduit maintenant est de ne soumettre les matières brutes qu'elles peuvent manufacturer qu'à des droits légers quand elles ne produisent pas ces mêmes matières. Mais elles imposent à des droits très élevés les matières brutes qui ne peuvent se manufacturer, et qu'elles ne produisent que dans leurs colonies, ou qui leur viennent de l'étranger; par exemple : le thé, le café, l'indigot, la cochenille, etc. Le coton paie aussi un droit élevé; mais on le restitue quand on exporte le coton fabriqué, ce qui fait que l'étranger paie cette production à moins haut prix que la nation qui la met au jour, quand néanmoins le produit manufacturé n'est pas lui-même imposé par les douanes étrangères.

La nation qui consomme ce produit à un prix plus élevé que l'étranger, lequel n'établit pas de douanes à son sujet, n'éprouve pas de dommage de cet état de choses, car les salaires de ses ouvriers qui les consomment étant augmentés par le fait du prix de laproduction, il en résulte que la partie de ses productions qui est exportée à l'étranger est augmentée définitivement par le plus haut prix des salaires qui

ont contribué à leur production industrielle.

En établissant des douanes avec un droit léger sur les matières brutes des autres pays, chaque état a voulu devenir manufacturier pour l'étranger, dans la persuasion où il était que la richesse provenait du commerce, et cette idée fausse cependant, l'a conduit à se procurer la plus grande quantité de matières brutes, et au plus bas prix possible pour les manufactures de manière à pouvoir l'emporter sur ses rivaux en industrie; et par suite de cette même idée, il a exclu de son marché leurs produits manufacturés pour conserver ce même marché à ses propres produits: de cette manière, il a ralenti autant qu'il était en lui le travail manufacturier chez les autres nations.

Mais une autre cause des droits sur les produits industriels, cause qui n'a pas été appréciée jusqu'à présent sous son vrai point de vue, est la différence du prix de production des produits manufacturés chez chaque nation, différence qui est l'effet du prix des salaires, lesquels sont eux-mêmes l'effet des impôts qui pèsent inégalement sur tous les sujets des diverses nations. Au moyen des droits de douanes, chaque état a pu établir une balance entre le prix de production du pays, et celui de production d'un autre pays; dès-lors le travail du pays a été conservé.

Tous les pays de l'Europe ont donc créé des barrières pour le commerce étranger; chacun d'eux s'est muré par des douanes : la Russie contre la Prusse et l'Allemagne; celles-ci contre la France et l'Angleterre ; la Flandre contre la Prusse, la France et l'Angleterre, etc., en raison

de la différence du prix du salaire industriel et du salaire agricole. La Russie prohibe les produits industriels de la Prusse et des autres pays; ceux-ci soumettent à de gros droits ses produits agricoles. La France soumet à des droits très-élevés les produits industriels mécaniques de l'Angleterre, l'Angleterre soumet les produits agricoles de la France à des droits très-élevés.

Ainsi de toutes parts, des droits de douanes fondés sur les intérêts généraux, la conservation du travail pour les ouvriers de chaque pays, de toutes parts le désir d'accroître le travail de la population aux dépens du travail des autres : de là les obstables mis de tous côtés à l'ambition industrielle de chaque état, les ont réduits à n'avoir qu'un commerce lointain, avec des peuples privés encore de manufactures intéressantes, et qui s'en dédommagent amplement par la culture de leur sol.

L'effet de l'impôt des douanes est d'augmenter le prix des choses qui y sont soumises. Le kilo de café se vendrait en France deux francs et non pas trois, si elle ne payait un franc de droits; c'est le consommateur qui réellement paye le droit quand il consomme une livre de café. Quand ce consommateur est propriétaire, celui-ci le preud sur son revenu; quand il est commerçant, il l'ajoute à ses frais généraux, à son salaire jusqu'à ce que, par la transmission successive, que tous les consommateurs industriels se font de cet impôt par le prix de leurs produits, il arrive indirectement aux propriétaires qui le prennent encore sur leurs revenus.

Quelques nations perçoivent un droit de tran-

sit pour toutes les productions étrangères qui empruntent leur territoire, pour arriver à d'autres nations. Ce droit enchérit les marchandises qui le supportent; mais il est probable qu'il est tarifé de manière à ne pas s'élever au-delà, même à être moindre que les frais de transport qu'elles auraient à supporter par une autre route. En ménageant le droit de transit, on procure du travail à la population du pays qui prête ainsi ses chemins au trafic étranger, et on perçoit un revenu qui dispense d'un impôt qui aurait affecté ou les revenus du propriétaire ou le prix des produits manufacturés.

Il se peut qu'il y ait quelques impôts dont on ne trouvera pas ici ni le nom, ni le degré d'influence sur l'état de la société; il me suffit de prévenir qu'ils rentrent tous plus ou moins dans le prix des choses ou qu'ils sont pris sur les revenus du propriétaire.

Les nations doivent diviser les impôts, les faire porter sur le plus grand nombre d'objets possibles; ils obtiennent ainsi plus de facilités à les percevoir, et ils donnent aux producteurs les moyens de faire pénétrer par très petite partie les impôts dans le prix des choses.

Les impôts augmentent le prix des choses annuellement, mais ils n'augmentent pas seulement le prix des produits agricoles et industriels, ils augmentent aussi le prix nominal des terres, et affaiblissent la valeur de l'argent; ils augmentent le prix des terres, parce que leurs produits sont ou en plus grande quantité à prix continu, ou à plus haut prix, si aucuns perfectionnements n'ont été employés pour leur

production. L'argent éprouve une dépréciation soit par une extraction mieux entendue, soit qu'on continue à donner deux aunes de drap par exemple pour une once d'argent, quoique le drap ait baissé de prix par les perfectionnements employés pour le produire.

Mais l'augmentation du prix des terres, de la production agricole et industrielle est si peu de chose annuellement qu'on ne s'en aperçoit presque pas ; en France, par exemple, il existe en propriétés foncières et mobilières 150 milliards. Je suppose que les impôts qui tombent sur les propriétés directement ou indirectement soient d'un milliard annuellement ; chaque chose, chaque produit n'augmenterait donc que du 150e, c'est-à-dire qu'une terre de 15,000 francs vaudrait 15,100 fr. à la fin de l'année; que la mesure de blé de 4 fr. 50 centimes augmenterait de 3 c., qu'au bout de dix ans, elle serait augmentée par la continuation de l'impôt de 30 centimes.

Maintenant si l'ouvrier consomme six hectol. de blé par an pour sa nourriture, l'augmentation qu'il a à subir par l'effet de l'impôt n'est que de 18 centimes par an, ou de 1 f. 80 cent., à l'expiration de dix ans. Il ne s'apercevrait donc pas encore à cette époque de l'effet de l'impôt sur son salaire, s'il n'avait besoin d'une multitude de choses dont l'augmentation de prix est proportionnée à celle qu'éprouve le blé, ce qui peut doubler l'affectation de l'impôt sur son salaire ; cela ne le met pas encore dans le cas de demander une augmentation de salaires ; mais déjà il doit se priver d'acheter ce qu'il achetait auparavant avec ses 3 fr. 60 cent. ; aussi, y a-t-il

une diminution quelconque dans la consommation, cessation de production, crise commerciale, tous les huit à 10 ans à peu-près, par suite de ces circonstauces.

Ce qu'éprouvent les ouvriers industriels, le commerçant, le fermier l'éprouvent également, les propriétaires n'y sont pas étrangers. Les commerçants qui avaient coutume, je suppose, de prendre 10 pour ceut par an pour couvrir leurs frais généraux, leurs impôts, leurs salaires, n'ont plus que 9,33 par an, au terme de dix ans, ce qui devient insuffisant quand on considère que le capital employé par eux a perdu aussi une partie de sa valeur, c'est-à-dire est moindre de 6,33 pour cent; ainsi ils ne trouvent plus dans leurs 10 pour cent les moyens de se procurer la même quantité de nourriture, le même salaire qu'auparavant. Les propriétaires ralentissent aussi leurs consommations; l'industriel doit donc trouver les moyens de raviver le commerce, il doit chercher les moyens de produire à plus bas prix qu'il ne faisait auparavant; s'il le trouve, la consommation reprend aussitôt, la production se multiplie; les embarras disparaissent aussitôt que tous les consommateurs retrouvent l'équilibre entre leurs revenus et leurs consommations; mais si on ne peut produire à plus bas prix, faute d'invention nouvelle, la lutte est plus longue, il faut que tout le monde ait consommé ce qu'il a pour se décider à payer dorénavant plus cher les mêmes produits; dès-lors la demande reprend, les salaires des ouvriers sont augmentés pour ne plus descendre, sans des circonstances particulières, ce qui améliore leur position et leur donne

les moyens d'aborder à des jouissances qu'ils ne connaissaient pas.

Les impôts de quelque nature qu'ils soient, tombent sur les propriétaires, tantôt d'une manière directe, tantôt d'une manière indirecte par tout ce qu'ils consomment, puisque tout ce qu'ils consomment est chargé de l'impôt des producteurs au *prorata* de leur valeur. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'aucune classe de la société soit privée de ses moyens de travail par l'impôt; ce qu'il enlève aux uns, il le donne à d'autres; il y donc autant de travail dans toute société civilisée que sa population le comporte; que l'impôt soit considérable, qu'il soit faible, il ne détruit rien, il n'affaiblit rien, pourvu qu'il soit connu ou qu'on puisse le prévoir; car alors qu'il n'aurait pas été prévu, il y aurait un déplacement des moyens de travail, parce que les uns perdraient par l'impôt ce que d'autres gagneraient.

Une nation ne doit pas établir de droits sur ses produits destinés à alimenter son intérieur; il est nécessaire à sa prospérité que ses marchandises puissent parcourir en tout sens le pays sans en payer un seul. C'est à cette liberté de transport que l'Angleterre et la France actuelle doivent la prospérité de leur commerce intérieur. Tout pays vaste et peuplé est nécessairement le marché le plus étendu pour la majeure partie de son industrie nationale. La France en étendant cette liberté à la Corse et à ses colonies augmenterait considérablement son commerce.

Nous avons dit que le prix nominal de toutes choses augmentait par l'impôt, mais cette aug-

mentation n'exclut pas celle qui a lieu en raison d'une plus nombreuse population dont l'accroissement progressif donne lieu à une demande plus vive; cette augmentation est beaucoup moins considérable que l'autre; car la culture d'une plus grande quantité de terres ou l'amélioration de la culture viennent de suite lui mettre un frein.

Si le prix des produits ne renfermait pas les impôts, la ruine des propriétaires serait une conséquence nécessaire de leur existence et tout le travail qu'ils consomment cesserait et les ouvriers deviendraient aussi misérables que les propriétaires.

C'est en vain qu'on dit avec J. B. Say que l'impôt est un vol fait aux contribuables. Depuis qu'ils sont volés de cette manière là, ils ne sont pas encore dépouillés: Eh que devient d'ailleurs ce qu'ils ont perdu? Je ne sais si aucun économiste l'a su dire. Plus hardi qu'eux, nous osons cependant assigner le chemin que suivent les impôts.

De trois choses l'une : ou les impôts nous dépouillent successivement de ce que nous avons, et nous sommes tous complètement ruinés, sans travail, sans moyens de travail, réduits à la plus extrême misère, ou les impôts font passer successivement la richesse du pays d'une classe à l'autre, font le bien des uns, le mal des autres : ou les impôts entrent dans le prix des choses, sans nuire à personne, du moins pourvu qu'elle ait l'intelligence de sa situation. Voilà trois positions; qu'on dise maintenant, la main sur la conscience, quelle est la plus probable? suivant

la première, tout le monde serait ruiné; suivant la seconde, les plus riches ne seraient pas ruinés, mais au contraire ils auraient les moyens de devenir plus riches ; les moins riches seraient pauvres. Suivant la troisième, personne ne perd sa situation. L'Angleterre par son exemple nous dit que la dernière situation est la vraie.

Les impôts servent au maintien de la société, de même que les salaires servent à la production: or, comme les salaires entrent dans le prix de la production, de même les impôts entrent dans les salaires dont le maintien de la société est le véhicule.

Les impôts indirects donnent chaque année un revenu plus considérable que l'année précédente, parce que chaque produit augmente en prix nominal, par l'effet de l'impôt. Il en est ainsi des droits d'enregistrement pour les mutations des propriétés foncières.



CHAPITRE XVIII.



Des dettes publiques.

Le revenu de chaque nation se trouve généralement dans un état de paix, au moyen des impôts, s'élevant à la somme de ses dépenses. Cependant quand il est mal administré, il arrive quelquefois qu'il est insuffisant, d'autres fois même il est insuffisant à force de vouloir trop bien l'administrer : ainsi, quand on cède aux exigences qui demandent de continuels changements, des améliorations que les siècles seuls, en se succédant, doivent opérer naturellement; la dépense s'élève continuellement au-dessus du revenu.

En temps de guerre, presque toujours la dépense est au-dessus du revenu, parce que non-seulement il y a moins d'ordre dans toutes les parties de l'administration, mais encore parce qu'il faut dépenser souvent dans un lieu où on ne consomme pas, parce que les convois sont interceptés, parce qu'il faut brûler les magasins en se retirant, parce qu'enfin les impôts se perçoivent plus difficilement et rendent moins qu'ils ne devraient; ils se perçoivent plus difficilement, parce que l'attention du gouvernement est ailleurs; ils rendent moins, parce qu'une partie des contribuables qui se trouvent à l'armée consomment en pays étrangers ou sans payer d'impôts. D'ailleurs une province au pouvoir de l'ennemi suffit pour altérer le revenu du pays, puisqu'elle ne peut lui payer d'impôts.

L'économie en un temps de paix est un rêve; on n'en peut faire que parce qu'on a élevé l'impôt beaucoup au-dessus de la dépense; au reste, s'il en existe, c'est un bien, car elle dispense de mettre tout-à-coup de gros impôts sur le peuple, et comme elle a déjà opéré, en tant que provenante d'un impôt déterminé, l'augmentation graduelle du prix des choses, il y a moins de distance de ces prix au prix que de nouveaux impôts détermineraient. Néanmoins ce bien que je signale comporte un mal évident; car le trésor, fruit de l'économie du revenu sur la dépense, fruit des impôts, est une soustraction momentanée des moyens de travail du peuple, qui est plus ou moins prolongée jusqu'à ce qu'il soit épuisé; tant que les moyens de travail retirés de la circulation par les impôts sont au trésor,

ils ne produisent aucuns salaires, aucun travail; il y a quelques hommes dans la société de trop, parce qu'ils sont privés des moyens de travail nécessaires pour soutenir leur existence.

Si on ne peut attendre les moyens de soutenir une guerre par le moyen des économies du trésor, il n'est pas plus raisonnable de les attendre par la création de nouveaux impôts; car c'est précisément le moment où la circulation des denrées ou marchandises est la moins active, où les manufactures travaillent moins, en raison des marchés qu'elles ont perdus, où tout impôt tendant toujours à faire augmenter le prix de tous les objets ne peut s'incorporer dans le prix de tout ce qui n'est plus demandé; il devient donc nécessaire pour suppléer à l'impôt nouveau qu'on demanderait alors aux peuples, ou à l'augmentation des anciens impôts, de recourir à des emprunts qui constituent une dette publique.

Un emprunt est toujours en définitive, un impôt; il est seulement moins accablant pour le producteur, puisque celui-ci n'a tous les ans à introduire dans le prix de ses produits que la partie de l'impôt qui doit servir les arrérages de l'emprunt au lieu de la totalité de l'emprunt; il n'a en même temps à payer annuellement que les arrérages de l'emprunt au lieu de payer un impôt excessif.

Pour servir les arrérages des emprunts, chaque état impose donc le peuple à un impôt qui puisse remplir ce but, et qui puisse en outre amortir la dette dans un temps donné.

Ainsi tout emprunt est remboursé par un amortissement qui est le résultat d'un impôt déterminé pour cet effet.

Ici le prix des choses doit donc augmenter dans ces circonstances par le service des arrérages, et par l'amortissement qui exige un impôt un peu plus considérable pour satisfaire en même temps à l'un et à l'autre.

Ainsi quand un gouvernement fait un emprunt dont il n'a que les arrérages à servir, le prix des choses ne s'augmente que de la portion nécessaire pour servir les arrérages et non pas de l'amortissement, ni de la valeur de l'emprunt; quand il a à servir l'amortissement, le prix des choses s'augmente de la portion d'impôt nécessaire pour procurer l'amortissement.

Un emprunt fait par les gouvernements leur donne de suite les moyens nécessaires dans les circonstances où ils se trouvent; un impôt ne saurait les leur donner que longtemps après leurs besoins qui sont toujours pressants. Des flottes à équiper, des armées à lever, des villes à mettre en défense, des munitions, des vivres, à assembler, à acheter, à payer, ne leur permettent pas de recourir à des voies lentes pour se procurer l'argent nécessaire pour satisfaire ces besoins.

L'activité du commerce cesse au moindre tumulte des armes. Les moyens de travail sont inertes alors, sans occupation; leur emploi est recherché par ceux qui les possèdent, mais non trouvé par tous; alors quand on ouvre un emprunt, aussitôt les prêteurs trouvent les moyens et la volonté de prêter aux gouvernements.

Partout où il y a du commerce, partout il y a des possesseurs d'une grande quantité de moyens de travail qui, non-seulement en demandent

le salaire, mais qui, en outre, jouissant de la confiance d'autres possesseurs d'une grande quantité de moyens de travail qui ne veulent pas courir les risques ni les embarras de les mettre en utilité, demandent encore un salaire pour le placement de ces mêmes moyens de travail qu'on leur prête; ces individus ont donc les moyens, s'il leur convient de le faire, d'avancer de grosses sommes aux gouvernements.

Un état qui, en temps de paix rend bonne justice, protége les citoyens, qui est fidèle à ses engagements, qui ne nuit pas à l'industrie agricole et manufacturière, trouve toujours les possesseurs des grandes quantités de moyens de travail disposés à les lui prêter; quand ils les prêtent ainsi, ils ne se retranchent pas, même pour le moment, la faculté de faire leurs opérations ordinaires; au contraire ils y ajoutent tout le salaire qu'ils retirent de leurs prêts. Les besoins de l'état rendent, dans toutes les occasions, le gouvernement disposé à emprunter à des conditions toujours très avantageuses pour le prêteur, et comme l'engagement que l'état prend envers son créancier primitif est de nature à pouvoir se transmettre à tout autre créancier, on vend cette créance sur l'état par partie à la bourse, à un prix plus haut que celui qui a été payé dans l'origine par le créancier primitif; ainsi en prêtant aux gouvernements, les possesseurs des grandes quantités de moyens de travail gagnent lorsqu'ils vendent à d'autres leurs créances sur le gouvernement, et ils augmentent leurs moyens de travail de tout ce qu'il faudra d'impôts pour acquitter les différences du prix de la créance qu'ils

ont cédée à d'autres possesseurs de moyens de travail.

Dans un état mal administré, le gouvernement ne trouve pas de prêteur, non-seulement parce qu'il n'inspire pas de confiance dans sa fidélité à tenir ses engagements, mais encore parce que les moyens de travail que l'on possède ne se mettent pas au jour; personne n'a donc la volonté de lui prêter; et c'est alors une nécessité pour le gouvernement d'un tel état d'amasser un trésor pendant la paix ou de fouler le peuple d'impôts nouveaux pendant la guerre, afin de subvenir à ses dépenses.

Quand les emprunts sont faibles, quand un état ne les multiplie pas, ces emprunts sont fondés sur son crédit personnel; mais dès qu'ils se multiplient, dès qu'ils sont considérables, on assigne un fonds particulier pour le paiement de leurs arrérages et leur amortissement. La première sorte d'emprunt est ce qu'en France on appell dette flottante, et en Angleterre dette non fondée; en partie elle est non-susceptible, en d'autres parties elle est susceptible d'intérêts. Les dettes qui ont pour cause des services extraordinaires, l'arriéré des impôts, celui du salaire des gens de mer, les subsides extraordinaires accordés aux puissances étrangères, etc., sont des dettes sans intérêt; les billets du trésor représentent en partie la dette flottante et portent intérêt.

Les emprunts faits par la nation ne nuisent pas à la circulation, au commerce, au travail; les soumissionnaires des emprunts se privent bien pour l'instant à la vérité des moyens de travail qu'ils possèdent; mais ces moyens de travail leur

reviennent peu de temps après, car l'état en payant ce qu'il doit, remet dans la circulation les mêmes moyens de travail, qui passant de main en main viennent enfin se réunir chez d'autres individus qui les possèdent à leur tour, et qui pour en retirer les mêmes avantages que les premiers prêteurs les placent dans les mêmes emplois que ceux dans lesquels ils donnaient un salaire commercial ou agricole; un emprunt n'est donc qu'une plus active circulation des moyens de travail, une plus active consommation, une plus plus active production, l'acquit des dettes, la formation de nouvelles fortunes.

Quand un état assigne le paiement des arrérages de ses emprunts sur une branche de ses revenus, cela est plutôt fictif que réel, car s'il était de mauvaise foi, nulle force humaine ne pourrait le forcer à tenir un tel engagement; c'est un appas à la crédulité du peuple des prêteurs; mais au fond, un état n'a nul intérêt à violer sa foi, et s'il la viole, c'est à son grand dommage.

Quand l'emprunt est faible et se trouve assigné sur une branche de revenu considérable, on fixe une époque pour le remboursement total dans un temps limité, parce que le fonds assigné est suffisant pour payer le capital et les intérêts.

Quand l'emprunt est considérable, le fonds assigné ne peut suffire qu'au paiement des arrérages, et la dette qui se trouve ainsi constituée s'appelle dette consolidée; celle qui peut se rembourser dans un temps donné au moyen d'assignation sur le revenu de l'état se nomme emprunt d'anticipation.

L'état qui a une dette consolidée a toujours

la faculté de racheter l'annuité attachée à toute dette publique en remboursant le premier emprunt, au moyen d'un autre emprunt fait à un intérêt plus bas que celui qu'il paie pour l'emprunt qu'il rembourse; ce sont les mêmes moyens de travail que ceux qu'il avait empruntés qui lui reviennent ou par les mêmes mains, ou par d'autres, pour lui donner la faculté de rembourser; ce sont des prêteurs qui se contentent d'un moindre salaire qui lui donnent la capacité de rembourser ceux qui voulaient un plus grand salaire. L'état profite, dans cette circonstance, de toute la différence des salaires qui se trouvent entre le premier emprunt et le second, c'est-à-dire que les contribuables peuvent voir diminuer les impôts qui servaient la rente, et par conséquent arriver à diminuer le prix de leurs productions; mais ils n'accroissent pas leurs profits ou salaires de toute la valeur de l'impôt qu'ils ne paient plus, car la concurrence leur fait une loi de baisser leur prix autant que la diminution de l'impôt le permet.

Les prêteurs des premiers emprunts sont souvent les prêteurs des emprunts qui doivent les rembourser; après qu'ils ont placé les coupons du premier emprunt avec avantage pour eux dans d'autres mains, ils recherchent de nouveaux salaires, ils excitent l'état à rembourser, et pour l'y amener, ils lui demandent un moindre intérêt pour le second emprunt; ils rehaussent aux yeux du public le crédit de l'état, et appellent à eux un plus grand nombre de parties prenantes desquelles ils exigent un nouveau salaire.

Mais si l'état a la faculté, le droit de rem-

boursement, il n'est pas toujours juste de s'en servir; car celui qui a prêté par les intermédiaires des banquiers, court des risques dont le salaire, même haut pendant plusieurs années, n'est pas une indemnité suffisante; il a associé sa fortune à celle de l'état; ce ne sont plus ses moyens de travail qu'il considère, ce sont ses salaires qu'il a cru assurés dans la prospérité ou l'adversité de l'état, persuadé que ce salaire ne lui manquerait pas, et serait toujours le même; quand l'état rembourse ce prêteur, ce n'est pas avec lui qu'il partage la bonne fortune de sa prospérité, mais avec un autre prêteur qui ne croit pas voir arriver de mauvais jours.

Mais que l'état rembourse par de nouveaux emprunts ou ne rembourse pas sa dette publique, il n'y a pas plus ou moins de moyens de travail dans la société dans l'une de ces hypothèses; celui qui est remboursé perd sans doute une partie de son revenu, de son salaire; mais celui qui le remplace trouve aussi un salaire égal à celui qui est conservé au prêteur remboursé; la société profite alors par la baisse du prix du salaire de tout l'impôt qui pesait sur elle pour payer cet excédant de salaire au premier prêteur; cependant la diminution de la demande des productions qui est le résultat d'un moindre revenu chez l'ancien rentier, diminuerait le travail et détruirait la population qui se livrait à satisfaire leurs besoins, si l'impôt nécessaire pour payer l'excédant de salaire de l'emprunt remboursé, disparaissant lui-même, ne mettait le producteur en état de baisser les prix de sa production, et par conséquent de fournir aux besoins des

prêteurs dont le salaire aurait été réduit.

Un état peut d'ailleurs, sans se compromettre, sans se livrer à discrétion aux hommes d'affaires, rembourser ses dettes, ou plutôt les voir s'anéantir progressivement; le temps agit pour lui; l'augmentation incessante du prix des choses annihile proportionnellement le prix de tout ce qu'il n'est plus possible de multiplier par les machines ou par un travail plus assidu ou par une intelligence complètement développée; 5 fr. de rente en 1600 étaient bien aussi 5 fr. de rente en 1700 et en 1800; mais quelle différence entre ce que chacun de ces 5 fr. de rente pouvaient acheter à ces époques; on pouvait alors acheter plus de terres, de maisons, de vivres qu'aujourd'hui; ainsi tout gouvernement qui devait à cette époque a vu décroître la valeur de ce qu'il devait, de la même manière que les rentiers ont vu décroître la valeur de leurs salaires; cela se passait en même temps que le prix des productions s'élevait par l'impôt, et que l'impôt s'élevait lui-même par le prix des productions; de sorte que l'impôt actuel, tout élevé qu'il est, ne représente que la même valeur de l'impôt ancien, tandis que la dette ancienne a une moindre valeur actuellement qu'elle n'avait alors; ainsi le paiement de ses arrérages se fait avec une moindre valeur; il n'y a de subsistant que le contrat nominal; or, cet état de décroissance de la valeur de la rente et des emprunts doit se continuer par l'augmentation graduelle du prix des choses par l'impôt, et doit amortir la valeur de la dette nominale de chaque état; on pourra dire dans mille ans que la France doit cinq milliards,

mais ces cinq milliards ne vaudront peut-être pas alors cinquante millions de ce temps-ci. Ainsi ce ne serait plus alors, à proprement parler, qu'une dette nominale de plusieurs milliards qui aurait immensément perdue de sa valeur.

L'Angleterre a pensé la première à créer un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette publique par la réduction de l'intérêt de cette dette qui d'abord avait été fondée à six du cent, qu'on ne payât ensuite qu'à cinq du cent, puis à quatre et ensuite à trois et demi et à trois; le boni qui résultait de cette fixation des intérêts servit à racheter la partie de la rente non classée, et à procurer ailleurs des moyens de travail dont les salaires étaient mieux rémunérés pour ceux qui les possédaient; il dispensa également le gouvernement anglais d'établir des impôts pour payer ces arrérages ainsi diminués.

Un fonds d'amortissement de quelque manière qu'on s'y prenne ne se forme jamais qu'avec un impôt; si on réduit l'intérêt, l'impôt qui servait à le payer est employé à amortir la dette; si on ne le réduit pas, parce qu'il n'est pas trop élevé, c'est encore l'impôt qui amortit la dette. C'est donc toujours un impôt qui rembourse l'emprunt ou la dette publique; en n'amortissant pas, on peut supprimer l'impôt nécessaire pour amortir comme on peut réduire l'impôt en diminuant l'intérêt; un fonds d'amortissement charge le présent d'autant d'impôts, de plus d'impôts qu'il n'en épargne à l'avenir, puisque les valeurs à venir nous paraissent devoir être moindres que celles actuelles.

Le fonds d'amortissement qui diminue frac-

tionnellement la dette de l'état a un but d'utilité plus apparent que réel ; on pense qu'il le met en état quand il éprouve de nouveaux besoins de trouver les fonds qui lui sont nécessaires par de nouveaux emprunts; la bonne volonté qu'il a montrée d'éteindre sa dette, assure son crédit ; nous pensons, nous, qu'il suffit qu'un gouvernement serve exactement les arrérages de ses emprunts pour assurer la réussite de nouveaux emprunts; que les remboursements qu'il a faits par l'amortissement ne lui reviennent pas distinctement dans ces nouveaux emprunts, parce qu'après le remboursement de la dette, ils ont trouvé d'autres emplois, où ils font concurrence à ceux qui y existaient ; qu'indépendamment d'eux, ses emprunts seraient remplis par les moyens de travail qui constamment circulent dans la société, qui se réunissent toujours en quelques mains d'où ils se répandent de nouveau dans la circulation pour revenir au point d'où ils sont partis; enfin pour me mieux faire comprendre, je dis que le premier milliard prêté au gouvernement anglais est le meme qui a formé le second, le troisième, le vingtième ; une partie peut avoir été remboursée, mais la plus grande partie ne l'a jamais été, et n'en a pas moins été prêtée de nouveau, aussi souvent qu'on l'a demandée, car l'état a dépensé successivement ces milliards, et ils ont pu revenir à lui par l'appel qu'il en a fait. On a vu quelquefois les gouvernements recourir au fonds de l'amortissement dans leurs besoins, alors ils en suspendent l'action ; c'est un impôt qu'ils détournent de sa destination, afin de ne point en établir d'autres.

En France, le fonds d'amortissement de la dette publique se fait en même temps que l'emprunt se vote; il est d'un pour cent du capital de l'emprunt, et il doit être pris sur les impôts de chaque année pour rembourser toute la rente qui est au-dessous du prix jusqu'à l'extinction de l'emprunt; le mode de sa formation est différent de celui de l'Angleterre; mais en résultat, c'est toujours la même chose, un impôt moindre pour le présent, pour épargner un plus fort impôt à l'avenir; cet impôt augmente donc dans le présent le prix des choses dans sa proportion avec les autres impôts; nous payons un peu plus chèrement maintenant nos produits pour que nos petits enfants ne soient pas forcés de les augmenter autant qu'ils le feraient, s'ils avaient à servir la rente de la dette publique, s'ils avaient à payer le capital ou les intérêts des emprunts que nous faisons.

Une nation emprunte quelquefois en viager, c'est pour elle le mode le plus onéreux d'emprunter, car ceux qui prennent part à cette sorte d'emprunts, cherchent toujours à mettre le plus grand avantage de leur côté en faisant porter la rente viagère sur la tête des personnes les mieux constituées, de telle sorte que l'on a reconnu que la vie moyenne des personnes intéressées dans ces emprunts dépassait beaucoup celle qui était calculée pour tous les individus de l'état.

Les annuités de 30, 60 et 90 ans avec lesquelles l'Angleterre a fondé quelques emprunts, ne sont que le paiement annuel des arrérages et de l'amortissement du capital, calculé pour le temps

donné; ces intérêts et cet amortissement sont plus considérables vers les premiers temps que vers les derniers; ce mode d'emprunt a peu de faveur, car quand on vend ces annuités, on les vend toujours pour un moindre capital que des rentes perpétuelles, toute proportion gardée du décroissement de leur valeur.

On a vu aussi l'Angleterre emprunter comme la France par tontine, c'est-à-dire par classe du même âge d'individus associés dans ces tontines; il faut que le dernier des associés ait cessé d'être pour libérer l'état du capital et de la rente viagère qui, dans sa totalité, s'était réunie sur la tête d'un seul.

Un gouvernement qui se trouve avoir une dette publique contractée pendant la guerre, ne peut que difficilement la liquider pendant la paix, car s'il l'a contractée pour ne pas avoir recours à de gros impôts, à plus forte raison n'a-il pas la volonté ni le pouvoir de demander ces impôts pendant la paix; d'ailleurs, la guerre a absorbé tous ses moyens, toute son attention; les besoins de l'intérieur se sont accumulés, et il faut y diriger la dépense de l'état pour satisfaire ces besoins.

Un gouvernement qui, outre l'emprunt, est venu à bout pendant la guerre d'obtenir un nouvel impôt, qui peut le continuer pendant la paix, ne peut de longtemps songer à rembourser les emprunts, parce qu'après la guerre, il reste toujours à solder les dépenses extraordinaires et arriérées qu'elle a occasionnées, qui enlèvent le produit de ces impôts; il est bien rare que d'une guerre à l'autre un gouvernement ait plus

que ce qu'il faut dans son revenu pour payer les frais de la dernière guerre, et faire la dépense courante de l'administration de l'intérieur.

Le remboursement intégral d'un emprunt n'est donc pas possible; le remboursement fractionnel peut se faire, mais il ne peut jamais se faire pour la totalité; d'autres emprunts viennent bientôt qui rendent impossible l'achèvement de ce remboursement, car si on fait ces emprunts, c'est qu'on en a besoin pour payer la dépense; on n'a pas assez par conséquent pour payer l'ancienne dette.

Pendant la paix même, il survient des dépenses extraordinaires; ce sont des canaux, des rivières à rendre navigables; des chemins de fer, des édifices publics; les gouvernements trouvent plus commode de satisfaire à ces dépenses, soit en détournant les impôts créés pendant la guerre, soit même le fonds d'amortissement que de mettre de nouveaux impôts qui du reste auraient la même influence sur le prix des salaires et des productions, tandis que la suspension momentanée du rachat de la dette par l'amortissement qui ne touche pas le peuple, est insensible au rentier, pourvu que la rente soit servie à jour fixe, tandis que l'impôt mis sur le peuple pendant la guerre, lui est devenu supportable depuis qu'il a pu le faire entrer dans les salaires de sa production.

Un gouvernement qui fait de grands travaux d'améliorations, doit bien penser à ce qu'il fait, car s'il donne cette année pour cent millions de travaux, il faut qu'il donne l'an suivant à la même population qui a fait les travaux qui ont

coûté les premiers cent millions, la même somme de travail, autrement cette population qui s'est formée pour ces travaux disparaît après avoir fait frémir l'humanité par son excès de misère, et est perdue pour la société.

Emprunter sur le fonds d'amortissement qui ne peut racheter une dette qui se trouve au-delà du pair, est une ressource facile dont les moyens n'échappent jamais aux gouvernements emprunteurs; d'ailleurs, plus les dettes sont considérables, moins il est à présumer que l'amortissement les réduise d'une manière remarquable, et dès-lors on croit qu'il vaut mieux emprunter dans ce fonds que de créer un nouvel impôt qui serait mal reçu du peuple, en l'absence de la vue de quelque danger; emprunter à la caisse d'amortissement, ou créer un nouvel impôt sont deux choses différentes; quand on emprunte à la caisse d'amortissement, l'impôt qui lui fournit les moyens de prêter a son cours ordinaire; le prix des produits est chargé de cet impôt; créer un nouvel impôt, sans réduire la recette de l'amortissement, c'est augmenter encore le prix de la production, car il y a deux impôts, l'ancien et le nouveau.

En Angleterre, depuis 140 ans et plus que l'amortissement est connu, les emprunts nouveaux ont toujours augmenté la dette publique; ainsi les emprunts nouveaux n'ont servi qu'à payer les arrérages des anciens et leur amortissement; si on n'avait pas eu à payer ces arrérages et ces amortissements, il aurait fallu une somme bien moins considérable pour chaque emprunt; mais l'état ne pouvait se dispenser de payer les

arrérages, il avait besoin d'être exact pour avoir assez de crédit pour faire de nouveaux emprunts: amortir d'un côté, emprunter de l'autre est un mouvement de fonds qui a lieu, sans que le fond des choses soit changé.

Les emprunts faits par les gouvernements n'enlèvent, comme nous l'avons dit, aucun des moyens de travail du commerce, parce qu'aussitôt reçus au trésor, aussitôt ils sont dépensés en échange d'autres moyens de travail, comme vivres, munitions, salaires; ils rentrent donc immédiatement dans le commerce qui a fourni les vivres et les munitions, et de là dans les mains de la multitude des producteurs qui ont pris une part directe ou indirecte à ces fournitures. Quand les gouvernements paient les divers services de l'administration, ils procurent aux individus qui la composent les moyens de se procurer les objets de commerce dont ils peuvent avoir besoin, et que les gouvernements ne leur fournissent pas; ils demandent donc au commerce de satisfaire à leurs bésoins, et celui-ci produit, parce qu'il y a une demande; ils rentrent donc dans le commerce où ils agissent comme s'ils n'en étaient pas sortis; ils ont servi de moyens de travail à des hommes qui consacrent leur existence aux services de la société à laquelle ils produisent l'ordre et le repos; grâce à l'administration, aux militaires, le cordonnier peut faire en toute tranquillité des souliers, l'avocat défendre ses clients, le médecin sauver ses malades.

Les emprunts faits par les gouvernements ne sont pas de nouveaux moyens de travail, ne

forment pas une nouvelle richesse. Les prêteurs ne reçoivent qu'une reconnaissance qu'ils peuvent bien faire valoir comme s'ils possédaient encore leur argent; cette reconnaissance n'est plus que la représentation des moyens de travail qu'ils ont possédée, de même que la propriété des terres n'est que la représentation des moyens de travail qui ont servi à l'acheter; tout ce que l'on a acquis dans l'un et l'autre cas, c'est un revenu.

Cette représentation des moyens de travail par les reconnaissances des emprunts, établit une rivalité entre ces reconnaissances et la propriété; les moyens de travail recherchent davantage les emprunts que la propriété, parce que le revenu des premiers est plus considérable que celui des terres; la dégradation de leur valeur, la progression de celle des terres ne frappe nullement les rentiers; mais plus les gouvernements sont exacts dans le service des arrérages de la dette publique, plus le prix principal de ses reconnaissances s'élève, moins la rente produit; et alors la propriété de la terre devient plus recherchée.

Ceux qui achètent aux prêteurs principaux des emprunts, leurs reconnaissances de ces emprunts se mettent à leur place, et ils courent toutes les chances soit de banqueroute générale ou partielle, soit de diminution de valeurs; quand ils reçoivent un paiement intégral, ils ne font que recevoir ce que les autres individus de la société ont donné pour l'impôt qui a servi à fournir les moyens de le rembourser; alors ils possèdent ce que d'autres ne possèdent plus, et ils n'ont que les mêmes moyens de travail que ceux que

d'autres avaient avant eux, et que ceux-ci avaient peut-être reçus du gouvernement au moment que l'emprunt a été contracté avec le capitaliste; il n'y a donc pas dans la création des annuités de la dette publique, ni dans cette dette publique elle-même de nouveaux moyens de travail que ceux qui préexistaient.

L'impôt qui doit opérer le remboursement de la dette publique agit sur le prix des denrées; comme celui qui sert à en payer les arrérages, il l'élève; l'emprunt ne fait que différer le surhaussement de leurs prix; le remboursement de la dette publique, au moyen de l'impôt nécessaire pour le faire, le rend inévitable.

Quand un gouvernement pour couvrir sa dépense se fait un revenu, en assignant aux prêteurs un impôt qui n'a point de destination, il ne change point la marche ordinaire des moyens de travail; tout ce qu'il reçoit et tout ce qu'il dépense sort et rentre de suite dans la circulation générale ; ceux qui paient l'impôt rentrent aussi dans les moyens de travail qu'ils ont donné en le payant par la vente à plus haut prix de leurs produits; si on nous dit que ceux qui ont payé l'impôt auraient pu faire des économies, ce n'aurait été qu'en ne consommant pas qu'ils auraient conservé ces moyens de travail, tandis que d'autres auraient été privés de travail; mais lorsque ces économies si mal entendues pour le bien de la société passent dans le trésor du gouvernement, ils ne laissent pas que d'en sortir presqu'immédiatement pour commander quelque travail, pour accomplir la consommation, et par suite activer la production. L'économie est

une privation de consommation ; c'est sans doute une belle vertu quand elle est bien entendue ; lorsque l'économie rend de suite à la circulation par le moyen du prêt ce qu'on a économisé ; il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans la société un homme économe qui ne consomme pas, et par conséquent des travailleurs qui n'ont pas d'ouvrage.

On ne nuit pas à la prospérité de l'état, lorsque l'on recoure aux emprunts ; il n'en est pas d'un état comme d'un particulier, celui-ci se ruine le plus souvent lorsqu'il est obligé d'en contracter ; les gouvernements ne sont jamais dans cette position. Un emprunt public fait augmenter le prix des choses, par le service des arrérages qui nécessitent des impôts, lesquels augmentent annuellement le prix des productions ; il y a donc changement de valeurs entre ce qu'a reçu l'état et ce qu'il doit ; la somme nominale est bien la même, mais la valeur ne l'est plus ; ainsi l'état doit bien réellement au bout d'un certain temps, moins qu'il n'a emprunté, et cependant les impôts ont haussé en même temps que le prix nominal des choses s'est élevé.

Une dette perpétuelle ne nuit pas à l'état, parce qu'aucuns de ses moyens de travail ne se sont égarés ou perdus ; ceux du capitaliste qui les lui a prêtés se retrouvent par la vente qu'il en peut faire et que d'autres peuvent faire après lui. Dit-on que les moyens de travail qu'un individu a donnés pour acheter une terre sont égarés ou perdus ? il est sensible que quelqu'un les possède, comme quelqu'un possède les moyens de travail qui ont traversé l'emprunt ;

ils se retrouvent dans l'impôt, lorsqu'on l'élève assez haut pour rembourser l'emprunt. Tous les moyens de travail dépensés par le gouvernement, résultat d'un emprunt, rentrent dans les mêmes mains qui les lui avaient fournis; ils y rentrent naturellement par les salaires attachés aux emplois de tous ceux qui rendent un service à la société; ainsi les emprunts ne causent aucune brèche à la fortune des particuliers pour le présent, ni lorsqu'ils paient un impôt pour acquitter l'emprunt; ils ne peuvent nuire que lorsque l'état par l'impéritie de son gouvernement, se déclare en banqueroute, réduit les titres à sa volonté; alors ce sont ceux qui devaient payer l'impôt, pour rembourser la dette, qui gagnent pour les consommateurs, tout ce qu'ils ne leur demandent pas en paiement d'un impôt qui n'existe plus; cependant il y a quelques individus qui gagnent ce que les prêteurs perdent, mais la dissémination est telle que l'on ne peut indiquer là où sont les moyens perdus, qu'en disant qu'ils sont dans les mains de tous; une banqueroute d'état est un impôt qui ne frappe que les créanciers de l'état, et qui tient lieu de tout autre impôt qu'on aurait demandé à la généralité des individus de la société afin de payer ceux-ci.

Pour payer les intérêts de la dette publique, on fait supporter aux peuples des impôts; ces impôts auraient été été plus considérables si on n'avait pas fait d'emprunt; d'une manière ou d'autre, le pays n'en est ni plus ni moins misérable. Nous avons montré que les impôts passaient en partie dans le prix des denrées; depuis plus de 140 ans on fait des emprunts, on

les accroît, les intérêts s'accroissent avec eux, et les pays qui ont le plus de dette publique ne sont pas ceux qui prospèrent le moins; les moyens de travail restent toujours les mêmes dans le pays, et quand ils en sortent ils existent encore d'une autre manière. La prospérité de la France n'a pas été altérée par le milliard qu'elle a donné à l'étranger, et par l'autre milliard qu'elle a donnée aux émigrés; ils ne lui ont cependant donné ni les uns ni les autres un équivalent, comme aurait fait le commerce étranger; sa prospérité n'aurait pas été plus grande quand elle n'aurait rien accordé aux uns et aux autres; en supposant que la France n'aurait pas eu un écu de reste après de telles générosités et que la demande du travail eût existé en même temps, la valeur du papier des particuliers, de l'état et des banques aurait été telle que les moyens de travail eussent existé par lui comme par l'argent; ainsi, indépendamment de celui-ci, une nation peut prospérer autant que les circonstances dans lesquelles elle se trouve le permettent.

Sans doute les impôts qui pèsent sur les propriétaires et qui ont pour destination le service des intérêts de la dette publique leur enlèvent une partie de leur revenu; mais en même temps que ces impôts arrivent au propriétaire, toutes choses augmentent; le revenu des propriétaires augmente en même temps ou au renouvellement des baux; il doit donc leur être indifférent de payer plus ou moins d'impôts à l'occasion des dettes publiques, puisque leur revenu est plus ou moins grand relativement à l'impôt, et puisqu'ils sont dispensés de payer un impôt

plus considérable par l'existence de l'emprunt qui a fondé la dette publique.

Les impôts relatifs au service des impôts de la dette publique sont indifférents aux capitalistes qui prêtent leurs moyens de travail à l'état; ils lui donnent toujours une valeur moindre que celle qu'ils en reçoivent; cela touche davantage le capitaliste qui prête au commerce, car réellement il prend l'impôt sur son revenu; mais le capitaliste qui, en même temps est industriel, en payant l'impôt, le passe à ses frais généraux, et de là dans le prix de ses productions. Les aisances de la vie et les besoins des hommes sont payés plus chers quand il y a augmentation d'impôts, a dit Smith.

Ainsi les impôts pour les arrérages de la dette publique, les dettes publiques elles-mêmes n'ont aucune influence sur la culture des terres; les moyens de travail transmis aux créanciers de l'état ne s'éloignent pas, car les créanciers de l'état sont dans l'état, et doivent faire valoir leurs moyens de travail, comme ceux qui paient des impôts pour servir les intérêts à ces créanciers.

Pour négliger la culture des terres, il faudrait que la demande de leurs produits cessât; or, peut-elle cesser quand la population est la même. Les moyens de travail que l'impôt ôte aux uns, je le suppose, ne sont-ils pas remis par l'état à d'autres; il y a donc toujours autant de consommateurs, par conséquent autant de producteurs et de travail.

Les républiques d'Italie, Gênes, Venise, ont les premières fait usage d'emprunts, ont fondé les premières la dette publique; toutes se sont

perdues ou affaiblies, mais les causes n'en sont pas dues à leurs dettes. L'anarchie, les divisions intestines, la perte d'un commerce non fondé sur les produits du sol, voilà la cause de leur décadence. Gênes dépouillée de ses possessions dans la Mer-Noire, de son commerce dans le levant, a cessé d'avoir un commerce suffisant avec l'Europe pour payer les arrérages de sa dette publique; les impôts sur un petit nombre de sujets produisant peu, devaient nécessairement élever très-haut le prix de leurs productions, et par conséquent les exclure du commerce; son commerce expirant qui avait à lutter contre un commerce naissant et plein de vie ne pouvait plus supporter de nouvel impôt; ainsi l'impôt nouveau chez ce peuple, dépouillait le peuple de Gênes d'une partie de ses moyens de travail, parce qu'il ne pouvait plus hausser le prix de ses produits en raison de ses impôts, parce que sa population ne pouvait pas consommer à haut prix ce que d'autres peuples produisaient à plus bas prix, parce qu'il n'avait plus de marché.

Venise, lorsqu'elle perdit une grande partie de son territoire par la conquête qu'en firent les Musulmans, par la découverte d'une route plus courte aux Indes Orientales faite par les Portugais, vit anéantir son commerce et ne put plus par de nouveaux impôts couvrir les arrérages de sa dette publique. L'Angleterre dans un temps plus ou moins éloigné éprouvera le même sort, en perdant ses colonies, et par la concurrence des peuples qui devenus plus habiles dans l'industrie et moins chargés d'impôts, la supplanteront par le plus bas prix de leurs produits; la

banqueroute deviendra alors inévitable pour elle par l'impossibilité ou de maintenir les impôts actuellement existants, ou d'en établir de suffisants pour payer les arrérages d'une dette publique que le temps, avec ces vicissitudes, doit encore accroître; par l'habileté de ses gouvernants, elle ne s'affaiblira pas par sa dette publique, elle sera affaiblie par la perte de son territoire et de son commerce extérieur.

L'Espagne qui elle aussi a une dette publique, doit sa position peu brillante ou plutôt malheureuse à la mauvaise foi qui lui a fait faire nombre de banqueroutes; aussi toutes les fois qu'elle a eu besoin d'emprunt, ne l'a-t-elle réalisé qu'à de gros intérêts qui nécessitaient des impôts élevés pour les servir; ces emprunts ne remplissaient donc pas complètement leur but qui était de diminuer la quantité d'impôts exigibles à l'heure même pour les répartir sur un grand nombre d'années; mais ceux qui lui ont prêté à de si gros intérêts, ont reçu en remboursement en moins de temps leurs moyens de travail et leurs intérêts qu'il n'aurait fallu, si les intérêts avaient été moindres; aussi l'Espagne ne songea-t-elle jamais à un amortissement pour éteindre ses dettes, et c'était une charge de moins pour les peuples dont l'équivalent se trouvait néanmoins dans les gros intérêts de la dette publique.

L'Espagne a plus que toutes les autres nations à regretter d'avoir une dette publique, car elle ne peut ni l'amortir ni en payer les intérêts, parce que les impôts nécessaires pour arriver à ce point auraient dû naître successivement depuis

longtemps afin de s'introduire peu-à-peu dans le prix de ses productions ; maintenant les impôts nécessaires seraient tellement considérables, (car leur effet n'irait pas à moins que de doubler le prix de toutes productions, de tout fermage, de tous salaires), qu'il est imposible d'y songer ; il faut une adresse bien remarquable dans son administration pour faire ce chef-d'œuvre, d'imposer beaucoup sans qu'aucune classe ne souffre pour payer les rentes de la dette publique ; faire des routes suffisantes pour communiquer facilement d'une province à l'autre, détruire les entraves du commerce intérieur, favoriser le développement du travail du pays, en interdisant l'entrée du travail étranger, faire fleurir les arts et les sciences, la mettrait en état de supporter sa dette publique, d'en payer la rente, et d'éloigner d'elle l'odieuse banqueroute qui la menace ; telle serait la voie qu'elle devrait prendre pour se procurer les moyens dont elle manque; ce n'est pas sa dette qui est la cause du mauvais état de l'Espagne, mais c'est son mauvais gouvernement qui a causé sa dette.

En 1776, l'Angleterre paraissait, aux hommes superficiels, accablée par sa dette publique ; des écrivains politiques en paraissaient alarmés ; cette dette s'est pourtant accrue de la dépense de la guerre d'Amérique et de celle de la longue guerre de la révolution; et cependant le commerce anglais n'a point vu ses moyens de travail diminuer ; il a lutté contre les impôts au moyen des machines ; il a pu, par leur secours, vendre au même prix ce qui lui coûtait moins ; ainsi sa dette publique n'a point jusqu'à présent altéré

la masse de ses moyens de travail, parce que son commerce maintenait en activité toutes les différentes branches d'industrie et s'accroissait même aux dépens du travail des autres nations.

L'Angleterre a mis quelque soin à dérober les véritables causes de sa situation ; elle a soldé la plume de plus d'un écrivain pour présenter aux autres nations un système fascinateur de leur prospérité; elle leur a dérobé précieusement l'introduction des impôts dans le prix des produits ; agir autrement, c'était les appeler à la concurrence;elle leur a caché que la dette publique n'écrasait que les peuples qui n'étaient que commerçants et qui n'avaient qu'un marché très-limité ; en agissant ainsi, le développement de la force productive des autres nations par les améliorations intérieures qu'on ne peut produire que par des impôts ou des concessions publiques était arrêté chez elles, parce qu'elles ne voyaient plus qu'un danger dans la dette publique.

La France succombant sous l'adversité en 1815 n'avait qu'une faible dette publique. Les nécessités du temps l'augmentèrent en peu d'années considérablement, et cependant son commerce intérieur et extérieur s'est développé avec succès. Le travail y a été constamment demandé ; on ne voit pas que les moyens de travail demandés pour les emprunts aient soustrait au commerce ceux qui lui étaient nécessaires ; la circulation des denrées a été en même temps plus active ; le prix des terres s'est élevé ; les machines sont venues au secours du travail des hommes pour arrêter la hausse des produits ; l'agriculture a fait des améliorations, et les banques ont escompté d'an-

née en année un plus grand nombre de lettres de change.

Les dettes publiques, lorsqu'on examine la situation des états, n'altèrent donc point la capacité de leur travail, leur industrie.

Si la France agissait un jour comme l'Angleterre, si elle étendait son commerce étranger, et si celui-ci était en disproportion avec sa culture, comme il l'est dans l'Angleterre, elle aurait à craindre la concurrence des autres nations sur les marchés étrangers qui ne voudraient plus accepter ses produits avec le prix des impôts élevés qu'ils lui coûteraient; dès ce moment, une partie de sa population s'éteindrait, une partie de ses moyens de travail serait anéantie, mais l'étendue de son territoire, mais sa nombreuse population pourraient soutenir le poids de sa dette publique; elle paierait sans doute très-chère sa production, mais le revenu général en donnerait les moyens par l'augmentation que l'impôt imprimerait à toute chose.

Jusqu'à présent, les états qui ont conservé leur territoire et leur commerce n'ont pas vu décroître leur prospérité par la dette publique; au contraire ceux qui ont perdu la plus grande partie de leur territoire et leur commerce ou qui ont fait banqueroute à leurs créanciers, sont devenus misérables.

Peut-on maintenant penser que dans l'avenir, les états dont la prospérrité n'a pas été détruite, ni suspendue par la dette publique, la maintiendront chez eux; oui, pourvu que les circonstances restent les mêmes pour eux, lors même que leurs dettes publiques augmenteraient.

En effet, il ne s'agit que de payer un impôt pour servir la rente d'un emprunt qu'on effectue; or, l'impôt fût-il d'un milliard, ne demande au plus que 50 millions annuellement pour en servir la rente, et n'est qu'un accroissement imperceptible de l'impôt chez une nation qui paierait déjà un impôt d'un milliard; ce n'est chez cette nation où il y a pour 150 milliards de propriétés foncières et mobilières, y compris la production, que la trois millième partie de leur valeur; ainsi une valeur de blé de 3000 francs ne serait augmentée que d'un franc, et par cette augmentation le revenu du propriétaire le serait également, ainsi que celui de tous les autres producteurs.

Nous ne pensons pas que la vérité de ce que nous établissons prépare les esprits à voir d'un œil indifférent toute nouvelle dette, tout nouvel impôt; le contribuable ne peut, et il a raison, les voir d'un bon œil, car c'est pour lui un souci que de les faire passer dans le prix de sa production, et de s'en débarrasser en les faisant passer sur le consommateur; ce n'en est pas un moindre pour le propriétaire que de s'en faire tenir compte par le fermier qui vend ses denrées plus chères; ce n'en est pas enfin un moindre pour l'ouvrier qui doit toujours lutter avec ceux qui lui fournissent du travail d'en obtenir un juste salaire.

Mais le souci du producteur lui fait trouver les moyens de payer l'impôt et de ne pas augmenter le prix des marchandises; il les puise dans son génie, dans son intelligence; il perfectionne ses opérations pour produire, et en les perfec-

tionnant, il obtient ses produits à un moindre prix, de sorte que désormais il peut payer l'impôt sans le demander aux consommateurs, par l'augmentation de ses prix.

Tant qu'on pourra perfectionner les moyens de production, perfection dont la limite est inconnue, on n'a donc rien à redouter de la dette publique et de l'impôt qui l'accompagne pour en payer les intérêts, quelque considérable qu'elle puisse être : mais enfin si cette limite de perfectionnement était atteinte, le prix des choses s'accroîtrait d'année en année, et interdirait par son élévation tout commerce extérieur, si chez les étrangers les productions n'augmentaient pas également de prix, ce que nous regardons comme impossible. Le commerce intérieur n'éprouverait donc aucune atteinte, et l'ouvrier recevrait un salaire peut-être de 10, de 15 fr. par jour; les fortunes de trente à quarante mille francs de rente seraient communes; les prix des choses seraient changés, l'état de chacun ne le serait pas.

La perte d'une partie du commerce étranger, serait si nous nous trompions dans notre théorie, un embarras, une gêne pour le pays, car la population qui fournit à ses besoins ne saurait être employée pour l'intérieur où il n'existe pas d'homme, ayant besoin de sa production; mais cependant cet embarras serait moindre que je ne le suppose; parce que la nation ayant constamment besoin des choses de l'étranger, pourrait les lui payer, en lui vendant ses produits à bas prix; je suppose que le coton soit une de ces choses indispensables à la nation accablée de dettes publiques, et qu'il vaut cinquante centimes

le kilogramme à Baltimore, tandis que le blé vaut aujourd'hui 6 francs la mesure en France, je dis que si un jour on livre du blé de France à Baltimore à 120 francs, son coton vaudrait en France 10 fr. le kilogramme, et qu'on vendrait encore à Baltimore, le coton 50 centimes le kilogramme, et le blé 6 francs la mesure, les prix seraient changés pour l'intérieur, et maintenus pour l'extérieur.

Il n'y a pas de doute que le revenu du propriétaire se maintient au niveau des circonstances dans lesquelles il se trouve ; il n'y a pas de doute que le prix du blé augmente par l'impôt, puisque les frais de culture des terres les moins fertiles sont le régulateur du prix du blé de tout un pays.

Dans la vie des peuples, il y a des circonstances qui sont utiles aux uns, nuisibles aux autres; tous les peuples ne peuvent donc prendre exemple sur l'Angleterre ou sur la France pour faire des emprunts.

Un événement qui est dans les possibles, pourrait détruire tout ce que nous venons de dire sur les emprunts publics que nous avons supposé exister constamment dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui ; cet événement serait la diminution de l'extraction de l'or et de l'argent; on conçoit bien aisément que l'or et l'argent prendraient une valeur supérieure à celle qu'ils ont maintenant, qu'ainsi les gouvernements auraient à payer des intérêts qui auraient une valeur supérieure à celle qu'ils avaient au moment de l'emprunt, que toutes les productions baisseraient de prix en raison de la hausse de la valeur

de l'argent, que l'impôt deviendrait onéreux, et qu'il faudrait absolument que les nations réduisissent leurs dettes publiques d'après la valeur que l'or et l'argent auraient pour ne pas imposer leurs peuples au-delà de la mesure convenable, pour s'assortir enfin à la circonstance; mais dans cette occasion, il n'y aurait pas manque de foi de leur part, elles réduiraient leurs dettes à leur juste valeur.

Remarquons ici que la réduction de la dette n'aurait rien d'inique; on reconnaîtrait la même valeur que celle qu'on aurait reçue; chacun avec cette valeur pourrait se procurer après comme auparavant tout ce qu'elle lui procurait.

Une nation qui succomberait sous les armes d'un vainqueur pourrait voir disparaître sa dette publique si des considérations politiques ne s'opposaient à ce qu'il en agît ainsi.

Une mauvaise administration par de fausses vues d'administration ou les désordres qu'elle laisse introduire dans les finances, peut ou diminuer la dette ou renoncer à la reconnaître; cet acte à demi barbare n'est pas un motif suffisant pour rejeter le recours aux emprunts publics; on est averti, chacun se tient sur ses gardes.

Nous avons dit que l'Angleterre avait successivement réduit l'intérêt de sa dette de 5 à 4, de 4 à 3 et demi, de 3 et demi à 3 pour cent; d'autres états l'ont imité; la France veut les imiter; il n'y a pas de raison pour que l'on ne descende le chiffre de l'intérêt plus bas quand le gouvernement a la force de le vouloir; car au moyen des banques, il est le maître de fixer l'intérêt au cours qu'il voudra, parce que les banques

en escomptant contre leurs papiers donneraient une représentation de valeur, laquelle n'est susceptible d'aucun salaire, et que celui qu'elles reçoivent est tout gain pour elles ; elles peuvent donc abaisser leur escompte à un pour cent ; or, comme elles escomptent trois fois la valeur du fonds social, il en résulterait qu'elles retireraient trois pour cent des moyens de travail qu'elles posséderaient, alors que ces mêmes moyens ne produiraient dans tout autre emploi, et même en Hollande, à Francfort que deux pour cent; ainsi elles auraient encore un pour cent de profit par an sur leur fonds social.

Quand les nations réduisent l'intérêt de leurs dettes, elles obtiennent l'avantage de pouvoir racheter un capital plus considérable qu'elles ne pourraient le faire, si l'intérêt de ces dettes était conservé au prix auquel il a été contracté; c'est parce que le capital ne produit plus à la bourse que 4 pour cent ou 3 pour cent que les nations réduisent ainsi l'intérêt ; alors elles peuvent racheter 100 francs du 4 pour cent avec la même somme qui ne leur aurait procuré que 80 fr. du 5 pour cent ; en réduisant ainsi la dette, elles se sont donné les moyens de l'amortir, d'user du fonds d'amortissement qui resterait inerte par l'effet de la loi qu'elles se sont faite de ne pas racheter leur dette à un prix plus haut que le capital exprimé par le revenu.

Pour ne pas emprunter, les nations ont pratiqué autrefois des mesures désastreuses ; ainsi du jour au lendemain on ordonnait qu'un certain poids d'argent vaudrait deux francs au lieu d'un;

ce n'était là qu'une véritable banqueroute pour les créanciers de l'état, qui jetait le désordre dans toutes les transactions, qui libérait les débiteurs aux dépens de leurs créanciers; les uns s'enrichissaient, d'autres s'appauvrissaient, mais ces nations n'étaient que plus embarrassées les années suivantes. Les impôts rentraient au trésor diminués de tout ce que l'on avait ajouté de valeur nominale au poids d'argent. Les dépenses se trouvaient augmentées et l'on se trouvait avec un nouveau déficit.

Les guerres sont les causes les plus fréquentes des dettes publiques; s'il y en a d'utiles, de nécessaires, il y en a souvent qui ne sont que le résultat de l'ambition, de l'amour-propre, du désir de soumettre d'autres peuples au joug de son commerce; tout ce que l'on acquiert par la guerre est amplement payé par toute la dépense à laquelle elle oblige.

Les emprunts des gouvernements créent une richesse factice; en effet, ceux qui leur ont prêté leurs moyens de travail reçoivent un titre qui leur procure toutes les facultés d'existence que ces moyens leur auraient procuré, tandis que ces mêmes moyens ont passé dans d'autres mains; si ce titre vient avec le temps à leur faire rentrer les moyens de travail qu'ils ont donnés aux gouvernements, ceux-ci sortent des mains des contribuables, et ceux-ci les perdent à jamais si leur industrie ne les rétablit pas en faisant passer l'impôt qu'ils ont payé dans leurs frais généraux; tant que le titre des emprunts est dans les mains des prêteurs, ceux-ci ne possèdent qu'une richesse factice, et lorsque par le remboursement

qui leur est fait, le contribuable doit y pourvoir en faisant payer aux consommateurs sa contribution, il acquiert lui-même une richesse factice ou nominale par l'élévation du prix des choses.

Nous disons que le prêteur d'un emprunt n'a qu'une richesse factice; en effet il n'a qu'un titre qui n'a pas de valeur par lui-même. Le gouvernement ne possède rien qui puisse représenter ce titre; quand donc on le rembourse, il n'a que la valeur qui était dans les mains du contribuable et qui n'y est plus; ainsi la richesse du prêteur est simulée, est factice, tant qu'il n'est pas payé, et le contribuable est obligé de remplacer cette richesse factice qui est devenue réelle par sa contribution, par une autre richesse factice qui est l'élévation du prix nominal de sa production.

La hausse ou la baisse du titre des emprunts produit un avantage ou un désavantage à ceux qui les vendent dans ces circonstances. Les uns gagnent quand d'autres doivent perdre un jour: d'autres perdent instantanément ce que d'autres gagnent, le titre n'a toujours que la même valeur.

L'emploi des moyens de travail dans les emprunts ne nuit nullement au travail de la société puisqu'ils lui sont immédiatement rendus par l'acquit des dépenses de l'état; ainsi ils rentrent immédiatement dans l'industrie agricole et commerciale.



CHAPITRE XIX. *



Banque de dépôts.

Un petit état dont les communications avec les pays environnants sont fréquentes, reçoit souvent les monnaies frappées par ses voisins, altérées dans leur titre, usées, rognées; quoiqu'elles ne soient reçues par lui que pour leur propre valeur, ces espèces décriées nuisent aux affaires du pays par l'embarras qu'elles donnent lorsqu'on reçoit ou qu'on paie.

---

* Ce chapitre a manqué lors de l'impression d'être mis à sa place, le lecteur voudra bien l'y restituer.

Les lettres de change qui sont tirées sur cet état devant être payées en cette monnaie altérée, devenue courante, partagent leur discrédit et se négocient dans l'étranger avec une différence entre la valeur réelle et la valeur nominale des espèces, de même que celles qui sont tirées d'un tel pays sur d'autres et qui sont payables en meilleure monnaie, se négocient dans le rapport de la valeur à recevoir avec la valeur reçue, qui est toujours une monnaie dégradée.

Les difficultés qu'un tel état de choses engendrait ont fait établir des Banques de dépôt où chacun dépose les monnaies qu'il a et qui y sont reçues pour valeur de lingots à un titre suffisant; cette monnaie lingot acquiert dès-lors la valeur nationale voulue par la loi, et la banque qui a reçu ce dépôt ouvre un compte au commerçant qui l'a effectué en passant à son crédit, la somme déposée; et lorsque celui-ci fait un paiement, la banque à la vue du mandat du commerçant sur elle, transporte le montant de ce mandat au crédit d'un autre commerçant, en débitant le premier de la somme du mandat; ainsi elle ne touche pas au dépôt. Les transports de valeur se font donc continuellement par un simple transfert sur les comptes de la banque, sans qu'aucune monnaie soit transportée matériellement d'une maison à l'autre, sans qu'il y ait altération de la monnaie par l'usure, sans possibilité à tromperie de la part du débiteur, et sans crainte de la mutation des lois à l'occasion des monnaies.

La monnaie qui reste en circulation a moins de valeur que les inscriptions de la banque, elle

perd dans les échanges en proportion de la dégradation qu'elle a subie; ce qu'elle perd est la différence de valeur que le commerce appelle agio; à Amsterdam, cet agio est de trois à quatre pour cent, c'est-à-dire qu'on donne cent trois à cent quatre francs d'argent dégradé pour cent francs inscrits à la Banque.

On voit donc que les lettres de change payables en une monnaie d'une valeur invariable, doivent constamment se placer à un prix plus haut que celles qui n'ont pas cet avantage, et que le cours du change paraît plus favorable aux pays qui paient en monnaie de banque, moins favorable à ceux qui paient en monnaie courante.

Cependant il n'existe aucune différence entre ces deux paiements; celui qui paie en monnaie courante, achète à plus haut prix la production qu'il paie ainsi; celui qui paie en monnaie de Banque achète aussi à plus bas prix la production qu'il paie ainsi, et toute lettre de change est un paiement qui doit payer ce qu'elle a servi à acheter et qui doit toujours avoir la valeur de ce qu'elle achète, ni plus ni moins.

Si on paie une marchandise qu'on a achetée en monnaie courante avec une lettre de change en argent de banque, on ne gagne pas la différence de valeur, la marchandise vous coûte moins chère et vous la vendez en conséquence aux consommateurs.

Les dépôts faits aux Banques y restent perpétuellement; il n'est jamais de l'intérêt des déposants ou de leurs subrogés de les en retirer; ils disposent de cette créance comme ils feraient de la monnaie qu'ils auraient chez eux; ceux

qui manquent à leurs engagements ne les retirent pas non plus; leurs créanciers font passer à leur compte particulier ce qui leur en revient.

On ne retire pas de la Banque les dépôts faits en bonnes espèces, parce qu'on ne recevrait qu'une monnaie qui, quoiqu'ayant sa pleine valeur originaire, devrait être donnée comme monnaie courante et dégradée, car on ne reçoit dans le commerce des villes où ces Banques existent, les pièces de monnaie les mieux conservées qu'au compte, et non pas au poids; ainsi en retirant le dépôt de la Banque on perdrait gratuitement le surplus de valeur que la monnaie de Banque a sur l'autre.

Les salaires des Banques de dépôt se trouvent dans un droit minime qu'on leur paie sur chaque transfert, et dans l'intérêt des prêts qu'elles font sur dépôts de lingots; ce salaire est le prix de l'utilité de leurs services.

L'inviolabilité des dépôts qui leur sont confiés est la condition essentielle de leur existence; à Amsterdam, on a constamment respecté ces dépôts, même en temps de révolution. Le moindre soupçon de violation détruirait la Banque, et porterait une atteinte funeste à la fortune de tous ceux qui ont des relations avec elles.

Il est rare que les Banques de dépôt émettent des billets de circulation; quand cela leur arrive, elles ne sont plus des Banques de dépôt, c'est là leur moindre occupation; elles deviennent alors des Banques de circulation; nous allons voir dans le chapitre suivant l'utilité de celles-ci.

La seule utilité des Banques de dépôt consiste donc dans la fixation de l'agio entre

la valeur courante des monnaies, et celle des lingots, dans la facilité des transactions entre les commerçants. Le profit que ceux-ci leur accordent passe dans leurs frais généraux et de production.



CHAPITRE XX.



Conclusion.

Je crois avoir montré que la population était la source de toute richesse, que son travail était la richesse, qu'elle produisait toujours un peu au-delà de ses besoins, et que cette production supérieure aux besoins qu'elle éprouvait était toujours subordonnée aux développements de son agriculture, qu'ainsi cette population croissait moins rapidement là où les terres étaient moins fertiles, là où les améliorations de la culture étaient moins possibles ou difficiles.

Que les hommes en se réunissant en corps

de nations, ont éprouvé de plus nombreux besoins que lorsqu'ils étaient isolés et que leur activité pour le travail a été stimulé par le désir qu'ils éprouvaient de satisfaire à ces besoins; que chacun d'eux alors s'est attaché à la profession, à l'état dans lequel ses facultés manuelles ou intellectuelles pouvaient le mieux se développer; que dès-lors il y eut une concurrence établie entre ces producteurs.

Que cette concurrence entre les producteurs amena à sa suite la division du travail; que cette division fut d'autant plus grande qu'on abandonna le système des échanges, en donnant à chaque chose une valeur vénale en argent.

Que plus le commerce entre les différentes nations devint actif, plus la division du travail fut grande, afin de pouvoir établir au moyen de l'intelligence et de l'activité, à plus bas prix, le prix des produits de chacune d'elles, et que de l'impossibilité pour quelques-unes d'elles, d'établir aux mêmes prix les produits de leur industrie, on recourut aux machines qui permissent d'établir le plus bas prix.

Que chaque peuple, chaque nation, et même dans la même nation, les produits variaient de prix, suivant la charge d'impôts que payaient les nations ou les différents cantons d'une même nation.

Que la valeur de la monnaie était toujours comparative à la valeur des produits de la terre et de l'industrie; que l'or et l'argent n'étaient que la représentation de tous les objets consommés pour leur production.

Que le prix de toutes les productions était

toujours la représentation de tous les salaires des hommes qui les procuraient ou les confectionnaient, soit directement ou indirectement.

Que le prix de toutes les productions contenait toujours en lui-même les intérêts des moyens de travail, la valeur du travail précédent, les frais généraux des producteurs, et tous les risques qu'ils pouvaient courir.

Que chacun produisait au moins autant qu'il consommait, en thèse genérale; que si l'un consommait plus, l'autre consommait moins, ce qui établissait constamment l'équilibre entre la consommation et la production, et la constance du prix, sauf les variations que des événements majeurs pouvaient opérer.

Que les salaires de toute espèce n'étaient que la représentation des impôts successivement accumulés sur chaque producteur, depuis l'établissement des impôts, d'où il devrait résulter avec le temps que le prix de toutes les productions et des salaires s'accroîtrait encore.

Que les producteurs ne tiraient pas d'autres profits de leurs capitaux ou de leurs moyens de travail que ceux qui résultaient des risques qu'ils couraient en les livrant au commerce, et que leurs salaires propres.

Que les salaires des producteurs variaient en raison des risques qu'ils couraient, de la longueur du temps qui s'écoulait jusqu'à ce qu'ils eussent reçu ces salaires, et du prix des objets qu'ils consommaient.

Que la terre n'avait que la valeur des travaux qui primitivement avait eu lieu sur elle, que successivement elle avait eu encore celle des

améliorations qu'on avait pratiquées; que son prix ne s'était accru qu'en raison des impôts qui avaient changé la numération des salaires des travaux primitifs et secondaires; que le prix des terres fertiles s'était encore accru par la nécessité où les hommes en plus grand nombre avaient été de demander leurs subsistances à des terres moins fertiles dont l'exploitation plus coûteuse avait établi le prix des subsistances et par conséquent celui des fonds de terre.

Que le prix du fermage des terres n'était que la représentation du profit que les premiers exploitants en tiraient, et qu'en abandonnant aux fermiers les profits des capitaux qu'ils employaient à les cultiver annuellement, ceux-ci en retiraient un salaire correspondant aux capitaux qu'ils emploient pour la culture.

Que la hausse de ces fermages était toujours due à l'augmentation de la population et à la mise en valeur des terres les moins fertiles dont les produits avaient toujours la valeur des dépenses faites pour les exploiter, ainsi qu'au changement de la valeur nominale des produits par l'effet des impôts.

Que la hausse des produits des fermes et par conséquent des fermages, était encore due à la hausse des salaires et de toutes les dépenses d'exploitation devenant d'année en année plus élevées par l'incorporation des impôts particuliers aux producteurs et aux consommateurs qui alternativement, suivant leur position momentanée, chargeaient leurs produits des impôts qu'ils payaient.

Qu'il ne saurait jamais y avoir encombrement

de produits lorsqu'une nation est dans son état normal, parce que les producteurs sont toujours en rapport constant de nombre, d'activité et d'intelligence avec les consommateurs, et que si par le moyen des machines, cette balance de production et de consommation venait à être dérangée, en peu de temps on la verrait rétablie par l'anéantissement successif des entreprises de machines les moins bien placées pour fournir à la consommation générale au plus bas prix possible.

Que la production de la richesse ne consistait pas à accumuler de l'or et de l'argent, puisque ceux-ci ne sont que la représentation des produits consommés pour les tirer du sein de la terre, et qu'elle n'était que le travail demandé et accompli, c'est-à-dire les produits de la terre nécessaires pour payer nos besoins et nos jouissances, et cet excédant de ces produits, préparé pour une population croissante.

Que la richesse s'exprimait pas des nombres divers chez chaque peuple, que chaque production y avait un prix différent et que tous les peuples étaient vis-à-vis les uns des autres aussi riches les uns que les autres; que cette richesse était autrement divisée; de sorte que chez quelques peuples, il y avait un petit nombre de riches, extraordinairement riches, comparativement, et chez quelques autres, beaucoup de fortunes médiocres, par une plus égale répartition de la richesse.

Que chez quelques nations la richesse paraissait plus grande qu'elle n'était réellement et matériellement par la création des rentes d'état

qui multipliaient les rentiers lesquels n'étaient devenus tels que par le prêt constant et souvent renouvelé du capital primitif.

Que la richesse ne saurait être autre ni autrement distribuée par l'association des ouvriers et des capitalistes, par suite de l'impossibilité de donner à chacun d'eux la rétribution convenable de son salaire, puisque pour ne parler que des ouvriers, il y a inégalité de force, d'activité et d'intelligence parmi eux.

Que les salaires du travail ne sauraient être abaissés ou élevés sans une action favorable ou funeste aux productions ; que ceux des ouvriers seraient toujours proportionnels à leurs besoins, et auraient augmenté, soit qu'ils entreprissent quelqu'ouvrage à la tâche par leur intelligence à le faire, soit par la suppression d'un grand nombre de fêtes qui leur donne un plus grand nombre de jours ouvrables.

Que ceux de ces ouvriers qui seraient les moins intelligents, les moins actifs devraient nécessairement entrer dans la misère et succomber successivement par la concurrence des ouvriers actifs et intelligents, et par celle d'une population croissante.

Que les producteurs étaient en même temps consommateurs, et que tout consommateur était également producteur, mais qu'il l'était d'une manière directe ou indirecte.

Que les capitaux ou les moyens de travail étaient constamment la surabondance des produits de la terre, existant pour la satisfaction de nos besoins et de nos jouissances ; que ces capitaux lorsqu'ils entraient dans la consom-

mation, créaient pour les remplacer d'autres capitaux qui devaient à leur tour agir dans le même sens.

Que l'accumulation de l'or et de l'argent n'enrichirait pas une nation, parce que le prix de ses productions augmenterait par l'avilissement du prix de l'or et de l'argent qui serait le résultat de leur abondance.

Qu'il ne saurait y avoir d'autres capitaux que le revenu général du sol.

Que personne ne saurait créer une plus grande masse des capitaux qui existent dans une nation, par ce que l'on nomme profit; car ce qui est profit pour l'un est également profit pour l'autre; et que dès-lors tous ces profits en se balançant s'annihilent et ne font que donner un prix plus considérable aux productions, élévation de prix qui sous le nom de profits est un salaire.

Que les banques ne sauraient ajouter le moindre capital à ceux qui existent chez une nation, puisque leurs billets ne représentent que d'autres billets représentants véritables des capitaux réels; que leurs services consistent uniquement dans la baisse de l'intérêt de l'argent que leur concurrence commande à tous les banquiers.

Que la baisse des escomptes des banques aurait pour suite la baisse des prix de la production, ce qui produirait un avantage pour le commerce étranger, en établissant une concurrence quelconque aux produits des autres nations.

Qu'il n'y aurait pas de travail improductif, puisque toute consommation produirait sa représentation directement ou indirectement.

Qu'il n'y aurait pas de consommation impro-

ductive, puisqu'on ne consommerait qu'autant que l'on fournirait de nouveaux moyens de produire.

Que les machines ne donneraient pas une augmentation de moyens de travail, puisque la consommation des hommes resterait toujours fixée par la quantité de leurs salaires.

Que l'intérêt des capitaux serait le salaire de ceux qui possèdent des capitaux, qui sont représentés par l'or et l'argent, lesquels capitaux ont cessé d'appartenir à quelques hommes ou trop confiants ou trop ignorants, comme étant leurs moyens de travail, ou l'accroissement de leur production en-delà de leurs besoins annuels; que cet intérêt serait, disons-nous, le salaire des capitalistes en tant que représentant des premiers possesseurs qui auraient dû en tirer cet intérêt, si ces capitaux étaient restés en leurs mains.

Que l'intérêt varierait chez chaque peuple et dans le cours des siècles, en raison des circonstances qui les domineraient, qu'ainsi cet intérêt accroîtrait ou diminuerait le prix des productions.

Que tous les emplois des capitaux seraient indifférents si les hommes étaient également aptes à leur direction, parce que les salaires qui en proviennent sont constamment en proportion des dangers ou de la longueur du temps pendant lequel ils se trouveraient engagés.

Que l'opulence des nations accroîtrait leur luxe et le besoin des jouissances; que pour s'en procurer les moyens de les satisfaire, le commerce devrait appeler du pays étranger tout ce qui devrait y contribuer; que pour payer ses importations de ce genre, il devrait exporter une partie

des produits du pays, qu'il se créerait une population *ad hoc* pour les pays étrangers.

Que le commerce soit intérieur soit extérieur ne produirait rien autre chose que le changement de choses déjà produites, en y ajoutant son salaire; qu'il n'enrichirait un état qu'autant qu'il serait fait avec d'autres nations, au moyen d'échanges inégaux en valeur, de telle sorte que le commerce s'approprierait les moyens de travail de ces nations.

Que le commerce des nations entr'elles devrait toujours être réglé par les lois des douanes, en raison de l'inégalité du prix de leurs productions qui permettrait à la nation produisant à plus bas prix, de ruiner le travail des autres, d'augmenter sa population, et de détruire, d'altérer au moins celles des nations hors d'état de lutter avec elle.

Que les nations n'auraient aucuns besoins de primes, de gratification pour les exportations de leurs produits naturels et industriels, si les lois qui les gouvernent étaient toujours basées sur une grande liberté d'action du commerce et de l'agriculture.

Que les traités de commerce entre les nations n'étaient le plus souvent qu'une tromperie à l'effet de dépouiller un peuple de son travail, et d'opérer sur lui un monopole odieux, car en ruinant son industrie, on a l'espoir de lui vendre à très-haut prix ce dont il éprouve le besoin.

Que le système agricole serait à toute nation plus avantageux que le système manufacturier, comme donnant plus de travail aux ouvriers, comme produisant une véritable richesse, puisque

l'agriculture seule donne un excédant de produit pour la consommation individuelle, tandis que le commerce n'ajoute rien à ses produits que la valeur des consommations faites pour les obtenir.

Que l'impôt foncier serait toujours l'équivalent d'un capital inhérent au sol, duquel personne n'aurait jamais été possesseur, parce qu'il est le représentant de la dîme qui, dans tous les gouvernements et dans tous les siècles, aurait été prélevée sur les biens fonds ; qu'ainsi cet impôt n'entrerait jamais ni dans les fermages, ni dans le prix du blé.

Que la plus grande partie des impôts, de quelque manière qu'ils soient perçus, ferait toujours partie du prix des produits de chaque producteur, en entrant dans leurs frais généraux; que cette augmentation de prix de chaque produit dans lequel l'impôt n'entre que d'une manière presqu'imperceptible, par la division qui en est faite entre chaque objet produit, serait supportée d'autant plus facilement que tous agiraient de même, et que lorsque le prix s'élèverait enfin d'une manière palpable, il y aurait résistance de la part du consommateur à payer plus cher qu'auparavant; que cette résistance amènerait la perfection de l'industrie par les machines, pour maintenir le prix des produits au cours usuel, si faire était possible; enfin que si on ne le pouvait pas, le consommateur dont les besoins augmenteraient, serait forcé de les payer en hausse, sauf à lui d'élever également le prix de ses produits pour se rembourser de ce qu'il aurait ainsi avancé pour le service public.

Que dès-lors il serait évident qu'en agissant

ainsi, l'impôt ne serait jamais nuisible à aucune industrie, puisque tous les producteurs le rejeteraient toujours sur le consommateur, de sorte qu'il serait vrai de dire que l'impôt devrait augmenter le prix de toutes choses sans nuire à personne, sans diminuer le travail, sans nuire à la richesse, puisque tout consommateur est en même temps producteur direct ou indirect.

Que l'impôt payé par le propriétaire lui serait constamment remboursé par la plus haute valeur, ou de ses grains ou de ses fermages, puisque le prix de tous les produits s'élèverait toujours par l'impôt.

Que le rentier, le seul propriétaire des moyens de travail, trouverait aussi par la constante occupation de ces mêmes moyens de travail qui serait constamment demandé, une indemnité suffisante pour l'augmentation du prix des produits par l'impôt; qu'il trouverait cette indemnité par la différence du placement en prêt de ces moyens de travail, comparativement au placement en fonds de terre.

Or, tout cela étant, n'est-il pas évident que le peuple qui demande la richesse générale, doit pour l'obtenir, tendre par tous ses efforts à conserver la tranquillité publique, doit s'éloigner de toute ambition sur ses voisins, ne doit pas sous de vaines frayeurs voir dans ses gouvernants des ennemis de sa prospérité, des traîtres vendus aux nations étrangères, doit enfin avoir confiance en eux jusqu'après preuve complète de leur félonie; ce peuple doit vivre en concorde parfaite; il ne doit pas exister pour lui de parti, de système, il faut qu'il évite les occasions de guerre civile.

Si d'un côté la position du peuple est telle, il faut que d'un autre côté les gouvernants veillent avec attention à ne pas alarmer les intérêts généraux du peuple, perfectionnent les lois qui doivent les régler, entretiennent constamment des relations amicales avec les peuples voisins, diminuent l'armée, ce qui leur serait alors d'autant plus facile que la nation n'aurait aucune faction dans son sein; il faut que les lois protégent le travail national, que l'instruction primaire soit universelle pour que tout le monde intelligent puisse ouvrir de nouvelles voies à la manière de produire.

Quand les peuples et les gouvernants jouiront d'un repos d'esprit que souvent ils n'ont pas, le travail fleurira, la richesse sera acquise, et la nation qui se trouvera dans une pareille condition pourrait se dire qu'elle est la plus riche des nations, car le travail ne manquerait pas à ses ouvriers par la confiance que les possesseurs de capitaux auraient de la rentrée de ces capitaux, par l'active circulation qui aurait lieu de tous les produits, que le désir de jouissances, commun à tous les peuples, lorsqu'ils goûtent les charmes de la paix, ferait consommer en plus grande quantité.

Puissions-nous voir un jour des peuples et des gouvernants s'accordant ensemble, réaliser le bonheur général.

FIN DE LA THÉORIE DU TRAVAIL.

PLAN D'AMÉLIORATION

de quelques branches des finances publiques de la France.

Les gouvernements doivent toujours avoir l'œil ouvert sur les améliorations que peuvent exiger les services publics ; ce qui était bon dans un temps, cesse enfin de l'être dans un autre ; la science des finances comme les autres sciences, peut s'améliorer ; on aurait donc tort de suivre constamment la même marche, de ne rien innover, ce serait au détriment public qu'on suivrait une pareille conduite.

On ne peut se dissimuler que les impôts affectent le prix des produits d'une nation; il faut donc chercher tous les moyens de rendre plus léger à tous, la charge qu'ils supportent, dévelop-

per l'agriculture et le commerce intérieur et extérieur.

Déjà en Angleterre, on suit de nouvelles voies. Le bill présenté aux chambres par M. Peel, a non-seulement pour but de couvrir le déficit annuel, mais encore de populariser le ministère suffisamment pour accroître les moyens nécessaires de faire le bien public; c'est ainsi qu'il obtiendra la diminution de la misère des ouvriers, l'accroissement de leurs travaux, une augmentation du commerce extérieur, de près d'un milliard, en sus de l'augmentation annuelle, augmentation qui d'ailleurs n'atteindra complètement le chiffre annoncé que dans 10 à 15 ans, un accroissement annuel dans la population.

Quoi donc! verrons-nous sans émotion quelconque cette marche savante vers la prospérité chez cette nation, notre rivale, la plus redoutable dans le commerce, les sciences et les arts? faudra-t-il qu'une misérable apathie tienne constamment engourdi l'esprit de nos bureaux des finances? suffit-il au bonheur d'une nation que l'impôt arrive au trésor, se paie sans difficulté aucune? nous ne le croyons pas, et c'est parce que nous ne le croyons pas, que nous proposons les quelques améliorations suivantes: nous aurions pu les étendre, mais nous avons dû nous restreindre pour ne pas effrayer les bureaux, qui du reste nous traiteront du haut de leur grandeur.

Voici le sommaire des objets sur lesquels nous appellons la réforme:

Une nouvelle répartition de l'impôt foncier;

L'impôt proportionnel sur la valeur des vins et l'abolition de l'exercice;

Un dégrèvement sur l'impôt du sel;
L'abolition des droits de douane sur les cotons et tous les produits naturels exotiques qui entrent dans nos fabriques ou dans notre industrie;
L'augmentation de l'impôt foncier;
L'élévation du prix moyen des céréales pour l'introduction des blés étrangers sur nos marchés;
La baisse de l'escompte des Banques.

Nouvelle répartition de l'impôt foncier.

Il est reconnu par l'administration que l'impôt foncier est mal réparti en France; il est donc nécessaire de le mieux répartir; on n'y arrivera jamais par le dégrèvement, car cet impôt est nécessaire à l'administration; elle ne peut le remplacer même en partie par aucun autre; il faut donc qu'elle entre résolument dans une autre voie; c'est la justice qui le commande; car il est souverainement injuste que quelques-uns paient les charges de l'état au profit de quelques autres.

L'inégalité de l'impôt entre les départements conduit d'ailleurs à un autre évènement; ceux qui en sont les plus froissés, sont ceux dont l'industrie s'est le plus dévelopée, de même que ceux sur qui il pèse le moins, sont les moins avancés dans la culture; la raison en est facile à concevoir: quand une terre est trop taxée en impôts, on ne l'abandonne pas pour cela, on fait des efforts exagérés pour y pouvoir vivre et pour en payer l'impôt; on l'améliore autant qu'on le peut, on y fait une meilleure culture, on y introduit de plus nombreux troupeaux, et

d'une race plus avantageuse; au contraire, quand une terre paie peu d'impôts, il faut seulement qu'elle procure les moyens d'existence aux propriétaires ; aussi voit-on une mauvaise culture et de chétifs bestiaux sur ces terres, on n'y voit aucune amélioration.

Il arrive souvent qu'un canton, que plusieurs cantons d'un même département sont chargés de plus d'impôts que d'autres proportionnellement; aussi voit-on ces cantons mieux cultivés. Ce département qui paraît cependant être peu imposé, l'est donc moins qu'il ne le paraît, en raison de la surcharge de ces quelques cantons.

Il y a donc nécessité de répartir également l'impôt foncier, pour que toutes les communes soient également prospères.

Le gouvernement ne doit pas craindre de voir rejeter une meilleure répartition par la majorité des chambres, car il y aura plus de départements dégrevés, plus d'arrondissements dégrevés, qu'il n'y en aura d'augmentés.

Sous le point de vue politique, une égale répartition de l'impôt donnerait le droit d'élection à tel individu qui le mérite par sa propriété et qui n'en jouit pas; elle le retirerait à celui qui ne le mérite pas et qui en jouit : et celui-ci est ordinairement moins éclairé sur les intérêts généraux.

Les directeurs de contributions directes peuvent connaître par les baux, par les actes de vente, le revenu de quelques communes; ils ne peuvent pas le connaître de cette manière pour toutes; cependant par rapprochement, ils peuvent arriver à une solution.

Les parties des biens fonds qui ne sont pas louées, peuvent donner leur revenu par le denier 33, les maisons par le denier 25, celles-ci doivent être ainsi estimées pour leur revenu en raison de leurs réparations et de l'amortissement de leur valeur originelle, puisqu'elles sont un bien périssable.

Il ne s'agit pas ici d'estimer le revenu comme le font les répartiteurs, pareelle par parcelle, mais par faire valoir ; ainsi une ferme avee ses terres, ses prairies, son bois quand il y en a, est-elle louée 3,000 francs? le directeur des eontributions ne doit pas s'inquiéter ee que vaut de revenu ehaque partie de cette ferme.

Sans doute il y a quelques difficultés dans eette opération, mais e'est à les franchir que l'on doit s'attacher.

Ainsi dans une commune, par exemple, il y a une ou dix fermes, leur revenu est bien connu, mais il y a 300 hectares de terres divisés en 300 lots appartenant à 300 ménages; il n'y a point de baux pour ees lots de terres; on ne peut donc estimer leur revenu égal à celui des fermes louées, puisque leur revenu est ineonnu, mais il y a le prix de vente qui à raison de trois pour cent donne leur revenu. Si tous les prix de vente ne sont pas connus, il y a la notoriété publique qui peut l'établir, et c'est le devoir des contrôleurs des contributions directes de le rechercher.

Le résultat obtenu par eux pour chacune des communes peut être contrôlé par une opération bien simple.

Suivant notre opinion, le revenu d'une com-

mune est fixé par la population qui l'habite; si donc l'impôt foncier actuel est de 4 francs 50 c. par tête, une commune de 400 âmes aurait 1800 francs de contributions foncières à payer en principal, et cet impôt de 1800 fr. multipliés par 17 qui est le rapport que nous connaissons entre le revenu et l'impôt, nous ferait connaître que le revenu de la commune est de 30,600 fr.; si donc ce chiffre répondait à ceux que les contrôleurs auraient trouvés pour quelques communes, nous ne voyons pas comment on ne s'en servirait pas pour les communes dont on ne trouverait pas actuellement le chiffre.

Une fois le chiffre de l'impôt reconnu pour la commune, il ne serait pas difficile de faire la sous-répartition entre les propriétaires. Les terres isolées, les maisons isolées, les terres bâties, les prés, les bois présentent aux propriétaires des communes des revenus connus. Ce seraient donc les principaux propriétaires qui feraient la répartition motivée, et on ne la remettrait plus à des répartiteurs ignorants ou presque sans propriété, et qui souvent sont guidés par l'envie ou la haine, qui lorsqu'ils sont vignerons, accablent les laboureurs pour ne rien payer, qui lorsqu'ils sont laboureurs accablent à leur tour le vigneron ou le propriétaire de bois.

Une fois le revenu des communes connu, il ne s'agit plus que de l'additionner pour connaître le revenu du canton, que d'additionner le revenu de chaque canton pour connaître celui de l'arrondissement, que d'additionner celui de chaque arrondissement pour connaître celui du département.

Arrivons et prenons la répartition communale; nous ouvrons le cadastre, nous suivons l'ordre alphabétique. Le premier article est-il exploité par un seul individu? s'il l'est, on connaît ou le prix d'achat ou le bail; il doit payer le dix-septième de son revenu, voilà sa cote-part; n'est-il pas connu? deux propriétaires avec le contrôleur font la ventillation et fixent ainsi le revenu; la voix du contrôleur est prépondérante. Si le propriétaire a plusieurs fermiers, on fait la division de l'impôt pour chacun d'eux, encore qu'ils soient passibles de l'impôt par leur bail, l'impôt reste au nom du propriétaire.

Du reste ce n'est pas une loi que nous préparons, il est convenable de laisser quelque chose à faire à l'administration; nous ne nous étendrons donc pas sur ce sujet.

Un individu ayant l'exploitation de 100 parcelles louées à un seul cultivateur n'aurait comme à présent qu'un article au livre des contributions; celui qui aurait 10 lots loués à divers, aurait dix articles si leur revenu était différent; le revenu des bois emménagé ou non, est exprimé par celui des terres voisines, car quoique le revenu des bois soit supérieur, il est bien entendu que cette supériorité ne provient que de l'intérêt composé des impôts et frais de garde que le propriétaire a avancé souvent pendant 18 à 25 ans.

Tel doit être le tableau de toutes les propriétés des communes, tel il doit représenter le revenu général; on n'y doit oublier ni les maisons isolées, ni les routes, ni les canaux, ni les bois du gouvernement.

Les routes doivent être évaluées en revenus, suivant celui des terres qui les bordent; les canaux en raison de leur produit net par kilomètre, les bois du gouvernement comme ceux des particuliers.

Les routes royales et les forêts sont évaluées pour ordre et diminuent l'impôt foncier de la commune.

Les chemins vicinaux, cimetières et autres propriétés de la commune sont évalués pour leur revenu présumable, et la commune paie leur impôt.

L'opération faite par la multiplication des habitants, donnant un revenu égal à celui qu'obtiendrait l'administration par les procédés que je lui indique, lui ferait certainement reconnaître que la base de la population est la base la plus certaine pour équilibrer l'impôt dans les communes; le reste n'est qu'une opération de détail dont elle se rendrait bientôt maîtresse.

Quand nous avons dit que l'impôt foncier était comme 1 est à 17 revenu, c'est que nous avons fréquemment fait des opérations telles que celles que nous enseignons, dans diverses communes, dans différents départements très-éloignés où nous nous sommes donné la conviction de la vérité de la base.

Les impôts additionnels des départements aggravent encore par leurs surcharges la position des propriétaires et des communes déjà trop imposés.

Ces impôts additionnels joints au principal, si l'impôt était également réparti, ferait seulement payer au propriétaire, de 300 fr. de revenu 30 fr.

Nous sommes dans l'état actuel généralement loin de ce chiffre.

Tous les propriétaires se plaignent de payer trop; les uns le font justement, les autres les imitent pour ne pas laisser croire qu'ils sont ménagés.

L'administration ne doit certainement avoir une confiance illimitée à ce que nous avons dit, mais elle ne doit pas fermer les oreilles ni les yeux; elle doit donc, dans l'intérêt de tous, faire vérifier notre travail en prenant dans chaque département, une ou plusieurs communes pour en faire l'application.

Mais comme cette base est la population, elle doit préliminairement constater si les déclarations de recensement comportent tous les hommes vivant sur une commune, nous avons lieu de croire qu'il n'en est pas ainsi.

L'égalité de l'impôt foncier doit avoir pour résultat l'égalité du prix de revient des produits de la terre; dans chaque localité, dans chaque département, il doit agir sur le prix des céréales et le diminuer dans les grands centres de consommation.

Elle aura pour conséquence de donner plus de valeur à toutes les terres qui sont actuellement trop imposées, et il doit en résulter pour l'administration des droits d'enregistrement plus considérables, lorsqu'elles tomberont en hérédité ou seront mises en vente; celles qui seront au contraire sujettes à un plus fort impôt, ne perdront que peu de valeur, parce que l'impôt ne les atteindra jamais que dans des proportions convenables.

Elle permettra aussi au gouvernement d'augmenter l'impôt foncier, s'il en éprouve le besoin; c'est ce que nous verrons plus loin.

Impôts proportionnels sur la valeur des boissons.

La nature bienveillante fournit libéralement aux hommes les moyens de se procurer quelques jouissances; c'est en vain, l'homme la contrarie, et ne veut pas que l'on puisse user de ses dons, sans que l'on ne les paie le double de leur valeur. Le peuple qui travaille, auquel nombre de jouissances sont inconnues, doit payer l'usage des boissons à plus haut prix que les hommes qui sont favorisés par la fortune et qui peuvent se procurer mille autres jouissances.

Nous pensons qu'il y a réforme à faire dans l'établissement des droits sur les vins et les boissons de différentes espèces pour établir l'égalité entre les riches et les pauvres.

Quoi! parce que celui-ci n'a point les moyens d'avoir un hectolitre de vin ou de bière dans sa cave, il doit payer plus cher l'usage du vin et de la bière, mais c'est là un contre-sens qui n'a pas de nom.

En principe, le pauvre ne doit pas plus d'impôt que le riche.

C'est pour ramener au principe que nous allons esquisser de nouveaux moyens de perception de l'impôt sur les boissons.

Les terres à vignes sont partout un peu plus chargées d'impôts que les terres à blé; nous avons donné ci-devant les moyens de proportionner

l'impôt foncier entr'elles, nous ne nous en occuperons donc plus.

Le gouvernement dans son besoin d'impôts, a jeté les yeux sur une production qui peut les supporter, parce qu'elle n'est pas un besoin réel, mais une jouissance particulière de la vie.

Dans ce moment l'impôt pèse autant sur les vins communs que sur les vins fins.

Or, nous disons que la surcharge qui a lieu par ce procédé, diminue la consommation du vin commun, en doublant quelquefois son prix; certainement cela est, car nous avons remarqué que le peuple des villes consomme du vin annuellement pour autant d'argent une année que l'autre : si la pièce de vin vaut 40 fr., et qu'il ne puisse annuellement que disposer de 20 fr., il en consomme une demi-pièce; si la pièce de vin vaut 80 fr., il n'en consomme plus que le quart.

Conçoit-on qu'un pareil état influe également sur la production; elle est gênée, soit que l'année soit abondante, soit qu'elle ne le soit pas, il y a difficulté de vendre, et cette difficulté existe pour les producteurs qui sont les moins aisés, ceux qui produisent les vins communs ou ordinaires.

Le vin commun ne vaut souvent en France que 20 fr. les 230 litres; quand il a payé le droit de circulation, celui de consommation, le droit de débit enfin, il vaut près de trois fois autant pour le consommateur en détail; on voit donc que la consommation doit se ralentir, que la vente devient plus difficile pour le producteur.

Cet état de choses est tel que plus de la moitié

des vins récoltés sont soustraits aux droits ; ainsi l'impôt sur les boissons ne rapporte pas ce qu'il doit rapporter.

En fixant cet impôt à l'origine, en le faisant payer par tous ceux qui consomment des vins, en le leur faisant payer d'après la valeur particulière des boissons, nous pensons que l'impôt serait mieux établi, produirait davantage, cesserait d'être mal vu, et serait favorable à la consommation du peuple et à la vente du producteur.

Nous avons pour principe que quand un gouvernement demande un impôt, tout le monde doit le payer ; ainsi les producteurs de vins doivent l'impôt pour les vins qu'ils consomment, comme les autres consommateurs, de la même manière que le fermier en consommant son blé, porte lui-même la charge de l'impôt foncier pour la partie qu'il consomme, comme il fait payer aux autres consommateurs le reste de l'impôt par le prix auquel il leur vend le reste de son blé.

Nous avons vu qu'une partie, environ moitié des vins, échappait aux droits ; si donc rien n'échappait ou du moins très-peu de chose, de deux choses l'une arriverait, ou le droit diminuerait de moitié pour produire au gouvernement l'impôt actuel, ou sa recette augmenterait considérablement.

Maintenant arrivons au système qu'on pourrait admettre pour réaliser nos idées.

L'inventaire nous paraît le seul praticable; c'est connu, dit-on ; point du tout, du moins tel que nous le proposons.

Un mois après la vendange, on ferait l'inventaire de la récolte en vins chez chaque vigneron,

on reconnaîtrait la quantité de vin récolté, et on ouvrirait un compte pour chacun d'eux.

Lorsqu'ils vendraient, ils devraient déclarer au bureau des droits indirects le plus voisin, celui qui leur aurait ouvert un compte, la quantité de vin vendu et à qui : on leur donnerait alors un passavant en double à signer, dont l'un leur serait remis pour accompagner la voiture à destination; sur ce passavant serait exprimé la valeur du vin pour faciliter la perception de l'octroi. Le passavant qui resterait dans les mains du buraliste lui servirait à percevoir le droit d'après la valeur connue, soit dans la commune, soit dans toute autre commune; il en ferait alors remise au bureau de la direction; le droit serait alors en vertu du passavant perçu à vue sur le consommateur, sous la responsabilité du vendeur.

Chaque déclaration de vente faite, on créditerait le compte du vigneron, et on lui fournirait une reconnaissance de sa déclaration.

L'inventaire qui serait fait annonçant la quantité des vins en cellier, donnerait droit à une réduction pour coulage et remplissage au prorata du temps que les vins resteraient invendus. Les vignerons devraient à la fin de l'année les droits dus sur tous les vins qui manqueraient au solde de leur compte.

Ceux qu'ils auraient encore dans leurs celliers, seraient à chaque fin d'année portés au nouvel exercice.

Le prix des vins serait constaté lors des premières ventes, en raison de la notoriété publique, cellier par cellier, quand il y aurait des différences marquantes, ou en bloc pour toute la

commune, quand il n'y aurait qu'une petite différence : on appellerait pour la constatation du prix des vins les plus forts imposés. Le contrôleur, s'il apercevait quelque fraude, pourrait en appeler de nouveaux au défaut de ceux-ci.

On voit donc ici que les vignerons ne peuvent être tourmentés d'aucune espèce de manière par suite de l'inventaire fait chez eux. S'ils payaient des droits sur les vins de leur récolte, c'est qu'ils les auraient consommés ou vendus sans déclaration.

Le droit serait unique ; il n'y aurait plus ces trois droits, de circulation, de consommation, de débit ; ainsi on peut fixer le droit, la récolte du vin étant de 500 millions, à raison de 20 pour 0/0, si on veut obtenir 100 millions.

Ainsi une pièce de vin de 40 francs vaudrait, pour le consommateur direct, 48 francs comme pour le débitant, tout droit indirect compris. Qui ne voit quel élan la consommation prendrait alors ?

Ainsi il n'y aurait plus d'exercice chez le débitant, cause de tant d'irritations.

Les octrois percevraient également les droits sur les vins, *ad valorem*. Les passavants leur serviraient d'indicateur.

Plus le peuple consomme de vin, plus le fisc perçoit de droits. Le haut prix du vin pour le peuple arrête sa consommation, parce qu'il ne peut plus rien payer de plus, et arrête les perceptions du fisc.

Quand les vignerons vendent facilement leur vin, ils se livrent à des dépenses qu'ils ne font

pas en d'autres temps ; cela nuit donc au commerce général.

Plus les consommations sont actives en tous genres, plus les perceptions du fisc sont également abondantes en plusieurs genres.

Les vins fins qui payeront suivant leur valeur, un impôt plus considérable que celui qu'ils paient actuellement, n'en seront pas moins consommés. Supposons une pièce de 400 francs, elle reviendra au consommateur à 480, c'est-à-dire à 4 sous le litre plus cher; ce droit ne nuira donc pas à leur usage.

L'inventaire aurait également lieu pour les marchands de vin en gros; leur demande à cet égard, appuyée de leurs passavants qu'ils remettraient, suffirait pour leur ouvrir un compte au bureau le plus prochain, et où on leur délivrerait à leur crédit de nouveaux passavants annonçant la valeur des vins par eux reçus pour les consommateurs.

Au bout de cinq ans, chaque série de vins devrait être épuisée, sous peine d'être forcé en recette pour les vins de plus haute valeur.

Les marchands de vin mousseux auraient également un compte ouvert; chaque panier expédié par eux serait mis également en compte, ils auraient une déduction pour la casse.

Les marchands de vin qui livrent aux consommateurs des paniers de vins assortis devraient payer le droit lorsqu'ils recevraient des vins en pièces.

Les brûleurs de vins auraient un compte d'après le rendement des vins en eaux-de-vie

ou en esprit ; le passavant pour l'eau-de-vie établirait leur valeur ; le droit serait également de 20 pour 0/0.

Ce droit serait payé par le consommateur ou le débitant en détail ; serait réputé débitant en détail, celui qui vendrait au-dessous d'une pièce, alors même qu'il vendrait en pièces quelques parties de ce qu'il aurait reçu.

Les fabricants d'eau-de-vie de grains, etc., auraient également un compte ouvert, à la condition qu'ils ne vendraient qu'en gros. Le droit sur ces eaux-de-vie serait également de 20 pour 0/0.

Les brasseurs de bière paieraient un droit de 10 pour 0/0 et n'auraient point de compte ouvert.

Les cultivateurs qui feraient du cidre, du poiré, paieraient également 10 pour 0/0 ; ils n'auraient de compte ouvert qu'autant qu'ils les livreraient à des brûleurs ; ceux-ci devraient aussitôt en acquitter le droit.

Comme ce système est large, non oppressif, la punition des délits qu'on pourrait commettre doit en être d'autant plus sevère.

Ainsi tout vin, eau-de-vie, non accompagnés de passavant, entraîneraient avec eux la confiscation des voitures et des vins, etc.

Toute déclaration fausse des propriétaires des vignes, serait punie par la privation du compte courant et par un double droit sur tout ce qui serait déclaré.

Les octrois seraient autorisés à percevoir le droit le plus élevé sur les vins qui se présenteraient sans passavant aux bureaux des villes.

Nous ne donnons ici que l'idée du système. Nous ne prétendons donc nullement exprimer tout ce que doit contenir la loi et les réglements nécessaires pour son exécution : ainsi nous n'irons pas plus loin à ce sujet.

L'administration des droits indirects se verrait déchargée de l'exercice chez les marchands et les débitants; il n'y aurait plus de la part de ces derniers, ces plaintes plus ou moins fondées qui existent à présent, la recette serait certaine; les produits communs seraient moins imposés, parce que l'impôt se percevrait sur une plus grande quantité; la fraude serait plus sévèrement punie.

Les débitants au petit verre, les cabaretiers qui seraient dorénavant exempts de tout exercice des droits qu'ils ont à payer actuellement sur chaque litre ou pièce de vin, verraient ces droits remplacés par un nouveau droit unique qu'ils auraient à payer en remplacement. Ce droit s'établirait sur le loyer de leurs maisons, ils payeraient 50 pour 0/0 de ce loyer.

Ainsi dans une grande ville, où le cabaretier paie un loyer de 600 fr., il aurait 300 fr. à payer pour droit de débit, et certainement ce n'est pas autant qu'il paie actuellement; mais aussi l'administration aurait-elle moins d'employés à payer qu'elle n'en a actuellement.

Dégrèvement de l'impôt du sel.

Cet impôt pèse particulièrement sur le peuple des campagnes, sur l'agriculture. On ne le peut cependant supprimer, car il faut des impôts

pour satisfaire aux charges publiques ; on ne peut que le réduire, sauf à trouver ailleurs une compensation. Une diminution du droit pour vingt millions nous paraît possible et nécessaire ; cette diminution en diminuant le prix du sel doit accroître sa consommation. Au lieu d'être de 231,089,083 kilogrammes, elle serait d'environ 346 millions. Le fisc ne perdrait donc rien, ou s'il perdait quelque chose, ce ne serait que dans les premières années que les habitudes d'ordre des consommateurs actuels ne se seraient pas encore perdus, mais qui devraient s'effacer avec le temps. Nous ne mettons donc pas en doute qu'une diminution du droit actuel sur le sel n'augmentera sa consommation et que cette plus grande consommation fera que le trésor retirera un aussi grand revenu que celui qu'il obtient aujourd'hui de ce produit.

Abolition du droit sur les cotons et autres produits non fournis par notre sol, propres à l'industrie.

Le gouvernement veut certainement voir prospérer le commerce, l'industrie, les manufactures, parce qu'il faut que quand ceux-ci prospèrent, l'agriculture, qui est la mamelle de l'état, prospère également, parce que le peuple est plus heureux, au moyen d'un travail constant qui lui est offert. Pour que le commerce, l'industrie, les manufactures prospèrent, il faut que les produits qui sont l'objet de leur travail, leur reviennent au plus bas prix possible; c'est à cette condition-là qu'ils peuvent soutenir la concur-

rence étrangère et augmenter leurs débouchés; il devient donc nécessaire pour qu'ils arrivent à ce but que les droits sur les produits que la France ne produit pas, disparaissent.

Non-seulement les manufactures, l'industrie se développeraient par ces moyens, mais aussi parce que la consommation intérieure deviendrait plus considérable.

L'influence de la baisse de quelques produits manufacturés serait telle que par rapprochement, aucun de ceux actuellement en usage ne conserverait son prix, puisque chaque produit est composé d'un autre produit et des frais de salaire; il y aurait donc baisse générale, plus ou moins suivant l'objet produit, il n'importe; d'où il s'ensuivrait que non-seulement le marché étranger serait ouvert à une plus grande quantité de nos produits soit fabriqués avec des matières de notre sol, soit avec celles qui sont propres à des pays étrangers.

L'abolition des droits sur les cotons en laine nous paraît devoir en grande partie atteindre ce but; elle doit être accompagnée de celle d'un très-grand nombre d'objets qui entrent dans nos produits chimiques, de tableterie, d'arts de toute espèce.

Il n'y a pas de doute qu'un plus grand nombre d'objets demandés à l'étranger ne soit une cause d'une plus grande demande de nos produits de sa part.

Il n'y a pas de doute que le plus bas prix des produits confectionnés avec le coton ne produise une plus grande consommation dans l'intérieur du pays.

Nous estimons que la réduction des droits

tels que nous le demandons, s'élèverait à environ 25 millions sur une valeur de 240 millions.

L'anéantissement de cet impôt baisserait le prix de tous les objets dans lesquels entrent les produits qui le paient ; ainsi ces produits seraient plus demandés à l'intérieur et par l'étranger, ce qui accroîtrait notre commerce; ainsi ces produits seraient mieux en état de contre-balancer la concurrence étrangère qui fabrique les mêmes produits.

L'abolition de ces droits aura encore pour effet de diminuer le transit et de nous rendre propre un commerce que font les peuples étrangers ; ainsi Lille et Strasbourg pourraient faire le commerce des cotons, par exemple, avec les villes limitrophes de l'Allemagne ou de la Belgique, lesquelles villes sont quelquefois obligées de faire revenir à elles ces mêmes cotons qui ont été adressés à des spéculateurs plus éloignés.

Nous ne mettons pas en doute que l'abolition des droits sur les objets que nous désignons n'élève nos importations en ce genre à 300 millions, et qu'elle n'ait pour résultat une augmentation de population de 300 mille âmes.

Augmentation de l'impôt foncier.

Cette augmentation serait une chose nécessaire sous le point de vue que nous traitons, si la réduction du droit sur le sel, si le nouveau droit sur les vins, si l'abolition des droits à l'importation sur quelques produits ne produisaient pas les résultats que nous prévoyons.

Mais si cela était nécessaire, il ne faudrait pas balancer à l'accepter ; mais auparavant il faudrait établir l'égale répartition entre tous les contribuables ; c'est là une condition nécessaire, autrement ce serait encore aggraver la position de quelques-uns, au-delà de toutes limites.

Au reste, cette augmentation de l'impôt foncier ne saurait jamais être que minime, car il est impossible que nous nous soyons trop éloignés de la vérité dans nos prévisions sur ce qui arriverait à la suite des changements que nous proposons.

L'impôt sur les vins devrait produire 100 millions.

L'impôt sur les eaux-de-vie et esprits pour mémoire.

L'impôt sur les cidres, poirés et bière pour mémoire.

L'impôt sur les débitants produirait 6 millions.

Le sel produirait ce qu'il produit actuellement.

L'impôt des douanes produirait celui qu'il produit en amenant par l'abolition des droits sur les douanes, un certain nombre d'articles qui seraient passibles de droits et qui seraient envoyés pour solder notre plus grande exportation.

On voit donc que notre proposition d'augmenter l'impôt foncier, n'est qu'un *en cas*.



Nouvelle loi sur les céréales.

Si on devait augmenter l'impôt foncier, rien ne serait plus facile de le percevoir sans que les propriétaires de terres en éprouvassent des embarras ou une surcharge ; pour cela il ne

faudrait qu'augmenter de deux francs la limite où les blés étrangers viennent faire concurrence à nos blés; cette mesure ferait que ces derniers vaudraient au moins un franc de plus par hectolitre en moyenne que ce qu'ils coûtent actuellement; par cette mesure les fermages augmenteraient, les fonds de terre augmenteraient également en rapport des fermages; ainsi les propriétaires de terre pourraient payer un impôt supérieur à celui qu'ils paient actuellement.

Quant au peuple qui consomme le blé, en le payant un peu plus cher, 6 fr par tête, il en trouverait la compensation dans la baisse du sel dont il consomme 7 kilogrammes par an, dans la baisse du prix du litre de vin, dans la baisse du prix de ses vêtements qui pourraient lui coûter environ 10 pour cent de moins qu'aujourd'hui; ainsi sa position ne serait pas altérée par une augmentation du prix du blé; d'ailleurs son sort serait amélioré par une demande plus constante de son travail, puisque le commerce avec l'étranger deviendrait plus considérable.

L'augmentation des fermages, celle de la valeur des terres accroîtraient les recettes de l'enregistrement dans un temps plus ou moins prochain, lorsque les actes qui touchent à la propriété lui seraient présentés; ainsi de ce côté, il y aurait amélioration de recette, et par conséquent facilité de diminuer quelques impôts sur d'autres branches moins populaires que ceux qui tombent sur la propriété.



Baisse de l'escompte des Banques.

A toutes ces mesures dictées par l'intérêt public, et pour les rendre complètement salutaires, pour activer notre commerce, pour baisser le prix de nos marchandises, il faut en joindre une autre non moins utile.

Les Banques qui doivent assister le commerce, ne l'assistent pas, parce qu'elles tiennent leur escompte trop haut; il faut donc changer leurs statuts à cet égard; leur escompte ne doit jamais être fixé par la loi, car celle-ci ne peut prévoir tous les cas qui peuvent se rencontrer; celui qu'elle a fixé de 4 pour cent, pouvait être en de certaines circonstances trop bas, comme en d'autres il s'est trouvé trop élevé.

En ces derniers temps il s'est trouvé trop élevé, puisque la Banque de France n'avait de billets en émission qu'autant à peu près qu'elle possédait de numéraire dans ses caves; cependant elle a droit d'émettre en ses billets une somme triple de ce qu'elle possède, en monnaie d'argent ou d'or. En n'escomptant pas autant qu'elle le pourrait, elle prive donc le commerce et l'agriculture des moyens nécessaires à leur parfait développement.

A la vérité, le service que ne rend pas la Banque est en partie rendu par les simples Banquiers; ceux-ci escomptent à plus bas prix qu'elle; ils escomptent ainsi les meilleures valeurs qui ne se présentent plus à la Banque de France.

Si donc elle venait à reconnaître la fausse voie qu'elle suit, qu'elle défend par l'organe

de Banquiers qui y ont leur intérêt, au moyen de sophismes qui ne peuvent souffrir une minute d'examen sans qu'ils ne soient confondus, si elle baissait son escompte de 4 à 3 pour cent, il se passerait alors un mouvement commercial dont on ne se fait pas d'idée; non-seulement tous les escompteurs se présenteraient à elle, ce qui triplerait ses opérations, mais encore il y aurait concurrence entre les Banquiers, qui actuellement escomptent à plus bas prix qu'elle, et qui tiendraient encore à faire valoir leurs fonds par la continuation de ces opérations. Il est probable que dans cette position leur escompte baisserait de 3 à 2 et demi pour les meilleures valeurs.

Ce qui se passerait à Paris, aurait lieu également en Province, tant à l'égard des Banquiers particuliers que des capitalistes qui prêtent aux Banquiers, il y aurait partout une baisse de l'intérêt des capitaux; ainsi toutes les industries seraient en état de produire leurs marchandises à moindre prix.

Un industriel qui paie l'argent 5 pour cent par an, demande au consommateur de ses produits au moins neuf, indépendamment de la valeur de son salaire, en raison de tous les risques qu'il court; si donc il empruntait à 4 au lieu de 5, à 3 au lieu de 4, il demanderait au consommateur moins qu'il ne lui demande aujourd'hui; chaque produit serait moins cher qu'il ne l'est aujourd'hui, et comme tous les produits rentrent les uns dans les autres par la consommation, on peut établir que la baisse de l'escompte de 4 à 3 produirait au moins

une baisse de 5 pour cent sur tous les produits.

Alors s'ensuivrait une plus grande consommation intérieure, et le développement de notre commerce extérieur; cette baisse de l'intérêt nous mettrait à même de suivre la concurrence des autres nations, concurrence qui nous serait d'autant plus facile que nous aurions déjà affaibli le revient de tous les articles de coton, par l'abolition des droits sur les cotons en laine, et sur les produits qui entrent dans les teintures et les arts.

Si la baisse de l'escompte doit avoir de tels résultats, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, elle n'en aurait pas de moindres relativement à la propriété foncière et aux rentes sur l'état; celles-ci augmenteraient aussitôt dans une proportion rapide, en raison de la plus grande sûreté des placements qui sont faits en cette nature.

Il y a mieux, les rentes 5 pour cent sur l'état qui actuellement valent 85, vaudraient alors 97 ou 98; ils seraient presqu'en équilibre avec les escomptes de la Banque; ils devraient même leur être supérieurs, parce que cette valeur est toujours supérieure à celles du commerce, surtout dans les pays où le système représentatif est admis.

L'avantage de la baisse de l'escompte des Banques privilégiées de France est donc évident, puisque la conséquence serait la baisse des prix de revient de ses produits industriels, l'augmentation du prix de la propriété territoriale et celle du principal des rentes sur l'état.

Si nous ajoutons qu'elle n'aura pas de moindres

avantages pour l'amélioration de la culture où on ne peut employer que les capitaux dont l'emprunt n'est pas onéreux, nous aurons la complète conviction de la nécessité d'abaisser les prix de l'escompte.

On ne doit pas craindre que cette baisse de l'escompte donne naissance à des opérations folles et défectueuses ; les conseils d'escompte près les Banques sauront toujours éloigner le papier des personnes qui s'y livreraient, et par conséquent la sûreté des capitaux prêtés resterait alors aussi complète qu'aujourd'hui ; ceux qu'une pareille opération dérangerait seraient les Banquiers particuliers qui se mettent au lieu et place des Banques générales.

Conclusion.

J'ai, je crois, démontré qu'il était facile de parvenir à faire payer un droit égal et proportionnel à la valeur, sur tous les vins qui se récoltent en France sans fatiguer les contribuables, et de manière à mettre au plus bas prix ceux qui entrent dans la consommation du peuple, de sorte que cette consommation soit aussi active que possible, ce qui est dans l'intérêt du producteur, et que les impôts supprimés doivent trouver leur compensation dans la perception des droits qui doivent frapper la totalité des vins.

L'impôt sur le sel étant aussi diminué que

je le dis, doit avoir aussi pour résultat une augmentation de consommation et maintenir le chiffre de la recette que les douanes et les droits indirects perçoivent.

L'abolition des droits de douane sur les cotons et tous les produits étrangers que nous ne produisons pas et qui doivent nécessairement entrer dans toutes les opérations industrielles, doit procurer au pays un prix de revient moindre que celui actuel, et par conséquent stimuler l'augmentation de la consommation de tous les produits industriels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; or, une plus grande consommation ne peut avoir lieu qu'autant qu'on a produit; donc pour produire, il y a demande de bras, et nécessairement offre de travail; ainsi les ouvriers seraient mieux occupés, mieux salariés quand on pourra produire à aussi bas prix que possible; on vendra également à bas prix par l'effet de la concurrence entre les producteurs. Le marché étranger jouira donc d'un avantage quelconque, et nous vendra en échange des produits qui alimenteront encore notre commerce; nous pourrons rivaliser avec les autres nations. Si nous n'agissons pas ainsi, nous verrons décroître notre commerce, ou s'il ne decroît pas, il restera condamné à n'approvisionner que notre intérieur.

L'abolition de ces droits qui produisent actuellement 25 millions, ne serait pas une perte totale pour le trésor, car l'effet de l'exportation de nos marchandises aurait pour résultat de faire entrer dans nos ports en échange une certaine quantité de marchandises qui paieraient les droits dont elles sont susceptibles.

Le travail augmentant, la population s'accroîtrait.

En cas d'insuffisance de recette des douanes, en raison de l'abolition que nous venons d'exprimer, et d'une partie des droits qui pèsent sur le sel, on pourrait trouver l'équivalent par une augmentation de l'impôt foncier, si le mode de perception du droit sur les vins que nous proposons n'était pas adopté, ou ne couvrait pas entièrement la valeur des suppressions que nous recommandons.

Alors si on jugeait indispensable l'augmentation de l'impôt foncier, il faudrait relever le prix de l'hectolitre pour l'introduction des blés étrangers; ainsi le prix moyen du blé serait en France de 20 fr. au lieu de 18, pour la perception des droits qui frappent les blés étrangers.

Par ce moyen, on donnerait occasion aux propriétaires de terres de payer une augmentation de l'impôt foncier sans dommage.

Dans ce système, les ouvriers gagneraient d'un côté ce qu'ils perdraient de l'autre; leur existence ne serait pas compromise, car en définitive, tous les impôts retombent, quels qu'ils soient, et sous telle forme qu'on les perçoive sur les consommateurs. Une plus grande quantité d'ouvrage est le seul avantage qu'ils trouveraient dans les changements proposés.

Il y aurait d'autant moins lieu d'augmenter l'impôt foncier que la propriété foncière augmenterait par la mesure que nous indiquons plus loin; or, il est de fait que quand la propriété foncière augmente, les droits de mutation

qui suivent toujours le *quantum* de cette propriété doivent également augmenter.

On ne saurait faire plus promptement élever le prix des propriétes et des rentes sur l'état que par la baisse de l'escompte des Banques; si celles-ci baissent l'intérêt, il faut nécessairement que tous les capitalistes baissent le leur; certainement le prix de la propriété territoriale et des rentes de l'état doit s'élever comme il s'élève actuellement, mais cela est presqu'insensible chaque année; ce que nous proposons les ferait hausser de 10 pour cent en 5 ans.

Ce que je propose est-il le rêve d'un bon citoyen ou bien une véritable appréciation des choses qui se passent sous nos yeux? le temps le prouvera; mais je crains bien que si on ne fait rien de tout ce que je propose, l'Angleterre ne trouve, dans les mesures que l'on prend actuellement chez elle, de nouveaux avantages pour nous exclure de plus en plus des marchés où méritent de briller les talents éminents de nos industriels.

FIN.

TABLE

des Chapitres contenus dans ce Volume.



Pages.

FIN DE LA TABLE.

Orléans, Imprimerie d'Alphonse GATINEAU.